





SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1891

*La Société laisse aux auteurs des travaux insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions.*

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1891



CHATEAU-THIERRY
IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ ANONYME
L'Echo Républicain de l'Aisne

MDCCCLXXXII

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1892

BUREAU

Date d'admission.

MM.

- 1866 Juillet.... MOREAU (Frédéric) (* ☉ I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur*.
- 1865 Janvier.... BARBEY (☉ A.), à Château-Thierry, *Président*.
- 1875 Septembre. VÉRETTE (☉ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry.
- 1865 Mars..... MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire*.
- 1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*.
- 1864 Septembre. HARANT (*), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art*.
- 1864 Septembre. RENAUD, ancien Imprimeur, à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier et Bibliothécaire*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

LE PRÉFET DE L' AISNE.

- 1869 Janvier.... DE BARTHÉLEMY (Anatole) (*), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.
- 1891 Août..... BENOIST, Sénateur de Seine-et-Marne, Président de la Société d'Archéologie de Meaux, à Liey-sur-Ouereq.
- 1873 Mai..... COURAJOD (*), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris.
- 1869 Janvier.... DELTEIL (☉ I. P.), Homme de lettres, 14, Place Dauphine, à Paris.
- 1872 Juillet.... MAURY (Alfred), de l'Institut (O. *), ancien Directeur des Archives Nationales, Paris.
- 1874 Janvier.... PÊCHEUR (l'abbé) (☉ A.), Curé de Crouy, par Soissons.
- 1868 Juin..... POQUET (l'abbé) (☉ A.), Curé-Doyen de Berry-au-Bac.
- 1889 Avril..... SÉBLINE (O. *), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne, boulevard Malesherbes, 117, Paris.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission.	MM.
1881 Janvier...	BAHIN (l'abbé) (A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
1865 Janvier...	BARBEY (A.), à Château-Thierry.
1881 Septembre.	BIGORNE (René), Maire de Marigny-en-Orxois.
1879 Octobre...	BOSQUILLON, Juge de Paix, à Château-Thierry.
1878 Février...	BUTEL, Notaire, à Château-Thierry.
1884 Février...	CARRÉ (*), Maire d'Épieds, par Château-Thierry.
1881 Février...	DES CARS (Comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
1872 Mars.....	CORLIEU (* I P), Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
1877 Octobre...	COUTURE, Avocal, 3, square des Batignolles, Paris.
1864 Décembre..	DELORME-DOUÉ, à Château-Thierry.
1872 Juin.....	DEULLIN (Eugène), Banquier à Épernay (Marne).
1865 Février...	ENCELAIN, Avoué honoraire à Château-Thierry.
1887 Février...	HACHETTE (Maurice), 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
1864 Septembre.	HARANT (*), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry.
1875 Avril.....	HENRIET (Frédéric), à Château-Thierry.
1876 Mai.....	JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement, à Château-Thierry.
1872 Octobre...	DE LAUBRIÈRE, à Essômes.
1872 Octobre...	LÉGUILLETTE (Charles), 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
1876 Août.....	MACIET (Jules), à Château-Thierry.
1868 Juin.....	DE MONTESQUIOU (Comte) (*), ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
1875 Mars.....	MOREAU (Auguste), Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
1889 Novembre.	MOREAU-NÉLATON (Étienne), à Fère-en-Tardenois.
1864 Septembre.	MORSALINE, Architecte, à Château-Thierry.
1865 Mars.....	MOULIN, à Château-Thierry.
1877 Novembre.	PAILLARD, Notaire, à Château-Thierry.
1883 Avril.....	PAILLET (Eugène) (*), Conseiller à la Cour d'appel de Paris, 45, rue de Berlin.
1890 Novembre.	PAILLET (Jean), Avocat à Paris, 45, rue de Berlin.
1864 Octobre...	PETIT, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
1872 Mars.....	PETIT (Léon), à Mout-Saint-Père.
1874 Décembre..	POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.
1864 Septembre.	RENAUD, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.

Date d'admission.

MM.

- 1873 Août..... ROMAGNY, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
- 1875 Septembre. VÉRETTE (☉ I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry.
- 1864 Novembre . WADDINGTON, Membre de l'Institut, Sénateur de l'Aisne, à Bourneville, par La Ferté-Milon.
- 1884 Février... VARIN (Eugène), Artiste Graveur, à Crouttes, par Charly.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- 1881 Janvier.... BAUDOIN (☉ ☉ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
- 1889 Février... BERCET (Gaston), à Quiévy (Nord).
- 1873 Février... BIDAUT, ancien Capitaine, à Paris.
- 1876 Janvier.... BLANC (☉ I. P.), Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
- 1880 Janvier.... BOBEUF, Directeur de l'Asile National de Vincennes à Saint-Maurice (Seine).
- 1886 Avril..... BOUDIN (Émile), Licencié en droit, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
- 1883 Juin..... BOYE (Léon), Avoué, à Château-Thierry.
- 1836 Novembre. BULAND (Eugène), Artiste Peintre, à Charly.
- 1873 Février... CALLOU, Notaire, à Fère-en-Tardenois.
- 1872 Novembre. CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.
- 1880 Juillet.... COMBIER, 1, Place des Terreaux, Lyon.
- 1890 Mars. CARLIER, à Paris.
- 1890 Décembre.. COLMONT-VÉROUDART, Négociant, à Château-Thierry.
- 1891 Avril..... CHARBONNIEZ (Paul), à Fère-en-Tardenois.
- 1891 Octobre... CARTON, Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *Correspondant honoraire*.
- 1873 Août..... DELAUNEY-VARIN, Artiste Graveur, à Crouttes, par Charly.
- 1884 Septembre. DELETTRE, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois.
- 1873 Mai..... DEQUIN (✱), Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.
- 1877 Août..... DEVAULX (Ernest), Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
- 1878 Février... DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry
- 1887 Avril..... DUPONT (Georges), Propriétaire, à Essômes.

Date d'admission.

MM.

- 1873 Mai..... DUPRAT, Avoué honoraire, à Paris.
- 1887 Décembre.. DUPRAT (Élie), Avoué, à Château-Thierry.
- 1887 Décembre.. DUTRIPON (Lucien), Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
- 1891 Février.... DELTEIL (Loys), à Paris.
- 1892 Août..... DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
- 1892 Août..... DANIS, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre. FAQUIS (l'abbé), Curé de Torey.
- 1887 Septembre. FAUCONNIER, Architecte, à Château-Thierry.
- 1889 Février.... FERTON (Charles), Capitaine d'artillerie, à Marseille.
- 1883 Juin..... FILLETTE, Banquier, à Château-Thierry.
- 1889 Août..... DE FLORIVAL, Juge, Président de la Société académique de Laon.
- 1874 Octobre... FONTE, Architecte, à Fère-en-Tardenois.
- 1875 Septembre. FOURNIER (Achille), à Condé-en-Brie.
- 1878 Novembre . GAULET, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
- 1873 Décembre.. DE GRAIMBERG, à Heidelberg.
- 1885 Septembre. GRISON, Receveur de l'Enregistrement, à Guiscard (Oise).
- 1872 Novembre . GUÉRIN, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.
- 1874 Décembre.. GUILLAUME, Agent-Voyer, à Laon.
- 1864 Octobre... GUILLIOT (l'abbé), Curé Doyen de Flavy-le-Martel.
- 1892 Septembre. GABIOT, fils, Entrepreneur de travaux, à Château-Thierry.
- 1892 Novembre. GROSJEAN, ancien Receveur des Finances, à Gland.
- 1891 Juillet.... HANUS (A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
- 1892 Mars..... HENRIET (l'abbé), Doyen honoraire d'Oulchy-le-Château.
- 1872 Octobre... HENRIET, Conseiller général de l'Aisne, à Thierry.
- 1887 Juillet... HENRIET (Maurice), Juge, à Clermont (Oise).
- 1882 Novembre . JEAN, Conducteur des Ponts et Chaussées, à Château-Thierry.
- 1869 Septembre. JOUSSAUME-LATOUP, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre. JOUSSAUME-LATOUP (Henri), Économiste des Hospices à Château-Thierry.
- 1881 Janvier.... JOVENAY (l'abbé), Aumônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
- 1889 Mars..... JOVENAY, Licencié en Droit, à Château-Thierry.
- 1885 Août..... DE LADOUCKETTE (Baron Étienne) (✱), à Viels-Maisons.

Date d'admission.

MM.

- 1887 Juin. LARANGOT, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
- 1889 Février.... LEBLOND, Professeur de philosophie et histoire au Collège de Château-Thierry.
- 1870 Août..... LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
- 1889 Mars..... LÉLU, Receveur des Finances, à Lorient.
- 1875 Octobre... LINET-DROUET, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre. LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
- 1890 Juillet.... LEGRAND (Eugène), à Château-Thierry.
- 1890 Juillet.... LEGRAND (Auguste), à Château-Thierry.
- 1891 Février.... LENOIR (Henri), Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
- 1889 Février.... MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry.
- 1872 Novembre . MASURE, Artiste Peintre, 5, rue Campagne-Première, à Paris.
- 1891 Avril..... MAUCHAMP (Alphonse), Principal Clerc du Comissaire-Priseur, à Paris.
- 1876 Juillet.... MAUSSENET, Instituteur, à Villers-Allerand, par Rilly (Marne).
- 1891 Juin..... MAYER (Pol), imprimeur à Suresnes (Seine).
- 1886 Avril..... MENNESSON, ancien Notaire, à Jaulgonne.
- 1882 Mai..... MILON, Directeur de l'École communale, 10, rue Rollin, Paris.
- 1889 Août MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
- 1880 Septembre. MORLOT, Conseiller général de l'Aisne, Maire de Charly.
- 1875 Septembre. MOULIN, Avocat, à Sainte-Ménehould (Marne).
- 1890 Mai..... MOULIN, Avocat à Bernay (Eure).
- 1882 Décembre.. PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
- 1873 Mai..... PECQUE, Notaire, à Château-Thierry.
- 1879 Février.... PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger.
- 1864 Septembre. PIGNON (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château.
- 1878 Juin..... PILLE (Henri) (✱), Artiste Peintre, 35, Boulevard Rochechouart, Paris.
- 1891 Octobre... PILLIARD, Propriétaire, à Gramailles.
- 1891 Juillet... POMMIER (Georges), à Château-Thierry.
- 1892 Mars..... POCHET, Propriétaire, à Château-Thierry.
- 1879 Octobre... REMIOT, Directeur d'Assurances, à Château-Thierry.
- 1883 Avril..... ROUQUETTE, Libraire, passage Choiseul, Paris.
- 1891 Juin..... SALESSE (E. A.), Principal du Collège de Château-Thierry.

Date d'admission.		MM.
1886	Juillet....	SIMON (Maurice), Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médicis, à Paris.
1891	Octobre. . .	DE SADE (Comte), au Château de Condé-en-Brie.
1886	Janvier....	TABART (Émile), Tanneur, à La Ferté-Milon.
1885	Juillet....	TAUPIN, Négociant, Licencié en droit, à Château-Thierry.
1865	Février....	VARIN (Adolphe), Artiste Graveur, 2, rue Chanoinesse, Paris.
1874	Février....	DE LA VAULX, 8, rue Meissonier, Paris.
1872	Août.....	VUILBERT (l'abbé), Curé de Saulechery, par Charly.
1891	Janvier....	VIELLE, Juge de Paix du canton de Fère-en-Tardenois.
1892	Novembre .	VARIN (Raoul), Artiste Graveur, à Crouttes.

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

1879	Novembre .	BERTHELÉ (A.), Archiviste de l'Hérault à Montpellier
1879	Février....	DOUCHY (A.), Instituteur de Brumetz, par Gandelu.
1889	Mars.....	MARÉCHAL (Prince-Palmyre), à Château-Thierry.
1886	Janvier....	MINOULET, Instituteur de Romeny, par Charly.
1880	Janvier....	PIHAN (Eugène) (A.), Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
1887	Mai.....	PICHELIN, ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.
1892	Janvier....	DROUIN, ancien Instituteur, à Château-Thierry.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).
21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à St-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).

26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).
56. Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, à Paris.
57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau, (Seine-et-Marne).
58. Smithsonian Institution, à Washington (Etats-Unis).
59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).

61. Société académique de Chauny (Aisne).
 62. Société académique de Troyes (Aube).
 63. Académie d'Hippone, à Bône Algérie.
 64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
 65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
 66. Société d'Emulation belfortaise, à Belfort.
 67. Société des Amis des Sciences et Arts, à Rochechouart (Haute-Vienne).
 68. Société archéologique de Beauvais (Oise).
-

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1891

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1891

SEANCE DU 6 JANVIER 1891

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Correspondance. — M. le Directeur des Beaux-Arts en annonçant que la 15^e Session coïncidera, en 1891, avec la réunion des Sociétés Savantes et aura lieu dans la Salle de l'Hémicycle, à l'École des Beaux-Arts, renouvelle cette observation : « Je ne crois pas utile de vous rappeler « longuement le caractère particulier des études que le « Comité apprécie et accueille de préférence : la mise au « jour de documents inédits sur les artistes ou les monu- « ments de nos provinces. »

A l'occasion du Jour de l'An, voici la carte de visite de notre excellent collègue M. Delteil :

AU PRÉSIDENT,
ET A NOS CHERS COLLÈGUES,

Depuis longtemps l'hiver fait rage,
Il persiste, il est rigoureux,
Il résiste même au chauffage,
Et suffoque les moins frileux.

Luttons quand même avec courage,
Que notre cœur garde ses feux,
Et dans les jours de l'hivernage,
Que notre esprit soit chaleureux.

Malgré les rigueurs de Décembre,
Je pense à vous. Oui, dans ma chambre,
Rêver à vous fait mon bonheur.

Mon amitié pour vous extrême
Marque bien le degré suprême
Au thermomètre de mon cœur.

Un autre de nos meilleurs amis — qui taquine aussi parfois la Muse — a rimé un acrostiche de *bonne année* en l'honneur de la Société. Puisse, cette chère Société, réaliser les souhaits du bienveillant interprète !

Ouvrages reçus ou acquis pendant le mois de Décembre dernier :

- 1° *Session du Conseil Général de l'Aisne* Août 1890 ; Rapport de M. le Préfet ; Délibération du Conseil ;
- 2° *Revue de l'Histoire des Religions*, Tome xxii^e, N° 2 ;
- 3° *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*, Tome viii^e, 2^e Livraison ;
- 4° *Bulletin de la Société Académique de Brest*, Tome xv^e, 2^e Série ;
- 5° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, N° 84, 15 Décembre 1890 ;
- 6° *Bulletin Historique et Archéologique de Langres*, N° 46 ;
- 7° *Almanach de la Champagne et de la Brie*, 1891 ;
- 8° *Les Trois Instituteurs de l'Aisne*, Souvenirs de 1870-1871 ;
- 9° *Ephémérides d'Histoire Locale* (Ces trois derniers opuscules acquis) ;
- 10° *Fables de Phèdre*, traduites en vers français par M. MACAIGNE, professeur (Don de M. RENAUD). — Remerciements.

M. Edmond Remiot, membre correspondant, a soumis à l'attention de la Société, deux volumes, le deuxième et le troisième tomes d'un ouvrage admirablement relié et qui porte pour titre : *Nouvel examen de l'Usage général des Fiefs en France pendant les xi^e, xii^e, xiii^e et le xiv^e siècle, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du domaine de la Cou-*

ronne, par M. BRUSSEL, *Conseiller du Roi, etc.*, Paris, 1727.

Nous nous proposons de faire une étude d'autant plus sérieuse de cet ouvrage, que l'un des volumes, le deuxième, est relatif à la Champagne et à la Brie.

La Société vote des remerciements à M. Remiot.

Vente de la Bibliothèque Champfleury. — M. Delteil rend compte de la Vente de M. Champfleury, qui a eu lieu le 15 Décembre 1890, à l'Hôtel Drouot, après son décès.

La note si complète que donne M. Delteil à ce sujet, offre des renseignements pouvant être précieux pour la biographie de Champfleury, qui appartient à notre département ; nous serons heureux de les trouver consignés dans nos Annales.

Notre collègue a acquis, à un prix minime, *les Souffrances du professeur Delteil*. C'était son grand oncle, un savant, qui a traduit en vers français les œuvres de Claudien : « *Du Grec à la Poésie, il y a un abîme.* »

M. Douchy communique la copie d'une charte de 1186, confirmée en 1263, qui règle les droits qu'a lieu d'exercer le Seigneur de Sommepy (Marne), en temps de guerre et en temps de paix. — Cette pièce est déposée aux archives.

La Société examine trois Médailles qui lui sont soumises par M. Barbey, de la part de M. Chouteau, jardinier, 15, rue du Château : une gauloise en potin, fort bien conservée, type au cheval ; un as romain ? et une maille ? Ces deux dernières pièces, minuscules, seront l'objet d'un examen ultérieur.

M. Pétré-Huet, entrepreneur, fait don d'une Médaille du Brésil, à la date de 1828.

M. Legrand (Auguste), membre correspondant, présente plusieurs fragments : 1° d'un Obus prussien lancé de Cha-

tillon et trouvé à Montrouge, près Paris ; 2° de Fossiles divers. — Remerciements.

Il est procédé aux élections annoncées. M. Vielle, Juge de Paix à Fère-en-Tardenois, est nommé correspondant.

Le Bureau reste composé pour 1891 comme il l'était l'année précédente.

MM. BARBEY, *Président*.
VÉRETTE, *Vice-Président*.
MOULIN, *Secrétaire*.
JOSSE, *Vice-Secrétaire*.
HARANT, *Conservateur*.
RENAUD, *Trésorier*.

La Société vote des remerciements au Trésorier après avoir pris connaissance des comptes de l'année 1890 et du budget de 1891. Comptes et budget ont été approuvés.

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1891.

PRÉSIDENTE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Correspondance. — M. Paul Viollet (de l'Institut), Secrétaire de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, donne avis que cette Société accepte notre proposition d'échange.

M. Barbey, Président, se charge d'adresser nos remerciements.

M. Vielle est heureux de sa nomination de membre correspondant ; il fait remettre une notice sur la Station préhistorique qu'il a découverte à Fère-en-Tardenois et dont il est rendu compte plus loin.

M. le Maire de Château-Thierry communique le procès-verbal d'exhumation de La Fontaine, document qui a été donné à la Ville par M. Lenoir, agent d'assurances.

MM. Loys Deltail, peintre, aqua-fortiste, et Lenoir, sollicitent leur admission comme membres correspondants.

Le Bureau a agréé la présentation. Le scrutin pour leur élection, conformément au règlement, aura lieu le mois prochain.

Liste des Ouvrages reçus depuis la réunion du mois de Janvier :

1° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques.* — Section des Sciences économiques et sociales, Année 1890, N° 1 ;

- 2° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1890, N° 3 ;
- 3° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 155° Livraison ;
- 4° *Bulletin de la Société Dunoise*, N° 87, Janvier 1891 ;
- 5° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, N° 85, 15 Janvier 1891 ;
- 6° *Société Archéologique de Bordeaux*, Tome XIII^e, 4^e fascicule, et Tome XIV^e, 1^{er} fascicule ;
- 7° *Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, 7 fascicules, de la 62^e Livraison à la 68^e (manque le N° 66) ;
- 8° *Académie d'Hippone*, de la page LXV à la page XCVI.

Après ces préliminaires de la séance, M. le Président fait part de la mort de M. Le Feyer, Bibliothécaire de la Ville et de la Société ; il rappelle les services rendus par notre laborieux et sympathique collègue, d'abord comme Professeur de l'Université, puis comme Bibliothécaire.

Une assistance nombreuse et douloureusement impressionnée se pressait aux obsèques de M. Le Feyer.

Sur le seuil de la tombe, M. Barbey, interprète des sentiments de tous, tant en sa qualité de Président de la Société Archéologique que comme Vice-Président du Comité de notre Bibliothèque communale, a fait, en termes émus, l'éloge mérité du regretté défunt :

« MESSIEURS,

« Il y a quelques jours, vous aviez la douleur de conduire au champ du repos un professeur de notre Collège, aimé et estimé de tous ; aujourd'hui, c'est un de ses anciens collègues, un de ses amis, que nous accompagnons à sa dernière demeure.

« La mort est impitoyable, elle ne nous laisse pas le temps de sécher nos pleurs et elle ravive une plaie encore saignante en nous enlevant l'un de nos concitoyens les plus honorables et les plus estimés.

« Charles-Joseph-Louis-François Le Feyer, Professeur en retraite, Officier d'Académie, Bibliothécaire de la Ville et de

la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry, est décédé le 30 du mois dernier, à l'âge de 64 ans, dans un âge qui devait nous faire espérer de le conserver encore longtemps, surtout si l'on considère qu'il sortait d'un père qui s'éteignait, il y a quelques années, à l'âge de 94 ans, après avoir traversé les champs de bataille du Premier Empire.

« Le Feyer était né à Lannion, en Bretagne ; ses études terminées, il se consacra à l'enseignement en son pays natal dès l'âge de 18 ans, puis il fut appelé comme Professeur de Lettres au Prytanée de La Flèche, et successivement à Etampes et à Château-Thierry où, durant l'Invasion Allemande, il eut la fatigante mission de continuer l'administration du Collège dans une maison de la Grande-Rue, presque en face de son Collège de Château-Thierry qu'il avait la douleur de voir occupé par nos ennemis.

« De Château-Thierry, qu'il quittait en 1874, Le Feyer fut appelé à Dunkerque, puis à Charleville, et enfin à Arras, en qualité de Professeur en seconde. C'est là que la maladie le contraignit, beaucoup trop tôt à son gré, à demander sa retraite, retraite qu'il vint prendre à Château-Thierry dont il avait gardé le meilleur souvenir et où l'appelaient les liens de l'amitié les plus affectueux et ceux entre autres qui l'attachaient au collègue, au maître regretté qu'il va rejoindre, hélas ! quand ses cendres sont à peine refroidies.

« Sa retraite assurée, Le Feyer, en sa qualité d'érudit, avait sa place marquée dans la Société Historique et Archéologique de notre ville ; il y fut admis avec empressement, et il sut s'y rendre plus qu'utile, il y devint indispensable. La Bibliothèque de la Société demandait une organisation et un rangement auxquels il se donna de tout cœur : peu après, nommé Bibliothécaire de la Ville, il se consacra tout entier à cette nouvelle tâche et, par son zèle et son activité, il fit de cet établissement un véritable modèle d'ordre et d'organisation. La ville possédait des éléments de travail nombreux, mais le défaut de classement, l'absence de catalogue bien raisonné les rendaient inutiles ; par les soins

de son nouveau Bibliothécaire, tout fut bientôt en ordre, rangé et mis en lumière, et ces trésors, sans emploi naguère, sont aujourd'hui lus et étudiés par près de 200 lecteurs studieux et assidus, qui y trouvent matière à leur instruction et à leur développement intellectuel.

« Tous les inspecteurs se plurent à reconnaître les services qu'il rendait à la bibliothèque et reconnurent qu'il serait juste de changer son ruban d'Officier d'Académie pour la rosette d'Officier de l'Instruction Publique ; nous-même, en qualité de vice-président de la Commission de la Bibliothèque, nous avons sollicité cette distinction pour notre collègue, l'espérance nous en avait été donnée et nous ne doutons pas que sans sa fin prématurée, il n'eût bientôt obtenu cette satisfaction qui lui eût été bien précieuse.

« Enfin, pour ne pas prolonger cette triste cérémonie, disons en un mot que la carrière de Le Feyer fût une carrière honorablement remplie, j'en trouve la preuve dans tout ce qui m'entoure en ce moment. Votre attitude attristée, Messieurs, votre nombreuse présence, celle des enfants du Collège dont il instruisit les pères et les devanciers, la douleur de ses nombreux amis disent assez ce que valait l'homme que nous avons perdu : en effet, le connaître, c'était l'aimer.

« Sa fin prématurée nous enlève un ami fidèle, un savant modeste, un fonctionnaire désintéressé ; elle enlève surtout aux lecteurs de la Bibliothèque de la Ville, un guide sûr et éclairé, à la Ville de Château-Thierry, un citoyen probe et honnête, à la Société Archéologique, un collègue aimable et instruit, et à tous ceux qui l'ont connu un véritable ami ; elle enlève surtout à sa veuve désolée un bon et fidèle époux dont la mort est le premier chagrin qu'il lui ait causé.

« Au nom du Comité de la Bibliothèque, au nom de ses lecteurs, au nom de la Société Archéologique et de tous ses amis, nous adressons à notre bon, à notre excellent Le Feyer, le suprême adieu ! »

Le Tableau de Vivien à l'Eglise Saint-Crépin :

Au mois de septembre 1883, une Commission, nommée par M. le Préfet de l'Aisne et par Monseigneur de Soissons, fut chargée de procéder à l'examen des Tableaux de notre Église ; cette Commission était composée de MM. Lhermitte, artiste peintre ; Barbey, vice-président de la Société Archéologique, et Fr. Henriet ; ce dernier fut chargé du rapport. Il y avait vingt-et-une peintures à inventorier, mais trois seulement méritaient de fixer l'attention : le n° 13, le Baptême du Christ de Vivien, et deux Volets de Triptyque (nos 6 et 7) du xv^e siècle.

Le Baptême du Christ est une page digne d'un Musée, écrivait alors M. Henriet ; la toile était en fort mauvais état, une restauration s'imposait : aussi le Conseil de Fabrique de Saint-Crépin, d'après les conseils de M. Henriet, s'entendit avec M. Mercier, attaché spécialement à l'École des Beaux-Arts, et l'œuvre de Vivien est, à l'heure actuelle, la parure de notre belle Église.

M. Henriet a donné de cette peinture une description critique qui a été écoutée avec le plus vif intérêt ; ce travail sera inséré dans les Annales, précédé du Rapport de 1883 dont il n'avait été donné qu'une analyse incomplète.

M. Delteil fournit, ce mois encore, une large contribution à notre ordre du jour ; c'est d'abord le compte-rendu de la vente des Estampes de Champfleury. Notre collègue s'applaudit d'avoir pu acquérir cinq eaux-fortes, grandes épreuves, de premier tirage, avant la lettre sur chine et à toutes marges, de M. Fr. Henriet : *Vue de Château-Thierry ; à Méry-sur-Marne ; Livèrdun ; la Marne à Tancrou ; un Chemin en Plaine* ; nous l'en félicitons aussi.

M. Delteil nous apprend ensuite qu'il poursuit (avec autant de zèle que de succès), ses démarches à l'effet de constituer, à la Maison La Fontaine, la Bibliothèque des Fabulistes, La Fontaine en tête. Il a déjà en sa possession (plus donné que recueilli), *400 Fabulistes et plusieurs milliers de Gravures.*

Parmi les volumes, sans compter le gracieux cadeau de M. Pauly, de la Bibliothèque Nationale, citons un Fossati, 1744, in-folio ; un Phèdre, 1704, etc. Nous parlerons bientôt plus longuement de cette Bibliothèque des Fabulistes ; nous en avons dit assez pour que l'on voie quel service notre cher collègue rend à la Société et à la Ville de Château-Thierry.

« Je m'empresse de vous envoyer aujourd'hui, ajoute M. Delteil, une curiosité » ; ce sont les notes originales du compte-rendu fait par le rapporteur du Comité de lecture du Théâtre Français, en 1865, concluant au rejet d'une pièce intitulée : « *La Fontaine en ménage* », comédie en un acte, en vers, de M. de Rostan.

Nos Annales s'enrichiront de cette curieuse trouvaille.

Le Tumulus de Fère-en-Tardenois :

Au point culminant de la station préhistorique que M. Vielle avait explorée en 1881, il découvrit trois ans plus tard, au printemps 1884, des débris de belle poterie gauloise. Des fragments bruts de pierres étrangères au terrain, des éclats de silex, l'amènèrent à reconnaître l'emplacement d'un tumulus ; plus loin, il put constater des traces évidentes d'incinération. Ce tumulus est situé au nord de la ville de Fère, dans le parc de l'ancien château, tout près du lieu dit le Donjon : il a une forme elliptique, douze mètres au grand axe, de l'est à l'ouest, six mètres du nord au sud. Les principales pièces trouvées sont, outre les débris de poteries, un superbe couteau en silex brun, de 208 millim. de long sur 40 millim. à la plus grande largeur ; il a figuré à l'Exposition de 1889 dans la section 1^{re} de l'Exposition rétrospective ; des pointes de flèches, à pédoncule et barbelures droites ou obliques en forme de losange, etc.

M. Vielle avait eu la bonne pensée de soumettre à l'examen de la Société la plupart des objets par lui trouvés et, en plus, une fusaiote en terre cuite, une perle, un petit galet percé intentionnellement. Il signale, à la fin de son rapport,

que lors de ses dernières visites au tumulus, en août dernier, il a vu à l'œuvre une équipe de M. Fr. Moreau, dirigée par M. Pinson, l'un des maîtres fouilleurs. Il faut donc nous attendre que l'Album Caranda de 1890 nous fera connaître les résultats obtenus par l'infatigable et vénérable archéologue.

Près de l'un de ces petits sentiers qui se prolongent en ligne droite sur le mamelon des Hérissons et recouvrent, suivant M. Harant, les anciennes voies de l'Otmus disparu, dans la partie supérieure du jardin de M^{me} Bienvenu, on vient de trouver la sépulture d'une femme ; ce sentier parallèle au chemin des Praillons et à la rue du village Saint-Martin est, à peu près, à égale distance de ces deux chemins. La fouille que M. Harant a été appelé à visiter n'est point terminée ; la tombe n'est qu'à moitié débarrassée. Il a été trouvé deux bracelets et une bague en argent ; sur le chaton de cette bague sont gravés des signes ou caractères que M. de Laubrière veut bien se charger d'examiner, afin d'en rendre compte à la prochaine réunion. Ces objets ont été obligeamment abandonnés à la Société par Madame Bienvenu, à laquelle sont adressés de sincères remerciements.

Puisque nous parlons d'Otmus, nous nous faisons un plaisir d'annoncer que M. Harant, afin de donner un plus grand intérêt à l'étude qu'il a publiée et qui a paru dans les Annales de 1890, vient de mettre la dernière main à une carte de l'emplacement de cette cité disparue et des voies romaines qui sillonnaient cette partie du *Pagus Otmensis*.

Nous remercions bien vivement notre collègue et nous annexons cette carte à nos Annales de 1891.

M. Colmont présente une pièce d'or, fort belle, à fleur de coin, trouvée au Recoude, près Le Gault (Marne). Cette pièce sera étudiée ; il sera rendu compte de l'examen qui va en être fait.

La Société a appris avec plaisir que M. Berthelé vient d'être nommé Officier d'Académie ; elle adresse ses félicitations au jeune archiviste.

M. Bosquillon, membre correspondant, est nommé membre titulaire.

1890
Wm. S. Penick
1891

SÉANCE DU 3 MARS 1891

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Correspondance. — Un arrêté ministériel fixe au mardi 19 mai prochain l'ouverture de la 15^e Session des Sociétés des Beaux-Arts.

Les séances seront tenues, comme les années précédentes, dans la Salle dite de l'Hémicycle, à l'École Nationale des Beaux-Arts. Les manuscrits seront reçus à la Direction des Beaux-Arts, 3, rue de Valois, jusqu'au mercredi 1^{er} avril inclusivement. — M. Emile Delteil annonce qu'il vient d'être nommé Bibliothécaire de la Société Générale des Prisons. La Société adresse ses félicitations à notre sympathique collègue, qui vient de nous adresser une note curieuse sur : *Le Code de Henri III* (un livre ayant appartenu à G. Héricart, beau-père de La Fontaine) Le livre doit être déposé à la Bibliothèque ; la note sera insérée dans les Annales.

MM. Mauchamps et Charbonniez, fils, clercs de notaire à Fère-en-Tardenois, sollicitent leur admission comme membres correspondants ; ils sont présentés par MM. Barbey et Callou. Pour se conformer aux statuts, le scrutin pour leur élection aura lieu à la prochaine réunion. — M. Vielle répond, par une note que nous analysons, aux observations qui lui ont été faites par MM. Barbey et Josse : 1^o sur l'usage des Flèches empoisonnées à l'époque paléolithique ; 2^o sur celui des Flèches à tranchant transversal.

Liste des Ouvrages reçus dans le mois de Février :

- 1^o *Revue de l'Histoire des Religions*, Tome xxii^e, n^o 3 ;
- 2^o *Les Hétéens*, histoire d'un peuple oublié (publié par la Société des Annales du Musée Guimet) ;

- 3° *Annales de la Société de Macon*, 2^e série, Tome vii^e ;
- 4° *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts, des Deux-Sèvres*, 3^e série, Tome vii^e, 1890 ;
- 5° *Bulletin de la Société* (ci-dessus), n^{os} 7, 9 ; Juillet-Septembre ;
- 6° *Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France*, n^o 6 ;
- 7° *Répertoire de la Société de Statistique de Marseille*, Tome xxxiii^e par M. le D^r Socard ;
- 8° *Fables de Monsieur La Fontaine*, 1757 ; Exemplaire donné par M. Garnier (remerciements) ;
- 9° *Catalogue des Monuments Français classés par Alexandre Lenoir au Musée des Monuments* (Couvent des Augustins), et *Histoire des Arts en France* (Don de M. Barbey) ;
- 10° *L'Eau Minérale de Château-Thierry*, par M. le D^r Petit (tirage à part, — don de l'auteur) ; (remerciements).

M. le Président annonce la mort de M. Maillard, ancien notaire à Château-Thierry, membre honoraire de la Société depuis l'année 1869. C'est pour reconnaître les bons offices que M. Maillard avait rendus à la Société, que le titre de membre honoraire lui avait été décerné ; en effet, dès le début de la Société, le regretté défunt avait mis à notre disposition, dans une maison voisine de la sienne et qui lui appartenait, un local où ont été classées nos collections, nos archives et nos livres. Ce n'est qu'en 1869 que la Société a pris possession de la Maison La Fontaine.

L'Assemblée s'associe aux regrets que cette mort suscite.

On se rappelle l'inscription latine gravée sur un vase en verre trouvé à la Villa d'Ancy (Album Caranda 1887).

L'interprétation de cette inscription a exercé la patience des savants les plus autorisés. M. Edmond Le Blant, l'épigraphiste éminent, y a littéralement perdu son latin ; MM. Chabouillet et Maxe-Werly y ont trouvé une analogie avec un vase de la collection Foucher, de Reims.

M. Barbey tente une interprétation, fort ingénieuse, et qui, si elle n'est pas vraie, est tout au moins vraisemblable. M. Edmond Le Blant lisait : *Ibetius cum ande cari bibete*. M. Barbey, s'appuyant sur les principes mêmes, exposés par

M. Le Blant dans son récent travail : *l'Épigraphie chrétienne en Gaule*, à propos des altérations ou des changements de lettres, propose la lecture suivante : *Ibitis usque anima desit cari bibite*, et il traduit : « Vous irez jusqu'à ce que le souffle vous manque, chers (amis), buvez ». *Se non vero, e bene trovato*.

M. Mayeux remet la copie de deux documents qu'il doit à l'obligeance de M. Jeannesson, greffier de paix à Oulchy-le-Château, notre ancien collègue.

La première pièce en latin, datée de 1311, donnée à Château-Thierry, relate les droits que le Roi Philippe le Bel, à la demande de son fils Louis, Roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie, accorde aux habitants de la ville et du château d'Oulchy.

La deuxième est la réponse faite, en 1361, au Duc d'Orléans par le capitaine et les échevins de Reims, sur la demande de rachat de la forteresse d'Oulchy, tombée entre les mains des Anglais. Hélas ! les Rémois n'ont pas d'argent, ils se sont inutilement adressés partout, même aux *Lombards* de Paris, ils sont tenus à de très grands sacrifices et ne peuvent même songer à racheter les forteresses « d'environ nous, assavoir Troissy, Nogent-l'Artaud, Saponay, Attigny (Ardennes), et Autry (Ardennes) et Meurre (?) Maure (Ardennes) ou Meurs (Marne).

Ces deux pièces seront déposées aux Archives.

M. Vielle, avons-nous dit, a répondu aux observations que lui avaient présentées MM. Barbey et Josse, sur les deux points suivants : Usage des Flèches empoisonnées à l'époque paléolithique et des Flèches à tranchant transversal.

Il est certain, dit l'honorable correspondant, qu'il ne peut être donné aucune preuve matérielle à l'appui de la première hypothèse. Seulement, en 1858, M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire et, en 1878, M. Gustave Lagneau faisaient remarquer que plusieurs pointes de flèches étaient creusées sur les

bords de petites rainures vraisemblablement destinées à recevoir des substances vénéneuses. Aristote rapporte que les chasseurs Celtes empoisonnaient leurs flèches ; Strabon, puis Pline affirment que les Celtes ou Gaulois trempaient leurs flèches dans le suc vénéneux d'une espèce de figuier, de l'ellébore, du lotus, que les blessures faites par ces armes étaient infailliblement mortelles. La loi salique punissait d'une amende de 62 sous 1/2 d'or tout individu qui avait tenté d'en percer un autre d'une flèche empoisonnée. D'autres citations, relatives à des faits plus récents, établissent que l'effet du poison persiste durant plusieurs années.

Quant aux flèches à tranchant transversal, M. Vielle invoque le témoignage de MM. de Baye et Nicaise qui ont signalé la présence de ces flèches dans les sépultures de la Marne, et celui de M. Cayx de Saint-Aymour qui en a rencontré à Vauréal, dans la vallée de l'Oise. Tout récemment il en a été trouvé sur divers points de notre département.

Quoi qu'il en soit, la discussion reste ouverte ; elle est des plus intéressantes ; nous pouvons assurer à notre collègue de Fère-en-Tardenois que ses travaux trouvent, dans nos réunions, des auditeurs attentifs, si ce n'est convaincus.

M. Barbey offre, en échange de la lithographie de Delétain représentant les Travaux du Pont de Château-Thierry en 1769 — donnée il y a quelques années par M. E. Grison — cette même lithographie qu'il vient d'acquérir, mais munie de son cadre. C'est une offre trop gracieuse pour ne pas être accueillie avec empressement et remerciement.

Il est procédé à l'élection annoncée : MM. Loys Deltail et Henri Lenoir sont nommés Membres correspondants ; avis leur en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 7 AVRIL 1891

PRÉSIDENTICE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Correspondance. — Circulaire ministérielle relative à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes. Ce Congrès s'ouvrira à la Sorbonne, le Mardi 19 Mai. Se sont fait inscrire pour assister aux séances : MM. Harant, Lélou et Moulin. M. Harant doit donner au Congrès lecture de son travail sur Otmus, chef-lieu du Pagus Otmensis. — M. de Florival, Président de la Société Académique de Laon, fait don à la Société de l'importante monographie qu'il a éditée, de concert avec M. Midoux : « *Les Vitraux de la Cathédrale de Laon.* »

Liste des Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1° *Bulletin Historique et Philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Année 1890, n° 4 ;

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, Tome xxiiii^e, n° 1 ;

3° *Annuaire de la Société Française de Numismatique*, Année 1890, six fascicules ;

4° *Bulletin de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, n° 143 ;

5° *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 2 vol., Tome 27^e et 28^e, Année 1890 ;

6° *Bulletin de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts, des Deux-Sèvres*, n° 10, 12 ; Octobre et Décembre 1890 ;

7° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 86 et 87 ; 15 Février et 15 Mars 1891 ;

8° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, xi^e volume, 2^e livraison ;

9° *Annual report of the Museum of american archæology*, 1890 ;

10° *Revue Mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, n° 1 ; Janvier 1891 (spécimen) ;

11° *Les Vitraux de la Cathédrale de Laon*, par MM. DE FLORIVAL et MIDOUX ; 3 fascicules (Don de M. DE FLORIVAL) ; (remerciements).

Le 28 mars dernier, après deux jours de maladie, la mort emportait notre vénérable Vice-Président, M. Mayeux. Sa verte vieillesse semblait lui promettre encore de longs jours ; il avait été un des ouvriers de la première heure et s'était toujours montré un des membres les plus assidus aux séances, un de nos collaborateurs les plus utiles. Il n'y a qu'à relire ses notes sur Etampes, Gandelu, etc., son étude sur la Paix de Crépy, ses remarques philologiques, son essai de Glossaire local, pour reconnaître qu'il avait non-seulement des connaissances étendues, variées, mais encore une façon de dire toute particulière.

M. Mayeux avait été un des promoteurs de l'acquisition de la Maison natale de La Fontaine par la Société ; il déploya, pour assurer le succès de la souscription, le zèle le plus ardent. Son tableau de l'état de notre Maison pendant la guerre, prouve qu'il avait souffert comme savant et surtout comme Français, de voir nos collections pillées par un insolent vainqueur, nos salles envahies par un ennemi que n'avait point arrêté le souvenir du génie de l'immortel fabuliste.

N'oublions point de rappeler, à l'honneur de sa mémoire, que Château-Thierry lui dut la création de l'École Libre du Faubourg de Marne ; elle eut un plein succès ; et si la mort ne fût venue le frapper, la commune d'Etampes, où il espérait finir ses jours, eut, grâce à lui, vu l'établissement d'une Maison de retraite pour les anciens professeurs, dont les ressources, souvent trop modestes, auraient trouvé là un précieux emploi.

M. Mayeux ne comptait que des amis parmi nous ; aussi sa perte est vivement sentie. Ses obsèques ont eu lieu à Etampes, le mardi 31 mars ; malgré le mauvais temps et l'éloignement, bon nombre de nos collègues y assistaient, ainsi que des amis (anciens Membres de l'Enseignement), venus de Paris, et bon nombre des habitants de la commune.

Au cimetière, M. Barbey, Président, a rappelé dans les termes suivants, la carrière toute de travail et d'honneur du regretté défunt, associant la Société à la douleur que cause à sa famille la mort de cet homme de bien :

« MESSIEURS,

« C'est au nom de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry que je prends devant vous la parole pour exprimer les regrets qu'elle éprouve de la perte d'un de ses membres fondateurs.

« M. Charles-Louis-Marie Mayeux que nous conduisons aujourd'hui à sa dernière demeure, était en effet l'un des rares survivants de ceux qui assistèrent le 9 Septembre 1864 à la réunion qui vit naître notre Société, et depuis cette époque jusqu'au jour où nous venons d'avoir la douleur de le voir s'éteindre à l'âge de 81 ans, il prit une large part à nos travaux. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, Mayeux était un homme de science et d'étude et il resta tel toute sa vie consacrant à l'augmentation de ses connaissances les loisirs qu'il parvenait à arracher aux occupations de l'existence.

« Né à Oulchy-le-Château, d'une famille modeste, élevé dans les séminaires d'Oulchy, de Soissons et de Laon, en même temps qu'il y puisa des principes qui furent la règle de toute sa vie, il y fit de bonnes et sérieuses études qui lui permirent la culture des lettres et la possibilité de devenir professeur à Paris, puis chef d'institution à Batignolles : sa maison y était recommandée à plus d'un titre et jouissait de la confiance des familles. Pendant plus de 20 ans, il se consacra à ce fatigant métier, si digne d'éloges, d'élever la jeunesse, puis désireux de jouir du fruit de ses travaux, il vint en 1852, se retirer parmi nous à Etampes et enfin à Château-Thierry.

« Quand notre Société vint à se fonder, Mayeux était tout désigné pour en faire partie, il n'hésita pas à s'engager parmi nous, les études auxquelles nous consacrons notre temps étaient trop de son goût pour qu'il manquât l'occasion de s'associer à des hommes pour lesquels l'étude est un délassement. Dès les premiers jours, Mayeux nous donna des travaux qui prouvaient ce qu'il valait : je ne vous en ferai pas l'analyse, mais la simple énumération de quelques-uns vous démontrera la science de celui qui les a produits. Nous

lui devons entr'autres travaux, des études historiques sur un Duc de Mazarin, Saint-Vincent de Paul, la terre de Gandelu et notamment un travail très approfondi sur la Paix de Crépy et la campagne de Charles-Quint dans notre contrée.

« J'en passe, et des meilleurs, pour vous signaler surtout la part qu'il prit à l'œuvre la plus importante de notre Société, je veux parler de la formation de la souscription pour l'acquisition de la Maison natale de La Fontaine. Mayeux est un de ceux qui, les premiers, conçurent l'idée de cette œuvre importante. Pendant les temps laborieux qu'elle eut à traverser, dont l'époque de l'invasion ne fut pas le moindre, Mayeux fut le Vice-Président de la Commission de la souscription et y rendit des services importants.

« Ces services ne sont pas les seuls que nous lui devons, sa riche et nombreuse bibliothèque fut toujours à la disposition de ses collègues, comme sa complaisance pour organiser nos collections ne nous fit jamais défaut.

« Mais je n'en dirais pas assez si je ne rendais pour terminer, justice à l'aménité et la bonté avec lesquelles il entretenait avec tous, les rapports les plus amicaux et les plus agréables : longtemps nous nous rappellerons notre Vice-Président et son souvenir se joindra à celui des collègues trop nombreux, hélas ! que nous avons déjà eu le malheur de perdre.

« Nous nous joignons à la douleur de sa veuve et de ses enfants pour regretter profondément l'excellent collègue que la mort vient de nous enlever et nous leur adressons l'expression de nos plus vives sympathies. »

M. Delteil a voulu associer la poésie à nos regrets, en nous envoyant un sonnet qui fait suite au discours de notre Président :

A LA MÉMOIRE DE NOTRE VÉNÉRÉ VICE-PRÉSIDENT, MAYEUX,

Non ! l'homme ne meurt pas tout entier ! Sa mémoire

Lui survit à jamais, quand il a mérité

D'avoir son nom inscrit aux livres de l'histoire :

Dans nos fastes Mayeux a droit d'être vanté !

Prodiguons-lui non pas les louanges banales,
Mais rappelant sa vie et son activité,
Célébrons dignement dans nos chères Annales
Le modeste savant, rempli d'aménité,

Le philologue instruit, l'ami de La Fontaine,
Qui nous a conservé le précieux domaine,
Berceau du Fablier. Est-il plus beaux fleurons !

Collègue vénéré, bon ami, charitable,
Rêvant le bien pour tous et pour chacun affable ;
Sans excepter un seul, Mayeux, nous te pleurons !

EMILE DELTEIL.

Nous enregistrons avec plaisir les deux notes suivantes :

1° « Le Musée du Louvre s'est enrichi de deux tableaux qu'il doit à la générosité de M. Jules Maciet (Membre titulaire de notre Société), et qui augmente la part faite dans les galeries à l'histoire de l'ancienne peinture française. Le premier est un grand *Calvaire* peint sur fond doré, datant des premières années du xv^e siècle et offrant d'évidents rapports avec le panneau du *Martyre de Saint-Denis* que possédait déjà le Musée ; ce *Calvaire* se distingue par une vigueur pleine d'originalité. Le second panneau représente une des *Allégories* familières à l'Ecole de Fontainebleau. »

2° « Dans la notice historique et statistique de M. L. Benoist, sur Coulombs, Vaux-sous-Coulombs et Germigny (Seine-et-Marne, arrond^t de Meaux), on lit : « *Des deux côtés du rétable de l'autel de l'église de Germigny se trouvent représentés Saint Hubert et Marie Magdeleine. Ces peintures sont dues à ROBERT RENEL, Maître-Peintre à Château-Thierry ; il les a exécutées moyennant 30 livres, suivant un marché passé avec les marguilliers le 25 Juin 1660 (Archives de Seine-et-Marne.)* »

Au lieu de Renel il faut lire Revel, qui est né à Château-Thierry, et dont on a retrouvé des peintures à Gandelu (tout près de Germigny), à Belleau et ailleurs.

Charles Ransonnette, peintre et graveur, n'est point un Castrothéodoricien — nous le savons — mais il aimait notre ville et ses environs ; pendant trente années, à partir de 1829, il a mis à contribution Essômes, Crogis, Monneaux, Azy, Chézy, Bonneil, puis Château-Thierry, le village Saint-Martin, Courteaux, Brasles, Verdilly, Chierry, Nesles, Nogentel, etc.

M. Eugène Legrand, comme nous l'avons dit précédemment, avait eu la bonne fortune de recueillir un nombre considérable des dessins de Ransonnette ; M. Fr. Henriet a bien voulu reconstituer pour nous la vie et rappeler les travaux de cet artiste injustement oublié.

Fils d'un graveur estimé, Ch. Ransonnette, né à Paris en 1745, fut élève de Victor Bertin, — le premier maître de Corot, — devint dessinateur-graveur de la duchesse de Berry par l'influence de laquelle il fut attaché au Ministère de la Guerre en qualité de graveur des cartes et plans du dépôt de ce ministère. Il a considérablement produit ; la plupart des croquis qui sont la possession de M. Legrand, sont datés des mois de septembre et d'octobre ; c'était donc un hôte de passage qui, pendant les vacances, trouvait un asile amical à Essômes chez M. Belin. Ancien censeur du collège Charlemagne, M. Belin habitait la maison Flamand, occupée, il y a quelques années, par M. Leclert, notaire. La plupart des dessins de Ransonnette sont à la mine de plomb, d'autres à la sanguine, plusieurs ont été lavés à la sépia.

M. Henriet définit, avec l'habileté qu'on lui connaît, le talent propre de Ransonnette qui « voyait petit, en graveur sur acier habitué à travailler pour la librairie, à ramener la nature aux conditions d'une vignette ». Une pièce cependant mérite de nous arrêter quelques instants : c'est le dessin très finement exécuté de la petite piscine Renaissance que l'on voit dans le transept méridional de l'Eglise d'Essômes. En recommandant à M. Legrand de monter ses dessins sur des feuilles de bristol, de les habiller convenablement, de les coordonner, M. Henriet ajoute une réflexion que nous devons

reproduire : « Les choses de l'art sont comme les jolies femmes ; la toilette ne leur messied jamais »

Les Hétéens, histoire d'un Empire oublié :

La lecture d'un volume de vulgarisation, édité par la Société du Musée Guimet, volume portant le titre que nous citons, a captivé l'attention de M. Lélou qui a bien voulu faire de cet ouvrage un compte-rendu que nous analysons sommairement.

La Genèse fait mention des Hétéens dont les possessions se trouvaient dans la région sud de la Palestine, au voisinage d'Hébron ; Ezéchiel leur attribue la fondation de Jérusalem, de concert avec les Amorrhéens.

Ce sont les monuments Héthéens retrouvés qui ont fourni à ce sujet des renseignements précieux ; ces renseignements ont été corroborés par ceux qu'on a tirés du pays d'origine. Un travail de reconstitution ethnographique a été entrepris avec autant de soin que d'intelligence, par un savant Anglais, M. Sayce, dont le livre a été traduit par M. Ménant, membre de l'Institut.

SÉANCE DU 3 MAI 1891

PRÉSIDENTICE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

Liste des Ouvrages reçus dans le mois d'Avril :

1° *Bibliographie des Travaux Historiques et Archéologiques publiés par les Sociétés Savantes*, rédigée par MM. DE LASTEYRIE et E. LEFÈVRE-PONTALIS, Tome II^e, 1^{re} livraison ;

2° *Numismatique de la France*, par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, membre de l'Institut ; 1^{re} partie, Epoques Gauloise, Gallo-Romaine, Mérovingienne ;

3° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 17^e Année, 6^e livraison ;

4° *La Thiérache, Bulletin de la Société Archéologique de Vervins*, Tome XII^e ;

5° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, Année 1890, n^o 4 ;

6° *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 156^e livraison ;

7° *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine*, Tome XIII^e ;

8° *Bulletin de la Société Dunoise*, n^o 88, 15 Avril 1891 ;

9° *Mémoires de la Société Eduenne*, Tome XIII^e ;

10° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n^o 88, 15 Avril 1891 ;

11° *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Limousin*, Tome XXXVIII^e ;

12° *Académie d'Hippone*, 1 fascicule de xvii à cx ;

13° *Architecture moderne de la Sicile*. — Recueil des plus beaux Monuments religieux et des Edifices les plus remarquables de la Sicile, par MM. HITTORF et ZANTH, architectes. (Don de M. BARBEY, que la Société remercie chaleureusement.)

M. Barbey annonce la mort de M. Choron, Président honoraire de la Société Archéologique de Soissons. Ce qui nous rend cette perte plus sensible, ce sont les bons rapports que notre Société a toujours entretenus avec sa voisine, ainsi que les rapports personnels que quelques-uns de nous avaient avec le vénérable M. Choron. Nous n'oublions pas qu'il y a quelques années, à diverses séances de la Sorbonne, le regretté défunt a lu une intéressante « étude sur l'instruction à Soissons avant la Révolution. »

La Ferté-Milon, outre son Hôtel-Dieu « sa Maison Dieu », possédait aussi une maladrerie ou léproserie, enrichie par les libéralités d'Eléonore de Vermandois en 1184, de Philippe de Valois en 1340. Mais faute de lépreux — il n'y en avait eu qu'en 1644 — cette maladrerie fut changée en 1676 en un prieuré de l'ordre de Cîteaux, tout en conservant le nom de Saint-Lazare, nom qui est encore affecté au quartier.

M. le Dr Corlieu, après avoir cité l'acte de commutation de la léproserie, donne le dénombrement des biens de Saint-Lazare au 16 Décembre 1676. Ces biens se composaient de quatre-vingt-un arpents de terres labourables, de dix-huit arpents de prés, de différents droits de cens, surcens, rentes, et du *Monastère*. C'est actuellement la maison de M. Tabart, propriétaire.

Par édit du 20 Juin 1693, confirmé par arrêt du Conseil du 3 Juillet 1699, les biens de la Maladrerie de La Ferté-Milon, ainsi que ceux de Couvrelay, de Courtieux, de Vivières, de Chelles, de Bonneuil, ci-devant réunis à l'Hôtel-Dieu de Pierrefonds, furent affectés à l'Hôtel-Dieu de La Ferté-Milon.

La petite commune de Vassogne, canton de Craonne, n'a aucun rapport historique avec notre circonscription ; si nous appelons l'attention de la Société sur la pièce que nous devons à l'obligeance de M. Bercet, notre collègue, c'est à cause de l'intérêt que présente ce document.

Il s'agit, en effet, du droit de vinage qui s'exerçait à

Château-Thierry et dans la plupart des localités situées sur les bords de la Marne où la vigne était cultivée.

« Le vinage, dit Chéruef, était un droit féodal que percevaient les seigneurs sur le vin récolté dans leurs domaines, ou transporté à travers leurs terres. »

Les vins de la vallée de l'Aisne, comme ceux de la vallée de la Vesle ont eu leur réputation ; ils ont eu aussi leur historien dans l'abbé Robert, ancien curé d'Arcy-Sainte-Restitue, qui affirme qu'à Chassemy, à Vasseny, on récoltait du vin estimé dont bonne partie était affectée au service des religieux de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

A Vassogne, le droit de vinage dû au seigneur, — en Octobre 1790, date de la réclamation que nous analysons, le seigneur était M. de Belzunce, — consistait en sept setiers ou vingt-huit pots sur chacun arpent de maisons, jardins, prés, vignes et chenevière, et de quatorze pots sur chacun arpent de terre, bois ou marais ; observant que cent vingt pots font la pièce, jauge actuelle. L'arpent sur lequel se paye le vinage est de cent verges, la verge est de vingt-deux pieds, le pied de onze pouces. Les propriétaires forains et les habitants de Vassogne, vigneron, manouvriers, se sont réunis en assemblée le 5 Octobre 1890, « ils démontrent que la prestation du droit du vinage leur est infiniment onéreuse, surtout depuis les trois dernières années, les vignes s'étant trouvées presque entièrement détruites, par l'effet désastreux de la gelée de l'hiver 1788-1789 ». M. de Belzunce, après avoir lui-même visité les vignes, reconnaissant le bien-fondé des réclamations, autorisa les propriétaires à acquitter le droit de vinage à leur choix, en nature ou en argent, à raison de vingt livres tournois par pièce contenant cent vingt pots. Le setier de vin équivalait à sept litres quarante-quatre centilitres, d'où il suit que l'impôt par arpent s'élevait à peu près à cinquante-deux litres, c'est-à-dire au quart de la pièce, jauge actuelle de Champagne.

Dans le déblaiement des terrasses, au fond de la Place du Marché, où doit s'élever le nouvel Hôtel-de-Ville, il a été trouvé un vase gaulois ou mérovingien, mesurant 12 centimètres de hauteur et 15 centimètres à sa plus grande largeur. La terre dont ce vase est formée paraît être de la même nature que celle des vases trouvés habituellement dans les sépultures ; on remarque sur le bord supérieur une dépression intentionnelle, « un coup de pouce, » qui pourrait bien être la marque de fabrique du potier, puisque cette dépression n'a aucune utilité ; ce vase est gracieusement offert par l'Administration Municipale au Musée de la Société. — Remerciements sincères.

M. Roby, élève de la classe de philosophie au Collège, soumet à l'assemblée une pièce de monnaie gauloise, anépigraphe, à fleur de coin, fort intéressante, quoique d'un type connu ; face : un gaulois nu, chevelure abondante, enroulée, enduite de suif, portant d'une main une torche, de l'autre un bouclier circulaire (?) ; revers : un animal (cheval ou sanglier) fort mal fait, surmonté d'un signe que l'on peut croire un emblème religieux, ou un signe relatif à la délimitation du temps. Ce type très connu dans notre contrée nous avait été autrefois signalé par M. de Vertus.

M. Dubuc-Mayeux fait don d'un gaufrier en fer, d'une forme originale, avec inscription ; c'est l'œuvre sans doute d'un maréchal de village.

M. Meyer, maçon à Brasles, fait remettre par M. Renaud plusieurs pièces de monnaie presque frustes, ainsi qu'un jeton de compte à l'effigie de Louis XIII.

M. Josse a trouvé à Monthiers, un christ en bronze, assez mal façonné qui doit remonter au règne de Louis XIII ; il le fait passer sous les yeux de ses collègues.

Sur la proposition de M. le Président, M. Vérette, Membre titulaire, Principal honoraire, est élu Vice-Président en remplacement du regretté M. Mayeux. M. Vérette a été nommé par acclamation.

MM. Salesse, Principal du Collège La Fontaine à Château-Thierry, et Pol Mayeux, Imprimeur à Méru (Oise), sont présentés par le Bureau comme Membres correspondants ; suivant le règlement, leur élection aura lieu lors de la prochaine séance.

SEANCE DU 2 JUIN 1891

PRÉSIDENTENCE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le Secrétaire dépouille la correspondance :

Correspondance. — Nous ne voulons point priver nos collègues qui n'ont pu assister à la réunion, de la délicieuse épître de M. Vérette, remerciant de sa nomination comme Vice-Président :

« Rien, absolument rien, ne peut justifier le choix dont je viens d'être l'objet pour remplacer notre excellent et regretté Vice-Président M. Mayeux. Je n'en dois pas moins des remerciements aux Membres de notre Société et, en particulier, à son Bureau, sur la proposition duquel j'ai été investi par acclamation, d'une fonction qui est au-dessus de mes forces. Mais, laissez-moi vous dire, mon très cher Président, que je ne puis être pour mes collègues et pour vous qu'un auxiliaire bien chétif. Il me faudra, pour être à peu près *dignus intrare*, suivre bien assidûment vos doctes leçons et celle des maîtres-ès-arts vos coopérateurs. C'est ce que je ferai désormais avec une exactitude scrupuleuse et, à force de me faire élève, peut-être me rendrai-je digne de suivre, *longo sed proximus intervallo*, les professeurs qui auront essayé de me tirer de l'ignorance archéologique. Veuillez recevoir, avec mes remerciements tout particuliers, l'assurance de mes sentiments de bonne et franche cordialité, Votre élève docile. »

Elève docile ! quand, à plus de quatre-vingts ans, on a derrière soi une carrière si honorablement parcourue et que l'on a formé tant de maîtres, tant d'hommes distingués !

M. Tordeux, Président de la Société Archéologique d'Avesnes (Nord), présente ses condoléances et celles de ses collègues à propos de la mort du regretté M. Mayeux.

M. Hanus, Professeur au Collège de Château-Thierry, sollicite son admission comme Membre correspondant.

M. de Marsy, Directeur de la Société Française d'Archéologie, invite les Membres de notre Société à assister aux réunions du Congrès Archéologique, dont la 58^e Session s'ouvrira le 16 Juillet à Dôle. Les villes que le Congrès visitera, outre Dôle, sont : Salins, Besançon et Montbéliard. Une excursion en Suisse (Bâle, Soleure, Berne, Neufchâtel et Avenches), terminera cette Session.

Ouvrages reçus dans le mois de Mai :

1^o *Congrès Archéologique de France*, 55^e Session à Dax et Bayonne en 1888 ;

2^o *Les Mammifères de France*, par A. BOUVIER (ouvrage classique envoyé par le Ministère) ;

3^o *Bulletin Historique des Antiquaires de la la Morinie*, 157^e livraison ;

4^o *Bulletin de la Société Historique et Archéologique de Langres*, n^o 47, Avril 1891 ;

5^o *Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de Beaune* (Côte-d'Or), 1889 ;

6^o *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 4^e volume, 1890 ;

7^o *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n^o 89, 15 Mai 1891 ;

8^o *Revue de Saintonge et d'Aunis*, xi^e volume, 3^e livraison, Mai 1891 ;

9^o *Mittheilungen der Geographischen Gesellschaft in Wien*, 1889 ;

10^o *Mémoires de la Société royale des Antiquités à Stockholm*, 2 volumes, 1888 et 1889 ;

11^o *Les Médecins à Pouques aux XVI^e, XVII^e, XVIII^e siècles*, avec dédicace à J. PIDOUX, — Edition A. LEMERRE (Don de M. CORLIEU) ;

12° *Atlas des Cartes de la Généralité de Soissons* (Don de M. LÉGUILLETTE);

13° *Copie et fac-simile d'un Manuscrit du XIV^e siècle, relatif à Château-Thierry* (Don de M. LÉGUILLETTE);

14° *Glossaire Archéologique de VICTOR GAY*, 4 livraisons (Don de Madame MAYEUX en souvenir de son mari).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

A l'ouverture de la séance, M. le Président invite M. Vérette à occuper la place qui lui est attribuée au Bureau comme Vice-Président; il y a eu, à ce sujet, comme bien on peut s'y attendre, échange de spirituels compliments.

M. Moulin donne lecture de la première partie de son compte-rendu sur les études présentées au *Congrès des Sociétés Savantes* à la Sorbonne. L'archéologie l'attirait tout particulièrement; mais le mémoire de M. Harant, — mémoire qu'il était chargé de lire, son auteur en étant empêché par une grave indisposition, — étant inscrit à la section de Géographie historique; force a été de se présenter à cette section; il n'y a point à le regretter. MM. Bidant, Léguillette, et Pihan, membres de la Société, s'étaient fait inscrire comme délégués; si bien que Château-Thierry était suffisamment représenté pour assister à la lecture annoncée.

Le travail sur *Otmus* a été écouté avec une bienveillante attention.

M. le colonel de La Noë, qui a fait une étude particulière des camps romains et connaît très-bien ceux qui ont été cités par notre collègue, a contesté l'attribution de camps romains à Macquenoise et à Saint-Thomas (Vieux-Laon); selon lui, ce sont des oppides; il ne se prononce pas sur Vermand qu'il ne connaît pas. Mais, assure M. Harant: le camp a précédé l'oppide et mes citations sont exactes.

L'emplacement d'Otmus, chef-lieu du Pagus Otmensis, a figuré parmi les mémoires que la Société a publiés dans ses Annales de 1890; grâce à M. Harant, notre petite ville,

qui avait déjà attiré l'attention du monde savant à la suite de la communication de M. Morsaline sur le Château, aura eu aussi, cette année, une place convenable.

M. Moulin donne ensuite une courte analyse des lectures : 1° de M. Chauvigné sur le Véron (Touraine), canton tout particulier qui conserve ses mœurs antiques, ses habitudes surannées, et rappelle l'Invasion Sarrasine au vi^e siècle ; 2° de M. de Montessus sur le Salvador précolombien ; 3° de M. Bonnet, sur la correspondance du Ministre de Pontchartrain avec l'infortuné Ambassadeur Lenoir du Roule, assassiné pendant le cours de sa mission en Ethiopie (1616) ; 4° de M. Varat, sur la Corée : les révolutions de cette contrée, ses luttes avec la Chine, le Japon, ses rapports — devenus plus faciles, heureusement, — avec notre pays ; 5° de M. le Dr Catat : l'auteur rend, d'une façon brillante, très claire, très intéressante, compte de sa mission à Madagascar ; rien à faire, déclare-t-il avec les Howas, d'origine africaine, barbares, fourbes, sanguinaires, insociables ; tout à attendre, au contraire, avec les Malgaches, d'origine asiatique, dont les mœurs sont douces, se prêtent à la civilisation. M. Catat qui a noué, au Madagascar, des relations utiles pour la France, a été décoré, aux applaudissements de tous les assistants, à la séance générale ministérielle.

Au risque de présenter un compte-rendu trop long, le Secrétaire pense qu'il ne doit pas omettre de mentionner l'immense surprise de l'auditoire, lorsque M. Vibert annonça la découverte, dans l'Ariège, de grottes situées à une profondeur de plus de 200 mètres, reliées par un cours d'eau de 7 kilomètres, curieuses comme celles qui ont été publiées l'an dernier par le Tour du Monde ; je veux dire les Grottes de Padirac (Lot). Ah ! les Grottes du Han, espérons-le, seront bientôt distancées par celles de l'Ariège et du Lot !

Comment aussi ne point parler de notre savant et aimable compatriote, M. Pilloy ? Au Calvaire de Vermand, il a trouvé des vestiges d'un instrument de musique gallo-romain fort

curieux, une espèce de sistre avec cinq paires de cimbalettes, comme celles d'un tambour de basque. La reconstitution de l'instrument a été fort intelligemment faite par M. Pilloy ; sa découverte et la démonstration qu'il en a donnée lui ont valu d'unanimes applaudissements.

M. Barbey complète la lecture de son interprétation du vase trouvé par M. Fr. Moreau, à la villa d'Ancy ; cette notice sera insérée dans les Annales.

M. Vrin, élève du Collège, fait présenter une pièce trouvée aux Hérissons : c'est un grand bronze : *Lucilla Augusta, Antonini, Augusti filia*. Revers : *Concordia ou Felicitas*. — M. Damery et M. Roby, élèves également du Collège, soumettent, le premier un Tétricus, bronze, trouvé à Fère, et un Tournois à légende illisible ; M. Roby, un petit bronze qui paraît être un Hérennius ; — M. Lefèvre, de Brasles, un jeton de Louis XIII, trouvé à Brasles. (Remerciements.)

MM. Salesse et Pol Mayeux, dont l'élection a été annoncée, sont nommés Membres correspondants.

Le scrutin pour l'élection de M. Hanus, professeur au Collège, bibliothécaire de la Ville, Officier d'Académie, est remis, suivant l'usage réglementaire, à la prochaine séance.

SEANCE DU 7 JUILLET 1891

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté après lecture.

Correspondance. — M. le Sous-Préfet, par sa lettre du 20 juin, réclamait pour le 10 juillet le rapport annuel sur nos travaux. Ce rapport a été adressé le 25 juin, avec prière d'appuyer notre demande pour le maintien, par le Conseil général, de l'allocation de 200 francs accordée depuis plusieurs années. — M. Salesse, professeur du Collège, remercie de sa nomination. — M. G. Pommier, de Château-Thierry, sollicite son admission comme membre correspondant; MM. Barbey et Harant sont les parrains du récipiendaire.

Liste des Ouvrages reçus depuis le mois de Juin :

1° *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1891, n° 1;

2° *Revue de l'Histoire des Religions*, Tome xxiii^e, n° 2;

3° *Les Symboles religieux et les Emblèmes du Culte chez les Annamites*, par DEMONTIER (Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet);

4° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 18^e année, 1^{re} livraison, 1891;

5° *Recueil des Publications de la Société hârraise d'études diverses*, 57^e année, 1890, quatre fascicules;

6° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, Tome viii^e, n° 1-3 Janvier-Mars 1891;

7° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 90, 15 Juin 1891;

8° *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XI^e vol., 4^e livraison, Juillet 1891 ;

9° *Société Archéologique de Bordeaux*, deux fascicules ;

10° *Quelques espèces algériennes d'Hyménoptères* par M. Cu. FERTON, membre correspondant (don) ;

11° *Conseil général de l'Aisne*, session d'Avril 1891. — Rapport de M. le Préfet ; délibérations du Conseil ;

12° *Les Habitations lacustres des temps anciens et modernes*, par FR. TROYON.

Cet ouvrage vient d'être remis au secrétaire par M. Fossé-d'Arcosse, imprimeur à Soissons, au père duquel l'avait communiqué M. de Tillancourt ; il est offert gracieusement à notre bibliothèque par Madame de Tillancourt, en souvenir de son mari, ancien député de l'Aisne, membre titulaire et l'un des fondateurs de notre Société, à laquelle il portait le plus grand intérêt. A ce don vient s'ajouter celui d'une importante collection du *Journal des Débats* et des terriers des communes de Montfaucon, Essises et Viffort.

La Société qui n'a point perdu le souvenir de M. de Tillancourt, du collègue aimable, spirituel et bienveillant, charge M. Barbey, son Président, d'exprimer à Madame de Tillancourt ses bien sincères remerciements.

M. Moulin donne connaissance de la deuxième partie de son compte-rendu des lectures faites au Congrès des Sociétés savantes. En voici une analyse sommaire :

Un fouilleur heureux, M. Morel, receveur des finances à Vitry-le-François, pourra ajouter à son curieux album « *La Marne souterraine* » la description et les dessins d'un ançon, d'une armature de bouclier, d'un umbo en fer, etc., trouvés dans une sépulture à Somme-Suippes (Marne). M. Morel est un émule de M. Fr. Moreau.

M. Demaison, archiviste de Reims, vient de détruire la tradition d'après laquelle on attribuait la construction de la Cathédrale à Robert de Coucy, Villart de Hennecourt, Libergier. M. Viollet-le-Duc, lui-même s'était rangé à cette

opinion. La thèse savante de M. Demaison établit les noms des véritables « maîtres de l'œuvre » : Jean d'Orbais, Jean le Loup, Gaucher de Reims, Bernard de Soissons (de 1211 à 1290). C'est dans le dédale du labyrinthe, hors d'œuvre en vogue sous Saint Louis, que M. Demaison a retrouvé les indications précieuses, déjà relevées par le chanoine Cocquault, et qui l'ont mis sur la voie.

L'âge de la Cathédrale d'Avignon, Notre-Dame des Doms, grâce aux sagaces recherches de M. Deloye est également fixé (1069).

Le Secrétaire donne quelques détails sur les découvertes de M. L. Guignard à Chouzy (Loir-et-Cher) ; de M. l'abbé Guichard à Pupilien (Jura) ; de M. Lebègue à Martres-Tolosanes (Haute-Garonne) ; de M. Feray d'Evreux : on a trouvé, en faisant les fouilles du nouvel hôtel de ville, un trésor militaire comprenant plus de 100,000 pièces de bronze du III^e siècle, et destiné sans doute à la solde des légions cantonnées chez les Ebuovices ; il termine par quelques mots sur la communication de M. Fivel sur les inscriptions chrétiennes de Saint Sixte et les observations si judicieuses et si savantes de M. de Lasteyrie sur l'interprétation erronée donnée par l'auteur sur ces inscriptions.

Ce travail est renvoyé à la Commission des Annales pour être inséré dans le prochain Bulletin, ainsi que le compte-rendu des « Fouilles faites en 1890, par M. Fr. Moreau à Saint-Audebert et à Ciry-Salsogne ». M. Moulin y a ajouté, comme épilogue, le récit de sa visite à la collection de M. Moreau à Père-en-Tardenois le 1^{er} juillet dernier.

M. Tugaut, propriétaire à Vilzeau, hameau de la commune de Viffort, fait don d'une amulette russe, en forme de triptyque, conforme à celles qui nous ont été précédemment communiquées et paraissant avoir appartenu aux soldats russes, pendant la Guerre de l'Invasion (1814). Cette amulette a cela de particulier qu'elle a été trouvée sur le théâtre même de la bataille dite de Montmirail. M. Tugaut a joint à

cette amulette huit fragments de silex : haches, grattoirs, couteaux, etc.

M. Moulin, au nom de M. Guyot, de Servenay, offre deux beaux fragments de hache en silex (l'un poli), trouvés à Arcy-Sainte-Restitue ; il soumet, de la part de MM. Roby et Damery, élèves du Collège, deux pièces de monnaie : un Constantin (bronze), et un Carolus (fruste) en argent. — Remerciements.

La Société Archéologique de Meaux, ayant choisi Château-Thierry pour faire son excursion annuelle, M. le Président s'est empressé de se mettre à la disposition des organisateurs de cette excursion. Voici le programme qui a été arrêté et agréé : Visite à Balhan, à l'Hôtel-Dieu, au vieux Château, à l'Hôtel de la Fleur de Lys, à la Maison La Fontaine, à l'Église Saint-Crépin, à l'emplacement d'Otmus, à Essômes. Nous savons qu'une vingtaine de membres de la Société Meldoise se sont fait inscrire pour être de nos hôtes le Mercredi 15 Juillet ; un nombre au moins égal de nos collègues, se fera un plaisir d'accompagner et de guider nos aimables voisins.

M. le Président est chargé de remettre à M. le Principal du Collège le livre destiné à être donné, à la distribution des prix, comme récompense à l'élève qui, dans les classes supérieures, a montré le plus d'aptitude pour l'histoire ou la géographie.

M. Hanus, proposé comme correspondant, est élu ; avis lui en sera donné par le Secrétaire.

SÉANCE DU 4 AOUT 1891

PRÉSIDENTICE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Après l'adoption du procès-verbal, le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Correspondance. — M. l'abbé Poquet en adressant « la description de l'Abbaye de Chézy, telle qu'elle se trouvait d'après un procès-verbal conservé aux Archives du Bailliage de Château-Thierry », ajoute : « J'aurais bien voulu vous « adresser autre chose pour notre chère Société, si appétis-
« sante que tout le monde veut y mordre, c'est-à-dire y
« entrer..... Vous faites de nombreuses recrues, vous
« avez raison, c'est le moyen de continuer à vivre en infusant
« un sang nouveau..... Nous avons besoin de voir une
« jeunesse active et intelligente reprendre notre sillon et le
« creuser à son tour..... M. Fr. Moreau, notre patriarche,
« nous donne un bel exemple. Que Dieu lui accorde encore
« de longues années et l'art s'enrichira de nouvelles trou-
« vailles qui seront l'honneur et la gloire de notre départe-
« ment comme de notre Société, dont il est le Président
« honoraire ! »

Nous insérons plus loin le compte-rendu de MM. Delteil et Corlieu sur l'inauguration de la statue de La Fontaine au Ranelagh, inauguration à laquelle assistaient deux autres membres de la Société, MM. Bidaut et Pihan.

M. Benoist, sénateur, Président de la Société archéologique de Meaux, fait don de plusieurs notices historiques

dont il est l'auteur : « Je suis heureux, dit-il, de reconnaître, « autant qu'il peut dépendre de moi, la cordialité dont vous « — Monsieur le Président Barbey — et les membres de la « Société, usez envers nous. »

M. Barbey, au nom de la Société, a remercié son collègue de Meaux, en lui annonçant son élection comme membre correspondant de notre Compagnie.

Liste des Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 18^e année, 2^e et 3^e livraisons ;

2° *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 4^e série, Tome 1^{er} ;

3° *Album archéologique de la Société des Antiquaires de Picardie* ;

4° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 89, Juillet 1891 ;

5° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, série in-8°, n° 7 ;

6° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, Tome XII, 1889 ;

Treize Notices historiques et statistiques de M. BENOIST : Mary-sur-Marne, — May-en-Multien, — Crouy-sur-Ourcq et le Duché-Pairie de Gesvres, — Congis et les hameaux de Villers-les-Rigault et le Gué-à-Tresmes, — Etrépilly, — le Marquisat de la Trousse et ses possessions : Cocherel, Crépoil, Tancrou, Rademont, Vieux-Moulin, etc. et Oequerre : — Douy-la-Ramée et la Marre, — Le Plessis-Placy et les hameaux de Beauval et de Saint-Faron, — Marcilly et Barey, — Armentières et Isles-les-Meldeuses, — Trocy et Puisieux, — Vendrest et Dhuisy, — Coulombs, Vaux-sous-Coulombs et Germigny-sous-Coulombs.

L'Assemblée vote le renvoi à la Commission des Annales de la description de l'Abbaye de Chézy en 1756 : « description peut-être un peu diffuse, dit M. l'abbé Poquet, mais exacte, intéressante comme le dernier écho d'un antique établissement... le vieux monastère n'est plus qu'un souvenir, mais un souvenir qui nous est cher, *hæc olim meminisse juvabit*.

M. le Président ne veut pas faire un compte-rendu de l'agréable visite que la Société de Meaux a faite à Château-

Thierry le 15 Juillet dernier ; le rapport que doit publier la Société Meldoise sera inséré dans nos Annales ; seulement, il tient à déclarer que nos voisins ont paru satisfaits de leur excursion ; ils ont pris le plus grand plaisir à examiner, particulièrement, les richesses artistiques que renferme notre Hôtel-Dieu. Grâce aux bienveillantes dispositions qu'avait fait prendre notre collègue, M. Harant, membre de la Commission administrative des Hospices ; grâce aussi, nous nous faisons un plaisir de le reconnaître, à l'obligeance de M. l'abbé Bauchard, aumônier, l'examen a pu être complet sans fatiguer les visiteurs. L'emplacement d'Otmus a été également l'objet d'une attentive curiosité ; M. Maréchal avait eu la bonne pensée de disposer près de l'orifice d'un puits qu'il a commencé à fouiller une partie des objets qu'il a recueillis. On a bien regretté, de part et d'autre, l'absence de M. Harant, l'*historien d'Otmus*.

Cette journée du 15 Juillet a resserré les liens de bonne confraternité qui existait entre les deux Sociétés.

Inauguration à Paris du Monument élevé à La Fontaine. — C'est le Dimanche 26 Juillet 1892, sous les charmes du Ranelagh, à quelques pas du Bois de Boulogne, qu'a été inauguré le monument élevé par souscription au grand Fabuliste.

L'architecture du monument est de M. Frantz Jourdain ; elle mesure 4^m50 de hauteur sur 8 mètres de largeur et est du siècle de Louis XIV. Le statuaire est M. Dumilâtre. Les sommes, dont le comité pouvait disposer, s'élèvent à 54,000 francs, dont 12,000 fournis par l'Etat, 12,000 par la Ville de Paris et 30,000 produits par la souscription ouverte, il y a huit ans environ.

Le monument quoique peu élevé cependant, grâce au vide ménagé autour de lui, paraît imposant.

La Gloire couronne le buste du poète et à gauche s'envole le Génie de la satire qui, d'une main ôte son masque ; sur les marches sont groupés autour de celui qui les aima tant

et les comprit si bien, les animaux qui sont nos éducateurs depuis ce temps-là : voici le corbeau posé sur le bord du piédestal dans une attitude qui lui est familière ; le renard le guette dans une pose pleine de roublardise et de naturel. Au pied, le lion puissant et triste, et derrière l'alouette et ses petits. C est absolument charmant ! Une grande part d'éloges revient, d'ailleurs, à M. Frantz Jourdain, l'architecte, qui connaît fort bien le style un peu froid, mais décoratif, du dix-septième siècle, et à M. Ducrost, qui a sculpté les détails d'ornementation.

Le Ministre de l'Instruction publique absent, s'était fait représenter à cette solennité par M. Gréard, vice-recteur de l'Académie, qui a présidé, assisté de MM. Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française ; Poubelle, préfet de la Seine ; Davrillé des Essarts, conseiller municipal ; Alphand, directeur des travaux de la Ville ; Goblet, sénateur de la Seine ; Deville, député de Château-Thierry ; Noël-Parfait, député de Chartres ; Renault, inspecteur en chef des beaux-arts ; Thomas, membre de l'Institut ; Péan, président du Conseil général de la Seine ; le docteur Corlieu, Delteil, Pihan, Bidaut, ces derniers membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry.

A deux heures, le voile qui recouvrait le monument est tombé et la musique du 39^e de ligne a joué la *Marseillaise*.

Puis, M. Sully-Prudhomme, au nom de l'Académie, a pris la parole et prononcé un élégant discours où il a célébré la gloire du poète plus qu'immortel et toujours jeune après deux cents ans.

M. Poubelle a remercié en quelques mots le comité d'organisation pour l'œuvre de réparation et de justice qu'il a entreprise et menée à bonne fin.

M. Davrillé des Essarts, au nom du Conseil municipal, et M. Deville, au nom de la ville natale de La Fontaine, ont fait chacun l'éloge du plus paysan et du plus Parisien de nos poètes.

M. Got, doyen de la Comédie-Française, a lu une charmante pièce de vers de M. Fabié qui a été fort applaudie.

Enfin, M. Delleil, au nom de la Société qui tient ses séances dans la Maison natale de La Fontaine, a prononcé les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« Après les éloquents discours que vous venez d'applaudir, ne craignez pas que je fasse entendre ma voix discordante.

« Délégué de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, je viens simplement, au nom de nos collègues, vous demander la permission de remercier la Ville de Paris, l'éminent recteur, M. Gréard, l'Académie française, si dignement représentée par M. Sully-Prudhomme, le statuaire, M. Dumilâtre, du splendide monument élevé par leur zèle patriotique à la gloire de notre illustre compatriote, le Bonhomme Jean de La Fontaine !

« Laissez-moi cependant vous dire en quelques mots ce que notre Société a fait de son côté pour perpétuer le souvenir de celui dont elle est si fière. Quatorze sociétaires, *quorum pars parva fuit*, formèrent à un moment donné le projet d'acquérir la Maison natale du Grand Fablier. Sans entrer dans des détails oiseux en la circonstance, j'arrive droit au but pour vous apprendre que notre tentative réussit. Devenus propriétaires du précieux immeuble, nous l'avons sauvé de la ruine et conservé intact. Depuis, la ville de Château-Thierry en a parfait l'acquisition, mais à la condition de nous y concéder à perpétuité un local dans lequel nous tenons nos séances. Heureux de notre succès, notre satisfaction serait plus grande encore, si nous avions le bonheur de posséder une réduction en plâtre du bronze superbe qui resplendit là devant nos yeux. C'est un vœu que nous formulons, puisse-t-il être entendu !

« Enfin, en ce moment même, nous tentons, nous aussi, d'élever à notre manière un Monument à La Fontaine : « la Bibliothèque des Fabulistes. »

M. Barbey communique cette note extraite du Procès de Fouquet, page 355 :

« Après la condamnation de Fouquet qui eut lieu par arrêt de la Chambre de Justice du 20 Décembre 1664, M. Bailly, avocat général au Grand Conseil, qu'on dit avoir insulté à quelqu'un des juges en faisant sollicitation en qualité de parent de M. Fouquet, a reçu commandement du Roy de se retirer en son *abbaye de Château-Thierry* (?) »

Il est procédé au scrutin pour les élections annoncées : MM. Benoist, sénateur, Président de la Société archéologique de Meaux, et G. Pommier, sont nommés membres correspondants.

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 1891

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Correspondance. — MM. Moulin et Pommier s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion. M. Benoist remercie de sa nomination comme membre correspondant. — M. Ollroy, Authaire, de La Forest, près Lizy-sur-Ouse, membre de la Société archéologique de Meaux, fait don d'une vue photographique de Château-Thierry, au xvii^e siècle. — Remerciements.

L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, comme bien des établissements charitables, peut enregistrer nombre d'actes de dévouement, de courage, de patriotisme. M. Moulin a puisé, dans un manuscrit inédit, l'épisode qu'il analyse aujourd'hui.

Les religieuses Augustines, chargées du service hospitalier, ayant refusé le serment à la constitution civile, furent exposées, à partir de Janvier 1792, à de véritables persécutions; leur vie fut plusieurs fois en danger. Expulsées le 7 Septembre de cette même année, elles se réfugièrent d'abord à La Croix, puis à Soissons où, pour la plupart, elles travaillèrent à la confection des effets militaires.

Une jeune fille, Anne Déon, nièce d'une des religieuses proscrites et qui avait été élevée dans la maison, consentit à y demeurer afin d'en surveiller le riche mobilier.

Chargée du service de la pharmacie, elle s'occupa avec le soin le plus attentif des malades confiés aux religieuses de la Congrégation, assermentées et honorées du titre de *citoyennes*.

Le riche mobilier artistique, les magnifiques ornements qui, dernièrement encore, faisaient l'admiration des membres

de la Société archéologique de Meaux, faillirent plusieurs fois être *gaspillés*. Le dévouement et l'intelligence de Mademoiselle Déon servirent à les sauver ; sa vie fut en danger, mais jamais elle ne voulut abandonner son poste ; elle savait bien qu'elle s'exposait, mais elle avait juré de défendre le dépôt qui lui avait été confié ; elle sut le maintenir.

Le 26 Germinal an ix (1801), les dames Augustines furent rappelées ; elles reprirent leurs fonctions ayant à leur tête leur ancienne et héroïque prieure Madame de la Garde. Mademoiselle Déon entra comme religieuse dans la communauté et continua à se distinguer par sa piété et son zèle. Elle fut nommée maîtresse des novices peu de temps après sa profession, fut élue sous-prieure en 1827 et mourut le 25 Octobre 1829.

Nos concitoyens ont pu être témoins, pendant les funestes événements de 1870-1871. du dévouement charitable de nos religieuses hospitalières : l'Hôtel-Dieu et la Charité étaient encombrés de blessés et de malades, une terrible épidémie sévissait sur tous ces malheureux ; Français et Allemands ont reçu les soins les plus assidus ; aussi la population conserve-t-elle pieusement le souvenir de l'ancienne et dévouée supérieure, Madame Sainte Hélène.

Nous associons à ce nom celui de Madame Sainte Adélaïde qui, pendant l'invasion de 1814, fit des prodiges d'activité, de charité. Les ressources étaient complètement épuisées, les malades allaient manquer de secours, quand les princes étrangers, témoins du zèle des bonnes religieuses, firent parvenir d'abondantes provisions. Il n'y avait plus d'ennemis, la charité exerçait seule son bienfaisant empire.

Un établissement qui compte à son actif tant d'actes de patriotisme et de courage, est la gloire d'une cité ; il a droit, ce semble, à la reconnaissance, à la vénération de tous, indistinctement.

M. Pécheux, ancien gendarme, fait don de deux médailles, grand module : la première frappée pour le Sacre de

Louis XV ; la deuxième pour la naissance du duc de Bordeaux, et de plus, une médaille de piété, supposée d'origine anglaise, représentant Saint Georges terrassant le Dragon.

M. Bobillier offre une petite pièce bronze-fruste, et M. Lanoue, deux doubles-tournois du duc Charles II de Gonzague. A cela s'ajoute un centime de la République d'Haïti, de M. Blanchet, de Brasles.

L'Assemblée agréé la présentation de M. Pilliard, propriétaire à Cramaille, dont les parrains sont MM. Moulin et Callou.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1891

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE, VICE-PRÉSIDENT

Le procès-verbal de la dernière réunion adopté, le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Barbey, Président, s'excuse. — M. le Sous-Préfet fait savoir que le Conseil général, au cours de sa dernière session, a voté pour 1892 le renouvellement de la subvention de deux cents francs, allouée depuis plusieurs années à la Société. M. le Président a transmis nos sincères remerciements. — M. le Ministre de l'Instruction Publique, en adressant le programme des questions soumises aux Sociétés savantes, en vue du Congrès de 1892, programme dressé par le Comité des Travaux historiques et scientifiques, ajoute que l'on a maintenu un grand nombre de questions figurant à l'ordre du jour des précédents Congrès. Ces sujets d'études sont d'ailleurs d'un intérêt constant. Nous avons relevé (Annales 1889, pages 49 et 56) les questions relatives aux sections d'histoire et d'archéologie, nous enregistrons aujourd'hui celles que le Comité y a ajoutées. — Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen-âge pour l'entretien et la réfection des anciennes routes. — Rechercher dans les anciens documents les indications relatives aux maladies des animaux et des végétaux dans les diverses régions de l'ancienne France. — Recherches relatives à l'histoire de la marine française d'après les archives notariales des villes maritimes de France. — Indications tirées des anciens documents pouvant faire connaître les phénomènes naturels, météorologiques ou autres (inondations, pluies, sécheresses persistantes, tremblements de

terre, température exceptionnelle, etc.), jusqu'au règne de Louis XIII. — Dresser la liste avec plans et dessins à l'appui des édifices chrétiens d'une province ou d'un département antérieurs à l'an mil. — Signaler, comme l'a fait en 1741 l'abbé Jean-Baptiste Thiers, dans son *Traité des superstitions*, les restes des vieilles croyances et pratiques superstitieuses qui peuvent subsister dans certaines parties de la France. — Rechercher les documents écrits ou figurés relatifs à l'archéologie navale. — Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen-âge les représentations d'instruments de métier. — Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée. — Signaler les découvertes numismatiques faites soit isolément, soit par groupes, dans une circonscription déterminée. Les classer par époques depuis les temps les plus reculés (époque gauloise) jusqu'au xvii^e siècle. Etudier les causes historiques et économiques qui justifient la présence de ces monnaies.

Liste des Ouvrages reçus pendant les mois de Septembre et d'Octobre :

1^o Discours de M. GASTON BOISSIER et de M. BOURGEOIS, ministre de l'Instruction publique, à la Réunion générale du Congrès des Sociétés Savantes en 1891 ;

2^o *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1891, n^o 1 ;

3^o *Bulletin du même Comité, section des Sciences économiques et sociales*, 1890, n^o 2 ;

4^o *Annales du Musée Guimet* : Cent légendes bouddhiques par LÉON FEER, Tome 18^e, 1991 ;

5^o *Revue de l'Histoire des Religions*, Tome xxiii^e, n^o 3 ;

6^o *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 18^e année, 4^e livraison ;

7^o *Comité archéologique de Senlis*, années 1889-1890 ;

8^o *Bulletin des Antiquaires de Picardie*, 1891, n^o 1 ;

9^o *Société d'Emulation d'Abbeville* : Bulletin, 3 fascicules ; Mémoires, Tome 17^e ; *Les Reliures artistiques et armoriées de la Bibliothèque de la Ville*, par M. A. LEDIEU ;

- 10° *Société des Antiquaires de la Morinie*, 158^e livraison du Bulletin ;
Les Chartes de l'Abbaye de Saint-Bertin, Tome II^e ;
- 11° *Société académique de Boulogne-sur-Mer*, quatre livraisons ;
- 12° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, Tome LIV, 1890 ;
- 13° *Annales de la Société historique du Gâtinais*, 4^e trimestre, 1890 ;
- 14° *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, Tome XIV^e ;
- 15° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1890 ;
- 16° *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*,
n° 144 ;
- 17° *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*, Tome XVIII^e ;
- 18° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts, des Deux-Sèvres*, n° 4-6, Avril-Juin 1891 ;
- 19° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 92 et 93 ;
- 20° *Revue d'Aunis et de Saintonge*, XI^e volume, 5^e livraison ;
- 21° *Annales de la Société d'Emulation des Vosges*, LVII^e année, 1891 ;
Tables alphabétiques de cette Société de 1860 à 1889 ;
- 22° *Bulletin de l'Académie Delphinale*, 4^e série, Tome IV, 1890 ;
- 23° *Recueil de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne*, 2^e série, Tome VI, 1890 ;
- 24° *Académie d'Ippone*, un cahier Février 1891 ;
- 25° *Smithsonian Report* ; années 1887-1888-1889.

La Ferté-Milon pendant la période révolutionnaire de 1791 à 1801. — M. l'abbé Poquet a la main heureuse ; il a trouvé, consigné dans un mémoire du temps, le récit des événements, spoliations, arrêts bizarres et ridicules dont la petite cité a été le théâtre ; il nous en adresse obligeamment une copie littérale. Ce manuscrit émane d'un témoin oculaire qui a écrit au jour le jour, en toute simplicité, sans passion ni parti-pris ; il constitue une page tristement intéressante, de l'histoire de La Ferté.

En février 1791, furent vendus au district de Château-Thierry les biens des religieux de Sainte Geneviève, de Saint Lazare et Saint Michel ; en 1792, les ornements, les autels, les stalles, les tableaux, l'argenterie des diverses églises. Les cloches eurent aussi le même sort que dans la plupart des autres paroisses : elles furent descendues, ou

jetées par les ouïes, puis brisées et envoyées à Lille pour en faire de la monnaie ou des canons. Un courageux citoyen, M. Chevallier, put en faire mettre une à l'abri ; elle fut plus tard remontée dans le clocher de Notre-Dame.

Le 31 mars 1801, après bien des événements malheureux, que ne peuvent faire oublier certains actes de foi religieuse et de courage patriotique, la paix fut publiée et La Ferté-Milon commença à recouvrer le calme ; ce qui lui reste de richesses artistiques, ses vitraux notamment, ne peut la consoler de ce qu'elle a perdu dans ces dix années de trouble.

A propos de l'interprétation d'un graffite tracé sur une boucle du iv^e ou du v^e siècle, M. Barbey donne lecture de la lettre qu'il a écrite à M. Pilloy, membre correspondant du Comité des Travaux historiques :

« Votre nom, mon cher collègue, est souvent prononcé dans notre Société et vous devez en avoir acquis la preuve si vous lisez quelquefois nos Annales. Votre nom est maintenant associé à celui de M. Frédéric Moreau et nous ne rendons jamais compte des travaux de notre respectable Président d'honneur sans rendre justice au dessinateur habile et consciencieux sans le secours duquel ils n'auraient pu être si complètement connus et appréciés. Aussi, vous ne serez pas surpris de voir mon attention arrêtée quand dans les *Bulletins du Comité des Travaux historiques*, je lis les travaux que vous soumettez à cette docte assemblée.

« Il y a quelques jours, il m'est tombé sous les yeux un rapport de M. de Lasteyrie, inséré dans le n^o 2 de l'année 1887, p. 298, relatif à une boucle d'argent découverte à Saint-Just-en-Chaussée (Oise), dont vous avez soumis le dessin au comité : Votre dessin ou la boucle elle-même, c'est tout comme, M. de Lasteyrie le reconnaît, il a eu la pièce entre les mains et il a pu, grâce à votre obligeance, la soumettre à M. Le Blant pour déchiffrer les caractères qui sont tracés sur le plat intérieur de la chape.

« Ces caractères sont un graffite tracé à la pointe que ni M. de Lasteyrie, ni M. Le Blant, malgré sa compétence incontestée, n'ont pu interpréter. La trouvaille est déjà ancienne et vous l'avez peut-être oubliée ; en effet, je suis quelquefois en retard avec la lecture des Bulletins du Comité et je les reprends de temps en temps, c'est ce qui m'est arrivé pour le n° 2 de 87 ; aujourd'hui que je le tiens, j'ai voulu essayer la traduction de ce graffite avec l'aide précisément de M. Le Blant dont je venais de lire l'Épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique Romaine, étude qui m'a vivement intéressé.

« Eh bien, en lisant le chap. xv du Traité de M. Le Blant, l'interprétation me semble pouvoir être faite facilement. En en citant de nombreux exemples, M. Le Blant donne les inscriptions que portent des bagues, des bijoux, des anneaux, des agrafes, trouvés dans les cimetières anciens. Ce sont des noms propres, comme le *Regnovus*, trouvé sous une tombe de l'un des cimetières explorés par M. Moreau, des acclamations pieuses, des préceptes moraux, des souhaits de bonheur, des vœux de prospérité pour celui auquel le bijou gravé était offert ; M. Le Blant donne entr'autres exemples de ces inscriptions ces deux que je rappelle parce qu'elles serviront à lire la boucle de Saint-Just : *Vivas in Deo asboli Eenatus Deaconus vivat deo in pace annos cen (tum)*.

« Après avoir lu ces citations, le graffite me paraît facile à déchiffrer et je lis :

VIVAS

M (ille) ANN (os)

IN DE (o)

« Vous trouverez peut-être que j'abuse des abréviations, mais vous n'ignorez pas combien elles sont fréquentes dans les inscriptions latines, et d'ailleurs celles de votre boucle sont usuelles, connues et mille fois employées : M pour Mille, ANN pour Annus, D E ou simplement un D majuscule pour Deus.

« Maintenant j'ajouterai pour ma justification dans le cas particulier où je me place :

« A la première ligne, je néglige après le mot *Vivas*, le trait qu'on pourrait prendre pour un I : l'écrivain a d'abord voulu tracer la lettre M, la place lui a manqué, il s'en est aperçu après avoir fait le premier jambage et il a renoncé pour tracer son M à la seconde ligne.

« A la seconde ligne, cet M me paraît indiscutable ; la seconde lettre est un A mal fait qu'on pourrait confondre avec un X en raison de l'oubli de la traverse horizontale et des deux jambages supérieurs qui s'élèvent trop haut, mais je tiens compte de la difficulté de l'emploi d'une pointe acérée qui coule sur la surface unie de la plaque plus vite que ne le voudrait celui qui la manie ; suivent deux NN dont les traits ne se joignent pas sévèrement, mais que je n'hésite pas à reconnaître.

« A la troisième ligne, la pointe a glissé sur la surface lisse de la plaque et l'on pourrait confondre la première lettre avec un C, mais la suite ne permet pas la confusion, en effet la seconde lettre est une lettre double dont les exemples sont tellement fréquents qu'on ne peut s'y méprendre, le dernier jambage de cet N forme le premier de la lettre D qui suit, puis vient l'E qui me paraît très bien formé sur le dessin donné dans le bulletin.

« Je n'hésite donc pas à lire ainsi le graffite de votre boucle : *Vivas mille annos in Deo*, — c'est un souhait, un vœu que le donateur forme en faveur de celui auquel il fait l'offre de ce bijou ; sans doute il aurait pu mieux l'écrire, mais il faut l'excuser, d'abord en faveur de l'excellente intention qui l'a guidé, puis en raison de l'époque où il vivait, époque où l'instruction n'était pas obligatoire et où les écoles étaient moins nombreuses que de nos jours.

« En réclamant l'indulgence pour votre écrivain Gaulois, je la réclame pour moi-même, car en pareille matière, il est permis de se tromper. »

BARBEY.

Depuis l'envoi de la lettre qui précède, M. Barbey a revu M. Pilloy qui, tout en approuvant son interprétation, propose de substituer au mot *mille* le mot *multos* et de lire *Vivas multos annos in Deo*. C'est le même sens, l'auteur de l'inscription donnant par le fait à *mille* un sens indéterminé équivalent à *multos*.

Notre collègue M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, nous communique la note suivante :

« Parmi les curiosités de tout genre qui font de la maison des Varin, à Crouttes, un véritable musée, figure une sonnette à main beaucoup plus intéressante et beaucoup plus artistique que nombre de cloches dont j'aurai à m'occuper.

« C'est une œuvre d'un fondeur flamand, Pierre Van den Ghein, que j'ai tout lieu de croire inédite. Les Van den Ghein comptent parmi les anciens fondeurs flamands les plus remarquables et les quelques sonnettes que l'on connaît d'eux rivalisent avec celles de Jean Von den Hende, plus connu sous le nom de *Joannes à Fine*.

« La sonnette, possédée aujourd'hui par M. Eugène Varin, proviendrait d'un ancien curé de Pavant. Elle mesure 0^m 13 cent. de hauteur totale, dont 4 cent. 1/2, ou un peu plus, de manche ; le diamètre inférieur est d'environ 8 cent. 1/2.

« Le manche, en bronze comme le reste de l'objet, est formé de deux enfants nus, adossés, se tenant par les bras.

« La décoration de la sonnette elle-même consiste en quatre petits personnages vêtus, agenouillés, les mains jointes, portant les uns une aumônière, les autres une épée, alternativement tournés vers la droite et vers la gauche, autrement dit adossés et affrontés respectivement et séparés par des pendeloques qui se détachent de quatre petites têtes d'anges ailées.

« Au-dessus de ces têtes d'anges se déroule cette inscription :

O MATER DEI MEMENTO MEI

« Au bas, la signature :

PETRUS GHEINEUS ME FECIT 1575

« Entre la date et le prénom du fondeur : un ornement ressemblant à un écusson de... à trois pals de... (??) »

Les Étapes d'un touriste campanophile ; je ne sais si ce sera bien le titre que donnera M. Berthelé à ce nouveau chapitre de ses recherches sur les fondeurs de cloches, mais ce que je puis assurer c'est que le récit de son excursion dans les Vosges et, particulièrement, dans le Bassigny, a vivement intéressé l'assemblée. C'est une page humoristique qui vient s'ajouter à celle que l'auteur nous a donnée, l'an dernier, sur la « Fonderie de Cloches de Xavier Cavillier à Carrépuits ».

Dans le Bassigny, comme dans la Lorraine, M. Berthelé est en plein dans le pays des fondeurs ; aussi a-t-il recueilli de précieux documents dont il ne tardera pas à tirer bon parti : Robécourt, Urville, Damblin, Brévannes, etc., avec les Fargniers, les Barré, les Varinot, les Paintendre, etc.

C'est à Bourmont (Haute-Marne) que le visiteur a reçu l'accueil le plus sympathique, le plus désintéressé ; c'est là qu'il a eu communication des pièces les plus importantes. Un ancien magistrat, M. Marchal, occupe les loisirs que lui laisse sa retraite à colliger les événements qui concernent cette petite cité ; aussi possède-t-il une collection de notes où les fondeurs du pays et des environs ne sont point oubliés et, quelle bonne aubaine pour notre ami ! M. Marchal lui a confié tous les dossiers qu'il a rassemblés, sans même réclamer que son nom figurât dans le travail que prépare notre collègue qui, restant émerveillé d'une telle générosité, ne

se fait pas faute de répéter qu'il a trouvé le « rara avis » ne traduisez pas « le merle blanc ». Attendons-nous à publier l'année prochaine le récit même de l'auteur.

Dans le Bulletin archéologique du Comité, le Secrétaire signale une très importante communication de M. Pilloy : *La Question franque au Congrès de Charleroy*.

Il est offert : par M. Moulin, une pièce de 10 centimes avec cette inscription : *Monnaie obsidionale, Anvers, 1814*, frappée à Lille, car elle porte la marque W ; et par M. Pétré, une pièce de deux sous de la première République, offrant quelque particularité dont l'examen est réservé. — Remerciements.

M. Pilliard, présenté dans la précédente séance, est élu membre correspondant.

M. le comte Hugues de Sade, est présenté également comme membre correspondant par MM. Encelain et Moulin ; l'assemblée agréée cette présentation.

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 1891

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le Secrétaire dépouille la correspondance :

M. Berthelé annonce qu'il vient d'être nommé Archiviste de l'Hérault, en résidence à Montpellier : « Me voilà voué, « écrit-il, à vivre encore plus loin de Château-Thierry et « obligé d'abandonner les excellents amis que j'avais en « Poitou ; mais, vraiment, quand on vous offre un des sept « plus beaux postes d'archives de France, comment refuser ? » La Société adresse ses bien sincères félicitations à son jeune et savant collègue.

Lettre circulaire de M. le Vice-Consul d'Espagne à Reims, relative au iv^e centenaire de la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb. — Nous recommandons la lecture du Bulletin de la Liberté financière, numéro du 15 octobre dernier, à tous les amis de la vieille gaité française. *Recedant vetera*, voici venir, en effet, une création qui est bien fin de siècle : « Le Crésus, société civile d'études des fouilles archéologiques de Sardes ». L'archéologie en actions ! il ne nous manquait plus que cela !

M. Corlieu offre à la Bibliothèque de la Société plusieurs volumes, entr'autres : « *Le Livre des Vassaux de Champagne*, par M. Aug. Longnon ». — Remerciements.

Ouvrages reçus dans le courant d'Octobre :

1^o *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1891, n^{os} 2-3 ;

2^o *Revue de l'Histoire des Religions*, Tome XXIV, n^o 1 ;

3^o *Conseil Général de l'Aisne*, session d'Août 1891 : Rapport de M. le Préfet ; Délibérations du Conseil ;

4° *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*, Tome ix, années 1888, 1889 ;

5° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 90, Octobre 1891 ;

6° *Mémoires de la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher*, 1890-1891, 7° volume ;

7° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 94, 15 Octobre 1891 ;

8° *Répertoire des Travaux de la Société de statistique de Marseille*, Tome 42°.

M. Barbey annonce que dans une de ses dernières réunions la Société archéologique de Meaux, voulant reconnaître le bon accueil fait à ses membres lors de l'excursion du 15 juillet, a nommé notre Président, M. Barbey, membre honoraire, et M. Corlieu, membre correspondant. En retour, notre Société nomme par acclamation, M. Benoist, sénateur, Président de la Société de Meaux, membre honoraire, et M. Carton, membre correspondant. Avis leur en sera transmis par M. Barbey.

Le Secrétaire signale dans les Mémoires de la Société de Saint-Quentin, les communications fort intéressantes de MM. Eck et Pilloy, sur les cimetières anciens de Vermand et d'Essigny.

M. le Trésorier a encaissé le mandat de deux cents francs, montant de l'allocation votée à la Société pour 1891, par le Conseil général de l'Aisne.

M. Corlieu a relevé aux Archives Nationales « la Déclaration des biens et revenus de la Maladrerie de Château-Thierry, le 4 Janvier 1547 ». Aucune mention de ce document n'existait dans les notes fournies en 1871 et en 1878 ; cette pièce est donc entièrement inédite.

Thibaud le Jeune qui avait succédé, en 1254, à son père comme roi de Navarre et comte de Champagne, avait épousé la princesse Isabelle, fille de Saint Louis. Il dota la *Maladrerie*, fondée depuis peu, d'un revenu annuel de vingt-deux setiers de blé et quatre livres de rente ; à cela s'ajoutaient les ressources que les particuliers avaient affectées à l'entretien de cet établissement charitable. Un

titre de 1326 (abbé Poquet), reconnaît cette Maladrerie comme appartenant aux habitants de Chaûry ; « elle se trouvait entre les deux chemins de Soissons qui venaient se rejoindre dans le faubourg de la Barre ».

Le peu d'importance des cens et surcens prouve bien que c'est à la générosité particulière des habitants que cette Maladrerie devait sa subsistance. Il serait intéressant de pouvoir reconnaître les lieux dits que reproduit cette déclaration. La léproserie de Château-Thierry était riche et bien organisée ; elle n'entretenait, cependant, que deux lépreux. Quatre siècles après sa fondation, elle perdait son nom et sa destination et devenait la Charité.

Les archives de l'Hôtel-Dieu d'Oulchy-le-Château nous renseignent sur une propriété que La Fontaine possédait en cette ville : c'était une ferme dite aujourd'hui de l'Hospice. Elle a été vendue par lui, à François Desmazures, conseiller du Roi, le 27 août 1653 :

« Oulchy. — Dans une quittance du 28 Juin 1687, devant Bérengier et Calars, notaires à Soissons, par les héritiers Guérin aux Dames religieuses, supérieure et Couvent de l'ordre de Sainte Claire Douchie le Chastel (*sic*) de 101 livres 5 sols pour vente d'immeubles.

« Du 29 Décembre 1646, vente par les héritiers Athénas de Soissons à dame Anthoine de Ligot, abbesse des filles Sainte Claire Douchie, d'un pré contenant 8 pichets ou environ et autres biens tenant à M. DE LA FONTAINE, devant Anthoine Fournier, notaire royal héréditaire au baillage de Vallois, paroisse et résidence Douchie le Chastel.

« Vente par Jean de La Fontaine, escuier maître particulier des eaux et forêts du duché de Chasteau-Thierry, paroisse de Chastillon-sur-Marne, demeurant audit Chaû-Thierry ;

« A M. François Desmazure, conseiller du Roy, lieutenant au siège royal d'Oulchie-le-Chastel, y demeurant ;

« D'une ferme et métairie consistant en maison manable couverte de thuilles, grange, étables, cour fermée de murs, jardin attenant, sis à Oulchie-le-Chastel, avec la quantité de soixante arpens de terre et pré ou environ en plusieurs pièces, tant au terroir dudit Oulchie que terroirs circonvoisins y compris le pré acquis naguère du sieur Ladmiral, moyennant la somme de 7000 livres tournois, sur laquelle le vendeur a reçu 4000 livres, le surplus à terme.

« Passé à Chaury, au logis dudit Jean de La Fontaine, le Mardy après-midy 27^e jour d'Août 1653,

« Devant Lh... et Charpentier, notaires à Chaury ;

« Et a promis ledit Jean de La Fontaine faire agréer et ratifier l'acte lorsque damoiselle Marie Héricart, sa femme, aura l'âge compétent. »

M. Barrès, de Château-Thierry, offre plusieurs échantillons : 1^o Sulfure d'antimoine, provenant de la concession de Luzer, près Saint-Mars-le-Plain (Cantal) ; ce spécimen renferme 65 % de régule ; 2^o Feldspath, de la même provenance ; 3^o Oxyde d'antimoine natif, de la concession de Chazelles, près Fraisse (Haute-Loire) ; — de M. Barbey, un morceau de bronze trouvé à Montlevon : cela paraît être un éclat de métal de cloche ; on se rappelle que M. Berthelé nous a entretenus de l'atelier de cloches formé à Montlevon par les Barrard et les Cochois (Annales 1869) ; — de M. Pasquart, ancien instituteur, un petit bronze : face, Constantinus ; revers : *templum felicitatis* ; cette pièce a été trouvée à la Barre. — Remerciements.

MM. Paillet, membres correspondants, sont promus titulaires. M. le comte Hugues de Sade est élu correspondant.

SEANCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 1891

PRÉSIDENT DE M. BARBEY, PRÉSIDENT

Le procès-verbal est adopté sans discussion.

Correspondance. — MM. Benoist, Carton et de Sade, remercient de leur nomination.

M. Carton, de Meaux, offre au Musée de la Société un lot de haches, onze en diorite provenant de la Bretagne, cinq en silex recueillies par lui dans le département de l'Oise ; une de ces dernières est polie ; quelques-unes ne paraissent point avoir servi et ont dû être employées comme amulettes. M. Barbey se charge de remercier l'aimable correspondant qui veut bien, assure-t-il, « mettre son humble érudition au service de la Société. »

Nouvelles circulaires adressées par le vice-consul d'Espagne à Reims pour le IV^e Centenaire de la découverte de l'Amérique.

Liste des Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1^o *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 18^e année, 5^e livraison ;

2^o *Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai*, Tome XLVI^e, 1890 ;

3^o *Société historique et archéologique de Langres* : Décade historique du diocèse, Tome 1^{er} ;

4^o *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n^o 95, 15 Novembre 1891 ;

5^o *Recueil des Travaux de la Société d'Agriculture, sciences et arts d'Agen*, Tome XII^e, 1^{re} partie ;

6^o *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, Tome XV^e, 1^{re} livraison ;

7° *Petits Edifices historiques recueillis par A. Itaguenet, architecte, avec notes descriptives facilitant l'étude des styles.* Les six premiers numéros de cette publication périodique de la maison Morel (abonnement);

8° *Les Campagnes d'un Paysagiste.* — Texte et croquis par M. Fr. HENRIET, membre titulaire de la Société (don de l'auteur). — Remerciements.

Une nouvelle Sépulture aux Praillons. — Le 3 février dernier, M. Harant signalait la découverte, dans le haut du jardin de Madame Bienvenu, d'une sépulture d'une toute jeune fille, encore une enfant, inhumée avec sa modeste parure.

Samedi 28 novembre, une fouille faite au même endroit, amenait la découverte du squelette d'un homme de grande taille. Orienté exactement comme le précédent, au-dessus duquel il était placé, ce corps est presque entier; il repose sur le côté droit, légèrement incliné, de telle façon qu'au moment de la visite de MM. Harant et Moulin, l'omoplate et le bras droits n'étaient point encore dégagés; il semblerait que le cadavre, préalablement exhumé, a été rejeté dans une fosse peu profonde, sans grande précaution; des pierres avaient servi à relever la partie supérieure; est-on en présence d'une sépulture violée?

L'homme était jeune et robuste: jeune, car toutes les dents sont nettes, bien conservées; fort, car la boîte crânienne est d'un volume peu ordinaire; les vertèbres, les os, comme le fémur et le tibia, sont longs et forts.

Dans l'excavation qui a été faite, ont été trouvés des débris de poteries, de tuiles romaines; tout semble donc annoncer que les sépultures de l'homme et de la jeune fille sont contemporaines et remonteraient au iv^e ou au v^e siècle.

Madame Bienvenu, son fils et son neveu ont mis la plus grande complaisance à nous exhiber les vestiges signalés; ils ont bien voulu différer les travaux de fouille qu'ils avaient entrepris jusqu'à ce que la Société ait pu vérifier la nouvelle sépulture, située, ne l'oublions pas, au-dessous des Hérissons, c'est-à-dire de l'emplacement d'Otmus.

La Société vote des remerciements à Madame Bienvenu, ainsi qu'aux deux jeunes gens qui ont si bien accueilli ses représentants, MM. Harant et Moulin.

Quand M. l'abbé Poquet a fait don à notre Musée d'un bas-relief provenant de l'Église Saint-Crépin, nous avons eu occasion de parler de Fr. Lecart, des trois gros volumes manuscrits, accompagnés de dessins, d'aquarelles, etc., formant l'ouvrage qu'il a intitulé : *Souvenirs de Château-Thierry*, et qui ont été légués à la Bibliothèque de la Ville. (Annales 1890, pages 61 et 62.)

La Société avait à examiner aujourd'hui, en séance, cet important travail de notre compatriote, ancien professeur de dessin au Collège. Tout d'abord, il faut le reconnaître, les notes émanées de Lecart, personnellement, ne révèlent point un écrivain de profession ; il a rappelé les faits passés ou contemporains comme il les avait entendu raconter, comme il les débitait lui-même ; il a copié, un peu partout, dans l'abbé Hébert, dans l'abbé Poquet, dans les notes de Delbarre, de M. Souliac, etc., tout ce qui était relatif à sa ville natale. Cette critique faite, il faut s'empresser de reconnaître qu'il y a en lui non-seulement un dessinateur soigneux, remarquable, un calligraphe accompli, mais surtout un castro-théodoricien de race, amoureux de tout ce qui touche à la cité et qui a trouvé son bonheur à la mettre en relief : monuments, hommes remarquables ou populaires, institutions publiques ou privées, sites pittoresques. Certes, si les manuscrits de Lecart présentaient un ordre rationnel, un classement irréprochable, ce serait un véritable monument et, de beaucoup, l'ouvrage le plus important et le plus utile pour l'histoire de Château-Thierry.

Cet essai de classement, la Société veut le tenter ; elle décide qu'il en sera question dans sa prochaine séance. A ce sujet, M. Moulin expose que l'an dernier, il a commencé pour lui-même, un Index analytique de l'œuvre de Lecart qu'il a divisée en quatre parties :

1° Architecture religieuse : églises, couvents, vitraux, bas-reliefs, etc. ;

2° Architecture civile : monuments, château, portes, ponts, ruines, etc. ;

3° Portraits, écussons, bannières, médailles, numismatique, etc. ;

4° Vues pittoresques, cartes, paysages, etc.

La table de la première et de la deuxième partie est terminée ; M. Moulin a l'intention de continuer cet Index d'après l'ordre indiqué, ou de le modifier, suivant la décision ou l'agrément de la Société.

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1891

BIBLIOTHÈQUE CHAMPFLEURY

Lundi 15 décembre 1890 et jours suivants a eu lieu à l'Hôtel Drouot, la Vente de la Bibliothèque Champfleury, comptant 967 numéros et environ 1500 volumes non catalogués vendus en lots.

Le catalogue in-4°, imprimé sur papier chamois, avec préface de M. Paul Eudel, et orné de figures et de culs-de-lampe, avait été rédigé avec un soin tout particulier sous la direction de M. Léon Sapin, le libraire si justement apprécié des amateurs de théâtre et de l'école dite romantique. Dans ces conditions et le nom de Champfleury aidant, il était permis d'espérer que les bibliophiles trouveraient à cette vente des trésors de science et d'érudition, des pièces rares, ou tout au moins très-intéressantes. Il n'en a rien été. Au contraire, la désillusion a été presque complète à la simple inspection des numéros du catalogue. Disons tout de suite que les enchères ont péniblement atteint le chiffre total de 9,325 fr. 50.

Voici d'ailleurs les plus hauts prix d'adjudication :

Beaux-Arts — 55 N°. — Un seul ouvrage : Les graveurs du XIX^e siècle, par BÉRALDI (Henri), est monté à 28 fr. — Le reste vendu à bas prix.

Bibliothèque bleue — 30 N°. — Rien à citer.

Caricature (La) — 105 N°. — Cayla : 50 fr. — Grand Carteret : 41 fr. — Jaime : 106 fr. — Le reste à bas prix.

Céramique — 61 N°. — Rien à signaler. On s'attendait à mieux, en raison des études spéciales faites, croyait-on, par Champfleury.

Chansons populaires — 44 N°. — Prix des plus bas.

Danse macabre (La) — 13 N°. — Très bas prix.

Facéties — 12 N^{os}. — Rien.

Histoire — 18 N^{os}. — Néant.

Imagerie — 13 N^{os}. — Liesville (de), Recueil de bois, imagerie populaire : 44 fr. — Le reste nul.

Journaux — 23 N^{os}. — 10 N^{os} bien vendus, le reste à bas prix.

Légendes populaires — 24 N^{os} — Bas prix.

Livres illustrés du XIX^e siècle — 30 N^{os}. — La moitié assez bien vendue l'autre moitié à bas prix.

Poésies — 22 N^{os}. — Glatigny (Albert), « Le fer rouge, » 22 fr. — Le reste à bas prix.

Romans, Contes et Nouvelles — 22 N^{os}, dont 5 assez bien vendus, les autres néant.

Romans étrangers — 17 N^{os}. — Sterne (en Anglais), 27 fr. — Le reste bas prix.

Romantiques — 195 N^{os}. — 23 N^{os} d'un prix assez élevé et N^o 599 Sand (George), « Rose et Blanche, ou la Comédienne et la Religieuse, » Paris, Renault, 1831, 5 vol. in-12, a atteint le chiffre de 240 fr., parce qu'il contient un dialogue plus que libre cité au catalogue et que nous ne répéterons pas ici. N^o 601, Sand (George), Complainte sur la mort de François Luncau, adjugé à 70 fr. ; cela coûtait originairement 30 centimes. On remarquera que l'élevation de ces derniers prix est de pure fantaisie. Thierry (Edouard), « Les Enfants et les Anges, » 250 fr. — Vignettes romantiques : 302 pièces, 101 fr. — Le reste, prix minimes.

Biographies, etc., 23 N^{os} — 30 et 16 fr. — Le reste à bas prix.

Théâtre — 24 N^{os}. — 26, 15 et 21 fr. — Le reste, prix minimes.

Ouvrages variés — 157 N^{os} dont 30 bien vendus. — N^o 756, Horde, in-8 de 110 feuillets, miniatures, bordures et lettres ornées, reliure en bois, incomplet de quelques feuillets, vendu 170 fr. — Le reste, bas prix.

Champfleury : 1^{res} Editions : *Romans* — 7 N^{os}, dont 3 vendus assez bien, les autres à bas prix.

Id. — *Contes et Nouvelles* — 10 N^{os}, dont 7 assez bien vendus.

Id. — *Etudes diverses* — 5 N^{os}, dont 3 assez bien vendus.

Id. — *Biographies*. — 19 N^{os}, dont 6 assez bien vendus.

Id. — *Erudition, critique* — 23 N^{os}, dont 10 assez bons (vignettes romantiques, 102 facées, chine valant : 45 fr.)

Id. — *Nouvelles éditions*. — A partir du N^o 908 à la fin nous entrons dans une série contenant plusieurs volumes sous un même numéro, des ouvrages illustrés et des manuscrits, dont certains ont atteint un prix assez élevé ; enfin des ouvrages en nombre, vendus à des prix dérisoires de bon marché, entr'autres : « Monsieur Tringle, » dont 280 exemplaires ont été adjugés au libraire Rouquette pour 25 fr., soit *neuf centimes le volume*.

Personnellement, nous avons acquis au prix de 1 fr. 50 *les Souffrances du Professeur Delleil* ; Paris, Michel Lévy, 1857, in-12, cart. non rogné, couverture imprimée.

Le professeur Delleil était mon grand-oncle et le livre écrit sur lui, par Champfleury, n'est certes pas bien méchant. Cependant, à propos de réalisme ? l'auteur fait dire à son héros : « Monsieur le Principal, je travaille depuis quatorze ans à un grand dictionnaire grec. » En dépit de l'allégation du réaliste, voici la réalité : *(Œuvres diverses de Claudien, traduites en vers français, par A. M. DELTEIL, avec texte latin en regard, Paris, A. Delalain, 1832, in-8, imprimerie de Jules Didot, l'aîné. Du grec à la poésie, il y a un abîme. D'après Champfleury, l'étude du grec serait la preuve de la non valeur d'un professeur. A notre avis, l'étude du grec est aussi estimable que toute autre et nous n'avons protesté contre Champfleury, que pour revendiquer, au profit de notre parent, sa traduction en vers français de Claudien, un poète latin.*

Pour résumer notre appréciation sur la Bibliothèque Champfleury, nous dirons simplement que les amateurs ont été déçus, tant sous le rapport de la valeur intrinsèque de ses livres que sur le mérite réel de l'écrivain lui-même.

J'ai suivi exactement la vente, relevé toutes les enchères, et je prie notre Société de vouloir bien accepter le catalogue dont il s'agit.

LES ESTAMPES DE CHAMPFLEURY

Lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 janvier 1891, a eu lieu, à l'Hôtel Drouot, la Vente des Estampes de Champfleury.

Le catalogue imprimé sur papier chamois, avec préface de M. Paul Eudel, et orné de figures, bien dressé et attrayant, fait honneur à l'habileté de M. Sapin. La vente des Estampes

a dédommagé les amateurs de la Vente des Livres. En effet, le total des enchères est monté pour 586 Numéros au chiffre respectable de 23,600 francs.

Presque tout, dans les cartons de Champfleury, était estimable. Le relevé des prix n'offrirait qu'un intérêt médiocre, puisque nous destinons le relevé complet à notre Société, nous nous bornerons à en citer quelques-uns des plus importants :

M. BRACQUEMOND est celui des aqua-fortistes vivants dont les œuvres se vendent le plus cher ; exemples : *Le Canard*, 185 fr. — *Les Fleurs du mal*, 450 fr. — *Les Taupes*, 61 fr.

LES CARICATURES DE DAUMIER : *Enfoncé Lafayette*, 102 fr. — *Le Ventre législatif*, 102 fr. — *Rue Transnonain*, 90 fr.

DELACROIX : *Portrait du Comte Edouard de Colbert*, 109 fr. — *Macbeth consultant les sorcières*, 367 fr. — *Cheval terrassé par un tigre*, 840 fr. — *Front de bœuf et le Juif*, 170 fr. — *Faust*, 245 fr. — *Hamlet*, 245 fr. — *Hamlet*, 160 fr. — *Hamlet*, 231 fr.

LEGROS : *Le Bonhomme misère*, 103 fr. — *Affiche du Théâtre de Polichinelle aux Tuileries*, 80 fr. — *La Mort du Vagabond*, 54 fr.

MANET : *Polichinelle*, 70 fr. — *Les Chats*, affiche, 112 fr. — *L'Enlèvement d'un Ballon*, 200 fr.

CÉLESTIN NANTEUIL : *Catherine Howard*, 153 fr. — *Les jeune France*, 153 fr. — *V. Hugo*, 4 eaux-fortes, 185 fr. — *Spectacle dans un fauteuil*, 3 vignettes, 251 fr.

LOUIS BOULANGER : *Les Fantômes*, 41 fr.

RODIN : *Deux eaux-fortes*, 202 fr.

LEGROS : *Eau-forte (V. Hugo)*, 90 fr.

Drapeaux de la Garde Nationale de Paris, 1790, 172 fr.

Almanach de 1792, 112 fr.

Bonne Bière de Mars, affiche, 140 fr.

BONVIN : *Les Sœurs de Saint Vincent de Paul*, aquarelle, 102 fr.

DELACROIX : *Dessins* ; quelques prix : 200, 100, 199, 103, 456, 182 et 250 fr.

HENRY MONNIER : *Dessins*, 140, 239, 105, 159, 260 et 220 fr.

CÉLESTIN NANTEUIL : *Portrait de Victor Hugo*, dessin, 410 fr.

Nous avons remarqué dans l'œuvre de Legros une pièce : *La Mort et le Bûcheron*, eau-forte tirée en bistre, et nous avons pensé à nous en rendre acquéreur ; le prix, trop élevé pour nous, monta jusqu'à 40 francs.

Mais nos regrets ont bientôt cessé ; en effet, nous avons eu la bonne fortune d'acquérir cinq eaux-fortes de notre collègue qu'il suffit de nommer pour faire son éloge : M. Frédéric Henriet.

Voici la description de ces cinq eaux-fortes, grandes épreuves de premier tirage avant lettre, sur chine, à toutes marges :

1. — 1870, F. HENRIET. — *Vue de Château-Thierry*. Cette pièce porte écrites au crayon les mentions suivantes : *A M. Champfleury, hommage de son compatriote, F. Henriet, — Salon de 1870.*
2. — *A Méry-sur-Marne*, Fréd. HENRIET, 1867. Avec la mention suivante au crayon : *Chemin à Méry (Seine-et-Marne), — Salon de 1867.*
3. — *Liverdun*, Fréd. HENRIET, 1868. Mention au crayon : *Salon de 1869.*
4. — Fréd. HENRIET. — Mentions au crayon : *La Marne à Tancrou, près Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), d'après mon tableau du Salon de 1868. (L'eau-forte a été exposée au Salon de 1869.)*
5. — Fréd. HENRIET, 1867. — ? *Un Chemin en plaine*. Avec cette mention au crayon : *Exposée au Salon de 1867.*

Ces épreuves sont de toute beauté et les autographes dont elles sont revêtues ajoutent encore à leur intérêt. Nous avons même l'enveloppe qui les renfermait et sur laquelle Champfleury a écrit : HENRIET.

Enfin, M. Roger-Marx, Inspecteur des Beaux-Arts, mon voisin à la vente, me dit, après mon acquisition : « *Je connais M. Henriet, c'est un bien charmant homme.* » Bien entendu, je fis chorus avec M. Marx et je m'enorgueillis de lui apprendre qu'il était notre collègue.

Encore un mot, s'il vous plait ?

Le catalogue portait ce qui suit : CICÉRI (Eugène) : *Vue de l'entrée du Château-Thierry*. Dessin mine de plomb. Ce dessin plus qu'insignifiant que je voulais acquérir quand même m'a échappé. Je m'en suis félicité, mes voisins en ont fait autant.

LE TABLEAU DE VIVIEN

A L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN

Lorsque, au mois de Septembre 1883, M. Léon Lhermitte, M. Barbey, vice-président de la Société archéologique, et moi, nous fûmes chargés par M. le Préfet de l'Aisne et Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, de dresser l'inventaire des tableaux de l'église paroissiale Saint-Crépin, quatre seulement nous parurent dignes de quelque attention : 1° « Jésus et Saint Thomas (*vide latus*), » figures à mi-corps, peinture dans le goût et le coloris de Valentin, bonne et ancienne copie sans doute d'après cet artiste ; 2° Deux Volets de Tryptique, œuvre intéressante de quelque Flamand qui aurait visité l'Italie ; et une grande toile représentant « Le Baptême de Notre Seigneur Jésus Christ », belle encore sous son vernis enfumé, malgré ses avaries et ses balafres qui la menaçaient d'une ruine irrémédiable et prochaine. M. l'archiprêtre Bahin et MM. les Membres du Conseil de Fabrique ont pensé faire acte de bonne administration en s'imposant les sacrifices nécessaires pour assurer la conservation de cette peinture, œuvre de Vivien, portion intéressante du patrimoine paroissial dont ils ont la garde. Ils ont confié à M. Mercier, attaché spécialement à l'École des Beaux-Arts, le soin de nettoyer, rentoiler et restaurer le tableau. L'opération a été heureusement conduite par cet habile praticien et, aujourd'hui, le tableau nous est revenu, dégagé de sa gangue de poussière, dans toute la vivacité et tout l'éclat de ses couleurs primi-

tives. Le cadre, bordure de prix en bois sculpté, a été, lui aussi, réparé, avivé, et son beau ton vieil or s'harmonise à merveille avec la peinture.

La patine que le temps a donnée à un tableau trompe, illusionne souvent l'amateur sur les qualités de ce tableau. Elle amortit les dissonances des colorations sous un glacis ambré et chaud, et l'imagination embellit ce que l'œil ne fait qu'entrevoir. La restauration, en enlevant cette patine, met à nu les beautés et les faiblesses de la peinture. C'est la vérité sans voile qui sort d'un flacon d'essence. Nous pouvons donc aujourd'hui mieux qu'auparavant nous rendre compte de la valeur artistique du tableau de l'église Saint-Crépin.

A considérer son aspect général, sa belle harmonie, ses lignes bien équilibrées, on voit bien vite que l'on a affaire, sinon à un maître, du moins à un peintre habile, expérimenté, et coloriste remarquable, étant donnés son temps et son école. La composition présente quelques analogies avec « le Baptême du Christ » de Pierre Mignard ; mais cette ressemblance s'explique par l'identité des sujets. L'idée de faire apparaître le Père Eternel dans sa gloire appartient d'ailleurs en propre à Vivien, et c'est précisément la partie la meilleure du tableau. Jésus, les bras croisés sur la poitrine, s'inclinant sous l'eau lustrale que le Précurseur verse sur sa tête est d'une exécution large, grasse et souple. Il est fâcheux que le visage ne soit pas irréprochable, il trahit de regrettables hésitations. Le peintre aura voulu corriger la tête, la grossir peut-être, et les dessous qui ont repoussé, sont venus contrarier les retouches postérieures ; ce qui explique les indécisions du dessin.

Nous signalerons encore, mais à titre de simple curiosité, car l'observation est sans importance, les modifications apportées après coup aux linges qui ceignent les reins de Jésus et de Saint Jean. Il ne s'agit plus ici de « repentirs », mais de concessions à des scrupules exagérés. Le dessin originaire était le bon. Par déférence pour des exigences, respectables encore qu'excessives, le peintre a dû couvrir

aussi le sein de la femme assise à terre avec un enfant, groupe qui, par parenthèse, remplit un peu l'office de bouche-trou.

On peut demander compte aussi à l'auteur de la jambe gauche de Saint Jean, entièrement cachée sous la draperie rouge qui sert de vêtement au fils de Zacharie. Le peintre aurait dû l'affirmer, si peu que ce fût, en faisant saillir le genou ou en montrant au moins le pied du personnage; mais ce sont là des détails sur lesquels il ne faut pas insister; c'est l'ensemble qu'il faut voir et comme effet décoratif, la toile de Vivien est une belle chose que bien des églises seraient heureuses de posséder.

N'oublions pas du reste que nous avons affaire à une œuvre de transition qui appartient à la fin du xvii^e siècle ou aux premières années du xviii^e. Il ne faut pas lui demander la correction sévère de Le Brun; mais elle n'a pas non plus la froideur de coloris du maître de Vivien, et si elle tombe déjà dans la facilité un peu lâchée des peintres du xviii^e siècle, elle a quelque chose aussi de leurs harmonies plus riches et mieux orchestrées.

On sait aussi que Vivien s'est particulièrement livré au portrait et qu'il a rarement abordé les sujets historiques ou religieux. On ne cite de lui que deux compositions de cet ordre : *La Punition d'Adam et Ève* qui lui valut le deuxième prix de peinture en 1678 (il avait vingt-et-un ans), et une *Adoration des Mages*, un May, comme on disait alors, que la Corporation des Orfèvres lui comanda pour l'offrir, selon l'usage des corps de métiers, à l'église Notre-Dame, au mois de mai 1698. Nous en possédons une troisième qui n'est sans doute pas la dernière; mais c'est dans le portrait surtout qu'il excellait. « Il le peignait, nous dit d'Argenville, de face entière, en dépit de la difficulté. »

Vivien, nous dit encore le même auteur, était de figure gracieuse, de manières affables, d'humeur aimable et gaie. Ces qualités personnelles jointes à son talent, lui valurent les bonnes grâces de Louis XIV qui lui donna un logement

aux Gobelins, où son maître Le Brun, le tout puissant directeur de la manufacture royale, avait régné si longtemps. Élu membre de l'Académie en 1701, il donna pour morceaux de réception les portraits au pastel de l'architecte Robert de Cotte et du sculpteur Girardon « en buste historié ».

Je viens de parler de pastel, et cela m'amène à dire que Vivien a dû à ses pastels la faveur dont il jouit. Ce n'est pas que ce procédé ne fût connu avant lui. Robert Nanteuil a exécuté par ce moyen des têtes qui sont tout simplement des chefs-d'œuvre ; mais elles étaient plutôt dessinées que peintes, tandis que Vivien fut le premier qui donna à ses portraits grands comme nature toutes les apparences de la peinture à l'huile.

Bien qu'ils eussent une gravité un peu solennelle sous les volumineuses perruques de l'époque et qu'ils ne fussent pas exempts de quelque lourdeur avec leurs tonalités bistrées et rougeâtres, ils n'ouvrirent pas moins la voie aux La Tour, aux Perronneau, qui tinrent leurs productions dans une gamme plus claire et leur donnèrent la légèreté, la grâce, la fraîcheur qui sont les qualités caractéristiques du genre. Les élégances plus simples du costume Louis XV les y aidèrent. L'apparat des ajustements disparaît alors et pour laisser désormais dominer la physionomie des personnages.

Ce mode expéditif qui n'exigeait pas les séances longues et répétées de la peinture à l'huile, valut à Vivien une réputation européenne. L'électeur de Bavière, le duc Maximilien Emmanuel, le choisit pour son premier peintre, et il exécuta pour lui, entre autres travaux, une vaste composition, avec figures allégoriques, où il avait réuni tous les membres de la famille électorale de Bavière et de Cologne. « Quoique
« dans un âge fort avancé, nous dit Mariette dans son
« *Abecedario*, Vivien résolut de porter lui-même, à la cour
« de Bavière, ce tableau qui l'avait occupé longtemps. Ce
« que ses amis avaient prévu arriva. Il ne put résister aux
« fatigues d'un si long voyage. Il mourût d'une fluxion de
« poitrine, à Bonn, à la cour de l'électeur de Cologne, le

« 5 décembre 1734, âgé de soixante-dix-sept ans. » — (D'Argenville dit en 1735.)

Ce serait sortir un peu de notre sujet que d'énumérer la longue série de portraits qu'a produits l'habile artiste. Qu'il nous suffise de dire que tous les personnages de l'époque qui ont marqué par le talent, le rang ou la naissance, ont posé devant son chevalet, à commencer par la famille du grand Dauphin, le duc de Bourgogne, le duc de Berry, le duc d'Anjou qu'il peignit une seconde fois en roi d'Espagne. La plupart de ces portraits ont été gravés par les plus fameux burinistes du temps, B. Audran, de Poilly, Gérard Edelinck, Vermeulen, Duflost, Spatt, Drevet, Simonneau, etc. On trouve de ses ouvrages au Louvre (notamment ses deux morceaux de réception à l'Académie, les ducs de Bourgogne, de Berry et le grand duc Maximilien de Bavière) ; à Versailles (Portrait en pied de Fénelon dont le Musée de Munich possède une répétition en buste) ; à Rouen (Portrait du banquier Samuel Bernard) ; à Valenciennes, à Lyon, sa ville natale. Munich et Florence possèdent le portrait du peintre par lui même.

Il existe aussi nombre de portraits de simples gens de qualité, restées dans les familles. M. Mercier a eu l'obligeance de nous en signaler deux, le mari et la femme, appartenant à M. le comte de Saint-Maurice, point signés, qu'il croit de Vivien et à l'envers desquels il aurait relevé le nom de La Fontaine. Je courus chez M. de Saint-Maurice, bâtissant déjà tout un petit roman. Quel trait de lumière ! pensais-je, si c'est bien de notre La Fontaine qu'il s'agit. Les rapports directs du poète et de l'artiste une fois établis, je rattachais le portrait du fabuliste au tableau de l'église Saint-Crépin. La Fontaine, dans ses dernières années, a désavoué ses Contes, et s'est réconcilié avec Dieu. Pourquoi n'aurait-il pas voulu offrir, à l'église de sa ville natale, un gage de son retour aux sentiments de piété de sa prime jeunesse ? N'était-il pas tout naturel alors qu'il demandât cette peinture à son portraitiste, ou plutôt qu'il la lui fit demander par quel-

qu'une de ses puissantes protectrices, — la duchesse de Bouillon peut-être ? Le sujet même du tableau, « Le Baptême de Notre Seigneur, » ne venait-il pas encore appuyer mes suppositions, en rappelant la conversion récente du poète régénéré en quelque sorte dans les eaux d'un nouveau baptême ? Hélas ! tout le fragile édifice de mes conjectures s'écroula bientôt devant la réalité ; non que M. Mercier ne nous parut dans le vrai en attribuant le pastel à Vivien ; mais parce que le personnage ne rappelle en rien les traits et la physionomie du Bonhomme. L'âge non plus ne concorde pas, et, sous ce rapport, ce ne pourrait être que le fils du poète, Charles de La Fontaine.

Forcé d'abandonner cette piste, je m'avisai que M. l'abbé Poquet, dans son *Histoire de Château-Thierry* (tome II, page 100), nous apprend qu'une sœur du duc de Bouillon, Mauricette Febronie de La Tour, épousa, à Château-Thierry, le 28 avril 1669, Maximilien Philippe, comte Palatin du Rhin, duc de Bavière. N'est-ce pas dans cette alliance des familles de Bouillon et de Bavière qu'il faut chercher l'origine de notre tableau ? On sait que Vivien devint plus tard le peintre attitré de la cour de Bavière. Il n'est pas déraisonnable de supposer qu'en commémoration de leur mariage, le duc ou la duchesse aura voulu envoyer un souvenir à la chapelle du Château. Ce souvenir serait précisément le tableau de Vivien qui, lors de l'abandon définitif de la chapelle du Château, aura fait retour à l'église paroissiale de Saint-Crépin.

En l'absence de tout document formel sur la provenance du « Baptême du Christ », nous sommes réduits à des conjectures plus ou moins plausibles. Vous apprécierez, Messieurs, la version que je propose ; mais cette question réservée, nous sommes tous d'accord, j'en suis sûr, pour approuver le Conseil de Fabrique de Saint-Crépin, d'avoir sauvé une page intéressante que nous étions peïnés de voir dépérir sous nos yeux.

FRÉDÉRIC HENRIET.

LES TABLEAUX DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN

Nous avons cru intéressant de rapprocher de l'article qu'on vient de lire l'état estimatif des tableaux de l'Église Saint-Crépin dressé en septembre 1883 par MM. LÉON LHERMITTE, AL. BARBEY et Frédéric HENRIET, commis à cet effet par M. le Préfet de l'Aisne et Monseigneur l'évêque de Soissons.

On verra, à la lecture de ce document, que s'il n'a pu être encore tenu compte jusqu'ici de tous les desiderata du rapport, il a reçu du moins satisfaction dans son point le plus important, la restauration du tableau du Vivien.

(Note du Secrétaire de la Société.)

Les jeudi 20 septembre et vendredi 12 octobre 1883, conformément à la mission dont nous avons été chargés par M. le Préfet et par Mgr de Soissons, nous avons procédé, M. Léon Lhermitte, artiste peintre, M. Barbey, vice-président de la Société archéologique de Château-Thierry, et le soussigné, en présence de M. l'Archiprêtre, à l'examen des tableaux de l'église paroissiale de Saint Crépin. Nous avons dressé de ces peintures un état descriptif annexé au présent rapport; nous avons apprécié leur mérite, statué sur la destination qu'il convient de leur donner, et pourvu au placement des principales d'entre elles.

Des vingt-et-une peintures que nous avons inventoriées, il en est plusieurs dont nous n'avons pas à nous occuper ici, au point de vue de leur placement du moins. Ce sont les nos 20 et 21 (voir l'État ci-joint), encastrés dans la décoration

du sanctuaire. Le n° 17, tableau d'autel de la chapelle des fonts, peinture de qualité très-inférieure destinée à disparaître quand les ressources de la paroisse permettront de remplacer l'autel actuel. Les n°s 18 et 19, don de M^{me} Crespelle de Château-Thierry, peuvent rester à l'endroit qu'ils occupent à droite et à gauche du sanctuaire, ainsi que les n°s 11 et 12 (Saint Pierre en prière et l'Éducation de la Vierge), très convenablement placés sous la tribune du buffet d'orgues.

M. l'Archiprêtre peut encore caser dans les chapelles du Sacré-Cœur et de la Sainte-Vierge, quatre toiles. Il a été convenu qu'il donnera la préférence au n° 2 (Apparition de Jésus à la Bienheureuse Marie Alacoque), œuvre d'un peintre (qui a laissé d'honorables souvenirs dans le pays ; au n° 3 Sainte Famille) ; au n° 14 (même sujet). Nous avons approuvé l'idée de M. Bahin de placer le n° 16 (Ananie et Saphire), dans la chapelle des fonts et dans les conditions qu'il nous a indiquées ; nous conseillons de faire peindre en noir le champ et dorer le biseau du cadre de ce tableau, cadre qui, dans son état actuel est très-défavorable à la peinture.

Nous avons unanimement constaté que le n° 4 (Marthe et Marie devant Jésus) ; le n° 9 (Saint Martin) ; le n° 15 (Jésus servi par les anges), le n° 10 (la Vierge et l'Enfant Jésus), n'ont absolument aucun mérite artistique ni aucune valeur vénale. Il est désirable qu'ils disparaissent, soit que Monseigneur en dispose au profit d'églises pauvres des villages voisins, soit que M. l'Archiprêtre leur donne un asile discret dans les chambres inoccupées du presbytère.

Il nous reste à aborder la partie la plus intéressante de notre travail en résumant les vues que nous avons échangées à l'occasion du tableau de J. Vivien, n° 13 (le Baptême du Christ), et les deux volets de tryptique du xvi^e siècle, n°s 6 et 7. Il était peut-être plus logique de signaler tout d'abord ce que l'églisé Saint-Crépin possède de plus remarquable. Il nous a paru plus consolant de réserver cette bonne fortune pour la fin. Maintenant que nous avons écarté toutes les choses médiocres ou mauvaises, nous pourrons nous occuper

plus à loisir des trois belles œuvres qui font véritablement honneur à notre église.

« Le Baptême du Christ » est une page de beaucoup d'intérêt. Il ne faudrait point cependant s'exagérer sa valeur vénale. Ce tableau serait d'une vente difficile. Je ne vois que la ville natale de l'auteur, Lyon, qui pourrait en faire l'acquisition. Le Louvre, à la vérité, ne possède pas de peinture de cet artiste ; mais il y est suffisamment représenté par plusieurs portraits au pastel. Nous n'avons pas d'ailleurs à songer à nous en défaire, mais à en parer notre église.

Nous avons d'abord pensé à le substituer au tableau de Van der Berg, n° 8 (Jésus au Jardin des Oliviers). Cette place, dans le bas de l'église, au-dessus du tambour de la petite porte, ne signalait peut-être pas suffisamment au public le mérite de cette toile. Cet inconvénient, secondaire selon nous, eût été compensé par les avantages d'une bonne lumière. Mais la difficulté n'est pas là. Que faire du tableau de Van der Berg que ses dimensions empêchent de placer nulle part ailleurs ? S'en défaire ? Devant les raisons de convenance exposées par M. l'Archiprêtre pour le maintien de cette vulgaire peinture, connue des fidèles, donnée par le Ministère à notre église, à la sollicitation d'une honorable famille du pays à laquelle le peintre s'était allié, nous n'avons pas cru devoir insister et il a été décidé que l'œuvre de J. Vivien prendrait place dans le sanctuaire, dans la travée de gauche, dont on sacrifie la demi fenêtrée. Le tableau sera là un peu haut et souvent influencé par les reflets multicolores des verrières environnantes, mais c'est du moins une place d'honneur et il était impossible de faire mieux.

Quant aux deux volets de tryptique décrits à l'état ci-joint (nos 6 et 7), après avoir discuté divers modes de placement, la Commission s'est arrêtée à l'idée de fixer les deux panneaux, au-dessus du banc-d'œuvre, à droite et à gauche du pilier auquel il est adossé, de façon à ce qu'ils aillent les nervures du pilier. Cela permettra de voir les faces et les revers de ces volets. Si leur proportion grêle produit un

effet peu satisfaisant, on cherchera s'il n'y aurait pas moyen de remédier à cet inconvénient en reliant les panneaux à la boiserie du banc-d'œuvre au moyen d'un ornement en bois sculpté, console renversée ou volute, d'un style sobre.

Le tableau de Vivien est troué dans la partie droite inférieure de la toile ; cette toile est détendue. Un rentoilage, opération délicate et relativement dispendieuse, nous paraît nécessaire. Nous croyons qu'il serait bon de consulter à cet égard un restaurateur de tableaux, habile et consciencieux. Il faudrait, en tout cas, lui recommander expressément de se borner à ce qui serait rigoureusement indispensable et d'éviter les repeints. Le tableau n° 1 (Jésus et Saint Thomas), a aussi besoin d'être déverni et reverni. Cette peinture a souffert de l'humidité. Nous conseillons de clouer, derrière le châssis, une feuille de zinc, ou autre isolant, avant de l'accrocher de nouveau à la place, très favorable d'ailleurs, où l'on est habitué à la voir, au-dessus de la porte latérale sud de l'église.

Je crois avoir rempli la tâche dont mes collègues ont bien voulu m'honorer en présentant, aussi fidèlement que possible, le résultat de nos deux entretiens, etc.

Signé : HENRIET, LHERMITE, BARBEY.

ÉTAT DESCRIPTIF DES TABLEAUX

DE L'ÉGLISE SAINT-CRÉPIN DE CHÂTEAU-THIERRY

N° 1. — *Jésus apparaissant à Saint Thomas (Vide latus...)* : hauteur 1^m10, sur 1^m37 de large, cadre non compris. — Ce tableau, dans le style de Valentin (Valentin est né à Coulommiers), est d'une bonne coloration. Les figures sont à mi-corps, comme dans la plupart des compositions de cet

artiste et tout porte à croire que nous avons sous les yeux, une copie, déjà ancienne et peut-être contemporaine du maître ; car ce tableau a bien en effet la chaleur de coloris du Valentin, sans la vigueur de son exécution. (xvii^e siècle.)

N^o 2. — *Apparition de Jésus à la Bienheureuse Marie Alacoque* : hauteur 1^m55, largeur 1^m08. — Marie Alacoque, en costume de religieuse de la Visitation, est agenouillée devant Notre Seigneur qui apparaît sur un nuage devant l'autel de la chapelle du couvent de Paray-le-Monial. Il montre son cœur enflammé surmonté d'une croix ; autour du nimbe de Jésus, on voit sept têtes de chérubins. Ce tableau a été peint, vers 1860, par M. Jacquinet, élève de Gros, ancien directeur de l'École municipale de dessin de Tours. M. Jacquinet est venu se fixer, vers 1846, à Château-Thierry, qu'il habita jusqu'à sa mort, 1867. Il a laissé dans notre ville un grand nombre de portraits dont plusieurs ne sont pas sans mérite. Ce tableau doit l'intérêt qu'il peut avoir à ces circonstances plutôt qu'à ses qualités intrinsèques.

N^o 3. — *Sainte Famille* : hauteur 0^m98, largeur 1^m30 ; cadre en bois sculpté (xvii^e siècle). — Saint Joseph est assis à gauche devant la Vierge qui se repose sur un tertre au pied d'un arbre. Elle tient l'Enfant Jésus sur ses genoux. Dans le ciel, au milieu de la composition, si l'on peut appeler de ce nom la disposition maladroitement symétrique des personnages, on voit deux têtes de chérubins. — Cette scène figure le repos de la Fuite en Egypte.

N^o 4. — *Marthe et Marie-Madeleine devant Jésus* (xviii^e siècle) ; très-médiocre et sans intérêt — en hauteur — encadré d'une simple baguette en bois.

N^o 5. — *Saint Sébastien*, — en hauteur, — figure à mi-corps. Le saint attaché à un arbre est nu jusqu'à la ceinture ; une flèche lui perce le sein ; baguette en bois ; derrière la toile on lit le nom « Louis ».

Le torse est bien modelé ; mais la tête et les mains sont mal dessinées. A conserver pourtant par égard pour les Chevaliers de l'Arc.

N^{os} 6 et 7. — *Deux Volets d'un Tryptique* : peinture flamande du xvi^e siècle.

Le premier volet représente *un personnage à genoux*, vêtu d'une robe noire à collet de fourrure. Il a les mains jointes sur un livre posé sur un prie-Dieu. Derrière lui, dans une niche à bossages accompagnée de deux colonnes de marbre, un personnage debout — le patron du donateur qui porte les attributs de saint Pierre.

L'envers de ce panneau offre un sujet peint en grisaille, représentant *le serpent d'airain*.

Le deuxième volet représente *la femme du donateur*, à genoux, en prière devant un prie-Dieu ; elle est vêtue d'une robe noire à manches de fourrure. Derrière elle, son patron, présumé Saint Jacques, tenant un bâton de la main gauche, et de la droite, un livre sur lequel on lit les mots ou fragments de mots suivants : *O Deus. apost. verit. vel contemp. xi.* Même architecture qu'au volet décrit précédemment.

L'envers de ce panneau porte également une grisaille qui représente *la plaie des serpents*, et que l'on voyait quand le tryptique était fermé. Ces grisailles ne présentent pas comme les panneaux le caractère flamand ; elles sont loin d'avoir leur mérite et doivent être d'une autre main. Elles ont toutefois de l'intérêt, parce qu'elles procèdent d'une belle époque. Ces deux volets d'un coloris fin, frais et sobre, sont dans un bon état de conservation.

N^o 9. — *Jésus au Jardin des Oliviers* : grande toile de forme ogivale signée « Aug. Van der Berg, 1839 ». — Un ange offre le calice à Jésus à genoux et affaissé. On remarque que cet ange le tient de la main gauche ; ce qui est d'ailleurs le moindre des reproches qu'on peut faire à cette peinture d'un dessin pauvre et d'un sentiment vulgaire.

M. Van der Berg, l'auteur de ce tableau, était allié à une honorable famille du pays, la famille Créard. Cette toile a été achetée à l'artiste au prix, dit-on, de 3,000 francs, par la Direction des Beaux-Arts, et donnée, au nom du Gouvernement, à l'Église Saint-Crépin, vers 1840.

N° 9. — *Saint Martin*, à cheval, donne à un malheureux infirme la moitié de son manteau. Sur une espèce de pierre tombale, peinte au bas de cette œuvre grotesque, on lit l'inscription suivante : « Donné par M. le vicomte d'Aumale, sous la conduite de M. Fourneaux, prieur, et sieur Charles Huet, marguillier, en charge de la présente année ; peint par J. P. Bézu, 1787 ». Ce Bézu, peintre en bâtiment et quelque peu artiste, est mort fort âgé à Château-Thierry, vers 1835. Il habitait en bas des escaliers de la place dans la maison des Francs-Maçons dont il avait décoré la loge, donnait des leçons de dessin et peignait l'attribut et l'ornement.

N° 10. — *La Vierge et l'Enfant Jésus* : hauteur 1^m00, largeur 0^m80, cadre en bois sculpté badigeonné d'ocre jaune. — Très-médiocre et sans valeur, on sent néanmoins, à une certaine grâce dans l'arrangement des draperies, que cette peinture est d'une bonne époque. Elle rappelle un peu André del Sarte.

N° 11. — *Saint Pierre* en prière près d'un rocher. A côté de lui, sur un tertre, ses clés, et à ses pieds des livres (xvii^e siècle) ; école de Le Brun ; certaines parties sont bien peintes, la tête du saint notamment ; cadre du temps. — Toile estimable à conserver. — Hauteur 1^m68, largeur 1^m23.

N° 12. — *L'Éducation de la Vierge* : mêmes dimensions, même cadre, même époque que le précédent, mais très-inférieur comme exécution.

N° 13. — *Le Baptême du Christ*, signé « J. VIVIEN » : hauteur 2^m63, largeur 1^m90 ; cadre bois sculpté. — Saint Jean-

Baptiste laisse tomber sur la tête de Notre Seigneur, l'eau du Jourdain, qu'il a recueillie dans une coquille. Derrière Jésus, un ange, et dans le ciel, un Père Éternel soutenu par des anges. Cette toile, la plus remarquable que possède l'église Saint-Crépin, se recommande par son coloris harmonieux et chaud, par le mouvement de la composition qui marque déjà la transition du xvii^e siècle à l'art du xviii^e. Vivien qui vécut de 1657 à 1734, était élève de Le Brun, mais il n'avait que trente-trois ans lorsque Le Brun mourut, et il a eu le temps de subir d'autres influences. Il est surtout connu comme pastelliste. Le Musée du Louvre possède quelques beaux portraits au pastel signés de son nom, mais n'a point de tableaux de cet artiste. Il serait intéressant de connaître la provenance de ce tableau.

N^o 14. — *Sainte Famille* : hauteur 1^m46, largeur 1^m20. — Jésus est dans la crèche, Saint Joseph et la Sainte Vierge sont en adoration devant l'enfant divin. Dans la partie supérieure, quatre têtes de chérubins, (xviii^e siècle); passable, mais sans caractère.

N^o 15. — *Jésus servi par les anges*. — Tiré de l'évangile Saint Mathieu, livre iv. Copie très médiocre d'après Mignard.

N^o 16. — *Ananie et Saphire* : hauteur 1^m68, largeur, 2^m75. — Bonne copie, déjà ancienne, d'après Raphaël. Ce tableau ornait autrefois le fond du sanctuaire; il céda cette place, vers 1840, au tableau de Van der Berg et c'est alors que pour le caser plus facilement, on coupa la partie supérieure de la toile.

N^o 17. — *Assomption de la Vierge*. — Tableau d'autel de la chapelle des Fonts; encastré; peinture très-médiocre.

N^o 18. — *La Femme adultère*. — Copie d'après Signol, peinte et offerte par Madame Armand Dieu, née Mangin (aujourd'hui Madame Crespelle), vers 1850.

N^o 19. — *L'Education de la Vierge*. — Exécutée par Madame Armand Dieu, d'après une gravure d'un tableau de Jean Jouvenet et donnée par elle-même, en même temps que le tableau précédent.

N^{os} 20-21. — Deux toiles encastrées dans deux cadres ovales en marbre, faisant partie de la décoration générale du sanctuaire. Dans l'une, un ange apporte la palme à deux martyrs enchaînés, qui pourraient bien être *Saint Crépin et Saint Crépinien*.

L'autre nous montre un ange d'une tournure un peu profane, qui vient *annoncer la naissance du Christ* à la Vierge et à Saint Joseph. Ces peintures d'un dessin et d'un goût peu sévères, sont d'une exécution souple et d'un coloris agréable ; elles doivent être contemporaines de la décoration du sanctuaire qui date de 1695 (?)

Château-Thierry, 20 Octobre 1883.

LA FONTAINE EN MÉNAGE

COMÉDIE EN UN ACTE, EN VERS, PAR M. DE R...

Avant d'être admises à la *Comédie Française*, les pièces présentées sont soumises à l'appréciation et au contrôle d'un des hommes de lettres, appelés les Lecteurs du Théâtre Français ; celui-ci dresse un rapport concluant pour ou contre une audition du Comité de lecture. C'est un rapport de ce genre que M. Delteil a recueilli et nous a communiqué ; il eût été intéressant d'en connaître l'auteur.

(*Note du Président de la Société.*)

Il s'est fait sur La Fontaine, une légende que nous n'avons jamais admise. Les propagateurs de cette légende se sont évertués à représenter le grand fabuliste comme un être inconscient de tous ses actes. Or, est-il vraisemblable que le commensal assidu des hommes les plus remarquables de son époque, que le poète admis dans la société des femmes du plus grand ton et du plus grand esprit, n'eût trouvé que des sottises à dire dans la conversation, et dans sa manière d'être n'eût commis que des maladresses ?

Le lecteur de la pièce, *La Fontaine en Ménage*, répugne, lui aussi, aux billevesées légendaires. La Fontaine, à son sens, était *doux, ingénu, naturel, facile et timide*. Tel nous avons compris le Bonhomme, tel nous l'avons toujours préconisé.

ÉMILE DELTEIL.

THÉÂTRE FRANÇAIS

Année 1865. — Sans numéro d'ordre. — *La Fontaine en ménage*, comédie en un acte, en vers, par M. de R... (Manuscrit venu le 13 juin, renvoyé le...)

Rapport du Lecteur du Comité : « On sait que La Fontaine
« se maria moins qu'il ne se laissa marier. On eût pour lui
« la main heureuse, et Marie Héricart eût un caractère et un
« esprit qui la rendirent estimable, même aux yeux de son
« mari. Avant que l'attrait de la Capitale l'eût attiré au
« centre du mouvement littéraire, il ne composait aucun
« ouvrage qu'il ne la consultât. Ainsi, elle n'avait pas l'hu-
« meur difficile que quelques auteurs se sont plu à lui prêter ;
« mais, comme pour trouver une pièce dans la peinture de
« cet intérieur, il fallait mettre le caractère pacifique du
« Fabuliste en contraste avec l'espèce de Madame Honesta
« qu'on avait inventée, l'auteur s'est rangé du côté du
« mensonge.

« Il y a, dans ce petit acte, aussi peu d'intrigue que pos-
« sible. L'amour d'une nièce de La Fontaine pour un jeune
« homme dont elle est aimée, la rivalité d'un homme ridi-
« cule que Madame La Fontaine protège, quand son mari
« se range du côté des fraîches amours ; puis, comme fait
« capital, une signature prestement apposée par La Fontaine
« et les deux amants, sur un contrat que le notaire de
« Madame apporte, pendant que celle-ci est à la messe, tel
« est le fond tout de convention et tout insuffisant de cette
« pièce de galerie.

« L'assaisonnement des querelles de ménage était obligé
« ici, et Madame La Fontaine ne s'en fait pas faute ; disons
« qu'elle nous paraît avoir souvent raison, et qu'un mari si
« étourdi, si endormi, si effacé et si singulièrement rêveur,
« frise un peu les Petites Maisons. L'auteur a chargé la
« physionomie, et une bavette conviendrait à ce grand
« enfant.

« Non pas qu'il ne dise souvent de bonnes choses, car
« l'auteur s'est servi de ce personnage pour placer conti-
« nuellement dans sa bouche, des fragments des meilleurs
« vers du Bonhomme pris dans ses Fables. La Fontaine ne
« veut pas se citer, certes ; mais une grande partie de ses
« réflexions et de ses pensées est en citations. Ce procédé
« est funeste à la variété et en dehors de l'art, car, fût-on un
« auteur, en scène, on pense actuellement comme tout le
« monde, et non point dans ses œuvres, comme un lecteur.
« Que dirait-on d'un écrivain qui, mettant en scène Pibrac,
« composerait une partie de son rôle de Quatrains de Pibrac ?
« La monotonie s'emparerait de l'œuvre et l'on n'aurait été
« qu'un encadreur.

« A moins de le jeter dans une œuvre où l'on ne s'occupe
« pas de lui tout entier, comme dans *le Souper d'Auteuil*,
« par exemple, La Fontaine est le personnage le plus im-
« propre au théâtre. Doux, ingénu, naturel, facile, timide,
« on sait que « Jean s'en alla comme il était venu », comme
« on sait les deux parts qu'il fit de son temps

« L'une à dormir et l'autre à ne rien faire ; »

« Ce n'est guère là un homme armé pour l'action.

« Aussi, bien que dans cette composition, on devine une
« plume exercée et que l'auteur ait le vers souple et une
« manière générale facile, le peu de nouveauté de l'action
« comme le peu d'étoffe de l'œuvre nous obligent à conclure
« contre une audition. »

TUMULUS DE FÈRE-EN-TARDENOIS

Dans le courant du printemps de l'année 1884, en cherchant des silex dans la station préhistorique que j'avais découverte trois années auparavant, sur les terres cultivées de l'ancien Château de Fère et après une averse qui avait lavé le sol, j'aperçus, dispersés sur une petite éminence formant le point le plus élevé de cette station, des débris de belle poterie gauloise récemment mis à découvert par M. Bouresches, fils aîné du cultivateur de la ferme du Château de Fère. J'examinai cette élévation de terrain qui, par sa forme, sa situation particulière et la composition de ses matériaux, m'offrit tout d'abord les apparences bien caractérisées d'un tertre, d'une tombelle, d'un tumulus funéraire. En effet, à des fragments bruts de pierres étrangères au terrain et d'origines diverses, se trouvaient mélangés presque à fleur de terre et dans le sable qui, à cet endroit, a une teinte brunâtre, des éclats de silex et des poteries brisées. Je remarquai un peu plus loin, à quelques centimètres de profondeur, des traces évidentes d'incinération, par l'existence d'une couche de terre noircie et brûlée. Par suite de cette dernière constatation, je fus porté à penser que la charrue était sur le point d'atteindre, dans cette partie du tumulus, l'emplacement du foyer de crémation ou bien la fosse des sépultures à incinération : la présence d'ossements noircis et plus ou moins carbonisés, de morceaux de vases cinéraires et de braise mélangés dans la terre brûlée et la cendre, à des silex noircis et craquelés et à d'autres objets

relatifs au culte des morts au temps préhistorique, semble me confirmer dans cette pensée. A peu de distance de ce lieu, deux dalles qui sans doute avaient été distraites du lieu de sépulture depuis peu de temps, comme un obstacle au passage de la charrue, étaient relevées et placées sur le bord du champ.

Je fis aussitôt connaître ma découverte à M. F. Moreau qui l'accueillit avec satisfaction et les spécimens de poterie et de silex que je lui remis avec le plan du lieu l'engagèrent à fouiller le sol. Mais l'infatigable explorateur de Caranda n'ayant pu opérer la fouille, par suite du refus de détenteur de ladite terre, je pris le parti de recueillir moi-même, dans mes moments de loisirs, le plus d'objets possible au fur et à mesure que la culture les ramenait à la surface, me trouvant heureux de pouvoir réussir à sauver d'une perte certaine quelques vestiges d'une civilisation à la fois primitive et nationale.

Comme je l'ai dit déjà en ce moment-là, la charrue venait de niveler la crête du petit mamelon et commençait à pénétrer dans la couche où se trouvait enfoui le mobilier funéraire ; puis à la suite de l'instrument de culture de M. Bouresches, apparaissaient dans la tranchée des sillons et dispersés sur le sol, des fragments de poterie et des silex. Aussi, je ne négligeai rien, chaque année, pour aller visiter ce tumulus, c'était principalement au temps des labours et lorsque la terre venait d'être lavée par la pluie qu'il m'était facile de faire ma récolte.

Le tumulus du Château de Fère est situé au nord de la ville de Fère-en-Tardenois, dans le parc de l'ancien Château, non loin du lieu dit le Donjon, à deux kilomètres de Fère. Vu du côté sud, il forme un petit monticule faisant face aux ruines des tours du Château desquelles il est éloigné de trois cents mètres environ. Du côté nord, il apparaît en élévation à l'extrémité d'un petit plateau au bas duquel coule obliquement dans la prairie, à cent mètres, le petit rû désigné par les habitants, sous le nom burlesque de Fontaine

Mal-au-Ventre, et qui à deux cents mètres, vers l'est, sort du flanc de la colline de Seringes, pour aller mêler ses eaux pétrifiantes à celles de l'étang Serrurier. A l'est, à environ cent-cinquante mètres du tumulus, vers le Donjon, on aperçoit les restes des murs du parc abandonnés à l'outrage du temps, puis derrière ces ruines, l'ancien chemin de Fère à Marcuil-en-Dôle. Le bois de M. Frédéric Moreau, dans lequel se trouve renfermé l'étang Serrurier, n'est éloigné du côté de l'ouest que de vingt mètres. Ce tumulus paraît avoir été de forme ronde ou oblongue : le sable et les débris funéraires occupent une étendue de douze mètres de l'est à l'ouest, sur six mètres du nord au sud.

Parmi les trouvailles que j'ai faites au Tumulus de Fère, je citerai :

PLANCHE I

Une pointe de lance, en silex brun, du Grand-Pressigny, taillée en ovale, très allongée et terminée en pointe droite à chaque extrémité. Les bords et les pointes de cette arme sont soigneusement retouchés sur la face du dos. La face d'éclatement est lisse et non retouchée. Cette lame, très-légèrement arquée par suite de la cassure conchoïdale du silex, est excessivement mince dans tout son ensemble et d'une grande fragilité. Elle mesure 208 millimètres de longueur sur 40 millimètres dans sa plus grande largeur.

Ce spécimen, d'une conservation parfaite, a figuré à l'Exposition de 1889, Palais des Arts Libéraux, Section 1^{re} de l'Exposition rétrospective du travail et des sciences anthropologiques.

PLANCHE II

FIGURE 1. — Pointe de flèche triangulaire, en silex noir, à pédoncule et barbelures obliques finement retouchée sur les deux faces, d'une exécution soignée et d'un état de conservation parfait.

FIG. 2. — Autre pointe de flèche triangulaire à pédoncule et barbelures droites. Cette flèche également en silex noir et

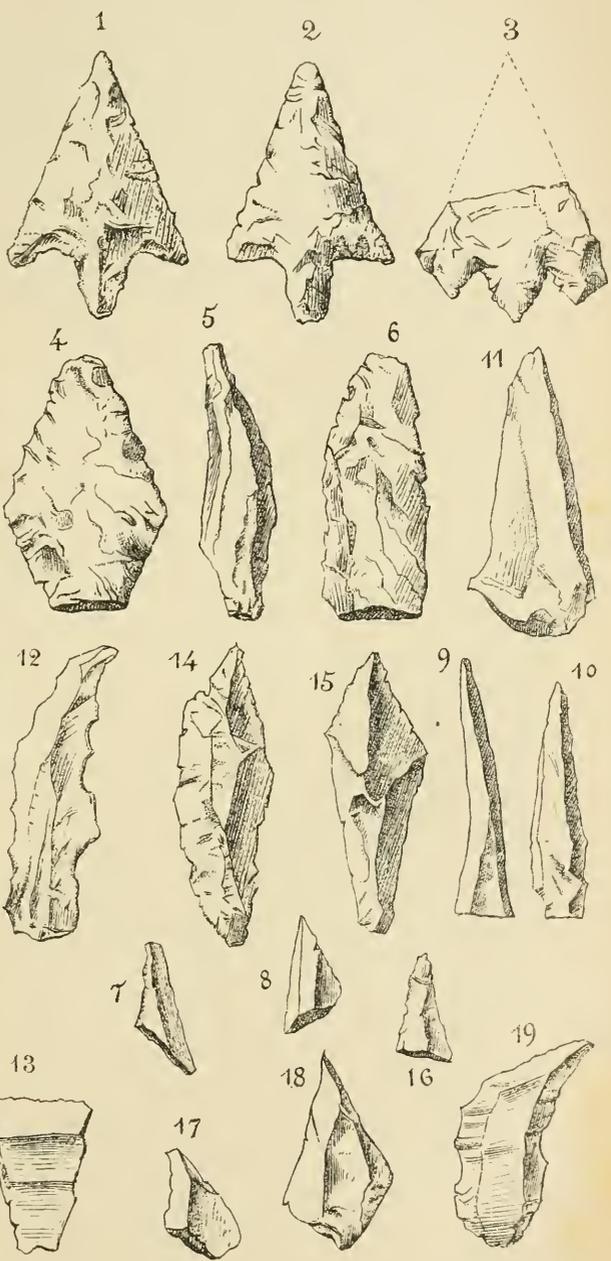


Figure réduite
de 4 Centimètres

Grandeur Naturelle

d'un travail aussi soigné que la précédente a subi l'action du feu et est légèrement épointée.

FIG. 3. — Pointe de flèche triangulaire à pédoncule et barbelures, travaillée sur les deux faces. Je n'ai malheureusement trouvé que la partie de la base de cette flèche cassée vers la partie médiane. Ce spécimen, en silex brun, à patine blanche sur les deux faces, est très mince eu égard à ses proportions peu ordinaires.

FIG. 4. — Pointe de flèche en forme de losange, à base rectiligne, en silex brun, travaillée sur les deux faces. Epointée.

FIG. 5. — Pointe de flèche non retouchée. Ce projectile qui se compose d'une simple lame droite, légèrement arquée dans le sens de la longueur, conséquence naturelle de la cassure conchoïdale du silex, a des arêtes longitudinales sur la face supérieure et des tranchants très aigus se terminant par une pointe fine.

FIG. 6. — Cet instrument d'un usage indéterminé, se compose d'une épaisse lame travaillée entièrement sur une seule face et terminée en pointe arrondie. Les bords latéraux sont amincis et tranchants, ce qui donne à cette pièce, malgré son épaisseur, les apparences d'une lance.

FIG. 7. — Pointe de flèche minuscule d'une variété des flèches typiques de Fère-en-Tardenois, en silex jaune, à base et dos travaillés ; pointe oblique à droite. Cette flèche est épointée.

FIG. 8. — Autre flèche minuscule typique de Fère-en-Tardenois, en silex brun. Ne diffère de la précédente que par son épaisseur et sa pointe qui est oblique à gauche. Cette pointe d'un travail fini est d'une parfaite conservation.

FIG. 9. — Petite lame entière très tranchante sur les bords, mince, se terminant par une pointe fine qui paraît particulièrement propre à pénétrer. Cette pièce porte une arête sur la face supérieure qui la divise en deux plans inclinés. A la

suite de cette arête, vers la partie de la base, prennent naissance deux autres arêtes qui descendent, en s'éloignant, pour aboutir à l'extrémité de la base qui est rectiligne.

FIG. 10. — Petite flèche allongée en forme de lame pointue, l'un des bords latéraux est retouché ; l'autre mince forme lame.

FIG. 11. — Poinçon de petite dimension.

FIG. 12. — Lame-scie terminée en ciseau.

FIG. 13. — Flèche à tranchant transversal typique de Fère-en-Tardenois. La lame est ébréchée.

FIG. 14 et 15. — Pointes de flèche à forme lancéolée.

FIG. 16. — Petite flèche typique de Fère-en-Tardenois, à pointe légèrement oblique, en silex craquelé. Epointée.

FIG. 17. — Autre flèche du même type, à base plus large. Comme le précédent, ce projectile a subi l'action du feu et est épointé.

FIG. 18. — Pointe de flèche non retouchée à pointe oblique à gauche.

FIG. 19. — Autre flèche du type précédent, à pointe oblique à droite.

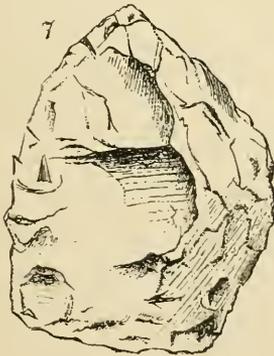
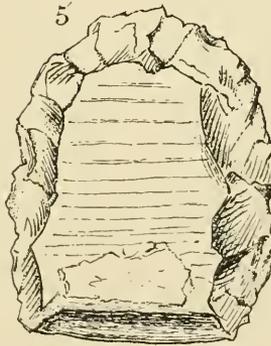
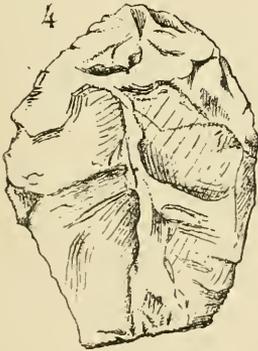
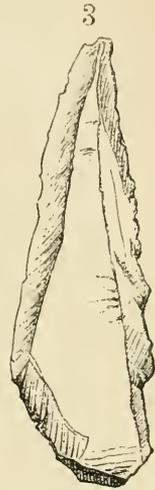
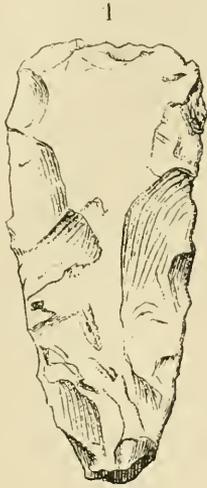
PLANCHE III

FIG. 1. — Hachette ou celt à crosse pointue et à tranchant droit et poli sur les deux faces. Les côtés sont plats et aigus ; l'une des faces est convexe et l'autre convexe dans sa partie supérieure et plate dans celle inférieure.

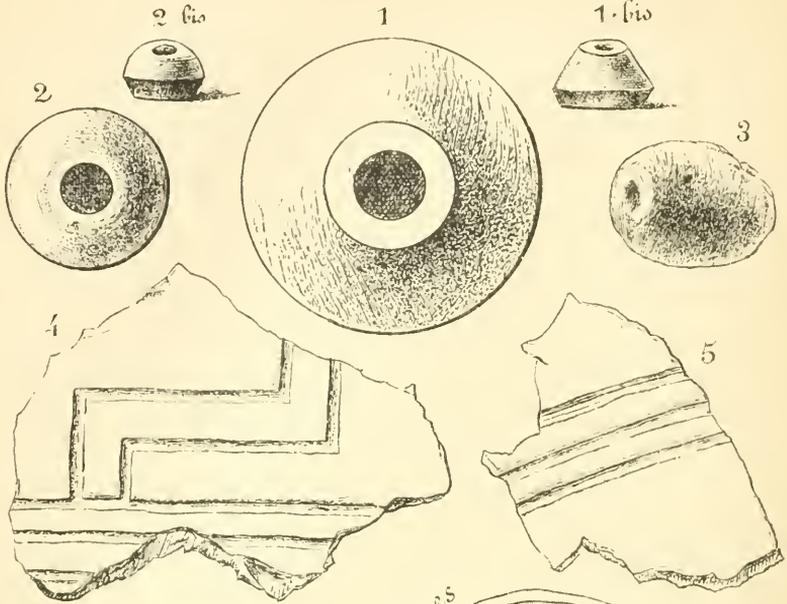
FIG. 2. — Tête de lance en silex foncé, arquée naturellement par la cassure du silex. A une arête longitudinale. La pointe est cassée.

FIG. 3. — Petite tête de lance à patine blanche, non retouchée.

FIG. 4. — Grattoir épais à face convexe d'un côté et plate de l'autre. Craquelé.



Grandeur Naturelle



Route de Fère à Fismes

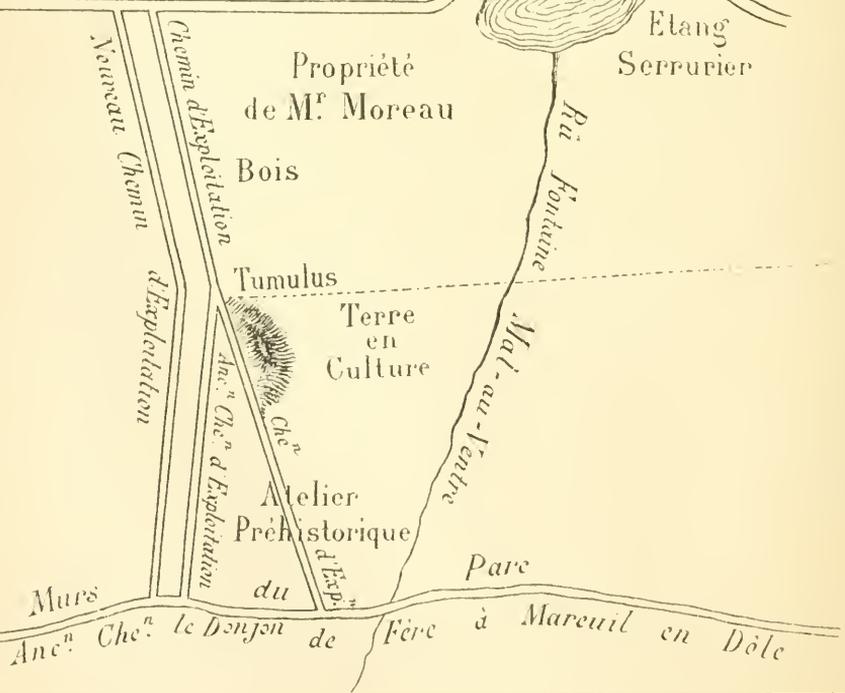


FIG. 5. — Autre grattoir, plus grand, à faces plates. Forme fer-à-cheval.

FIG. 6. — Petite pointe de lance, mince. Le bord de l'un des côtés est retouché et l'autre est plus mince et tranchant. A la pointe arrondie.

FIG. 7. — Autre petite lance ; l'une des faces est épaisse dans la partie de la pointe ; les deux bords sont tranchants et l'un d'eux a été retouché. La face d'éclatement est lisse.

FIG. 8. — Eclat lame en forme de couteau avec bout formant ciseau.

FIG. 9. — Petit couteau à pointe arrondie.

PLANCHE IV

Divers fragments de vases cinéraires en terre noire et à dessins. L'ornementation de ces débris de poterie témoigne un certain degré de perfection :

Fusaïole en terre cuite ;

Perle ;

Petit galet percé intentionnellement.

E. VIELLE.

Fère-en-Tardenois, le 30 Janvier 1891.

A M. Moulin,
*Secrétaire de la Société historique et archéologique
de Château-Thierry.*

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Je viens d'abord vous remercier de la bonté que vous avez eue de lire, à la séance du mois de février, ma communication sur le tumulus du Château de Fère-en-Tardenois. J'ai reçu en bon état, la petite caisse que vous m'avez renvoyée contenant les quelques spécimens d'objets provenant de ce tumulus.

MM. Barbey, Président de la Société, et Josse, membre, m'ont honoré de leur visite, lors de leur passage à Fère-en-Tardenois.

J'ai eu le plaisir de m'entretenir avec ces Messieurs, de préhistorique et leur ai fait la présentation de divers échantillons de la flèche typique de Fère-en-Tardenois que j'ai découverte en 1879.

Après un examen attentif, ils ont reconnu que ces petites pierres, produits vraiment surprenants de l'art préhistorique de notre région, sont des traits et constituent bien de véritables pointes de flèche.

La communication dont vous avez eu la bonté, Monsieur, de donner lecture à la Société, sur ces flèches, ayant soulevé quelques observations de Messieurs les Membres, MM. Barbey et Josse m'ont donné connaissance de ces observations. Je les ai écoutées avec la plus grande attention et prie ces Messieurs, de recevoir mes bien sincères remerciements pour le sympathique accueil qu'il ont fait à cette communication.

Les observations portent sur deux points : l'usage des flèches empoisonnées à l'époque paléolithique et celui des flèches à tranchant transversal à la même époque.

Je suis d'autant plus heureux de connaître les observations de la Société, qu'elles me permettront d'essayer de lui fournir quelques renseignements que j'ai puisés à différentes sources, et de connaître ensuite son appréciation sur la valeur des modestes silex que j'ai eu l'honneur de soumettre à son examen.

Je saisis avec empressement cette occasion pour faire une petite communication à la Société, sur les deux points précités et me permets de recourir de nouveau à votre bienveillance pour vous prier, Monsieur le Secrétaire, de vouloir bien en donner lecture à la séance de demain.

DE L'EMPLOI DES FLÈCHES EMPOISONNÉES

La flèche recélant du poison a-t-elle été employée aux premiers âges de l'humanité? Dans l'état actuel des sciences anthropologiques, il est difficile de répondre catégoriquement à cette question. Il n'existe que des suppositions et il est certain qu'il ne peut être donné aucune preuve matérielle à l'appui de cette hypothèse. Il n'y a que la disposition particulière qu'on rencontre chez certains spécimens de cette arme qui peut faire supposer qu'elle pouvait être employée comme flèche empoisonnée. On remarque, en effet, sur les bords des légers projectiles de Fère, de petites échancrures ou cavités comme on en voit sur les bords de divers types de flèches, en os, des temps historiques, qui paraissent destinées à recevoir du poison.

A ce sujet, je rappellerai la remarque faite par Isidore Geoffroy Saint Hilaire, en 1858, renouvelée en 1878 par Gustave Lagneau, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :

En faisant la présentation à l'Académie des Sciences et à la Société d'anthropologie des objets trouvés dans la grotte de Massat (Ariège), avec des ossements du *Cervus megaceros* et d'autres animaux appartenant à des espèces disparues ou encore existantes actuellement, Geoffroy Saint

Hilaire faisait remarquer que plusieurs pointes de flèche étaient creusées sur les bords, de petites rainures vraisemblablement destinées à recevoir des substances vénéneuses.

S'il n'existe pas de témoin, pour venir établir d'une façon certaine, l'usage des flèches empoisonnées par les peuplades qui ont occupé notre sol dans les temps qui ont précédé l'histoire, il n'en saurait être de même pour les temps historiques.

Nous savons, d'ailleurs, que l'usage des armes empoisonnées était connu de toute antiquité et que le poison généralement employé était le venin de la vipère et certaines substances végétales. Plusieurs auteurs de l'antiquité classique mentionnent dans leurs œuvres certains poisons employés par divers peuples pour empoisonner leurs armes. Je ne citerai que quelques auteurs qui, à ce sujet, ont parlé de notre pays.

Aristote rapporte que chez les Celtes, il existe un poison violent qu'ils appellent eux-mêmes toxique. Les chasseurs celtes s'en servent pour empoisonner leurs flèches, et avant que le poison ne pénètre dans la chair de l'animal destiné à la nourriture, ils excisent avec dextérité la partie blessée.

Strabon dit qu'il croît, dans la Cellique, un arbre ressemblant au figuier, dont le fruit incisé donne un suc mortel qui sert à enduire les traits.

Pline l'Ancien indique différentes substances vénéneuses connues des Gaulois. Selon ce naturaliste, les habitants des Gaules trempent leurs flèches de chasse dans l'ellébore et empoisonnent encore leurs flèches avec une plante qu'ils appellent limeum. Ils se servent aussi du taxus, de l'if, pour tremper leurs flèches.

L'usage des flèches empoisonnées s'est continué chez les Francs. Leurs lois édictaient une pénalité pour celui qui faisait usage de flèches empoisonnées. Nous connaissons l'article 1^{er} du titre xix de la loi salique, sur les blessures, ainsi conçu : « Si quelqu'un a tenté de donner la mort à un autre et qu'il n'ait pas réussi dans son projet ; ou s'il a voulu

le percer d'une flèche empoisonnée, et qu'il ait manqué son coup, il sera condamné à payer 2,500 deniers ou 62 sous d'or et demi. »

A une époque relativement rapprochée de la nôtre, vers le milieu du xvi^e siècle, Ambroise Paré, après avoir décrit dans ses œuvres la différence des flèches et des dards, la désignation des différentes espèces de flèches avec leurs figures et les moyens de traiter les plaies faites avec ces armes, dit que les blessures faites avec des flèches trempées dans le jus de l'aconit tue-loup (*luparia*), sont mortelles.

D'après Smith, l'usage des flèches empoisonnées aurait cessé chez les Grecs et les Romains longtemps avant l'époque classique, et l'emploi de ces armes se serait conservé chez les nations barbares.

Les peuplades sauvages actuelles de plusieurs parties de l'Afrique et du Nouveau-Monde se servent de flèches empoisonnées. A ce propos, je citerai le fait caractéristique suivant : A la séance de l'Académie des Sciences du 3 mars 1890, l'amiral brésilien, M. de Tefée, présentait à ses collègues une flèche, empoisonnée il y avait dix-sept ans, et qui avait conservé toutes ses propriétés vénéneuses. Après avoir donné ses explications, M. de Tefée a mis l'arme entre les mains des membres du bureau. Ceux-ci l'ont maniée avec le plus grand soin. Le compte-rendu ajoute que l'amiral avait eu la précaution de garder ses gants pendant sa communication.

Gustave Lagneau qui a traité la question avec une grande autorité, dans son Mémoire de l'usage des flèches empoisonnées chez les anciens peuples de l'Europe, ne s'est pas prononcé d'une manière catégorique sur l'emploi de ces flèches dans les temps préhistoriques.

Les preuves sont nombreuses établissant qu'il a été fait usage de flèches empoisonnées dans les temps historiques et ainsi que le dit le Marquis de Nadaillac, rien ne peut empêcher de croire qu'il en était de même à l'époque paléolithique.

FLÈCHES A TRANCHANT TRANSVERSAL

La flèche en pierre était l'arme par excellence des temps préhistoriques. L'homme s'en servait avec une adresse surprenante et la force de ce projectile était très grande. De savants archéologues attestent, par leurs découvertes, la puissance de cette arme. Edouard Lartel a fait connaître la découverte qu'il a faite, d'une vertèbre de renne percée d'une pointe de flèche. De Baye a plusieurs fois constaté, dans les grottes sépulcrales de la Marne la présence de flèches à tranchant transversal dans le squelette humain.

Je reproduis le récit que cet archéologue fait de l'une de ses découvertes :

« Au mois de juin 1872, une grotte inconnue, dont rien n'accusait extérieurement la présence, avait été découverte. Elle était parfaitement intacte, des pierres habilement disposées formaient devant l'entrée une double fermeture très solidement scellée. Tous les ossements contenus dans la grotte furent relevés avec précaution. Vingt-deux squelettes s'étendaient sur le sol et avaient été superposés. Parmi ces ossements, régulièrement disposés et conservant pour la plupart leurs rapports anatomiques, se trouvait une vertèbre humaine percée d'une de ces flèches à tranchant transversal. Le projectile était profondément engagé dans l'os et bien adhérent. Ce n'est pas tirer une conclusion exagérée, que de voir une détermination de l'emploi des flèches à tranchant transversal, dans un fait indiscutable, constaté dans des circonstances qui lui donnent une grande autorité. La grotte qui a donné cette vertèbre était jonchée pour ainsi dire de ces flèches. Toutes se rencontraient dans la couche de poussière qui couvrait le sol sous les ossements accumulés. Cette poussière n'était évidemment que le résultat de la

décomposition des substances charnues qui avaient été percées pendant la vie. Les sujets qui avaient été disposés dans cette grotte affectaient une disposition spéciale. Les sépultures avaient été faites simultanément. On peut donc en conclure que c'étaient les restes de guerriers déposés dans la grotte, après quelque sanglante collision ; que les flèches avaient pénétré dans leurs corps pendant la lutte et qu'elles étaient restées dans les blessures qu'elles avaient faites en donnant la mort. »

De Baye s'est trouvé en présence de nombreux et puissants contradicteurs qui n'ont vu dans ses flèches qu'un tranchet : mais, depuis plusieurs années, des archéologues ont enfin reconnu dans des pièces semblables à celles des grottes de la Marne, des flèches à tranchant.

Auguste Nicaise a également trouvé d'assez nombreux spécimens de cette flèche dans les puits funéraires de Tours-sur-Marne.

De Caix de Saint Aymour a trouvé des échantillons de la flèche à tranchant transversal, dans la vallée de l'Oise, à Vauréal, canton de Pontoise.

Cette flèche a été rencontrée dans d'autres localités du département de Seine-et-Oise. On la trouve encore dans le midi de la France, mais en petit nombre. Tout récemment, il en a été trouvé sur divers points de notre département.

Ce projectile, à cause de sa grande simplicité, devait être d'une fabrication facile et très rapide. En outre, cette arme devait être très dangereuse et on peut supposer que le tranchant transversal avait pour conséquence de donner une fixité plus certaine au trait, dans la blessure qu'il venait d'ouvrir et l'extraction ne pouvait en être faite facilement.

La flèche à tranchant transversal de Fère-en-Tardenois diffère de celle des autres localités. Elle a deux de ses côtés très tranchants (la base et le côté opposé ou de pénétration), et ses côtés latéraux plus épais et retouchés. Sa partie médiane est généralement épaisse. Cette flèche a été l'objet

d'une communication au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Paris en 1889 (1), et a figuré à l'Exposition universelle de 1889 (2).

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

E. VIELLE.

Fère-en-Tardenois, le 2 Mars 1891.

(1) Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. Exposition universelle internationale de 1889. Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, dixième session tenue à Paris du 19 au 27 août 1889. Compte-rendu par M. le docteur E. T. HAMY, Membre de l'Institut, Secrétaire général du Congrès. Paris. Imprimerie Nationale 1890 (page 24).

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Compte-rendu de la dixième session à Paris, 1889. Paris, Leroux, éditeur, 1891 (pages 196 et suivantes).

(2) Exposition universelle internationale de 1889. *Catalogue général officiel*. Exposition rétrospective du Travail et des Sciences anthropologiques. Section I. Anthropologie. Ethnographie. Collection Edmond VIELLE, à Fère-en-Tardenois (page 101).

LE VASE D'ANCY

Les fouilles exécutées en 1887 par M. Frédéric Moreau à la Villa d'Ancy, lieudit le Bois des Sables, près Braine, ont fait découvrir dans un seau cerclé de bronze doré une élégante bouteille en verre qui avait servi d'urne funéraire et sur la panse de laquelle était gravée l'inscription suivante :

Une palme, puis les mots en lettres majuscules romaines :

IBETIS UCUI ANDE CARI BIETE

M. Moreau constate cette découverte dans les termes suivants :

« Le 11 mai 1887, nous découvrons à la villa d'Ancy, dans une incinération, à une profondeur de 0,40 seulement, le seau en bois, cerclé de bronze doré, dont nous venons de rendre compte. Nous avons dit que dans son intérieur se trouvaient des cendres, des ossements humains incinérés, deux fibules en bronze, et les nombreux débris d'une grande bouteille en verre. A première vue, il paraissait impossible de la réparer, mais à la suite d'un examen attentif dans l'atelier, on aperçut une lettre gravée sur un des morceaux de verre. Cet incident n'était pas sans importance ; il fut pour nous une révélation qui nous décida aussitôt à entreprendre la restauration de cette curieuse bouteille. Chaque parcelle de verre, il y en avait près de cent cinquante, fut étudiée avec un soin minutieux, et réintégrée exactement à la place qu'elle avait occupée. Ce travail qui demandait

autant d'habileté que de patience, a trouvé sa récompense dans la découverte *in-extenso* d'une inscription en majuscules romaines sur la panse de la bouteille. »

Cette inscription fut soumise en fac-simile au savant M. Le Blant, lequel, avec son obligeance ordinaire, répondait à M. Moreau :

« L'inscription au sujet de laquelle vous avez bien voulu me consulter, me paraît être d'une interprétation difficile. Peut-être y a-t-on voulu écrire : IBETIUS CUM ANDECARI BIBETE; ce qui donnerait la même forme que l'acclamation peinte sur un verre chrétien : SALUTI PIE (BIBE) ZESES CUM DONATA.

« Je me hâte d'ajouter que cette lecture ne me satisfait aucunement, et que je ne vous la transmets que pour vous montrer ma bonne volonté. »

Cette inscription soumise ensuite à MM. Chabouillet et Maxe-Werly, dont la compétence en ces sortes de questions est incontestée, resta inexplicée, tout en faisant connaître l'existence d'une inscription analogue et en caractères identiques sur un vase également en verre, de la collection de M. Léon Foucher, de Reims, inscription ainsi conçue, mais en termes très clairs, sans abréviation et qui ne laissent aucun doute au lecteur :

Une palme, puis la phrase :

A ME DULCIS AMICA BIBE POUR VIVE, VIS PAR MOI DOUCE AMIE

Mais si la dernière inscription donne toute satisfaction, il n'en est pas de même de la première dont jusqu'à ce jour le sens n'a pas été découvert, j'en vais tenter une explication :

En admettant qu'à l'époque où ce vase a été gravé, au III^e ou IV^e siècle, la langue latine n'avait pas conservé toute sa pureté primitive, surtout dans les Gaules, et que les

inscriptions offrent de très fréquents exemples de lettres employées pour d'autres équivalentes, notamment des E pour des I, des B pour des V, et enfin que l'on abusait des abréviations d'une manière souvent peu compréhensible, ne pourrait-on pas rétablir ainsi l'inscription du Vase d'Ancy :

IBITIS USQUE AN (IMA) DE (SIT) GARI BIBITE

et traduire dans un sens bachique : *Chers amis, buvez, vous irez jusqu'à ce que le souffle vous manque (c'est-à-dire jusqu'à perdre haleine, jusqu'à l'ivresse).*

Un de nos collègues m'envoie deux autres interprétations.

La première : *Ibitius vivez affectueusement avec Ande* ; en ajoutant que le vase en question pouvait être un cadeau de noces avec inscription en langue latine populaire, *castrensis*, et que dans les catacombes, les inscriptions offrent fréquemment le B pour équivalent du V, BIBUS pour vivus, BOBIS pour VOBIS, SERBUS pour SERVUS ;

La seconde : *Ibitius, buvez du bon vin, du vin cher avec Ande*, en ajoutant que le vase se retrouvant en Gaule, il y a peut-être quelque jeu de mots gaulois qui nous échappe, et qu'il ne faut pas perdre de vue que si parfois le Français vulgaire reçoit, même à notre époque, des entorses à la grammaire et au dictionnaire les verriers Gaulois pouvaient agir de même à l'égard du latin.

Les deux interprétations de mon savant collègue, si ingénieuses qu'elles soient, me paraissent devoir être repoussées par les raisons suivantes :

D'abord l'inscription du vase ne porte pas le mot *Ibitius*, mais *Ibetis*, que je lis *Ibitis*, E égalant I, impératif de *Eo*, *ire*, vous irez (1).

(1) Dans son livre sur le Tombeau de Childéric, p. 362, à propos de l'inscription tracée sur l'anneau du Roi de France, l'abbé COCHET cite en note le passage suivant de l'Anastasis de Chifflet : *Utrumque Childericus et Childericus olim scribebatur, ut Sigibertus et Sigifridus pro Sigeberto et Sigefredo. I cum E magnam habet communitatem, inquit Varro consuetudinem que Veteribus fuisse litteris illis uti indifferenter, Gallius tradit.*

Si l'on s'adressait à *Ibitius* ou à *Ibetius* seul, ce nom serait au vocatif et le verbe *biete* serait au singulier.

Le mot *Cari* traduit par affectueusement n'a pas la forme de l'adverbe et ne me paraît pas pouvoir donner la signification de vin cher ou précieux comme complément de *biete*, quoique j'avoue que le mot *Carus* peut avoir la signification de *Cher*, comme du beurre *cher* au marché.

Dans le mot *Ucui*, il m'est impossible de lire le mot *Cum* dont mon collègue a absolument besoin pour le faire concorder avec le nom propre *Ande*.

Enfin le nom propre de *Ande*, quoique possible, quoique pouvant être ou Gaulois ou Germain, est jusqu'ici complètement inconnu.

Par toutes ces raisons, quelque corrompu que pourrait être le latin du vase, je préfère mon interprétation qui a du moins cet avantage d'être latine sans la moindre atteinte à la grammaire.

Je n'y trouve à débattre : 1° que le mot *Ucui* usque, auquel il ne manque qu'un *s*, lettre qui peut-être était élidée dans la prononciation d'alors *ouque* pour notre usque (prononciation classique), et qui pour moi est le même mot ;

2° Et que les deux abréviations qui, je le reconnais, peuvent paraître bien hypothétiques (1), mais que le sens général de la phrase semble autoriser, et je dis avec le verrier Gaulois :

CHERS AMIS, BUVEZ JUSQU'À PERDRE HALEINE

Et si je me trompe, ce qui est fort possible, je me serai trompé en bonne compagnie.

BARBEY.

(1) Les monnaies romaines offrent bien d'autres exemples d'abréviations plus grandes.

LETTRES PATENTES DE 1311 & DE 1361

RELATIVES A OULCHY

PHILIPPUS, Dei gratia francorum rex.

Notum facimus tam presentibus quam futuris, nos ad preces Karissimi primogeniti nostri Ludovici Navarre regis companie, Brieque comitis palatini, hominibus ville et castri de Ulhecio quod. ipsi et eorum successores perpetuo in festo Assomptionis Beate Marie et tribus diebus sequentibus, anno quolibet, mendinas ad. omni costumio per tres primos annos hobere valeant ac étiam exercere, salvo jure nostro in omnibus et quolibet alieno. Quad ut firmun sit et stabile maneat in-futurm, pressentibus litteris nostrum facimus apponi sigillum. Datum apud Castrum Théodorici anno incarni verbi mcccxi, mense augusto.

Coppie de la responce faicte par les habitants de Reims à M. le Duc Philippe d'Orléans (oncle du roi Jean), sur la demande qu'il fesait ausdictz habitans pour racheler la forteresse de Oulchy, tenue par les Anglais en 1361, mil i i j c l x i. (Bib. de Reims, fonds Raussen, folio 256).

Très noble et très puissant Prince, notre très cher et très redouté Seigneur, nous avons reçu vos lettres par la main de noble home Messire Colart de Montcherruel, adfin que nous feissions aucun ayde pour cause du rachat de la forteresse de Ouchy et de mettre enhors les ennemys. Sy vous plaise savoir, très redoulte Seigneur, que considéré le noble estat de vôstre personne, qui est un des seigneurs qui y vyre pour lequel nous ferions plus volentiers, en tous cas que nous en arions povoir et aisément, et considéré la cause pour laquelle vous requérez led. ayde, nous sommes dolens et courouciez que nous ne povons si comme nous désirons accomplir vostre requeste quand ad présent ; que en vérité,

très redoulté Seigneur, tant pour faire les forteresses de la ville de Reims, pour engins et artillerie, que pour plusieurs chevauchés, lesquels nous ayons faites et en demeurant siège devant aucunes forteresses jusque à tant que l'oyde J. Christ les ennemis ont esté mis hors es lesdictes forteresses prises par force, que par les gages de grand nombre de gens d'armes et d'arbalèstres, lesquels nous avons retenus par long temps et par spécial durant le siège du Roy d'Angleterre qui fust devant ladicte ville, 40 jours, nous avons soustenu sy grosses mise et, soustenus encor de jour en jour pour parfaire lesdictes forteresses, que pour le temps passé nous sommes ja obligiez en la somme de 20,000 moutons, ou environ et pour ce que nous ne pouvons trouver finances à Reims par manière de prest détaillé ou autrement, pour faire ayde à la délivrance du Roy notre très cher et très redoulté Seigneur, nous avons envoyé à Paris pour la guerre et pour chacier par devers Lombars ou autres marchands de semblable condicion. Et avec ce, très redoulté Seigneur plaise vous savoir que, aus rachas des forteresses environ nous, cest assavoir de Troissy, de Nogent-l'Ertaut, de Saponay, de Attigny, de Autry et de Meurre. Nous n'avons rien contribué, mais bien nous sommes offerts tousjours à les ayder à mettre hors, par force, par tout nostre pooir; et toutes les choses dessus dictes avons dit et respondu de bouche Messire Colart vostre chevalier, en ly suppliant quel nous list excuser, très redoulté Seigneur, que de vostre pure grâce et bènignité nous veulliez tenir pour excusez J. Christ nous ayt en sa sainte garde par accroissement de tout honneur.

Escript à Reims le dernier joing.

Et à la soubcription est escrit :

Le capitaine CY CLERGIER et les eschevins de Reims.

Et à la soubcription est écrit :

A très noble et très puissant Prince, nostre cher et très redoulté Seigneur, M. le Duc d'Orléans.

LE CODE DE HENRI III

LIVRE AYANT APPARTENU AU BEAU-PÈRE
DE LA FONTAINE.

Le // Code du Roy // Henry III Roy de // France et de Pologne // rédigé en ordre par Messire Barnabé Brisson // Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, et Président en sa // Cour de Parlement de Paris // Depuis augmenté des Edicts du Roy Henry III et des Loys XIII, à présent régnant, // avec la Conference des Ordonnances, et rapporté aux anciens Codes de // Theodose et de Justinian et aux Basiliques. // Et illustré des Cociles de l'Eglise, Loix des Romains, et autres peuples, Histoires, Antiquitez // Arrests des Cours souveraines, et de très-notables obseruations et annotations. // Par L. Charondas Le Caron, Jurisconsulte Parisien. // Quatriesme édition, reueuë et augmentee de plusieurs Edicts et Ordonnances qui de failloient aux // precedentes Editions, et enrichie de nouvelles et singulieres Annotations et notables recherches. // Auec amples indices des Tiltres, et des choses plus mémorables // A Paris, // chez la ueufue Abel l'Angelier, au premier // Pillier de la grand'-salle du Palais // m^ocxv // Avec priuilege de sa Majesté. //

In-folio paginé au recto seulement : 698, c'est-à-dire 1396 pages, précédé de 22 pages : Epistres et Table des Tiltres. A la fin : Table des matières, 68 pages. Reliure ancienne en veau plein. Volume en bon état de conservation.

Il ne sera pas sans intérêt de rappeler que Barnabé Brisson, rédacteur du Code de Henri III, était un jurisconsulte savant. Au moment de la Guerre civile, les Seize le nommèrent leur président, mais il les mécontenta en conservant son attachement à l'autorité royale, et ils le pendirent dans la salle même du Conseil.

On se demande sans doute où je veux en venir au sujet de ce qui précède. Voici :

La Fontaine a épousé, à la fin de 1647, Marie Héricart, fille de G. Héricart, Conseiller du Roi, lieutenant civil et militaire à La Ferté-Milon.

Or, le Code dont il s'agit porte ce qui suit, écrit de la main même de son ancien possesseur : *Héricart, lieutenant à La Ferté-Milon, 1651*. Aujourd'hui, je viens d'acquérir ce livre. Que ne puis-je en donner la nouvelle au beau-père et à son gendre ? N'importe ! je me suis fort délecté à parcourir cet ouvrage bien imprimé, en parfait état, et qui a dû être consulté maintes et maintes fois par Héricart, à en juger par les endroits marqués en marge ou soulignés au crayon rouge. Bien que, dans la circonstance, il ne s'agisse pas d'un fabuliste, cependant, il va de soi qu'un livre ayant appartenu au beau-père de La Fontaine soit intéressant pour nous. Dès lors, je le destine à notre Société, si elle juge bon de l'accepter.

ÉMILE DELTEIL.

7 Février 1891.

CHARLES RANSONNETTE

PEINTRE & GRAVEUR

A la séance de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, du mois de juin 1890, notre collègue M. Eugène Legrand, a fait passer sous nos yeux une série de dessins qu'il croyait à juste titre devoir nous intéresser, parce qu'ils représentent des sites pris autour de nous, dans les horizons prochains, dans notre ville ou ses alentours.

Originaire de Château-Thierry, M. Legrand a toujours gardé au cœur l'amour du pays natal et lorsque, sa tâche de travailleur accomplie, l'heure du repos a sonné pour lui, il y est fidèlement revenu. Même loin du pays, il ne l'oubliait pas, et quand il cherchait, dans les boîtes des étalagistes ou dans les cartons à vingt-cinq centimes des marchands d'estampes, les motifs d'ornement à l'aide desquels il fournissait de modèles l'établissement de broderies, de lingerie, etc., qu'il avait fondé rue du Château-d'Eau, s'il pouvait mettre la main sur une pièce concernant Château-Thierry, il avait garde de la laisser échapper. Les collectionneurs s'entr'aident quand il ne se font pas concurrence. Un confrère, qui savait dans quel sens M. Legrand dirigeait ses recherches pour l'avoir rencontré souvent dans leur chasse aux images, M. Stuber, lui indiqua, chez un marchand de la rue Laffitte, certain portefeuille bondé de croquis sur Château-Thierry, portefeuille auquel il avait déjà fait lui-même quelques emprunts dont nous aurons à parler.

M. Legrand ne se le fit pas dire deux fois. Il courut rue Laffitte et prit en bloc le stock qui restait. C'est cette collection que notre collègue nous a communiquée. J'ai pris plaisir à l'examiner à nouveau et je vous demande la permission de vous faire part aujourd'hui des observations que ces dessins m'ont suggérées et des résultats de la petite enquête à laquelle je me suis livré sur l'artiste qui les a signés.

Cet artiste se nomme Charles-Nicolas RANSONNETTE. Il est né à Paris le 27 mai 1793. Il est le fils d'un graveur estimé du siècle dernier, Pierre-Nicolas Ransonnette, né en 1745, qui fut élève de Choffard, un des plus distingués de la pléiade des « petits maîtres », dont les compositions ont fait la fortune des éditions de cette époque. Pierre-Nicolas Ransonnette fut honoré du titre de dessinateur-graveur de « Monsieur » frère du roi. Le cabinet des estampes possède de cet artiste des planches d'architecture datées de l'an III et de l'an IV de la République, représentant des temples indiens où se déroulent de longues théories de personnages sacerdotaux et autres, traités dans la manière de Duplessis-Berteaux ; les portraits d'Agnès Sorel, de Diane de Poitiers, d'après Lucca Penni, et un petit portrait équestre d'Auguste Charles Robert du Pille, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, à la tête de ses soldats (1784), pièce qui est de beaucoup la plus remarquable de son œuvre.

Charles-Nicolas Ransonnette avait dix-sept ans lorsqu'il perdit son père en 1810. Il entra dans l'atelier de Victor Bertin qui fut aussi le premier maître de Corot ; puis il se livra à la gravure et envoya aux Salons de 1822 et 1824 des paysages gravés d'après Bertin, Claude Lorrain et Turpin de Crissé. Il hérita de la faveur dont son père avait joui auprès de la famille royale et reçut le titre de dessinateur-graveur de la Duchesse de Berry. Son auguste protectrice lui donna en même temps un témoignage moins platonique de son intérêt en le faisant attacher au Ministère de la

Guerre en qualité de graveur des cartes et plans du dépôt de la guerre, emploi que Ransonnette garda jusqu'en 1830. Cela explique pourquoi les dessins de la collection de M. Legrand sont collés, pour la plupart, sur des feuilles de papier fort, tatouées au verso de linéaments géographiques. C'est à cet usage que l'artiste employait ses épreuves d'essai. Après sa mort, survenue en 1877, on a envoyé, tels quels et à la hâte, ses dessins à l'Hôtel Drouot, sans prendre soin de les monter à nouveau de façon plus présentable. De l'Hôtel des Ventes, ils sont allés s'enterrer rue Laffitte, d'où M. Legrand devait les exhumer.

Ch. Ransonnette a considérablement produit ; mais il est juste de dire que beaucoup de ses travaux exécutés rapidement, à l'aide de la mécanique, pour des publications de librairie courante, ont un caractère absolument commercial. Pour juger du talent de ce graveur, il faut consulter au cabinet des estampes le folio où se trouvent réunies celles de ses planches où il a fait véritablement œuvre d'artiste, telles par exemple que les deux paysages historiques avec fabriques, montagnes, arbres et cascades, qu'il a gravés d'après Bertin : *L'origine du Chapiteau Corinthien* et *L'origine de l'Architecture* ; *La Danse des Nymphes*, d'après Watelet ; *Le Pont de Lodi* et *Le Prisonnier*, d'après le comte Turpin de Crissé.

Sa collaboration pour les *Monuments de la France*, du comte de Laborde, lui fait aussi grand honneur. Il a gravé pour cet ouvrage (gr. in-4°), quinze vues des principales cathédrales de France sur les dessins de Chapuy. Il fournit aussi des planches nombreuses, au *Voyage en Grèce*, de Choiseul-Gouffier, au *Voyage en Crimée*, de Blois, à *l'Histoire des Normands de la Maison de Souabe*, par le duc de Luynes, au *Guide pittoresque du Voyageur en France*, de G. de Saint-Fargeau (Paris Didot 1835-1837). M. Legrand possède une petite vue de l'Entrée du Vieux Château de Château-Thierry, qui a été exécutée pour ce dernier ouvrage en 1837, sur un dessin de M. le comte de H***.

étranger ? car, à cette époque, Ransonnette connaissait déjà notre ville.

Ces diverses collaborations n'empêchaient pas qu'il se livrât encore à la peinture, son délassement favori. Nous le voyons figurer aux livrets des salons, à la section de la peinture ou des dessins, longtemps encore après qu'il a cessé d'exposer à la gravure, où il avait obtenu une médaille de deuxième classe en 1831. En 1834 et 1837, il exposa des aquarelles prises à Pierrefonds. (Je ne cite à dessein que les travaux qu'il a faits dans nos contrées); en 1842, une aquarelle représentant l'intérieur de l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Augustin d'Essômes. Le Salon de 1864 est le dernier auquel il prend part, avec un dessin des bords de la Marne à Champigny. Il a alors 74 ans. Nous l'envions de n'avoir pas été obligé de prendre plus tôt sa retraite.

Je passe rapidement sur ses travaux de peintre et de graveur qu'il me paraît inutile d'énumérer par le menu, et j'arrive à la série qui fait particulièrement l'objet de cette notice. Le plus ancien des dessins que possède M. Legrand porte la date de 1829; les plus récents sont de 1859; soit un espace de trente ans pendant lesquels Ransonnette est revenu fidèlement dans nos parages. La plupart des croquis sont datés de septembre et d'octobre. Il n'était donc chez nous qu'un hôte de passage, un parisien en vacances. Le millésime de 1848 est celui qui reparait le plus fréquemment sur ces feuillets d'album. Le peuple de Paris, en s'offrant, cette année-là, le luxe d'une révolution, avait fait des loisirs forcés à l'artiste qui dut à cet événement, l'avantage de prolonger son séjour dans notre pays. C'est à Essômes, chez son ami M. Blin, ancien censeur du Collège Charlemagne, que le petit homme, vif, propre, galantin, venait passer ses mois de villégiature. M. Blin habitait la maison ornée d'une belle grille, que l'on désigne généralement sous le nom de maison Flamant. Sans doute M. Blin mourut ou quitta le pays en 1859, puisque les visites de Ransonnette s'arrêtent brusquement à cette date.

Aussitôt que le pauvre graveur sédentaire, rivé à son châssis, pouvait laisser de côté pour quelque temps sa pointe, sa loupe et son brunissoir, il accourait à Essômes et battait les environs, l'album et le crayon à la main. Il a mis tout d'abord à contribution Essômes, et les villages voisins, Crogis, Monneaux, Montcourt, Azy, Chézy, Bonneil, puis Château-Thierry, le village Saint-Martin, Courteau, Brasles, Chierry, Nesles, Nogentel, etc.

La plupart de ces dessins sont à la mine de plomb ; quelques-uns à la sanguine ; certains ont été lavés à la sépia ; d'autres, — et c'est l'exception — sont sur papier teinté rehaussé de blanc. Il en est un, du 22 septembre 1848, fait à Essômes, qui est une véritable aquarelle. Il représente une femme donnant à manger à des volailles, près d'un hangar que dominant des peupliers.

Beaucoup de ces croquis ont été indiqués d'un trait rapide sur la page de l'album et le trait est presque toujours précis et juste. Ransonnette ne manque pas d'expérience pour circonscrire le motif et, comme on dit, « mettre en place » ; mais son mode d'interprétation n'a rien de personnel ; c'est celui de l'époque — je ne parle pas des artistes du premier rang qui sont par cela même originaux — plutôt que le sien propre. Il a complètement vieilli parce qu'il est tout conventionnel et n'exprime ni les masses, ni les colorations. On peut dire particulièrement de Ransonnette qu'il voyait petit, en graveur sur acier habitué à travailler pour la librairie, à ramener la nature aux conditions d'une vignette, et qui visait surtout dans ses travaux à la finesse de l'outil, selon la manière qu'avaient importée chez nous les Anglais Skilton, Outhwaite, etc.

Tel le dessinateur, tel le peintre, autant que j'ai pu en juger par les deux petits paysages que j'ai vu chez M. Arthur Lévassé, graveur sur bois, ami de Ransonnette. Celui-ci se gênait peu pour corriger la nature et « arranger le motif » au moyen des coulisses et repoussoirs connus. Soucieux avant tout du menu détail, il a rarement le sens de l'effet.

Il semble pourtant en avoir eu l'intuition dans une petite sépia faite, croyons-nous, d'imagination et dans une vue prise au village Saint-Martin en 1859 ; mais alors des artistes fameux avaient considérablement élargi les horizons du paysage, et leur exemple avait pu influencer notre honnête artiste à qui ne manquaient ni l'amour de son art, ni le désir de mieux faire. Malheureusement, il est bien difficile de se dégager des habitudes de son éducation première. D'ailleurs Ransonnette avait soixante-six ans en 1859, et ce n'est plus guère l'âge de progresser, même lorsque, comme cela s'est produit chez lui, les yeux se sont tardivement ouverts à la lumière d'une esthétique supérieure.

Il ne faut donc pas s'exagérer le mérite d'art de cette collection, et si nous nous y arrêtons volontiers, c'est qu'elle remue chez nous un sentiment qui nous est commun à tous, l'amour du clocher. Cela nous intéresse de retrouver dans ces croquis sommaires, des lignes, des formes qui nous sont familières. Après un demi-siècle écoulé, tels de ces dessins sont encore aujourd'hui exacts et fidèles. Les monuments ont demeuré. Voici, dans leur décor immuable, le Flèche de l'église de Brasles, élégante et légère, le Calvaire du village Saint-Martin, la Fontaine Collinette près Essômes, la Tour Saint-Crépin vue des Chesneaux, joli petit croquis à la plume daté de 1841, appartenant à M. Stuber. C'est plaisir à voir, au milieu du mouvement évolutif qui renouvelle incessamment toutes choses, certains coins paisibles garder leur physionomie d'autrefois. D'autres, au contraire, ont subi d'inévitables changements. Les lieux-dits se sont modifiés, des arbres ont poussé ou disparu ; les maisons ont été reconstruites sur un type plus moderne ; les villages se sont embourgeoisés. Les dessins de Ransonnette permettent de constater ces transformations et leur date précise leur donne l'autorité d'un document irrécusable.

Voici un exemple topique de ce genre d'intérêt :

Ransonnette a fait deux dessins de la fontaine de Courteau à des dates différentes. Le premier, de 1839, nous montre

cette fontaine dans son état primitif. Erigée en 1820, elle fut inaugurée la même année par M. le sous-préfet Desmazis, au milieu des démonstrations de joie des habitants obligés jusqu'alors d'aller s'approvisionner d'eau au bas de leur montagne. Gauthier, le potier du village Saint-Martin (1), fournit les tuyaux de conduite. Il exécuta aussi, pour être placé en amortissement sur le socle en pierre de la fontaine, le lion à tête et poitrine de femme que nous voyons figuré sur le dessin de 1839. Mais la terre cuite se désagrégea promptement sous l'action des intempéries. Les tuyaux ne résistèrent guère mieux, et il fallut en poser de nouveaux. On rebâtit la fontaine en 1842 (Vol, maire), et le second dessin, qui est de l'année 1848, donne à peu de chose près l'état actuel. Le socle reconstruit a été enduit d'une couche de plâtre qui se termine en une banale corniche. Une tête de lion en fonte, fixée au-dessous de l'inscription officielle, projette l'eau que lançait autrefois, du haut du massif de pierre, la chimère à tête de femme. Le bac à base renflée qui remontait à l'origine du monument et en complétait bien l'ensemble, existe encore sur le dessin de 1848 ; mais il est remplacé aujourd'hui par une auge des plus vulgaires.

Voici encore une pièce qui mérite de nous arrêter quelques instants. C'est un dessin très finement exécuté de la petite piscine Renaissance que l'on voit dans le transept méridional de l'église d'Essômes. Par une exception regrettable, Ransonnette qui datait toujours soigneusement jusqu'à ses moindres croquis, a cette fois négligé cette précaution ; mais ce dessin doit remonter à une époque assez éloignée, à en juger par les différences notables qu'il accuse avec l'état présent de cet élégant édicule. Les avaries qu'il a subies ne

(1). Voir notice sur le modeleur GAUTHIER, au Bulletin de la Société historique et archéologique de Château-Thierry ; année 1878.

sont pas seulement le fait du temps ; elles proviennent plus encore du zèle un peu fourvoyé des fidèles. A certaines fêtes, et notamment durant le mois de Marie, on le surcharge de fleurs, de verdure en papier verni, et pour assujétir une guirlande rebelle, on risque un clou, puis deux... En faut-il plus pour mettre en péril les ajouements délicats de ce petit monument, et ne peut-on dès à présent prévoir le jour où le dessin de Ransonnette sera le seul témoignage qui nous en restera ?

Nous citerons encore un dessin de la Maison de Jean de La Fontaine, du 30 septembre 1837, et le même sujet gravé ; *l'entrée du Château*, sépia du 30 septembre 1839. L'artiste avait déjà gravé ce sujet, comme nous l'avons dit, en 1837, pour le *Guide pittoresque du Voyageur en France*, sur un dessin de M. le comte de H. Il peut y avoir intérêt à comparer cette planche dont M. Legrand possède une épreuve et la sépia. Il y a aussi une vue de la Porte Saint-Pierre du 25 août 1842, et divers croquis du Château, avant les plantations qui en ont complètement changé le caractère.

Tous ces dessins sont encore tels qu'ils ont été trouvés dans le carton du marchand de la rue Laflitte, nous pouvons dire, je crois, tels qu'ils ont été livrés aux enchères après le décès de l'artiste. Pourquoi M. Legrand, qui est homme de goût et de patience, ne les monterait-il pas à nouveau sur des feuilles de bristol blanc ou légèrement bleuté, de format uniforme ? Notre collègue prendrait, j'en suis sûr, un vif plaisir à cette opération dont les résultats le surprendraient ; car, ainsi habillés, ses dessins produiraient un effet tout autre. M. Legrand composerait de cette façon un portefeuille très intéressant et mettrait dans toute sa valeur une collection dont les éléments ont besoin d'être coordonnés et mieux présentés. Les choses de l'art sont comme les jolies femmes : la toilette ne leur messied jamais.

FRÉDÉRIC HENRIET.

LES HÉTÉENS

HISTOIRE D'UN EMPIRE OUBLIÉ

Messieurs, la plupart des explorateurs de l'Asie occidentale signalaient depuis longtemps, en différents endroits, depuis l'Oronte jusqu'à la Mer Noire, depuis l'Euphrate jusqu'à la Mer Egée, les ruines de nombreuses cités où l'on voyait encore les restes de monuments jadis somptueux, des pans de murs, des bas-reliefs couverts d'inscriptions mystérieuses rappelant les hiéroglyphes, des sculptures offrant quelque analogie avec les sculptures Assyriennes, mais ayant cependant un caractère original qui ne permettait pas de les confondre avec ces dernières.

Quelle était l'origine de ces ruines, et quel était le peuple que ces vestiges rappelaient ?

Les vagues notions fournies par la Bible, les légendes racontées par Hérodote, Diodore et Strabon qui, eux-mêmes avaient copié Ctésias, les documents précieux, mais malheureusement trop succints, laissés par Bérose (1), étaient des sources trop incertaines et trop incomplètes pour qu'on pût répondre à cette question.

(1) Bérose, prêtre Chaldéen, contemporain d'Alexandre, qui écrivit une histoire d'Assyrie, d'après les textes cunéiformes et dont nous n'avons pu recueillir que quelques fragments.

Mais, depuis que les fouilles pratiquées dans les sables et dans les rochers de l'Asie Mineure, ont ramené à la lumière les chroniques, les inscriptions, les annales des vieux Empires disparus, la patience laborieuse des savants est enfin venue à bout de déchiffrer ces énigmes qui, il y a quelques années à peine, paraissaient incompréhensibles.

Au commencement de ce siècle, certains voyageurs avaient rapporté en Europe, à titre de curiosité, quelques fragments d'inscriptions bizarres, qui attirèrent l'attention.

Déjà, en 1812, l'archéologue Burekhardt avait découvert, sur des blocs de basalte, encastrés dans les murs du bazar de Hamath, ville située sur les rives de l'Oronte, d'étranges hiéroglyphes, dont il n'avait pu deviner la signification. Désespérant d'arriver à interpréter ces textes mystérieux, on se borna à donner à cette écriture le nom d'Hamathéenne, et il n'en fut plus question.

Plus tard, en 1839, M. Renouard découvrait près de la petite ville de Nymphî, non loin de Smyrne, à l'entrée du col de Karabel, une image sculptée dans le roc et représentant un guerrier de taille surnaturelle, tenant une lance de la main droite et portant un arc sur l'épaule gauche. Il était vêtu d'une tunique courte et ses pieds étaient chaussés de souliers à bouts recourbés. Entre la lance et la figure du personnage on distinguait trois lignes en caractères hiéroglyphiques, identiques à ceux de l'inscription d'Hamath, que personne ne put déchiffrer, mais qu'on reconnut comme n'étant ni Assyriens, ni Egyptiens. Cette image n'était autre que celle qu'Hérodote a décrite comme représentant le conquérant Egyptien Sésostris. Dix-sept ans après, en 1856, le docteur Beddoe retrouvait, dans le même défilé de Karabel une deuxième stèle, dite de Sésostris, également décrite par Hérodote.

Dans une autre région, en 1861, M. Georges Perrot, membre de l'Ecole Française d'Athènes, visitait les ruines d'un temple et d'un palais découverts, en 1834, par M. Charles Texier et situés à 40 kilomètres au nord-ouest de Yuzgat,

près du village de Boghaz-Koï, dans l'ancien district connu par les Grecs sous le nom de Ptérie. Les rochers voisins, couverts d'immenses bas-reliefs, représentaient des processions solennelles. Peut-être, nous dit M. Elisée Reclus, deux souverains concluant un traité de paix ? peut-être un Dieu allant à la rencontre d'un roi vainqueur ? mais — détail caractéristique — la plupart des personnages, prêtres ou rois, étaient vêtus de la même façon que le guerrier de Karabel et portaient, comme lui, des chaussures à bouts recourbés.

Un peu plus au nord, sur le versant du Yechil-Irmack, près du roc trachylique de Kara-Issar, dans le village turc d'Oyuk ou d'Eyuk, M. Perrot retrouvait les traces d'un vaste édifice qui s'élevait, comme les palais Assyro-Babyloniens sur une plate-forme de terre rapportée, formant une colline artificielle.

Deux animaux gigantesques, sculptés dans la pierre et ayant la tête d'une femme, le corps et les pattes d'un lion, gardaient l'entrée du Palais. M. Perrot trouva sur les blocs de pierre qui portaient l'image de ces sphynx, un emblème curieux, qu'on constate également dans les bas-reliefs de Boghaz-Koï, et qui avait échappé à l'attention de MM. Hamilton et Barth. C'était un aigle bicéphale, étreignant dans chacune de ses serres un animal ressemblant à un lièvre et supportant un personnage dont les vêtements et les chaussures à bouts recourbés rappelaient le guerrier de Karabel. N'est-il pas curieux de retrouver, au fond de la Cappadoce, sur des monuments inconnus, l'aigle à deux têtes qui devint l'emblème des Empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie ! Adopté par quelques princes Turcomans, ce symbole fut rapporté en Europe par les Croisés au xiv^e siècle (1).

(1) L'ère des Croisades se termine avec Saint-Louis en 1270. Mais à la fin du xiii^e siècle et aux xiv^e et xv^e siècles, la Chevalerie conduisit encore quelques expéditions à la défense des Chrétiens d'Orient. C'est à la suite d'une de ces expéditions que fut rapporté en Europe le symbole dont il est ici question.

Sur la rive droite de l'Euphrate, à moitié chemin entre Biredjik et le confluent du Sadjour, s'élève un monticule connu sous le nom de Djerablous (1), qui avait souvent éveillé l'attention des voyageurs parcourant ces contrées. On y avait découvert les restes d'un temple et d'une ville que l'on crut être l'ancienne Europus, jusqu'au jour où les archéologues anglais Henderson et Conder mirent au jour des bas-reliefs pareils à ceux d'Oyuk, représentant des hommes et des Dieux, chaussés de l'invariable botte à bouts recourbés, et prouvèrent que ces ruines étaient bien celles de Karkemish, l'ancienne capitale des Hittites. Et comme pour confirmer cette opinion, M. Skene, consul d'Angleterre à Alep, recueillait en cet endroit des inscriptions hiéroglyphiques absolument pareilles à celles de Karabel, de Boghaz-Koï et d'Oyuk.

Toutes ces recherches, toutes ces découvertes prouvaient jusqu'à l'évidence qu'il existait, en Asie Mineure, des monuments, des sculptures, présentant un caractère commun qu'on ne retrouve pas dans les sculptures assyriennes et qui devaient nécessairement provenir d'un peuple autre que celui qui vivait à Ninive ou à Babylone. Tous les personnages guerriers, rois, prêtres, Dieux, étaient uniformément chaussés de brodequins à bouts recourbés qu'on ne voit nulle part sur les monuments assyriens. Au lieu de la robe traînante des Sémites, ils portaient une tunique courte ne dépassant pas le genou et, le plus souvent, un gant long, dont le pouce était seul détaché du reste du sac qui enfermait les doigts de la main. Ce gant est même l'un des hiéroglyphes que l'on rencontre le plus fréquemment et on peut y voir un indice de la température des régions d'où venaient ceux qui s'en servaient.

Or, on remarqua que les paysans actuels de la Cappadoce et les habitants de la chaîne du Taurus, conservent encore le même costume. Ils se servent en effet de ces souliers à bouts recourbés si caractéristiques pour marcher sur la

(1) Voir Reclus, l'Asie antérieure, page 115.

neige, portent le gant long enfermant la main à l'exception du pouce qui est libre.

En outre, ils sont épais et trapus, ils ont le front fuyant, la lèvre supérieure allongée, tous les traits distinctifs que l'on retrouve sur les sculptures que nous venons de décrire et sur celles que nous ont transmises les monuments égyptiens qui ont conservé le souvenir de cette antique race Hétéenne, plusieurs fois mentionnée dans la Bible.

Il n'est donc pas surprenant que quelques archéologues aient eu l'idée d'attribuer au peuple Hétéen tous ces monuments inconnus, toutes ces inscriptions indéchiffrables, et on pouvait prétendre, sans trop d'in vraisemblance, que les Hétéens avaient la même origine que les montagnards qui vivent encore sur les hauts plateaux de la Cappadoce. A une époque qu'on ne précisait pas, ces envahisseurs d'origine Mongole se seraient jetés sur la Mésopotamie et auraient établi leur suprématie sur les tribus riveraines de l'Euphrate et de l'Oronte, jusqu'à la mer Egée.

Les monuments laissés par les Hétéens en Asie Mineure, concordant avec les récits des Egyptiens, qui eurent à soutenir de longues guerres contre ce peuple guerrier, semblaient donner quelque apparence de certitude à cette opinion. Mais les inscriptions d'origine Hétéenne n'ayant pu, jusqu'à ce jour, être déchiffrées, le problème n'était pas résolu et ne dépassait pas la limite des conjectures.

C'est à un professeur de l'Université d'Oxford, M. Sayce, que revient l'honneur d'avoir fait la lumière sur une page obscure de l'histoire de l'Asie Occidentale, et d'avoir révélé une civilisation, jadis puissante, dont l'existence était oubliée, dont le nom même était perdu.

En présentant au monde savant l'ouvrage de M. Sayce, M Menant, membre de l'Institut, s'efface avec modestie devant son honorable confrère dont les travaux, dit-il, résument toutes les études qu'il avait lui-même entreprises sur cette difficile question.

Avant de rendre compte, aussi succinctement que possible,

de ce remarquable travail, je crois devoir appeler votre attention sur la méthode ingénieuse employée par l'auteur.

Reconstituer l'histoire d'un peuple sans avoir une connaissance suffisante des documents que ce peuple a laissés derrière lui ; arriver par exemple à être renseigné sur les Hétéens, alors que les inscriptions que nous possédons n'ont même pas encore été déchiffrées, pouvait sembler une entreprise chimérique.

C'est cependant ce qu'a fait M. Sayce avec un rare bonheur. C'est en consultant les papyrus égyptiens, les souvenirs conservés à la fois dans les inscriptions cunéiformes d'Assyrie et dans l'ancien Testament, en comparant les manuscrits hétéens aux monuments assyriens, en recueillant des faits nombreux à des sources authentiques, qu'il est arrivé à faire une de ces études nourries et substantielles où il retrace non plus selon la légende, mais selon la vérité l'histoire d'un peuple dont nous n'avions aucune idée.

Il suffit cependant d'ouvrir la Bible (la Genèse xiv à xix) pour se convaincre de l'existence d'une nation Hétéenne. La Genèse fait mention des enfants de Heth, dont les possessions se trouvaient dans la région sud de la Palestine, au voisinage d'Hébron, et Ezechiel leur attribue la fondation de Jérusalem, de concert avec les Amorrhéens.

Les monuments égyptiens nous montrent encore ces deux nations réunies à Kadesh (1), sur l'Oronte, et nous fournissent un renseignement précieux. Ils nous apprennent que les Hétéens avaient les carnations jaunes et les traits des Mongols, le front fuyant, les yeux obliques, la mâchoire supérieure portée en avant, tandis que les Amorrhéens étaient de haute stature, qu'ils avaient la peau blanche, les yeux bleus, les cheveux rouges, tous les caractères distinctifs de la race blanche. Or, comme les Hétéens sont figurés aussi

(1) Il est fait mention de Kadesh dans le papyrus hiéroglyphique de SALLIER, conservé au British Muséum. (Poème du Pentaour.)

fidèlement sur les bas-reliefs égyptiens que sur leurs propres monuments, il est impossible de ne pas reconnaître dans ce portrait un indice certain de l'origine de ce peuple.

M. Sayce conclut de cette réunion fortuite de deux peuples si dissemblables, que les Amorrhéens formaient la population primitive de la Palestine, au milieu de laquelle les Hétéens étaient venus s'établir.

Quoi qu'il en soit, il paraît démontré par les récits de la Bible que, dès le temps de Salomon, les Hétéens formaient, au nord de la Syrie, un peuple puissant et redoutable gouverné par des rois.

D'autre part, il est souvent fait mention des Hétéens sur les monuments de l'Égypte, où ils sont appelés Khétas, et sur ceux de l'Assyrie où ils sont dénommés Khatta ou Khatti. Ce n'est donc pas sans quelque fondement que M. Gladstone a cru voir des Hétéens dans les Keteoi (1) dont parle Homère, lorsqu'il raconte les gloires légendaires de Mycènes. La tradition grecque affirme que les chefs de Mycènes étaient venus de Lydie, apportant avec eux la civilisation de l'Asie Mineure, qui devait être Hétéenne, et cette tradition se trouve confirmée par les découvertes scientifiques modernes, puisque nombre d'objets découverts dans les fouilles de Mycènes et à Hissarlyk ont été reconnus comme appartenant à l'industrie hétéenne dont les collections publiques et privées possèdent aujourd'hui de nombreux spécimens : pierres gravées, bronzes cylindres en hématite, cachets, etc.

D'après les annales égyptiennes, les Hétéens apparaissent en scène, pour la première fois 1600 ans avant J.-C., sous la xviii^e dynastie, au moment où l'Égypte, après avoir renversé le Gouvernement étranger des Hycsos, était résolue à se venger des souffrances causées par les envahisseurs asiatiques. M. Sayce a retrouvé dans les papyrus, dans les bas-reliefs, sur les monuments, le récit des guerres entreprises par les Touthmès, les Aménophis, les Ramsès, contre

(1) Κητεοι (Odyssee xi, 521).

les Hétéens qui, après des alternatives de succès et de défaites, avaient fini par repousser les Egyptiens et traiter avec eux, de puissance à puissance.

Champollion a publié le texte d'un traité passé entre Ramsès et les Hétéens, qui montre, mieux encore qu'aucune description ne pourrait le faire, le degré de puissance auquel était arrivé ce peuple, qui prenait rang à côté de l'Égypte, de Ramsès, le dernier des grands Pharaons. Sur les parois du temple de Ramesseum, à Thèbes, on a trouvé une représentation de la bataille livrée par Ramsès II (Sésostris), en 1361, de l'ère ancienne, contre les Khétas, bataille qui fait le sujet de poème historique du Pentaour. Il est donc fait mention dans les monuments égyptiens de Kadesh, la ville sainte, l'une des capitales des anciens Hittites ou Hétéens. Kadesh qui était en quelque sorte la clef des vallées mettant en communication l'Égypte et la Mésopotamie, devait avoir une importance considérable, et c'est ce qui explique les nombreux sièges qu'elle eut à soutenir. (Voir Reclus, tome 9, l'Asie antérieure, pages 763-764.) (1).

(1) M. LEBON, dans son histoire des Premières civilisations, fait aussi mention des Khétas. Voici ce qu'il dit, page 230 : « Sési et son petit-fils Ramsès II (ou le Sésostris), ne firent que des guerres défensives. Ils conservèrent les conquêtes des Toutmès et des Amenhotep (Amenophis), mais ne les augmentèrent pas. Leurs luttes les plus acharnées furent livrées en Syrie contre un peuple nouveau, les Khétas, qui venait d'acquiescer la suprématie sur toutes les autres peuplades et se trouvait maître du pays, depuis Kadesh jusqu'à Karkhemish. Ces Khétas, énergiques et passionnés pour leur indépendance, tinrent en échec et forcèrent de traiter d'égal à égal, non-seulement Ramsès I^{er} et même Sési I^{er}, mais le grand Ramsès II Mésamoum, le fameux Sésostris lui-même. » — Et plus loin, page 231, LEBON ajoute : « Ramsès triompha d'une coalition fomentée par les Khétas qui avaient ameuté contre lui tous les peuples de l'Asie Mineure et signa avec le roi des Khétas une alliance offensive et défensive, qui fut consolidée par son mariage avec la fille de ce prince, et par le voyage de celui-ci en Égypte. On a retrouvé les clauses de ce traité, qui peuvent être considérées comme le monument diplomatique le plus ancien du monde. »

(Voir en outre la lettre adressée à l'archéologue Schliemann par M. Henri Brugsch Paeha et qui a été publiée en appendice à la suite du grand ouvrage sur Troie-Ilios.)

Sa suprématie (1) s'étendait alors depuis l'Euphrate, à l'est, jusqu'à la Mer Égée, à l'ouest ; depuis la Cappadoce, au nord, jusqu'aux tribus de Canaan, au sud. C'est à cette époque que florissaient les villes de Karkemish sur l'Euphrate et de Kadesh sur l'Oronte. Plusieurs années après la dynastie de Ramsès, les tribus de l'Asie Mineure conquises par les Hétéens se révoltèrent ; la puissance des Hétéens du sud commença à décroître et les envahisseurs furent repoussés vers le nord.

Les annales assyriennes n'ont pas moins bien servi M. Sayce que les annales égyptiennes. Il nous montre les Hétéens en lutte avec Taklat-Pal-Azar, fondateur du I^{er} Empire Assyrien, qui régnait vers 1110 avant J.-C., et assez forts pour tenir en échec, dans leur forteresse de Karkhemish, un des plus puissants rois d'Assyrie. Plus tard, sous le règne d'Asur-Nazir-Habal, en 885 av. J.-C., Karkhemish fut obligée de se rendre, et le tribut que les habitants payèrent pour éviter l'assaut, nous donne une idée de la prospérité de cette ville qui, grâce à sa situation sur la grande voie qui reliait le commerce de l'Orient à l'Occident, avait accumulé d'immenses richesses.

(1) La date à laquelle on peut rapporter l'extension de la puissance Hétéenne à l'occident est probablement comprise entre l'an 1300 et l'an 1200 av. J.-C.

Hérodote fait du fils de Bélus, Minus, le chef de la dynastie des Héraclides en Lydie, laquelle finit avec Candaule. On croyait d'abord que ce récit se rapportait à une occupation assyrienne de la Lydie, mais cette supposition est inadmissible depuis que les inscriptions cunéiformes nous ont appris que les Assyriens ne connaissaient pas, avant le règne d'Asur Bani Pal, le pays à l'ouest de l'Halys. Toutefois la légende que rapporte Hérodote s'explique par l'introduction d'une civilisation que les Hétéens auraient reçu de l'Assyrie et de la Babylonie et qu'ils auraient transmise à l'Asie Mineure. Ammien Marcellin (xiv. 8) appelle Hiéropolis sur l'Euphrate, qui n'est autre chose que l'antique Karkhemish, du nom de l'ancienne Ninive. (Diodore II, 3. 7.) Si nous pouvons en croire la chronologie d'Hérodote, le commencement de la dynastie des Héraclides doit être placé environ 500 ans avant l'avènement de Gygès, c'est-à-dire 1200 ans av. J.-C. Cette date est confirmée par le fait que le monarque assyrien

Salmanasar, fils d'Asur-Nazir-Habal, continua à exploiter cette mine féconde. Chaque année il conduisit ses armées contre les Hétéens et revenait chez lui chargé de butin. Ses successeurs l'imitèrent et, en 717 av. J.-C., Karkhemish fut prise par le roi Sargon.

La grande forteresse sur l'Euphrate qui, pendant plusieurs siècles, avait été l'indice de la suprématie hétéenne, tomba définitivement au pouvoir des Sémites, qui s'emparèrent de son commerce et de ses trésors. La puissance hétéenne était brisée à jamais. A partir de cette époque, le nom de ce peuple ne figure même plus dans les inscriptions assyriennes. Une partie de cette caste conquérante fut absorbée par les populations indigènes avec lesquelles elle se mélangea ; l'autre retourna dans les montagnes du Taurus d'où elle était descendue et où l'on trouve encore aujourd'hui quelques-uns de ses rejetons.

Cette esquisse rapide ne vous donnerait qu'une idée bien imparfaite de la civilisation des Hétéens, si je n'essayais de vous faire en quelques mots l'analyse des chapitres que M. Sayce consacre à l'art, à la religion, à la littérature, au commerce et à l'industrie de ce peuple.

Les restes des monuments hétéens, tels que les indiquent d'ailleurs les documents égyptiens, ont été relevés par les recherches et les fouilles des archéologues.

Ils s'étendent sur deux lignes ininterrompues depuis la Syrie du Nord et la Cappadoce jusqu'à l'extrémité occidentale

Teglat Pal Azar (1130 av. J.-C.) constate que les Moschi ont été 50 ans auparavant assez forts pour arracher aux Assyriens les pays d'Alzu et de Parukumzu sur l'Euphrate supérieur, tandis que les Hétéens au même moment envahissaient la Syrie. En même temps les Annales Égyptiennes racontent qu'au temps de Ramsès II (1320 av. J.-C.) les Dardaniens et les Mysiens venaient au secours des Hétéens et que sous Ramsès III (1200 av. J.-C.) ils étaient au nombre des alliés des Hétéens.

(Extrait d'une lettre de M. Sayce à Schliemann, reproduite dans l'Ilios, page 912.)

de la péninsule en suivant les deux grandes voies (1) qui conduisaient jadis à Sardes et à la Mer Egée. Au sud, ils forment une série de stations à Ibreez, à Ikonium, près des mines d'argent de Bulgar-Dagh, en Lycaonie. Enfin, au nord, la ligne franchit le Taurus et nous conduit aux ruines de Boghaz-Koï et d'Oyuk, en Cappadoce.

Ces monuments, souvenirs de conquêtes et de suprématie militaire, indiquent que l'influence hétéenne se fit sentir dans toute l'Asie Mineure. Partout ils présentent les mêmes caractères distinctifs, c'est-à-dire la prédominance des ornements ronds et des circonvolutions, les disques solaires ailés, les figures aux membres épais, aux têtes coiffées de tiaras, aux chaussures à pointes relevées.

Cet art, dont les origines babyloniennes ne semblent pas douteuses, aurait été transformé et modifié par les Hétéens qui l'auraient enseigné aux grossières populations de l'Asie Occidentale d'où il serait ensuite passé, par l'intermédiaire des Lydiens, jusqu'en Grèce. L'élément asiatique, qui se trouve dans l'art grec primitif, devrait donc être attribué aux Hétéens et non aux Phéniciens, comme on l'avait d'abord supposé.

En résumé, on peut tirer, des savantes dissertations de M. Sayce, cette conclusion que l'art hétéen, étroitement apparenté à celui de l'Assyrie et de la Babylonie, fut surtout un art de fusion et de transition.

On sait que dans presque toutes les civilisations antiques, l'art était si intimement lié au culte qu'on peut arriver à connaître la religion d'un peuple par ses monuments. L'art hétéen ne fait pas exception à cette règle et les sculptures de Karabel, de Boghaz-Koï et d'Oyuk, témoignent suffisamment de l'influence Babylonnienne, surtout en ce qui concerne le culte de la *Bonne Déesse*.

(1) L'une de ces routes passait à travers la Cappadoce, la Galatie et la Mysie. C'est celle que suivit Crésus, lorsqu'il marcha contre Cyrus. L'autre traversait la Lycaonie. C'est celle que suivirent Xénophon et ses Dix mille, dans leur mémorable retraite.

En nous énumérant dans son traité de la Déesse Syrienne les rites et les cérémonies qu'on célébrait dans le temple d'Hiérapolis, l'auteur grec Lucien nous aurait décrit, suivant M. Sayce, le sanctuaire païen de l'antique Karkemish.

Les fouilles pratiquées à Djerablous, sur l'emplacement de l'ancienne Hiérapolis, par MM. Skene et Henderson, les inscriptions dont on est enfin parvenu à déchiffrer quelques fragments, semblent établir d'une façon irréfutable que la capitale des Hétéens, leur ville sainte, la célèbre Karkemish était précisément construite sur l'emplacement de l'Hiérapolis, visitée par Lucien.

Bien que Lucien ne fasse aucune mention des Hétéens dont il semble même ignorer le nom, M. Sayce a cru trouver dans les cérémonies que le moraliste grec décrit avec tant de complaisance, un souvenir du culte jadis célébré, dans ce sanctuaire, par les prêtres Hétéens. Il appuie d'ailleurs cette opinion sur de fort ingénieuses raisons tirées de la ressemblance qui existe entre certaines sculptures Lydiennes et Cypriotes et les bas-reliefs de Karkemish. On a en effet découvert en Lydie et à Chypre des pierres grossièrement travaillées représentant la déesse Istar, l'Asthorest de Chanaan, l'Astarté des Grecs, la tête ceinte d'une tiare élevée, les mains soutenant les seins et portant des ailes derrière les épaules, sous la forme même qu'elle revêt dans les bas-reliefs de Karkemish, de Karabel et de Boghaz-Koi.

Les limites restreintes de ce compte-rendu ne nous permettant pas de nous arrêter plus longtemps sur une question que chacun pourra lire avec les développements qu'elle comporte, dans l'ouvrage de M. Sayce, bornons-nous à dire que la religion hétéenne avait hérité avec quelques changements, de tous les mythes, de toutes les légendes qui formaient le fonds de la religion assyro-babylonienne.

Les artistes hétéens, comme les artistes babyloniens, plaçaient les divinités sur le dos d'animaux et ornaient les murs des temples des palais d'une longue suite de bas-reliefs. Toutefois, les symboles particuliers dont il a été si souvent

question : le disque solaire ailé, l'aigle bicéphale, les chaussures à bouts recourbés, ne permettent pas de confondre les divinités hétéennes avec les divinités assyriennes.

Si les sphynx d'Oyouk, précédemment décrits, ne permettent pas de douter de l'influence qu'exerça l'Égypte sur l'art hétéen au moment des guerres avec Ramsès, cette influence ne fut que passagère et laissa peu de traces.

Les Hétéens brillèrent autant dans les arts de la paix que dans ceux de la guerre. Le fait même qu'ils inventèrent un système d'écriture parle hautement en faveur de leurs qualités intellectuelles. Les ruines des monuments qu'ils ont laissés nous montrent qu'ils n'étaient pas de médiocres architectes, et les blocs bien équarris, les stèles sculptées, avec lesquels leurs palais étaient construits, prouvent à quel point ils savaient tailler et ajuster la pierre.

Les bronzes, les intailles, les pierres gravées, les bijoux, tous les objets découverts en Cappadoce témoignent d'une habileté comparable à celle des artistes égyptiens, assyriens et persans.

Les inscriptions assyriennes en nous conservant le détail des tributs payés par les Hétéens, à la suite des conquêtes de Taklat pal Hazar, nous apprennent aussi qu'ils possédaient de grandes richesses métalliques en argent, en or et surtout en fer. Les meubles magnifiques qu'ils construisaient avec le bois et l'ivoire sont décrits par Asur Bani Pal.

Un bas-relief très curieux, découvert à Marach, nous indique qu'ils avaient de la musique dans leurs banquets. Diverses sortes d'instruments tels que la lyre, la trompette et une sorte de guitare sont représentés sur leurs monuments qui nous donnent tous les renseignements nécessaires sur le costume des hommes, sur celui des femmes, et tous les mille détails qui constituent la vie d'un peuple civilisé.

Quand l'emplacement des villes hétéennes aura été plus complètement exploré et que les inscriptions qu'on est en

voie de déchiffrer (1) seront mieux comprises, nous n'aurons plus rien à apprendre sur la vie d'un peuple inconnu hier, et qui paraît avoir joué un rôle important dans l'histoire, en portant la civilisation vieillie de la Babylonie jusqu'aux limites extrêmes de l'Asie, pour la transmettre à l'occident et préparer l'éclosion merveilleuse, dont le monde moderne devait un jour sortir.

P. LÉLU.

2 Avril 1891.

(1) Le Musée du Louvre vient d'acquérir un bas-relief attribué à ce peuple mystérieux, les *Hétéens*, qui occupaient la Palestine avant les Hébreux et que l'on ne connaît guère que depuis une vingtaine d'années.

Le nouveau bas-relief représente une chasse au cerf : le chasseur sur son char, conduit par un serviteur, lance une flèche sur l'animal qui bondit devant les chevaux. Tout autour de cette scène sont des inscriptions bizarres, en relief, qui se rapprochent vaguement de l'écriture cypriote.

L'ANCIENNE MALADRERIE

DE

LA FERTÉ-MILON

La Maison-Dieu de La Ferté-Milon était de fondation très ancienne. Eléonore de Vermandois, en 1194, avait donné deux muids de blé de rente sur le moulin de Pont-de-Vaux, le droit à cinq voitures de bois mort à prendre chaque semaine dans la forêt de Retz. Le 28 mai 1340, le roi Philippe VI, de Valois, confirma cette donation et accorda le droit de pâturage gratuit pour douze pourceaux dans la même forêt.

Mais cette Maladrerie devenant inutile faute de lépreux (il n'y en avait qu'un en 1614), on songea à en faire un Pricuré de Saint Lazare.

Le 17 juin 1616, les habitants furent convoqués à son de cloche pour donner leur avis sur cette transformation. Ils y consentirent à condition que les religieux feraient bâtir un local convenable, à la charge de nourrir, loger et alimenter les lépreux, s'il s'en présentait. Le cardinal Jacques du Perron, grand aumônier de France, confirma cette mutation.

Le 5 septembre 1616, des Lettres patentes stipulèrent que le couvent occuperait la place de la Maladrerie, qu'il y aurait une communauté de cinq religieux, que le prieuré serait conventuel, que les religieux suivraient la règle de Saint Benoît et qu'en outre ils devraient recevoir et soulager les pauvres du lieu.

Commutation de Léproserie

« Louis, par la grâce de Dieu... Comme à nous appartient de pourvoir à l'administration de tous les hôpitaux, maladreries, et autres lieux pitoyables de nostre royaume qui ne sont de fondation ou de patronage d'aucuns princes, archevêques, évêques et communautés, et ayant été adverti par nostre chier et bien amé cousin le cardinal du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules... que l'Hostel-Dieu hospitalier et maladrerie de nostre ville de La Ferté-Milon, qui appartient à nostre chière et bien amée cousine dame Charlotte de Beaulne, marquise de Noirmoutier par engagement, est à présent vacante par la démission volontaire de Maistre Jehan de Graimbert, administrateur de lad. Maladrerie, en faveur de cinq religieux de Longpont, ordre de Citeaux, pour y estre par eux basti et édifié un couvent de leur ordre et y vivre selon leur ancienne règle, ce que ladite dame marquise aurait approuvé et agréé comme étant chose qui va à la gloire de Dieu... à la charge toutefois que les dits Religieux et leurs successeurs seront tenus de garder exactement en leur vie et en leurs mœurs, la règle de Saint Benoist et les constitutions des anciens pères dudit ordre de Citeaux, nourrir et alimenter les lépreux qui sont ou qui seront cy après natifs dudict lieu, etc »

Ces Lettres patentes sont datées de Paris, septembre 1616.

La Maladrerie s'enrichit peu à peu par des donations successives. Le 10 janvier 1637, Jean de Vaudelard, chevalier, seigneur de Bourneville, Mareuil, etc., gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, fit une donation de quatre cents livres de rentes aux Religieux à la condition qu'ils prieraient pour lui.

Le 13 mars 1647, dans une déclaration, il fut établi que la Maladrerie de La Ferté-Milon possédait quatre-vingt-un arpents de terres labourables et dix-huit arpents de prés, outre différents droits de cens, rentes, etc.

Le 16 octobre 1676, fut faite la déclaration suivante :

*Déclaration des Biens du Prieuré de Saint-Lazare et de
La Ferté-Milon, le 16 octobre 1676*

« C'est la déclaration et dénombrement que mettent et fournissent pardevant vous, Messieurs les Commissaires députez pour la confection du papier terrier général de Valois,

Les Religieux, prieur et convent de N.-D. de Saint Lazare de l'étroite observance de l'ordre de Citeaux lez La Ferté-Milon,

Du revenu temporel, fiefs, terres, seigneuries et héritages appartenant audict prieuré ainsi qu'il s'ensuit :

I

Premier, ledict prieuré, fondé par le roy Louis treize d'une léproserie.

II

C'est asçavoir celle de lad. Ferté-Milon où est à présent *le Monastère*, circonstances et dépendances, lequel prieuré et léproserie consiste en un Monastère et lieux réguliers, fermes de murailles, avec la basse-cour, grange, escuries, jardins et accens, le lieu comme il s'étend et comporte, scis au bout du faubourg de ladite Ferté, tenant d'une part à la ruë et pavé public, d'autre à la prairie et usage de ladite Ferté, d'un bout au chemin de Paris et d'autre à la ruelle qui conduit à la fontaine Marot.

III

Item, soixante-quinze arpens de terres labourables en plusieurs pièces et sept arpens ou environ de vignes assises sur le terroir de lad. Ferté sur les censives du domaine de Charcy (1), Bourgfontaine (2) ès dudit Saint-Lazare.

(1) Charcy, ferme dépendant de la Ferté-Milon. C'était jadis une paroisse séparée sous le vocable de Saint-Pierre et une seigneurie de grande étendue qui comprenait le territoire actuel de Bourgfontaine. (MELEVILLE, Dict. topogr. du dép. de l'Aisne.)

(2) Ferme au N.-O. de La Ferté-Milon.

IV

Item, quinze arpens trois pichets de prez en diverses plées assis ès prairies de lad. Ferté et Maroles estans dans la censive dudit prieuré.

V

Item, appartient audit prieuré un fief appelé le fief de Saint Lazare, assis au fauxbourg de lad. Ferté, qui consiste en quarante-quatre sous de cens portant lots, vins, ventes, saisine et amende, quand le cas y échet, à prendre sur plusieurs maisons, mesures, jardins, accins, terres, vignes et prez mouvans dud. fief, qui s'étend depuis la maison ou souloit ci-devant prendre pour enseigne l'Image Sainte Geneviève, proche et attenant le vieil chemin de Soissons, et dans lequel est à présent le tripot, et poursuivant de lad. maison qui est scituée en la ruë des Maillets de la Chaussée de la Ferté jusques à la Mare aux vaches, les vignes de la veuve Courtois, le coin du clos de Reveil, le prez de feu Jean Pressoir, la terre de Jean Dupuis, le grand chemin de Paris, la ruelle de la fontaine Marot, la vigne de Nicolas Charpentier, le pré de Bourgfontaine, le pré de la Madeleine, le coin des vignes du Chauffour, la vigne de defunct maistre Pierre Seonin commissaire, la veuve Jacques Cosson, au lieu de laquelle est lad. veuve Courtois, auxquels lieux cy-dessus sont plantées plusieurs bornes qui sont les fins et limites dud. fief de Saint Lazare.

VI

Item, led. prieuré a droit de prendre par chacun an, le jour de Saint Martin d'hyver, la quantité de quatre septiers de blé sur le domaine de Mareuil La Ferté, par lettres de don de Madame la Comtesse Elienor.

VII

Item, à cause de ladite léproserie de lad. Ferté, ledit Prieuré a droit de prendre par chacune semaine quatre chartées (*sic*) de bois en la forest de Retz, par lettres de don de ladite dame Comtesse Elienor.

VIII

Item aussi, à cause de lad. léproserie, a droit de prendre, recevoir et percevoir par chacun an de plusieurs la somme de cinquante livres douze sous ou environ de menues rentes et surcens assignez sur les maisons, terres, vignes et autres héritages énoncez es anciennes déclarations qui ont esté passées par les particuliers qui sont redevables desdits surcens.

IX

Item, déclarent lesdits Religieux qu'ilz ne comprennent et ne feront mention en la présente déclaration, comme ilz ont fait par celle qu'ilz ont cy-devant fournie le revenu de la Maladrerie de Houillon (1), attendu qu'ilz n'en sont plus possesseurs pour en avoir esté evincez par arrest de la Chambre royale et led. revenu réuni à l'ordre des chevaliers de N.-D. de Jerusalem, sans toutefois que la présente déclaration qu'ilz font puisse nuire ni préjudicier à se pourvoir cy-après contre ledit arrest ou autrement pour raison de ladite Maladrerie de Houillon.

X

Item, appartient auxd. Religieux de Saint Lazare les terres cy-après déclarées par eux acquises provenant les deniers de ladite acquisition d'une rente constituée par M^e Jean de Vaudelar, seigneur de Bournonville (2) et autres lieux.

XI

Premier neuf pichets de terre assis au terroir de la chaussée de lad. Ferté par eux acquis de M^e Jacques Ranguel, procureur du Roy à lad. Ferté, par contract passé pardevant Vol et Fournier, notaires royaux, le cinquième may mil six cens cinquante trois.

(1) Maison détruite, autrefois dépendante de la Ferté-Milon.

(2) Bourneville, dép. de l'Oise.

XII

Item, six arpens de terre acquis d'Antoine Lirot et Nicole Gorjet sa femme, par contract passé pardevant lesd. Vol et Fournier le septiesme décembre mil six cens soixante.

XIII

Item, vingt-et-un arpens de terres labourables assises au terroir de lad. Ferté, acquis d'Anne Cosson, veuve de Pierre Courtois, par contract passé pardevant Vol et Dufresne, le seiziesme avril mil six cens soixante quatre.

XIV

Item, cinq pichets de terre audit terroir acquis d'Antoinette Leclerc, veuve de feu François, par contract passé pardevant lesd. Vol et Dufresne, le vingt troisisme jour du mois de mars mil six cens soixante trois.

XV

Item, un arpent de terre aud. terroir, acquis de Jean Lemoine par contract passé pardevant Grégoire et led. Vol, le douziesme aoust mil six cens cinquante trois.

Lesquelles terres d'acquisition cy-dessus sont des censives des liefs de Charcy et Bourgfontaine, en concernent l'acquit de la fondation et donation fait par led. sieur de Vaudesal (Vaudelor), seigneur de Bourneville, suivant le contract fait et passé le dixiesme du mois de janvier mil six cens trente sept, de laquelle donation le remboursement du principal de la rente en ayant esté fait, lesd. Religieux en ont fait l'emploi en l'achapt de terres portées ès cinq articles cy-devant déclarez.

Laquelle présente déclaration a esté affirmée véritable par dom Benoist Luce prè. Religieux procureur dud. prieuré de Saint Lazare de lad. Ferté, pardevant les notaires royaux aud. lieu soussignez, sauf à y augmenter ou diminuer s'il y a échet, dont a esté donné acte pour servir à ce que de

raison le seiziesme jour d'octobre mil six cens soixante seize après midy.

Signé la minute des présentes avec lesd. nottaires.

Signé : F. BENOIST LUCE,
FOURNIER, GRÉGOIRE. (1)

L'Edit de 1693, sur les Hôpitaux et Maladreries de France, n'atteignit pas l'Hôtel Dieu de La Ferté-Milon. Les habitants demandèrent au Roi la réunion à leur Hôtel Dieu des Maladreries de Couverlay, près Cuise-la-Motte, de Courtieux, de Vivières, de Chelles et de Bonneuil... Le Roi agréa leur demande, et par un Edit du 3 juillet 1699, confirmé par Lettres patentes du mois d'août, la réunion fut effectuée. Un an après, la direction confiée à deux filles pieuses passa aux mains de deux sœurs grises, qui furent, en outre chargées de l'éducation gratuite des filles pauvres (2).

Parmi les bienfaiteurs de l'Hôtel Dieu de La Ferté-Milon, il faut citer le duc d'Orléans qui donna trois cents livres de rentes et dix-huit cordes de bois de rentes, les dames d'Harsillemont, Langlois et Héricart, de Héricourt, chanoine de Soissons, etc., etc.

Les revenus s'élevaient à 12,000 francs, il y a une trentaine d'années, ce qui permit de reconstruire l'Hôtel Dieu en 1858.

D^r A. CORLIEU.

(1) *Archives Nationales*, R1 170.

(2) PÉCHEUR, *Annal. du Dioc. de Soissons*, T. VI, p. 558 et suiv.

CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE

LE VENDREDI 21 MAI 1891

PREMIÈRE PARTIE

C'est pour la dernière fois que les délégués des Sociétés savantes se réunissaient dans le grand amphithéâtre. La nouvelle Sorbonne, quoique non terminée, a déjà de nombreuses salles toutes prêtes et surtout un immense amphithéâtre dont il nous a été donné d'admirer les splendeurs.

La séance générale s'ouvre à deux heures précises sous la présidence de M. le vice-amiral Jurien de la Gravière. Le vénérable académicien réfute, dans un discours plein de verve et d'esprit, les plaintes que la province peut élever contre Paris, tendant à accaparer toute prépondérance. Tout est pour le mieux selon lui : Paris fait valoir les œuvres que produit la province, où l'esprit plus calme, les habitudes plus sévères permettent un labeur de plus longue haleine. Il ajoute que la capitale accueille avec bonheur les savants que les départements ont délégués ; il termine en souhaitant que les efforts réunis de la province et de Paris maintiennent et augmentent la bonne renommée de la France.

Les différentes sections se rendent dans les locaux qui leur sont assignés. L'archéologie et la géographie historique occupent des salles voisines dans la nouvelle Sorbonne.

A notre grande surprise, c'est dans cette dernière section qu'a été inscrit le travail de notre collègue M. Harant, sur l'emplacement d'Otmus.

Mon compte-rendu ne portera donc que sur les lectures que j'ai entendues à la géographie et à l'archéologie. Tout d'abord, j'exprime un regret, c'est de n'avoir pu être entendu à l'archéologie : le nombre des auditeurs, d'une part, est plus considérable ; de l'autre, nous y comptons plusieurs amis : MM. de Barthélemy, de Marsy, Demaison, Guignard, Pilloy, etc., sans compter que nous y aurions rencontré notre excellent collègue, M. Lélou ; MM. Bidaut, Léquillette et Pihan, se sont fait un devoir d'assister votre secrétaire.

Si vous le voulez bien, c'est par le *Pagus Otmensis* que je commencerai — je n'ai point à suivre, comme l'*Officiel*, l'ordre des lectures — celle-là nous intéresse le plus et vous avez hâte, je le sais, d'apprendre autre chose que ce qu'a consigné le compte-rendu de la section.

C'est moi qui ai lu le mémoire, le moins mal possible, regrettant vivement de ne pouvoir faire passer un plan sous les yeux des auditeurs ; j'ai donné les quelques explications topographiques qui pouvaient être utiles au sens de la lecture. Je constate devant vous, avec une vraie satisfaction, que cette étude a été écoutée avec un intérêt réel, une sympathie visible. M. Bertrand qui préside, m'annonce qu'à propos des camps romains signalés par M. Harant, il va me mettre en rapport avec M. le colonel De la Noë, lequel a fait une étude approfondie des camps et des oppides romains. M. De la Noë me dit qu'il a suivi attentivement la thèse que je viens de lire, qu'il approuve le tout, mais conteste l'appellation de *camps romains* attribués au Vieux-Laon et à Hirson-Saint-Michel ; qu'il les a visités et qu'il n'y a là que des oppides.

J'étais prévenu que j'avais affaire à un maître ; ses observations ont été présentées avec une grande bienveillance ; j'ai demandé au colonel son sentiment à propos du camp de Vermand ; il ne pouvait me renseigner parce qu'il ne le connaît pas, je lui ai promis de faire part à l'auteur des objections présentées par mon savant contradicteur — c'est ce que je fais.

J'ai recueilli, après la séance, l'impression de nos amis ; elle était bonne, je m'empresse de le consigner ici : grâce à M. Harant, notre modeste Société aura eu une page honorable au Congrès de 1891.

M. le comte de la Guère a découvert dans un tumulus de la Sologne une grande épée gauloise, brisée en sept morceaux mais a pu être reconstituée ; elle est du type dit halstattien, et mesure 1^m14 ; puis des boucles de ceinturon et d'autres objets faisant partie du mobilier funéraire habituellement trouvé.

Connaissez-vous le Véron, avec ses mœurs particulières, ses légendes, ses habitudes antiques fidèlement conservées ? C'est un canton de la Touraine formant à peu près un triangle entre la Loire et la Vienne. On donne encore aux indigènes le nom de Bédouins, pour rappeler le séjour prolongé qu'y firent les Sarrasins, lors de l'occupation par ces hordes du midi et du centre de la France, avant la bataille de Poitiers (752). Le Véron a une population de 1200 habitants ; du nord au sud il mesure sept kilomètres, de l'est à l'ouest, le grand côté du triangle a neuf kilomètres. On remarque encore, assure M. de Chauvigné, des types, des linéaments, qui rappellent chez les Véronais l'influence sarrasine.

Je glisse sur les communications : 1^o de M. de Montessus, lequel a présenté des observations intéressantes et savantes sur le Salvador précolombien — on a rappelé, à ce sujet, l'ambassade envoyée au XI^e siècle par un évêque du Salvador, sans pouvoir déterminer, d'une façon absolue, quelle route avait suivie cette ambassade pour se rendre de la contrée qui devait être le Nouveau Monde à la capitale de la chrétienté ; 2^o de M. Bonnet, qui évoque des souvenirs historiques relatifs à l'Éthiopie, cite la correspondance du ministre de Pontchartrain avec l'infortuné ambassadeur Lenoir du Roule qui devait périr assassiné, victime de son zèle patriotique (1616).

M. Varat a été chargé d'une mission en Corée ; il rappelle — trop longuement peut-être — les révolutions de cette contrée, ses luttes avec la Chine, le Japon ; il s'est étendu, et en cela nous le louons, sur les rapports que notre pays a eus avec cette contrée inhospitalière qui a d'abord massacré nos marins et nos missionnaires, et semble être devenue plus humaine.

M. le D^r Catat, qui siégeait comme assesseur, est plus bref. Il a exploré le Madagascar et s'attache non-seulement à marquer la différence qui existe entre les deux principales tribus qui se partagent cette grande île de la Mer des Indes, mais aussi à indiquer les avantages que nous avons déjà été à même de recueillir et ceux qui nous sont réservés, si nous menons à bien les rapports commencés.

J'ai dit que deux grandes tribus composent en partie la population malgache : les Howas, d'origine africaine, rebelles à la civilisation, fourbes, intraitables et d'un aspect quasi-repoussant ; l'autre, les Séclaves, d'origine asiatique, ont le type se rapprochant de celui du sud de l'Asie ; ils sont intelligents, de mœurs plus douces, disposés à nouer des relations avec les étrangers qu'ils accueillent volontiers.

M. le D^r Catat, qui va publier chez Hachette un volume sur ses explorations, ne se prêtait que difficilement à entrer dans les détails que lui demandait M. A. Bertrand, président de la séance ; on regrettait d'autant plus cette détermination que le conférencier a la parole facile, qu'il se fait écouter sans fatigue et que les aperçus qu'il ouvrait sont des plus ingénieux.

Je n'ai point été étonné quand j'ai lu à l'*Officiel* que M. le D^r Catat avait été décoré, à la séance ministérielle, pour avoir su, dit le ministre, « à travers toutes les fatigues « et tous les périls, rapprocher de nous ces populations qui « connaissent notre pouvoir en ignorant presque notre « nom, etc. »

La photographie est une belle chose. Ah ! si nous savions utiliser cette admirable invention, nous serions les maîtres du monde ! C'est à peu près la thèse qu'a soutenue M. Dupont — il est photographe, vous vous en doutiez ! J'ai quelque pudeur à relever tous les services qu'elle a rendus jusqu'ici, tous ceux qu'elle est appelée à rendre. C'est la science des sciences ; l'énumération que cite M. Dupont est complète : sciences, arts, médecine, géologie, industrie, et surtout la topographie militaire, tout y passe. Je dois, cependant, reconnaître que ce mémoire, un peu solennel peut-être, est bien écrit et qu'il a une autre qualité, c'est de révéler l'ardent patriotisme de son auteur.

Si vous étiez sénateurs ou députés, vous auriez reçu de M. Breittmayer, avec prière de l'appuyer, une note sur la nécessité d'ouvrir parallèlement au chemin de fer un canal de Lyon à Marseille — coût 120 millions. Qu'est-ce que cela quand il s'agit d'assurer la prépondérance commerciale de ces deux villes ? M. Breittmayer est membre de la Société de Géographie de l'une et de l'autre. Il cherche à prouver que, par cette création, on fera de Marseille le premier port du monde, on renversera les projets de nos voisins — je ne dis pas nos amis — qui ne tendent rien moins qu'à ruiner notre influence commerciale. C'est bien beau et M. Breittmayer a bien mérité de Lyon et de Marseille ; mais 120 millions !

M. le capitaine Colette fait, dans un langage un peu ampoulé, un peu emphatique, l'éloge de l'œuvre topographique de la Société de Géographie de Paris. C'est un chapitre d'un livre bien étudié, cela se voit. M. Colette qui a été amputé d'une jambe se meut très-difficilement, mais il parle avec une chaleureuse conviction et tourne la phrase comme un académicien. Il a de plus un organe d'une sonorité très grande. Si vous achetez son livre qui va paraître : *la Topographie française de 1789 à 1889*, vous verrez que l'auteur sait rendre justice aux travaux de ses illustres

devanciers : Laplace, Cassini, Puissant, Haxo, Pellet, Barbié du Bocage, Corabœuf, Blondel, Malte-Brun. Une véritable ovation a été faite à M. Maunoir, présent à la séance, quand l'orateur a prononcé ce nom sympathique.

Le compte-rendu officiel est bien sobre par rapport à la communication — non annoncée — de M. Vibert, qui « expose le résultat de ses recherches dans un certain nombre de grottes de la vallée de l'Ardèche ».

Or, il ne s'agit rien moins que d'une découverte qui peut avoir un immense retentissement et provoquer la légitime curiosité de nombreux touristes en quête de nouveautés.

L'année dernière, M. Vibert et un ami sont parvenus, après avoir descendu au bas de trois puits successifs, mesurant plus de deux cents mètres de profondeur, à une succession de grottes reliées par un cours d'eau et dont l'étendue dépasse sept kilomètres. Ces grottes, dont l'une a des dimensions considérables, plus haute et plus longue, dit l'auteur, que le Palais des Machines, ces grottes, dis-je, affectent des formes bizarres, curieuses ; elles sont d'un accès difficile, revêtues de stalactites nombreuses dont les aiguilles sont parfois très élevées ; elles ont toutes, ou presque toutes, des stalagmites dont plusieurs sont de véritables monuments. La flore et la faune y sont ce que l'on remarque dans les cavernes où l'air pénètre à peine : végétation incolore, batraciens aveugles.

Il serait patriotique, dit M. Vibert, alors que tant des nôtres portent leur or en Belgique, pour visiter les grottes du Han, de venir visiter les vallées souterraines de l'Ariège. Avec quelques dépenses pour aménager la descente, faciliter l'accès des grottes, le trajet du cours d'eau, on pourrait avoir un sujet d'exploration qui n'aurait rien à envier aux contrées voisines.

L'orateur demande au Congrès de vouloir bien appuyer sa motion.

Votre secrétaire fait observer que cette communication est, en tous points, semblable à celle qui a été publiée l'an dernier par *le Tour du Monde*, sur les grottes de Padirac (Lot), description fort bien écrite, très émouvante, et accompagnée de dessins, de la découverte à plus de cent mètres de profondeur, d'un monde souterrain fort intéressant. L'auteur de la description, l'inventeur, était présent. Je laisse à penser quelles furent les observations échangées, les questions posées de part et d'autre. Jamais, je crois, séance de Sorbonne n'a présenté un caractère aussi animé. Les explorateurs ont promis de se communiquer réciproquement les renseignements obtenus. Attendons-nous donc à voir prochainement les grottes du Lot et de l'Ardèche devenir les lieux recherchés par nos touristes. Notre France est bien belle ; elle n'a point encore livré tous ses secrets ; soyons Français en révélant tout ce qu'elle renferme de beau et de bon ; restons chez nous et rendons justice à des savants qui exposent leur vie pour arracher à la terre ses secrets, pour nous rendre toutes ses beautés accessibles. Ne vous peinet-il pas, comme moi, de lire dans les journaux : « Excursion organisée par le chemin de fer du Nord aux célèbres grottes de Han ? » Nous aspirons à voir bientôt : « Excursion organisée par les compagnies du Midi pour visiter les grottes inconnues de Padirac et de l'Ariège ! »



ARCHÉOLOGIE

J'ai hâte d'arriver à l'archéologie, car c'est aux travaux qui se lisent dans cette section que j'attache le plus grand prix — vous êtes peut-être bien de mon avis.

Notre collègue, M. Leblond, aurait pu ajouter, pour son étude sur les fêtes dionysiaques, un argument dans la trouvaille faite en Savoie, par M. Borrel à trois kilomètres

de Moutiers. Il s'agit d'une coupe en argent dont l'ornementation se rapporte au culte de Bacchus ; les allégories sont transparentes ; d'un côté la folie représentée par l'ivresse ; d'un autre la sagesse, la raison représentée par la tempérance.

En 1886, M. Pilloy a trouvé à Vermand, dans une sépulture du iv^e siècle, les vestiges d'un instrument de musique qu'il a habilement reconstitué. Ce n'est ni le tympanum, ni le sistre égyptien, mais un instrument perfectionné si vous le voulez, et qui remplissait en ce temps-là l'office du chapeau chinois qui, hélas ! a disparu de nos musiques militaires.

Cette espèce de tambour ayant la forme rectangulaire, se compose d'un cadre dont les côtés sont surmontés d'un chapeau en cuivre à l'effigie de Maximilien Hercule ; ce cadre est traversé par des tiges en métal où étaient suspendus des couples de disques en cuivre formant de petites cymbales, tout comme dans les tambours de basque. Une petite chaîne servait à consolider l'armature.

M. Pilloy fait ressortir l'analogie qui existe entre cet instrument et celui qui a été trouvé à Namur, dans la sépulture d'une jeune femme. Les explications qu'il a données, sa compétence, sa probité archéologique — M. Pilloy est un savant sincère — lui ont valu de chaleureux applaudissements. Notre compatriote, j'ai eu plus eurs fois occasion de le remarquer, fait autorité pour tout ce qui touche à l'époque de transition, au gallo-romain. C'est lui, on peut le dire en toute certitude, qui a facilité à M. Fr. Moreau, la classification et l'attribution des objets qui composent la collection Caranda. Je n'ai plus à relever son talent comme dessinateur ; chaque fois qu'un Album a été publié, de nouveaux éloges sont venus s'ajouter à ceux que M. Pilloy avait su mériter.

DEUXIEME PARTIE

La Marne aura été pour M. Morel, en quelque sorte, ce qu'ont été pour M. Moreau les arrondissements de Château-Thierry et de Soissons. M. Morel est un fouilleur persévérant ; on se rappelle ses communications à propos des sépultures gauloises de Somme-Tourbe et de Somme-Bionne ; il a, paraît-il, une fort belle collection ; ses fonctions administratives l'ont rappelé dans la contrée qu'il se plaît à explorer et qui a commencé sa réputation ; percepteur à Marson, il y a une vingtaine d'années, il est actuellement à Vitry-le-François.

C'est à Somme-Suippes qu'il a fait ses dernières recherches. Aussi heureux que notre vénérable Président d'honneur, il a retrouvé à Bréban, un ançon et réédite, à ce sujet, la citation d'Agathias ; puis une armature de bouclier avec un umbo en fer ; à la suite de la sépulture du guerrier, a été découverte à Heiltz-l'Evêque, celle d'une femme, à une profondeur inusitée, 2^m30 ; la profondeur moyenne des sépultures ne dépasse guère 50 centimètres. Le mobilier funéraire habituel s'y rencontrait : bracelet à côtes saillantes, colliers, etc

L'un des grands succès de la section d'archéologie est, sans contredit, le mémoire de M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, sur les architectes de la cathédrale de Reims.

Le plan de cet édifice était attribué à Robert de Coucy, sans qu'aucune preuve sérieuse pût justifier cette attribution. M. Viollet-Leduc, lui-même, dont le jugement est d'ordinaire fondé, avait accepté cette tradition ; il avait même, pour le besoin de sa thèse, inventé un Robert de Coucy, fils, qui aurait succédé à son père comme « maître de l'œuvre ». Villart de Honnecourt, dont l'album renferme les dessins de la cathédrale, avait été également regardé comme l'un de

ses architectes ainsi que Libergier qui a élevé Saint Nicaise, aujourd'hui disparu ; la ressemblance de la façade de ces deux monuments semblait justifier cette opinion.

Mais, il y avait à Reims, comme à Amiens, un hors d'œuvre magistral, un labyrinthe dont les inscriptions, relatées par le chanoine Cocquault, ont servi à déterminer les noms des constructeurs. Ils sont quatre et d'après des raisons très plausibles, M. Demaison les place dans l'ordre suivant : J'en d'Orbais (1211-1231), à qui l'on doit la belle église abbatiale de ce bourg, laquelle a avec la cathédrale de Reims des similitudes indiscutables, a fourni les plans et commencé les travaux du cœur ; à Jean le Loup (1231-1247), revient l'honneur d'avoir édifié les trois portails ; puis Gaucher de Reims (1247-1255), continua l'œuvre qui fut terminée par Bernard de Soissons (1255-1290). Sous Saint Louis, dit M. Demaison, la vogue était aux labyrinthes ; celui d'Amiens date de 1288 et l'on peut attribuer à celui de Reims la date de 1290. C'était dans le dédale de ce labyrinthe que l'architecte retraçait, par des indications précises ou symboliques, les différentes phases de la construction et les noms des architectes. L'attention la plus soutenue a régné pendant le cours de cette lecture ; M. Demaison, que l'on écoutait sans fatigue, a recueilli d'unanimes applaudissements. Ses conclusions ne reposaient point sur des hypothèses, mais sur des textes, ou des comparaisons avec des édifices contemporains ; il nous semble avoir gagné son procès et Reims maintenant connaît les architectes de sa magnifique cathédrale.

Je ne sais si Avignon a conservé le nom du constructeur de sa cathédrale, Notre-Dame des Doms. Suivant une tradition (que M. Deloge vient de détruire), l'édifice remonterait à Constantin ; M. Revoil lui assignait une origine carlovingienne. Tous les doutes actuellement sont levés, grâce à un document retrouvé depuis peu ; la dédicace a eu lieu le 8 octobre 1069. Comme dans beaucoup d'autres constructions, des matériaux appartenant à un édifice plus

ancien ont trouvé leur place dans la cathédrale de Notre-Dame des Doms ; on peut même reconnaître des substructions qui sont d'un autre âge ; mais enfin la lumière est faite.

Les lauriers de M. Moreau empêchent bien des archéologues de dormir. Exemple : M. Ludovic Guignard, un jeune, qui emploie sa belle intelligence et sa fortune à interroger les témoins du passé. Il a trouvé, non loin de son château de Sans-Souci, à Chouzy, près de Blois, un cimetière ancien bordé par une voie romaine et renfermant un mobilier funéraire, franc ou mérovingien, du ^{VI}^e siècle jusqu'au ^{VIII}^e. M. Guignard explique ainsi la présence des nombreux silex dans cette nécropole et dans les terrains qui l'avoisinent : les invasions des Barbares, les guerres incessantes avaient privé de leurs armes les malheureux colons qui n'avaient point déserté la contrée natale, de là un retour aux armes de pierre.

Ce cimetière est placé sur les bords de la Loire, tout comme les nôtres sur le bord de l'Oureq. Cent-vingt-quatre tombes ont été explorées et ont livré soixante-quinze vases, des monnaies (dont une Faustine, une Constance, une de l'an 410) ; même mobilier trouvé dans le Vendomois.

M. Guignard l'appelle un cimetière de transition, c'est-à-dire du milieu du ^{III}^e siècle au ^V^e. Les sépultures étaient toutes différentes dans les contrées au-delà de la Loire. Dans une tombe a été trouvée une pierre, plate comme une dalle, affectant la forme d'un trapézoïde de quatre-vingt-dix centimètres de hauteur, avec un trou circulaire dans le milieu ; une espèce de cangue en pierre ; a-t-il été rencontré, demande-t-il, un emblème semblable ? à quel usage pouvait-il être employé ?

J'ai le plaisir de connaître M. Guignard qui est un ami de M. Pilloy, et ai joint mes félicitations à celles que lui a méritées sa communication.

Avez-vous entendu parler de la commune de Pupillin ? C'est un petit village du Jura, près Poligny, qui a pour curé M. l'abbé Guichard, un rude piocheur, je vous assure : il est docteur en théologie et depuis cinq ans seulement, s'occupe de recherches archéologiques ; il a été assez heureux, comme vous allez voir. Tout d'abord, il a retrouvé, enfouie dans la terre, une superbe mosaïque carrée, mesurant sept mètres de côté et qui avait été déjà découverte en 1717 ; il attend que ses ressources lui permettent de l'exhumer et de la restaurer ; la photographie qu'il a faite de la face accessible fait regretter que cette mosaïque reste plus longtemps cachée ; ce sont des dessins gracieux, des entrelacs, des rais de cœur, des fleurs enguirlandées, des figurines, mais pas de sujet central ; ce doit être le pavage d'une des salles d'une riche villa gallo-romaine. M. Guichard fait passer sous les yeux des auditeurs la photographie d'un Dieu gaulois, statuette en bronze achetée par le Musée de Saint-Germain. L'argent qu'il en a retiré lui a permis de poursuivre ses fouilles. Il a découvert : un vase en terre avec le nom Ramus ; or, par une étrange coïncidence, il y a dans la localité une famille Rameau ; puis deux autres statuettes en bronze : un Hésus, la déesse Epona ; puis une autre en plomb avec une chevelure toute mérovingienne ; des substructions d'habitations importantes ; des monnaies nombreuses ; des tintinnabula en bronze. Une trouvaille a excité la curiosité générale : c'était une clef en bronze, à deux pannetons fort historiés, ce qui prouverait que la serrurerie était très avancée chez les Gallo-Romains. Tout près de Pupillin, on voit encore les ruines d'un monastère bénédictin, lequel avait été élevé sur l'emplacement d'un édifice romain.

L'étude qu'a présentée M. l'abbé Guichard a été vivement applaudie ; ce savant me rappelait M. Porée, curé d'une petite paroisse près de Bernay, et qui est regardé comme l'un des archéologues normands les plus distingués. La modestie de la situation relève, ce me semble, le mérite du travailleur.

Aux environs de Bergerac, un certain nombre de châteaux, de bastides, rappellent la domination et l'influence anglaises : Puyguilhem, Gajac, Montréal, etc., qui ont joué un rôle important sous Louis XI. Dans la plupart des chapelles seigneuriales, derrière la place destinée au seigneur, se voient encore les vestiges de cheminées et de foyers.

Les peuples anciens, comme les modernes ; les civilisés comme ceux qui ont vécu et vivent encore sans connaître les agréments de la vie sociale, ont eu leurs calendriers, assure M. Certeux. M. le Dr Safray a reproduit un calendrier populaire de la Colombie, en caractères ruiques ; un autre calendrier scandinave, rappelé par le même auteur, porte des emblèmes et des signes chrétiens remontant aux premiers siècles du christianisme, donc, le premier lui est antérieur. — Ce qu'il fallait démontrer.

Au commencement de cette année, M. Lebègue, de Toulouse, a opéré des fouilles à Martres-Tolosanes, sur les bords de la Garonne, aux pieds des Pyrénées. Ses efforts ont été couronnés de succès, car il a découvert un véritable trésor d'antiquités romaines et gallo-romaines : bas-reliefs en marbre représentant les travaux d'Hercule, médaillons des têtes de dieux et de déesses, masques de théâtre, des bustes dont quelques-uns sont remarquables. Martres a eu autrefois une grande importance ; on peut en juger par des vestiges de thermes romains, monnaies, vases. Les antiquités remontent au règne de Dioclétien pour la plupart.

Il y a deux ans, c'est M. Feray, pharmacien à Evreux et adjoint au maire de cette ville, qui a souhaité la bienvenue aux Membres du Congrès. J'avais conservé bon souvenir de sa communication sur les trouvailles faites à Cocherel, illustré par la victoire de Duguesclin. Le rapport présenté aujourd'hui à la section d'archéologie a, ce me semble, un

grand intérêt. Nous avons été frappés en 1889, de l'apparence modeste, des dispositions mesquines de l'Hôtel de Ville d'Evreux ; en ce moment, après avoir mis bas les anciennes constructions, on va élever un monument digne de ce chef-lieu. Les derniers coups de pioche ont amené la découverte de cent vingt mille pièces de monnaies en bronze, enfermées dans un coffre de bois dont l'armature en fer très oxydée est entière ; une grande partie avait été rangée dans des sacs, l'empreinte du tissu est encore apparente. Ce lourd trésor (350 kilog.) — il a fait la charge de sept brouettes — était, au sentiment de M. Feray, une réserve militaire destinée au prêt des légionnaires cantonnés chez les Ebuovices ; toutes les pièces appartiennent à la fin du III^e siècle, de Hostilien à Tacite et à Probus ; quatre mille ont été déterminées ; on compte quatre cent cinquante-six types différents dont trente-sept inédits.

L'auteur explique avec une complaisance et une compétence qu'on ne peut mettre en doute — c'est un pharmacien, vous ai-je dit — l'ingénieux procédé dont il s'est servi pour désagréger ces pièces que l'oxyde avait soudées et agglomérées comme en lingots, sans altérer les inscriptions. J'ai oublié la composition de cet inoffensif caustique, sans cela...

Les enfants des temps préhistoriques avaient un système de numération décimale, tout comme nous ; ils s'appliquaient à l'art du dessin comme nos élèves actuels. M. Piette, d'Angers, a trouvé dans la grotte du Mas d'Azil (Ariège), une grande quantité de galets peints. Les uns représentent des barres tracées en rouge, à l'aide du peroxyde de fer, jusqu'au nombre dix ; sur d'autres sont peintes des feuilles, des fleurs rudimentaires ; plusieurs ont une décoration symbolique ou fantastique. Ne sont-ce pas là des essais de peinture préhistorique ? Les galets à barres ne sont-ils point les *calculi* dont se servaient les maîtres et les élèves de ce temps pour compter, plutôt que la représentation d'une monnaie conventionnelle d'échange ?

Une monnaie gauloise en or, trouvée à Oissel (Seine-Inférieure), a été présentée par M. Léon de Vesly : cette pièce fort curieuse a excité la curiosité de tous les numismates présents. M. de Barthélemy, qui présidait, a demandé qu'elle lui fût confiée afin de pouvoir en donner une explication satisfaisante. M. de Vesly soumet également, de la part d'un professeur du lycée de Rouen, des torques, des bracelets, des fragments divers, trouvés dans une sépulture à Damps, près de Cocherel (Eure). A propos de ces torques, l'inventeur avait émis l'idée que ces objets étaient spécialement des ornements de femme. M. de Barthélemy répond que c'était l'apanage des guerriers, témoin Manlius Torquatus, mais que beaucoup ont été rencontrés en dehors des sépultures des soldats.

M. Léon Maîtres, de Nantes, signale au Bourg-de-Batz, près du Croisic (Loire Inférieure), des citernes juxtaposées, triples, et qui, d'après leur construction, remontent certainement aux Romains.

Il n'est point inutile d'ajouter que le Bourg-de-Batz est encore aujourd'hui en mesure de fournir au Croisic l'eau qui sert de boisson.

Plusieurs de ces anciennes citernes romaines ont été refaites pour être utilisées, d'autres construites d'une façon peu coûteuse et, durant la belle saison, des marchandes d'eau circulent dans la petite cité, avec leur tonneau traîné par un maigre baudet et font entendre ce cri, si connu à Paris : « A l'eau ! A l'eau ! » Seulement, l'eau se vend plus cher au Croisic que dans la capitale. Je voudrais pouvoir dire que ce mode de transport m'a paru gracieux, pittoresque... je dois avouer que cela m'a paru tout simplement grotesque.

« Aux derniers les bons », d'après un dicton populaire ; ce ne serait pas, j'en suis sûr, le sentiment de l'archéologue que je vais mettre sur la selle. M. Fivel, un Allobroge, un solennel, commence par présenter, *ore rotundo*, des

observations judicieuses sur l'ancien pays des Allobroges, sur la voie romaine de Grenoble à Novalaise, passant par Voiron et Saint-Sixte. Mais ne s'attaque-t-il pas aux inscriptions chrétiennes de Saint-Sixte, reproduites dans l'ouvrage du savant épigraphiste M. Allmer ? N'en propose-t-il pas une lecture toute différente et cela à l'aide de ses propres estampages qu'il aurait dû produire pour la justification de sa thèse ? Il s'entend rappeler à l'ordre par M. de Lasteyrie qui lui prouve que ses interprétations sont quasi-fantaisistes, inacceptables et ne se rapportent aucunement aux règles reconnues par l'épigraphie. Ce qui a mis le comble à la confusion de ce pauvre Savoisien, c'est qu'il affirmait avoir lu une inscription latine, remontant aux premiers temps du christianisme, avec cette mention : *Anno incarnationis* ; or, lui a déclaré M. de Lasteyrie, cette mention ne remonte qu'au ix^e siècle. Quelle exécution ! Mais aussi s'attaquer au *Corpus inscriptionum*, l'arche sacro-sainte de l'épigraphie !

Contester le *Corpus*... Quel crime abominable !
Rien que la mort n'était capable
D'expier son forfait. On le lui fit bien voir.

M. Fivel a promis de revenir l'année prochaine, avec ses preuves.... il ne reviendra pas. Ses clients — il est architecte — peuvent compter qu'il s'occupera dorénavant plus de leurs affaires que de soutenir une lutte avec le *Corpus*. C'est un homme à la mer.

Si l'on rapproche ce modeste compte rendu de l'ensemble des travaux dont il a été donné lecture dans les diverses sections — j'ometts les sciences, puisque notre société se borne à l'histoire et à l'archéologie — il paraîtra bien incomplet, bien insuffisant, je ne fais aucune difficulté de le reconnaître. Vous admettez, cependant, n'est-ce pas ? que malgré toute ma bonne volonté, il m'était impossible d'assister à toutes les lectures ; la petite phalange de nos collègues

à tenu à se grouper autour de votre secrétaire afin de témoigner de son attachement à notre chère Société.

Que de bonnes choses, sans sortir du domaine qui nous concerne, nous avons à recueillir ! A l'histoire, nous aurions aimé à noter : 1° la communication de M. Lhuillier, de Melun, sur les collèges de la Brie, avant la Révolution ; 2° celle de M. l'abbé Morel, sur certaines cérémonies dans les anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis, ainsi que celles de MM. de Beaucorps, Boucher de Molandon, Salles, Tranchau, etc. A la section des sciences économiques, où nous savons qu'a été abordée la grave question du salaire, nous aurions résumé pour vous le travail de M. Babeau, de l'Aube : « La lutte de l'Etat contre la cherté de 1724 » ; celui de M. Lebé : « L'assistance publique aux pauvres, aux indigents et aux nécessiteux » ; de M. Lhuillier, de l'Oise : « Beauvais en 1789 ; la ville, les institutions et les hommes ; » de M. Maggiolo, de Nancy : « Statistique des établissements scolaires dans la Meurthe, la Meuse, la Moselle et les Vosges », etc.

Je ne parle pas des Beaux-Arts ; à diverses reprises, nous avons eu de notre excellent collègue, M. Jules Maciet, si compétent dans les questions d'art, une analyse fidèle de tout ce qui pouvait nous intéresser dans cette section. Vous partagez, j'en suis convaincu, le regret que j'exprime de le voir garder un silence qui est pour nous un véritable désappointement.

Puisse l'expression de ces regrets, si elle lui parvient, le déterminer à reprendre sa part d'une collaboration si utile et si agréable !

MOULIN.

LES FOUILLES DE 1890

A SAINT-AUDEBERT

ET AUX GRÉVIÈRES DE CIRY-SALSOGNE

(ALBUM CARANDA)

Virgile avait-il deviné que, en dehors des hommes des champs, il se trouverait de hardis et heureux fouilleurs comme M. Fr. Moreau, quand il s'écriait :

*Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabra rubigine pila,
Aut gravibus rostris galeas pulsabit inanes
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris.*

Comme, cette fois, le mobilier funéraire des tombes explorées appartient, en dehors de quelques guerriers, à de jeunes et élégantes gauloises, nous remplacerons *grandia* par *mollia*.

Dans cette campagne de 1890, la dernière, hélas ! s'il faut s'en rapporter à la mention apposée sur la première feuille du titre du nouvel Album, deux cent dix sépultures ont été visitées, dont cent vingt incinérations et quatre-vingt-dix inhumations. Le nombre des objets recueillis s'élève à sept cent vingt-cinq qui sont venus grossir la riche collection Caranda, la gloire et l'honneur de notre contrée et, surtout, de notre vénérable Président.

Presles-et-Boves, du canton de Braine, avait une existence administrative commune avec Cys, dont il a été question l'an dernier, et s'appela d'abord Presles-la-Commune. Ses boves ont abrité une population de troglodytes ; c'était donc une localité intéressante à explorer.

Comme renseignement historique, nous ajouterons que l'un de ses plus illustres enfants, Raoul de Presles, fonda à Paris, en 1313, le collège qui porta son nom ; collège dont Pierre Ramus fut le principal en 1545 et où il fut égorgé, comme calviniste, à la Saint-Barthélemy, après avoir professé brillamment la philosophie au Collège de France. Le règne de Philippe-le-Bel avait vu naître les collèges de Navarre, des Cholets, du cardinal Lemoine et de Laon.

La découverte capitale, cette année — chose remarquable ! — chaque année, amène l'exhumation d'un objet, soit jusqu'alors inconnu, soit extrêmement curieux, la découverte capitale, disons-nous, est celle d'une grande amphore, ornée d'une couronne ou collerette en bronze (Planche 113). Ce n'est que dans les amphores de style gréco-phénicien, complètement décorées, ou dans les amphores panathénaïques qu'on retrouve, non la collerette de cuivre, mais un ornement accompagnant le col. Au British Museum de Londres figure une amphore de cette nature, de fabrication corinthienne. Chez les Grecs d'abord, puis chez les Romains, les amphores peintes étaient destinées aux vainqueurs des jeux religieux ; les amphores commerciales ou d'usage domestique ne recevaient aucune décoration. (Garnier, *Céramique*, page 70). Ne faudra-t-il pas maintenant admettre une troisième sorte : celles qui servaient dans les salles de festins et agrémentées de la collerette de cuivre ?

Si nous ne connaissions pas l'admirable méthode, la parfaite sincérité de l'éminent archéologue, nous en aurions eu une preuve dans l'examen de cette planche 113. En effet, c'est le 17 juin, dans une espèce de caveau, que l'on découvrait, avec d'autres objets, cette très belle amphore,

en terre rouge, de 1 m. 53 de hauteur et, à côté, deux disques en bronze qui, avant d'être définitivement classés, furent inscrits comme « objets à déterminer. » On sait que, dans les festins, les convives avaient la tête ornée de couronnes de fleurs d'abord, plus tard d'or ; mais ce que M. Moreau a découvert dans un précieux bouquin, — il ne se contente pas, vous le voyez, de remuer les entrailles de la terre, — c'est que l'on plaçait aussi des couronnes sur les vases qui devaient accompagner le défunt dans sa tombe. — Que ne peut-on appliquer la citation de Virgile ?

....*magnum cratera coronâ*
Induit, implebitque mero...
Grata, coronati peragunt convivia...

Vous lirez avec grand intérêt, comme je l'ai fait moi-même, la note qui a été ajoutée au mois d'avril dernier sur « les changements survenus dans la coloration des amphores. » L'une d'elles était remarquable par sa forme et par sa belle *couverte rouge*, mais après quatre mois de séjour dans la collection de Paris, cette « couleur » a fait place à la teinte d'une terre cuite artistique jaunâtre, avec reflets roses ; ce qui donne à ces élégantes pièces un air de distinction tout-à-fait remarquable. Que ne peut ce Paris ?

Saint-Audebert, où ont eu lieu ces fouilles, est un hameau dépendant de Presles et qui mériterait aussi son histoire : avant que cette localité fût placée sous l'invocation du bienheureux, natif de Senlis, bienfaiteur de la contrée, il y avait une population gauloise considérable, ainsi que l'atteste l'importance de sa nécropole. Comme cet usage a été constaté ailleurs, les Gallo-Romains, puis les Mérovingiens, y ont successivement inhumé leurs morts. Une trouvaille qui a un véritable intérêt local, c'est la *Pierre gravée* représentant le sceau ogival de saint Audebert ; œuvre grossière, sans doute, mais qui indique l'influence populaire du saint évêque dans cette région. Il est représenté debout, sous un dais de forme

gothique, la mître sur la tête, tenant une crosse de la main gauche, élevant la main droite pour bénir. (Planche 122^e, figure 12.)

Le chiffre *onze* a-t-il eu autrefois un caractère religieux ou fatidique, comme 3, 7, 9 par exemple ? L'abbé Cochet n'indique pas le nombre de trous qu'avait le fond de la *passoire* en terre qu'il a décrite : M. Moreau a découvert un vase d'un travail primitif (Pl. 110) dont le fond est percé de *onze* trous. Or, M. Schlieman, l'heureux fouilleur des ruines d'Ilion, signale un vase semblable percé de *onze* trous. Il y a là, assurément, une bizarre coïncidence, à moins que le chiffre *onze*, comme je viens de le dire, ne soit...

Examinez le superbe plateau en terre noire de la planche 111 ; puis, passons, si vous le voulez bien, aux rasoirs de la planche suivante. Rasoirs, c'est beaucoup dire, ce me semble ; *racloirs* ou hachoirs ne serait-il pas plus juste ? Celui de M. Moreau est en fer, celui qu'a découvert M. de Sauley, au tumulus de Gréancey, est en bronze ; ni l'un ni l'autre ne me font l'effet d'être bien commodes, mais c'était avant la conquête !!! les Romains n'étaient point passés par là, car je ne puis me figurer que la *novacula* n'ait point été d'un usage plus facile.

Je n'en dirai pas autant du grand coutelas à deux fins (fig. 4), couteau et scie ; c'est le premier instrument de ce genre rencontré par M. Moreau.

M. du Cleuziou, un sceptique, en fait de pierres éclatées et même de pierres polies, cite, néanmoins, avec éloge, les pointes de flèches du camp de Catenoy (Oise), et celles de la collectien Caranda ; il reconnaîtrait aussi, je crois, qu'à Saint-Audebert, l'âge de pierre a donné un contingent respectable : voyez à la planche 114, ces haches en silex et, notamment, cette pointe de flèche pédonculée qui ferait

pâmer d'aise notre collègue, M. Vielle ; voyez surtout ce curieux collier formé de cinquante-quatre fossilles, en forme de perles, *mystérieusement* perforés. A la planche suivante, outre des instruments en silex et des bracelets en bronze, s'étaient des bracelets en lignite, comme ceux que nous avons déjà eu occasion de signaler (année 1888). Le savant, M. Damour, appelle cette matière minérale Dusodyle, houille papyracée ; c'est le *stercus diaboli* des anciens traités de minéralogie.

Le Gaulois croyait à la soif des morts, aussi déposait-il sur la poitrine de ses chers défunts, une coupe fine et délicate, destinée à recevoir les libations de lait, de vin ou d'eau. Quant au Franc, au lieu de coupe, il plaçait un seau de bois plein de liquide, près de la tête du cadavre ; sa dévotion rappelait ses habitudes rustiques. Le 5 juillet, M. Moreau découvrait dans une incinération, toujours à Saint-Audebert, un élégant seau en bois, cerclé de bronze doré, mesurant vingt-et-un centimètres de diamètre à sa base et dix-neuf centimètres de hauteur ; puis, faisant partie du même mobilier funéraire, un beau vase en terre noire, orné de « gracieux méandres ». Cette découverte est loin de confirmer l'opinion émise par l'auteur de « l'Art national ».

M. le comte de Rubelles, maire de Presles, M. Brodin, fermier, ont facilité à M. Fr. Moreau ses recherches à Saint-Audebert. MM. Cheval, Leloutre et Michel, propriétaires ou exploitants des grévières de Ciry-Salsogne se sont empressés de mettre à sa disposition leurs terrains. Ils ont fait mieux : par leurs soins, les bibliothèques scolaires de leurs communes ont été gratifiées de bon nombre d'objets découverts, ainsi que des fameux bracelets en lignite ; n'est-ce point un moyen ingénieux, patriotique, d'intéresser les enfants à l'histoire ancienne de leur contrée ? cela vaut bien, n'est-ce pas, une leçon de choses ?

Les planches 117-118-119 nous révèlent les parures d'*élégantes* Gauloises que l'on a inhumées, suivant l'habitude, avec les bijoux qui leur étaient chers et dont « elles n'avaient pas voulu se séparer ». Ce peuple, dit Tacite, ensevelit avec ses morts tout ce qu'il pense avoir été aimé par eux : torques, bracelets en bronze, anneaux, pendeloques en pâte de verre semblables à ceux qui ont été exhumés du cimetière de Croons, à Vertus (Marne) ; un autre bracelet en bronze avec boutons à triple tête — bijou fort original ; — un autre en pâte de verre de couleurs variées, bagues, fusaïoles, remarquable collier en perles d'ambre, etc.

On faisait au guerrier mort des funérailles somptueuses : *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumptuosa* (César L. VI. XIX) ; près de lui, colliers, bracelets en bronze, sa grande épée ou coutelas au fourreau ciselé. Nous allons donc, en passant au quartier des guerriers, planches 120 et 121, retrouver, en armes de fer, le mobilier funéraire indiqué : poignards dont un fort curieux, identique à ceux d'Halstatt, de Suisse, des Musées de Lyon et de Reims, — *gladius in vaginâ*, — lances, javelots, coutelas, flèches, bracelets ; nombreux vases en terre et un bracelet en schiste. Il n'a été rencontré qu'une épée en fer, mais qui sera dans la collection, l'arme la plus remarquable fournie par l'époque gauloise avant la conquête. Tacite appelle *spatha* la grande épée de bronze d'abord, de fer ensuite, dont se servaient nos pères : *Si huc verterent, spathis et hastis sternebantur*. L'épée de Saint-Audebert mesure soixante-seize centimètres de longueur ; elle a cinq centimètres à la plus grande largeur de la lame.

Cette nécropole aura démontré une fois de plus l'admirable persistance du sentiment national chez les Gaulois qui se sont peu mêlés aux vainqueurs ; du reste, dit M. Fustel de Coulanges, ce qu'il vint de Romains en Gaule, fut imperceptible et ce n'est pas l'infusion du sang latin qui transforma la Gaule.

Le sceau ogival de saint Audebert qui a été signalé plus haut n'est pas seulement le seul objet digne d'attention figurant dans la planche 122. M. Fr. Moreau semble se défendre d'avoir annexé à un Album qui ne se rapporte qu'aux époques préhistorique, gauloise, romaine et franque, une planche se rattachant, en grande partie, au moyen âge et qui n'est, dit-il, que d'un intérêt médiocre. Je me permets de ne point partager ce sentiment et reste persuadé que vous me donnerez votre adhésion.

Non-seulement ces objets témoignent « du long maintien des traditions funéraires » chez nos ancêtres, mais ils sont pour nous une exhibition de bijoux dont la forme et la décoration excitent une vive curiosité.

Tels ces ornements en bronze, de l'époque mérovingienne, nos 7 et 8, et particulièrement, celui qui rappelle un encensoir, avec un cœur que l'on retrouve sur le chaton d'une des bagues, n° 1 ; tels ces passe-lacets en bronze ; telle cette boucle en argent qui semble être passée de la chaussure de nos pères à la ceinture de nos élégantes et décore aujourd'hui encore la chaussure de nos dignitaires ecclésiastiques. Le crucifix (fig. 3) « dont le Christ en bronze n'est pas sans mérite » a été trouvé dans une sépulture de femme. M. de Rubelles a fait don du fer à cheval, découvert à deux mètres de profondeur, dans un terrain proche de son château de Bois-Morin. Les bords en sont ondulés et bosselés en face de chacun des sept trous ; sans être primitif, il est rare et fort ancien et pourra servir à M. Barbey pour le travail qu'il prépare sur « le ferrage des chevaux dans l'antiquité ».

Comment expliquer la présence dans cette nécropole de Ciry, de la belle coupe en argent n° 1 ? Elle ne date que de la Régence ou des premières années du règne de Louis XV. Si elle a servi, comme on retrouve encore, dans des tombes assez récentes, quelques soucoupes ou vases plats en terre, à renfermer l'eau employée aux dernières ablutions mortuaires, il faut reconnaître que le personnage auquel elle

était destinée devait appartenir à une noble et opulente famille ; il ne serait point impossible, ce semble, de le déterminer.

Chaque année, Messieurs, à la suite de l'Album qui renferme la description et les dessins des fouilles, toujours heureuses, nous payons à M. Fr. Moreau le juste tribut de nos éloges, de nos remerciements ; chaque année, nous joignons nos félicitations aux siennes, à l'égard de son habile collaborateur, M. Pilloy.

Depuis 1873, grâce aux efforts persévérants de notre vaillant et infatigable Président d'honneur, notre contrée a fourni au monde savant une ample moisson de renseignements précieux pour l'histoire locale. Dans les différents Congrès archéologiques, en France comme en Belgique, il ne s'agit plus, quand on cite les travaux de notre éminent compatriote, du terme « Collection Caranda », mais bien « Musée Caranda, » tout comme l'on dit « Musée de Saint-Germain ». La réputation de M. Fr. Moreau rejaillit sur notre chère petite Société, sur nous tous, ses collègues, bien modestes travailleurs, qui avons le bonheur de le voir à notre tête. Comme Horace, et sans exagération, ne peut-il dire aussi : *Exegi monumentum ære perennius? Non omnis moriar...* »

Nous ne laisserons point terminer l'œuvre de Caranda sans renouveler à M. Fr. Moreau nos sentiments d'affectueuse estime et de profonde reconnaissance.

A. MOULIN.

EPILOGUE

Visite à Fère-en-Tardenois du 1^{er} Juillet 1891

C'est ce jour-là même que M. Fr. Moreau entre dans sa quatre-vingt-quatorzième année, il accueille votre secrétaire avec la plus grande bienveillance et lui montre nombre de lettres, de télégrammes de parents, d'amis, de confrères en archéologie, qui n'ont point oublié cet anniversaire ; avec la ponctualité que nous lui connaissons, il répond sans tarder. J'ai présenté à notre vénérable Président, les félicitations et les vœux de notre Société, je suis chargé, en retour, de vous exprimer ses remerciements, de vous faire agréer ses sincères amitiés.

Rassurons-nous : l'Album Caranda aura une suite ; les fouilles se continuent à Ciry-Salsogne et amènent des trouvailles intéressantes : vases, armes, silex, bracelets, torques dont deux ont un système de fermeture original, etc. M. Moreau a bien voulu ouvrir pour moi les dossiers de 1891 et m'initier à sa méthode. Il a fait relever un plan quadrillé de la nécropole de Ciry que traverse le chemin vicinal de cette commune à Condé-sur-Aisne ; quand une tombe lui est signalée, il la pointe sur le rectangle qui en reproduit l'emplacement et les détails viennent s'ajouter sur le procès-verbal très véridique de l'exhumation. A l'atelier, j'ai été témoin de la reconstitution fort habile, assurément, d'un vase en poterie grise ; les fragments de ce vase ne mesuraient pas plus de neuf centimètres carrés, je parle des plus grands ; les ouvriers expérimentés, après les avoir soumis à une espèce de lessivage, les assemblent, les maintiennent, les fixent à l'aide d'une colle spéciale et arrivent à le reproduire de telle façon qu'après l'avoir roulé dans la terre ou le sable d'où il a été extrait, il paraît absolument intact. Je n'ai pas ménagé mes compliments aux coopérateurs de M. Moreau.

Il y a quelques années, au Congrès archéologique de Grenoble, M. M... avait soumis un objet en fer trouvé par lui, près d'une sépulture de la Marne, au pied d'un arbre que l'on venait de déraciner ; cet objet reproduit dans l'album de cet archéologue, *la Marne souterraine*, a été appelé « mors asiatique » et la description ferait croire qu'il a servi au cheval du farouche Attila. Or, le mois dernier, en déracinant un arbre dans le parc de Fère, il a été trouvé un objet en tout semblable à celui des plaines catalauniques. M. Moreau l'a soumis d'abord à M. Alexandre Bertrand, le savant conservateur du Musée de Saint-Germain, puis au directeur du Musée d'artillerie de Paris. Aucune attribution formelle n'a pu être faite. Aussi, avant de déclarer que c'est « un mors asiatique, » à l'usage des cavaliers des Huns, M. Moreau interroge les archéologues et diffère sagement sa réponse. A mon humble avis, c'est bien un mors, non pas simplifié, tel que l'exige l'hippiatrique moderne, mais compliqué et destiné, — celui que j'ai examiné, — à un véritable bucéphale.

Vous le voyez, nous ne manquerons point encore de trouver de l'imprévu en 1891. Si je vous disais l'indignation de notre vénérable Président, quand il surprend une fausse attribution ! Non, j'aime mieux vous annoncer que, charmé des félicitations qui lui ont été adressées de tous côtés et par des savants autorisés, il se dispose à réunir dans un album — qui aura bien son prix aussi, — les réflexions, les compliments, les éloges que lui a valus l'œuvre qu'il poursuit avec tant d'ardeur depuis dix-huit ans. Je voudrais aussi pouvoir vous dire l'effet magique que produit le nom de M. Frédéric Moreau, pour obtenir l'entrée du Musée de Saint-Germain, — un jour qui n'est pas réservé au public... — mais, c'est un secret de famille.

A. M...

DESCRIPTION
DE
L'ABBAYE DE CHÉZY
TELLE QU'ELLE SE TROUVAIT EN 1756

D'APRÈS UN PROCÈS-VERBAL CONSERVÉ AUX ARCHIVES DU BAILLIAGE
DE CHATEAU-THIERRY (1)

MESSIEURS,

En vous adressant en 1889 un Etat de lieu de l'Eglise Saint-Crépin de Château-Thierry, aujourd'hui si complètement restaurée, j'aurais dû joindre, comme émanant de la même source, la description de l'ancienne Abbaye de Chézy, comprise dans le procès-verbal de 1756.

Permettez-moi donc de réparer cet oubli et de vous communiquer cette description un peu diffuse peut-être, mais exacte et intéressante comme le dernier écho d'un antique établissement, dont on peut dire, comme de tant d'autres que les ruines ont péri : *etiam periere ruinae*.

La ferme et le bois du Breuil, si giboyeux, vivent toujours ; mais le vieux monastère n'est plus qu'un souvenir, mais un souvenir qui nous est cher : aussi pouvons-nous dire avec le poète latin : *Hæc olim meminisse juvabit*.

ABBÉ POQUET.

(1) Voir les Annales de la *Société historique et archéologique* (1889, p. 189).

ABBAYE DE CHÉZY EN 1756

Le Couvent est sur la pente douce d'un monticule exposé à l'ouest, sur le bord de la rivière de Marne ; en venant du village de Chézy, par l'est, on trouve en face un mur de clôture de vigne appelé le clos de la prévôté ; en suivant le retour du mur dudit enclos, en le laissant à gauche, en passant sous une avenue de noyers et plus bas est à droite un autre mur de clôture qui enferme le Jardin conventuel, et continuant la route entre les deux murs on trouve en face une porte charretière pour entrer dans une ferme fermée de murs et de bâtiments dépendante de l'abbaye ; à gauche en retour est un bâtiment que l'on appelle la prévôté qui tient au clos de vigne et à ladite ferme.

En retour à droite, au fond d'un cul de sac, est en face la porte cochère du couvent et sur la même face à droite, la porte des cloîtres.

En retour du même côté, est le pignon d'entrée de l'église conventuelle qui s'enfonce dans le susdit jardin.

Et en retour dudit pignon et église est un corps de bâtiment neuf couvert en ardoises, exposé à l'est, qui sert de cloître et de dortoir au couvent et ledit bâtiment occupe la droite en entrant dans la cour et est doublé jusqu'à la moitié depuis ladite porte cochère d'un bas logis servant de cloître.

Dans le fond de la cour qui fait face en entrant, est en retour d'une croisée seulement en pierre d'attente la continuation dudit bâtiment neuf et ensuite est un vieux bâtiment qui menace ruine, qui servait de réfectoire, qui était doublé en devant d'un ancien cloître dont on voit encore les vestiges.

En retour de ce bâtiment et à gauche en entrant est un corps du bâtiment de l'abbatial qui est doublé d'anciens cloîtres servant de bûcher, lesquels tombent en ruines.

Enfin sur la même ligne de la porte cochère et en allant jusqu'au bâtiment servant de grange dépendant de la ferme qui est doublé dans un bout d'une écurie et appentis sur la face du bâtiment neuf ; à l'est est un Jardin en terrasse fermé de murs et un second aussi en terrasse sur le premier et tournant tout autour de l'église, et au nord au bas du vieux bâtiment qui est en face et servait de réfectoire est un jardin bas aussi fermé de murs sur le bord de la rivière.

Pour entrer dans l'abbatial il faut entrer dans la cour de la susdite ferme ou on trouve à gauche une porte cochère pour entrer du côté de Romeny et à droite de l'autre côté est une porte cochère pour entrer dans la cour de l'abbatial flanquée de deux tournelles.

Dans le fond de ladite cour, exposition du midi, est un corps de bâtiment de sept croisées et en retour à droite, exposition du couchant, un autre corps de bâtiment de cinq croisées avec tourelles et escalier auquel est adossé les anciens cloîtres servant de bûcher.

Du même côté à droite, dans l'angle de la cour est un bas logis servant de remise et sur la même ligne de la porte cochère, à gauche en entrant, est le manoir de la ferme et toute une face de ladite cour à gauche est fermée d'un mur de terrasse dans lequel il y a un puits. Au bas de ladite cour et bâtiment de sept croisées sur la cour et neuf sur la rivière, est une terrasse et en bas l'emplacement d'un jardin faisant le tour au couchant, le tout fermée de murs donnant au nord sur la rivière et sur la campagne au couchant et au midi en partie.

L'église conventuelle a son entrée à droite du fond du cul de sac où est la porte du couvent ; elle est composée d'un chœur et d'une nef enfermés de deux larresses et par bouts deux murs pignons dont celle du midi est ouverte de cinq croisées à meneaux de pierre à tiers point et roses garnies

de vitraux, et la larresse au nord est ouverte dans le sanctuaire d'une porte de sacristie et dans le bas d'une grande arcade pour communiquer à un collatéral et aux dortoirs du couvent, le pignon derrière l'autel d'une pareille croisée aussi à tiers point avec doubles meneaux, roses et vitraux, celui d'entrée par une porte sur le côté du midi et dans le milieu d'une croisée aussi à tiers point avec vitrail et bastis de fer ; le total portant en longueur neuf travées dont le chœur en contien quatre travées et demie et le reste est pour la nef, le tout voûté en bardeau à la capucine et pavé en carreau de terre cuite, couvert en charpente et thuille ; Et le sanctuaire qui est décoré dans le fond d'un autel, marche-pied de trois marches en pierre dure et tabernacle en bois doré avec un retable d'architecture corinthienne enrichi de six colonnes, entablement à Crotaire d'attiques et figures d'ornement de sculptures, le tout en plâtre avec tableau dans le milieu, contient les deux travées du fond dont les larresses sont lambrissées de menuiserie et séparées du chœur par deux marches de pierre de taille ; ledit chœur est garni de stalles à droite et à gauche en entrant et en retour le long des larres jusqu'aux deux premières marches du sanctuaire et est séparé de la nef par un cancel de maçonnerie en plâtre, avec architecture aussi de l'ordre corinthien, enrichi de huit colonnes, entablement oblique figure formant deux retables d'autel, de deux chapelles avec tableau, autel et marche-pied qui sont à droite et à gauche de la porte d'entrée du chœur, lesquelles sont fermées de balustrades de bois à hauteur d'appui.

La porte de la nef est fermée par un tambour de menuiserie et ladite nef est garnie de banes et dossiers de menuiserie, un bénitier et chaire à prêcher.

Le collatéral qui est du côté du nord, a toute la longueur de la nef et du chœur jusqu'au sanctuaire, éclairé de cinq croisées à la larresse du nord avec vitraux et fer et une au mur pignon du portail où sont les poids de l'horloge, partie voûté en bardeau et partie en plancher à solives et pavé en

carreaux de terre cuite et est décoré dans le fond, d'autel, marche-pied, gradin double et cadre de bois et tableau avec un retable de plâtre de l'ordre corinthien enrichi de quatre colonnes, entablement d'attiques ionique, avec niche, à la dévotion de la Vierge, fermé dans sa moitié d'un cancel de bois avec porte et balustre, et plus loin est un arc doubleau avec pilier dossier, et dans le bout est un escalier et porte haute et basse des dortoirs, le tout aussi couvert de charpente et tuiles et du même comble en appentis que le corps de ladite église.

En retour d'équerre joignant la porte d'entrée de l'église, est un mur qui va joindre l'angle d'un des bâtiments de la ferme dans lequel est la baie de la grande porte cochère joignant l'encoignure dudit bâtiment de la ferme, et joignant l'église, est la porte bâtarde pour entrer dans un petit cloître bâti à neuf ayant en saillie dans la cour une petite chambre pour un portier ; ledit petit cloître qui est éclairé de deux croisées communique au corridor du bâtiment neuf par une porte qui est auprès de la porte de l'église qui est au bout du corridor servant le grand cloître dans le bâtiment neuf ; et au bout dudit cloître est un pavillon carré servant par bas d'aisance, ayant sa porte d'entrée par la cour et au-dessus au premier étage sont aussi des aisances à l'usage du dortoir du bâtiment neuf ; et ledit pavillon est à deux égoûts couvert en mansardes et le reste du petit cloître est couvert en tuiles avec lucarne pour y entrer servant de sinet, dans lequel on met des fagots.

Le bâtiment neuf a sur la face du jardin neuf croisées dont celle du milieu est en porte-croisée et par la croupe deux, et en moignon d'aisle d'attente une autre croisée, et au premier étage pareille quantité de croisées, et du côté de la cour cinq croisées dont une est porte-croisée et en retour audit moignon d'attente une autre croisée, et au premier étage cinq croisées et une audit moignon d'attente ; tout lequel bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, et fait neuf grandes travées dont une de

croupe et une en retour d'aisle pour ledit moignon d'attente ; tout le rez-de-chaussée est composé d'un corridor éclairé des susdites portes et croisées sur la cour avec passage et vestibule pour entrer dans le jardin ; Il est ouvert d'un bout d'une porte pour entrer dans l'église et à côté en retour sur la cour est la porte d'entrée du couvent par un pilier cloître, et de l'autre bout vis-à-vis d'une grande porte à deux vantaux pour entrer dans une grande salle d'hôtes qui est à la croupe dudit bâtiment, et à côté en retour sur ledit moignon d'aisle est une arcade pour la communication du grand escalier qui occupe ledit moignon d'aisle d'attente, et quatre portes de chambres dont la première attenante de l'église sert de parloir.

Ensuite est une autre servant de scellerie au R. P. Procureur, et la troisième qui est double et joignant le vestibule sert de chambre à coucher d'hôtes, de l'autre côté du vestibule est une pareille chambre d'hôtes aussi double ; et entre ladite chambre et la salle d'hôtes, ayant son entrée par ladite salle, est un grand cabinet long servant de réfectoire en attendant qu'il en soit construit un autre dans le bâtiment vieux, toutes lesquelles chambres ont leurs portes d'entrée.

Dudit corridor on monte au premier étage par le susdit grand escalier, à quatre noyaux recreusés en charpenterie, avec rampe de fer, avec grand pallier de communication dudit bâtiment neuf au bâtiment vieux projeté à refaire à neuf ; ledit bâtiment neuf a un très large dortoir éclairé sur la cour de cinq croisées et au bout à la croupe d'une autre en arcade au bout de l'escalier qui est dans la chapelle de la Vierge, ayant une porte sur la cour pour entrer dans le pavillon saillant servant de commodités.

Dans le reste du corridor, sur la cloison de refend sont neuf baies de portes de cellules garnies de portes et leurs chambranles.

Au-dessus dudit dortoir et cellules est un grand grenier dans lequel passe deux corps de cheminée en briques isolés et une adossée au mur de refend, pignon de l'église, lequel a

huit grandes travées carrées et une de croupe avec lanterne de charpenterie dans la travée du milieu dans laquelle sont les timbres de l'horloge et une cloche ; le tout est couvert d'ardoises de Mézières.

Le bâtiment vieux est composé d'une cuisine, laquelle est de deux travées, séparée de l'escalier par un mur de refend dont la poutre est soutenue par le milieu d'un pilier de pierres de taille, avec porte sur la cour, éclairée de croisée sur le jardin, avec cheminée adossée audit mur de refend, fourneaux et lavier ; laquelle cuisine servait de réfectoire avant la reconstruction du susdit bâtiment neuf ; dans la cloison qui est sous la seconde poutre séparant la dépense et le réfectoire sont deux portes dont celle sur le jardin communique à une dépense de deux travées, mais séparée par le milieu en travers ayant croisée sur le jardin et escalier pour descendre au souterrain et sur le double sur la cour est une resserre éclairée d'une croisée et ouverte d'une grande porte à deux vantaux avec communication dans la cuisine ; ladite dépense et resserre est séparée de deux chambres qui occupent la cinquième travée par une cloison non sous poutre, mais sous solives à un pied en deça de la poutre pour donner plus de largeur aux deux chambres ; la première chambre sur la cour n'est pas occupée à cause du risque de la vie, et la seconde sur le fond sur les jardins qui est éclairée d'une croisée sert au cuisinier ; lesdites deux chambres sont aussi séparées d'une grande pièce de trois travées servant de magasin, séparée par une cloison sous poutres avec jour sur le jardin, laquelle pièce est terminée par un mur pignon avec porte donnant dans une cage d'escalier à noyau tournant fort corrompu qui occupe du côté de la cour un tiers dudit pignon et la porte sur la cour tient par le bout du levant audit bâtiment neuf, par l'entrée au couchant au jardin de l'abbatial, du midi sur la cour et en fait toute une face, et l'autre face au nord sur le jardin d'en bas, sur la rivière et sur le village de Bonneil.

En descendant par le susdit escalier, on trouve des souterrains qui au lieu d'être voûtés sont en planchers de solives portés sur poutres avec potences dans le milieu, à cause qu'elles sont cassées ; toute la longueur contenant huit travées dont les cinq premières servent de pressoir à échiquier et cuveries et les trois suivantes séparées par un mur de refend sous la dépense et cuisine servant de cellier ; et toute ladite longueur de huit travées est éclairée par des jours sur le jardin avec porte pour entrer dans le pressoir.

En remontant par le susdit escalier jusqu'au premier étage, on trouve un grand grenier de toute sa longueur de huit travées avec exhaussement de plus de neuf pieds de murs, sur lesquelles a été établi anciennement une très belle charpente sur double sablière, blochets et jambettes cîtrés, chaque chevron portant ferme sous faite, entrails et esseliers cîtrés ; dans l'étendue de laquelle pour entretenir l'écartement il a été mis neuf entrails à huit pans surmontés du poinçon aussi à huit pans entretenu par un cours de sous faite avec contre-fiches ; ladite charpente a été ainsi faite pour être voûtée en plancher de bardeau, mais on n'en voit aucuns vestiges ; cette pièce depuis le plancher du rez-de-chaussée paraît avoir été destinée pour un grand réfectoire par ce que l'on voit encore dans la susdite dépense les vestiges d'une ancienne chaire qui a été démontée lorsqu'on a fait dans la hauteur un second plancher ; toute la couverture est en tuiles.

Le mur sur la cour est tout uni sans aucun pilier battant, avec retraite à quinze pieds de haut sur lequel était adossé sans aucune couverture un très vilain cloître en appentis semblable à celui dont on fera la description ci-après, et au-dessus de ladite retraite sont des jours très petits pour éclairer ledit refectoire sur le jardin ; la face est contrebutée par cinq piliers buttants de pierre de taille mais qui n'ont pas été forts pour soutenir la charge de ladite face de mur laquelle est toute corrompue de même que les piliers.

Les anciens cloîtres sont très bas, très anciens, percés

d'arceaux, soutenus par une petite et basse colonne avec base et chapiteau et de trois en quatre arceaux il y a des piliers buttants ; toute la face desdits cloîtres n'a que huit pieds de haut et occupe en aile et appentis toute la longueur de la cour qui est au couchant et ils sont adossés à une aile de l'abbatial, à chaque bout desdits cloîtres est une travée en retour dont celle au nord sert de remise et celle au midi sert d'écurie sans autre place et logis convenable pour en faire d'autre ; tous lesdits cloîtres étaient couverts d'un plancher de solives avec plafond en dessous.

L'abbatial est composé d'une grande cour ayant son entrée par la cour de la ferme à laquelle il tient par une face ; un bâtiment dans le fond de sept croisées sur la cour et neuf sur le jardin et une aile en retour adossée aux susdits anciens cloîtres du couvent, de cinq croisées de face ayant à son angle une tour et à sa croupe une cage d'escalier à pans ; en entrant à droite deux remises et une écurie et en face au couchant elle est fermée d'un mur de terrasse en appui sur les jardins, ladite cour et bâtiments sont fermés de deux côtés par des jardins clos de murs dont un qui est en face et au bas de la terrasse du principal corps de logis de l'abbatial donne au nord sur la rivière et village de Bonneil et l'autre qui est en retour au bas du mur de terrasse de la cour et de sa croupe en face de l'aile donne au couchant sur la campagne ; la totalité dudit accin tenant d'un bout au midi, par la cour et en face à ladite ferme et par bas aux terres, d'autre bout au nord à la rivière de Marne, d'un côté au levant par bâtiments aux anciens lieux claustraux et par bas et jardins aux jardins du couvent, d'autre côté du couchant aux terres.

On entre dans le principal corps de logis par un grand vestibule ayant à gauche un escalier et rampe de fer et dans le fond sur le jardin un grand corridor au fond duquel à gauche est une salle à manger éclairée à la croupe de six croisées ; à droite du vestibule sont les offices dont l'entrée est dans ledit corridor qui est terminé en retour sous l'aile

par trois grandes pièces servant de communs dans lesquelles sont prises une porte de cave et descente de cave, laquelle est sous les lieux claustraux, de vingt-cinq pieds de long à un seul berceau et un caveau en retour et au bout d'une cuisine, garde-manger et escalier de pied à la croupe ayant une porte d'entrée dans les anciens lieux claustraux.

En montant par le susdit escalier à rampe de fer on entre dans un antichambre sur le jardin précédé d'un grand pallier d'escalier dont à droite est la grande pièce d'assemblée de deux croisées sur chaque face ; au fond la chambre de l'abbé avec cabinet, garde-robe et dégagement et sur le double en retour dans l'aile est un lieu commun servant d'antichambre de ladite salle d'assemblée qui distribue aux lieux d'aisance et au corridor de l'aile qui a quatre chambres sur la cour, et au bout dudit corridor est le susdit escalier à noyau pour monter au grenier et à un colombier qui est dans la tour qui est à l'angle de l'aile ; dans l'aile desdits greniers il y a quatre chambres en galetas pour domestiques avec corridor, et le reste sert de grenier, le tout couvert à la française et en tuiles.

L'ancienne ruine de l'église de Chézy, est dit-on, l'église de l'ancien monastère ; cette église qui paraît avoir été considérable, était composée d'une nef et de deux collatéraux, voûtée de cinq arcades qui précédait la croisée du chœur.

Cette nef se trouvant urgente de fortes réparations ou ayant été détruite dans le temps des guerres, a été abandonnée et l'église a été restreinte à la croisée, ce que l'on reconnaît par la construction d'un mur en fermeture du principal arcade de la nef sous l'arc doubleau ayant porte d'entrée et contrebouté du côté de la nef par deux forts piliers buttants en pierre de taille.

La partie qui restait pour lors était un chœur en rond-point et à côté deux chapelles en voûte et niche circulaire sans ouverture du côté du chœur et étant précédé de la croisée de ladite église et sous ledit chœur était une chapelle souterraine.

UN CHAPITRE
DE
L'HISTOIRE DE L'HOTEL-DIEU

DE CHATEAU-THIERRY EN 1792

UNE FEMME COURAGEUSE

A propos de l'épisode que je désire rappeler aujourd'hui, je n'ai pas l'intention de parler de l'origine de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry. L'histoire de cet établissement, histoire intéressante à tous égards, est prête et ne tardera sans doute point à paraître ; seulement, la visite de nos bons voisins, les membres de la Société de Meaux, a eu pour effet de mettre, une fois de plus en relief, les richesses artistiques que renferme la maison hospitalière ; il semble dès lors de toute justice de faire connaître le nom de la femme courageuse qui par son énergie a sauvé, au péril de sa vie, il y a bientôt un siècle, le mobilier que chacun admire.

Le manuscrit auquel j'emprunte le fait que je vais consigner donne les noms et les actes des vingt-quatre prieures qui, depuis le 10 août 1467 — sous Louis XI, jusqu'en 1834, ont administré l'Hôtel-Dieu. Madame de la Bretonnière, nièce de M. de Stoupe, est la dix-septième. On sait que c'est elle qui a doté l'établissement qu'elle dirigeait, des tableaux, meubles, vaisselle de table, vases de la pharmacie et, particulièrement à noter, des magnifiques ornements de la sacristie ; objets qui constituent une collection admirable. Quand je dis que c'est Madame de la Bretonnière, j'entends que, outre ses libéralités personnelles,

elle a recueilli de son oncle la plus grande partie de ces objets. Il faut ajouter qu'outre cette rare *collection*, M. de Stoupe et sa nièce ont donné pour la Maison 123,000 livres, somme bien supérieure à celle que l'abbé Hébert mentionne, puisqu'il ne parle que de 10,000 livres.

Le 17 janvier 1792, les religieuses au nombre de vingt-deux, à la tête desquelles était la prieure Madame de la Garde, refusèrent de prêter le serment à la constitution civile et protestèrent contre tout ce qui était fait au préjudice de l'église. Elles furent alors soumises aux vexations les plus arbitraires et pour donner prétexte à de rigoureuses perquisitions, accusées de donner asile à des prêtres réfractaires. Le 14 juillet et le 26 août de la même année, les insultes furent des plus violentes ; la vie des religieuses était en péril. La fermeté de Madame de la Garde, le sang-froid d'une religieuse, Jeanne-Marguerite Robert, dite Sainte Adélaïde (e le fut la vingt-quatrième prieure), éloignèrent, pour cette fois, le danger qui menaçait la communauté.

Les scènes se renouvelèrent le 6 septembre ; les religieuses ayant de nouveau refusé le serment, furent expulsées de l'Hôtel-Dieu de la façon la plus brutale ; elles se rendirent, pour la plupart, d'abord à La Croix et le lendemain, gagnèrent Soissons ; là, elles vécurent en travaillant aux effets militaires.

Les officiers municipaux proposèrent le 7 septembre aux religieuses de la Congrégation qui n'avaient point abandonné leur domicile, c'est actuellement la maison de notre confrère le Dr Petit) de venir prendre à l'Hôtel-Dieu l'apace des Augustines, ce qui fut accepté. « Aussitôt on les conduisit à l'Hôtel-Dieu avec le tambour et musique en tête, et on les honora du titre de *citoyennes*. »

Je transcris littéralement le passage suivant qui est la partie intéressante de la note que je communique à la Société :

« Je ne puis me dispenser, dit l'auteur du manuscrit, de parler ici et en même temps de faire l'éloge de Mademoiselle Anne Déon. Elle provenait d'une très bonne famille qui avait éprouvé des revers de fortune. Comme elle avait perdu ses parents à l'âge de trois ans, elle fut élevée à l'Hôtel-Dieu par unes de ses tantes qui y était religieuse ; elle était douée de beaucoup de vertus et d'une force de caractère au-dessus de son âge. Elle était résolue de suivre ces dames, lors de l'expulsion ; mais, à leur prière, elle consentit à rester jusqu'à la levée des scellés. Pendant cet intervalle, l'administration qui connaissait ses rares qualités l'engagea à rester comme pharmacienne et à se charger du soin des malades et du linge ; elle accepta, espérant qu'à l'aide de cette charge elle ne serait point confondue avec les religieuses-citoyennes et qu'elle pourrait sauver bien des choses du *gaspillage*.

« Aussi, c'est à elle que l'on est redevable d'avoir conservé les ornements et les vases sacrés, particulièrement ceux qui avaient été donnés par M. de Stoupe. Elle passa bien des nuits pour les empêcher de tomber dans les mains de ceux qui les auraient *gaspillés*, comme ils l'avaient déjà fait de tant de choses précieuses (de l'argenterie qui fut fondue).

« Un jour que l'on posait les scellés dans une chambre, Mademoiselle Déon qui se trouvait dans une pièce contiguë occupée, avec quelques personnes de confiance, fit passer par une fenêtre pour les transporter dans un autre endroit de la maison les beaux ornements en drap d'or. Elle a passé bien des nuits dans les buchers pour surveiller et conserver les objets qu'elle avait cachés.

« Quand les scellés furent levés et que les autres objets qu'elle n'avait pu soustraire, eurent été vendus ou... volés, elle resta dans la pharmacie, sans jamais se mêler des affaires de l'intérieur ; elle fut sept ans sans entrer dans la communauté. La petite chambre qu'elle occupait avec une ancienne domestique de la maison était située au-dessus des *naux*.

« Les *citoyennes*, jalouses de sa bonne conduite qui

condamnait la leur, firent leur possible pour mettre fin à sa vie. Elles envoyèrent la demander pendant la nuit, disant qu'un malade réclamait son secours ; elle sortait de sa chambre pour passer par le jardin, quand une femme de service des salles, qui avait entendu le complot, alla la prévenir et l'engagea à prendre un autre chemin ; on avait, en effet, payé et enivré des soldats qui s'étaient cachés pour lui ravir la vie ; elle fut heureusement et, grâce au Seigneur, préservée de ce danger.

« On ne peut rendre tout ce que Mademoiselle Déon eut à souffrir durant l'absence de ses bienfaitrices ; ce fut même la cause de la perte de sa santé ; elle avait mis toute sa confiance en Dieu qui suscita des personnes d'un rare mérite et d'une vertu distinguée pour la soutenir jusqu'à la rentrée de ces dames.

« Le 26 germinal an ix (1801), la commission chargée de l'administration des Hospices de Château-Thierry, sur la demande faite par les *ci-devant hospitalières* d'être rendues aux fonctions qu'elles avaient entreprises et remplies avec le zèle le plus louable, jusqu'au moment de leur expulsion, d'une voix unanime réintégra les dames Augustines ayant à leur tête l'ancienne prieure Madame de la Garde.

« Quelques jours avant cette reprise, Mademoiselle Déon avait remis en place tout ce qu'elle avait pu sauver du *gaspillage* et pour que l'impression fut moins pénible à ces dames, elle avait également remis en ordre chaque cellule, désireuse de recevoir le mieux qu'il lui était possible ses anciennes bienfaitrices auxquelles elle désirait, depuis longtemps, d'être unie pour toute la vie par les liens sacrés de la religion. Dieu, pour la récompenser des peines qu'elle avait eues pendant l'exil des religieuses lui fit la grâce d'être admise à la prise d'habit et à la profession qu'elle fit entre les mains de Monseigneur de Beaulieu, évêque de Soissons. Elle fut dispensée par ce prélat, du noviciat, parce qu'elle avait déjà passé sept ans dans la clôture. L'année qui suivit sa profession, elle fut nommée maîtresse des novices ; en

1827, elle fut élue sous-prieure. Elle est décédée le 25 octobre 1829, laissant à la communauté le souvenir d'une religieuse ferme et dévouée. »

Avant de terminer cette communication, n'est-il pas juste de rappeler aussi le rôle patriotique de Madame Jeanne-Marguerite Robert, dite Sainte Adélaïde ? Elle fut supérieure pendant près de vingt-cinq ans, à partir de décembre 1809 et administra avec autant de prudence que de charité, s'appliquant à réparer les dégâts qui avaient été faits pendant la Révolution.

Pendant l'invasion de 1814, l'Hôtel-Dieu fut encombré de monde ; la supérieure reçut avec bonté les malheureux qui y venaient chercher un refuge, prodiguant les secours à tous ceux qui la réclamaient, soutenant, par son énergie et son courage, ceux qui pouvaient défaillir.

Six cents militaires blessés étaient soignés dans la maison ; malgré l'encombrement, elle ne refusait personne. La ville avait été abandonnée, les autorités elles-mêmes avaient fui devant le danger. Sans la fermeté de cette dame religieuse, l'Hôtel-Dieu aurait été livré au pillage, « sa présence désarmait ceux même qui, comme ennemis, ne connaissaient personne ». La maison était à bout de provisions, de ressources ; plusieurs princes étrangers envoyèrent leurs officiers pour remettre des secours abondants.

C'est cette excellente religieuse qui fit réparer la chapelle des bienfaiteurs et y fit ériger l'autel du Sacré-Cœur. « Toute sa vie ne fut remplie que de bonnes œuvres ; son bonheur était de soulager les malheureux ; à combien d'enfants n'a-t-elle pas donné d'états pour les tirer de la misère ? »

Il me semble que toute réflexion est inutile après ces citations. Souhaitons que nos concitoyens conservent le souvenir du bien accompli par les religieuses de l'Hôtel-Dieu, et notamment par Mademoiselle Déon et Mme Sainte Adélaïde. La tradition de charité, de dévouement se perpétue du reste dans cet établissement ; je puis, personnellement, l'attester.

MOULIN.

LA FERTÉ-MILON

NOTES COMMUNIQUÉES PAR M. L'ABBÉ POQUET, SUR DES ACTES
DE VANDALISME COMMIS A LA FERTÉ-MILON PENDANT LA
PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE DE 1791 A 1801.

Chacun de vous, Messieurs, connaît la Ferté-Milon, cette charmante petite cité gracieusement assise sur les bords verdoyants de l'Oureq. Vous savez aussi, vous qui avez visité ses monuments, qu'elle n'est pas seulement célèbre par l'importance de ses seigneurs et de l'aspect de son château féodal dont on admire les ruines imposantes ; mais encore par ses nombreux établissements religieux et les souvenirs intéressants qui s'y rattachent. Car vous n'ignorez pas qu'outre ses églises de Saint-Vaast, de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, La Ferté-Milon possédait de plus les prieurés de Saint-Vulgis, de la Madeleine, de Saint-Lazare et de Saint-Michel, espèces de petites ruches monastiques où se bourdonnaient les louanges du ciel, sans compter un hôpital transformé en hôtel-dieu, avec les ressources d'une ancienne maladrerie fondée à la suite des croisades.

Il ne fallait moins que ces institutions pieuses pour attirer l'attention et les convoitises des révolutionnaires de 93, si avides des biens du clergé. Aussi, appuyés par des lois injustes, ne manquèrent-ils pas comme vous le verrez, par le récit que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, de tirer parti de cette riche aubaine, en dépouillant successivement

ces édifices voués à la gloire de Dieu et aux bonnes œuvres de leurs possessions et de leurs objets les plus précieux.

Permettez-moi donc, Messieurs, de vous faire connaître quelques-uns de ces actes de vandalisme que je trouve consignés dans un petit journal de la localité où sont enregistrées pour ainsi dire, jour par jour, ces odieuses spoliations souvent accompagnées d'arrêts bizarres et ridicules.

Comme ce manuscrit émane d'un témoin oculaire qui écrit sans passion ni parti-pris, nous pouvons croire, sans crainte de nous tromper, à la vérité de sa relation. Ai-je besoin d'ajouter qu'en présence de la simplicité de son récit, et de sa naïveté originelle, véritable cachet de toute œuvre impartiale, j'ai cru devoir m'abstenir de toute réflexion sur le texte et les sujets dont il parle, voulant laisser à l'auteur toute son indépendance et sa responsabilité. Laissons-lui donc la parole.

ABBÉ POQUET.

*
* *

Le 19 février 1791, les biens des religieux et des religieuses de La Ferté Milon-en-Valois ont commencé à être vendus au district de Château-Thierry, au plus offrant et à la lumière. Ces biens étaient à MM. de Sainte Geneviève, de Saint Lazare, Saint Michel (1).

Le 29 mars 1791, on a vendu à Château-Thierry les biens du prieuré de la Madeleine à M. de... et à d'autres ; ceux de Saint Vulgis, les moulins et fours banaux à différents particuliers.

En août 1791, tous les particuliers avaient déjà construit des fours chez eux, rejetant l'avantage de cuire au four banal qu'un particulier avait loué pour trois ans.

(1) C'est ce qu'on appelait les prieurés de Saint Vaast, de Saint Vulgis et de Saint Michel, ancien monastère occupé par une petite communauté bénédictine.

Le huit août 1792, les ornements de l'église Saint Lazare, l'autel, les stalles, le pavé de marbre, les tableaux ont été vendus à Pencan; le christ, la grille du chœur, ont été achetés par un cordonnier. Les meubles et effets du prieuré ont été vendus aussi depuis le 8 jusqu'au 13. Une voiture de boiserie avec leurs armoiries et serrures pour quarante sols. Les vases sacrés ont été envoyés au district de Château-Thierry. Les reliques portées sans cérémonies à l'église Saint Nicolas.

Dom Lamy, Prieur titulaire de cette maison et avant *P... des Bernardins* de son ordre, est parti le 29 octobre 1791 de La Ferté-Milon sans dire adieu, pour aller à Vaucouleur, lieu de sa naissance, après avoir vu descendre les cloches de Saint Lazare qu'on a déposé dans la cour du Sauvage pour être transportées à l'Isle en Flandre pour faire de la monnaie ou des affuts. Les biens de Saint-Lazare vendus le 8 mars 1895; l'église et le prieuré de Saint Lazare... au district de Château-Thierry, en juin 1792.

Vendredi 11 et 12 octobre 1793, on a descendu les quatre cloches de l'église Notre-Dame de La Ferté-Milon pour faire des canons (j'ai su depuis que c'est à M. Chevallier qu'on doit d'avoir fait remonter la plus grosse). La troisième qui est la première qu'on ait jetée par la fenêtre ou les ouies, ne s'est pas cassée d'abord; elle avait été fendue en 1600. Le parain, P. de Poignan, vicomte de Soissons (1); la maraine, Mademoiselle Le Givre; on n'a pu lire le reste, étant entrée en terre, les deux autres cloches qu'on a jeté par-dessus se sont cassées en mille morceaux.

Le lundi 14 et le 15 octobre 1793, les trois cloches de Saint Vaast ont été jetées par les ouies. Elles étaient fort anciennes fondues, d'un excellent métal argentin. La plus nouvelle fondue était de 1600, le parain Robert de Sacy,

(1) M. de Poignan était à ce que nous croyons le seigneur d'un petit fief à Marizy-Sainte-Genevieve, et habitait ordinairement Château-Thierry. Voyez son aventure avec son ami Jean de la Fontaine dans notre histoire (T. 2, page 91.

avocat, la maraine... Les deux autres n'avaient qu'une ligne d'écriture en haut qu'on n'a pu lire, étant comme de l'hébreu ou du grec.

Les trois cloches de Saint Nicolas ont été en même temps descendues ; Madame Joigne Degrigny, abbesse des religieuses cordelières de Saint Michel de La Ferté-Milon; en avait été nommée supérieure le 1^{er} février 1891.

Le Lundi de Pasques 1791, on a dépouillé l'église de Cerfroy de ses ornements qu'on a porté sans appareil à Brumetz et mis en vente l'église et dépendances. Le Prieur et un religieux présent fondaient en larmes et se sont retirés à Crouy ; en dépouillant l'église avec sarcasmes on a fusillé un tableau représentant le Père éternel.

L'ordre de la Sainte Trinité a commencé en 1197.

La maison à droite et proche de la porte de la ville et (du marché neuf) qui conduit à Cerfroy (M. Fortier père), c'était une auberge du signe de la croix. Elle était obligée par bail le quatrième mercredi après Pasques, lorsqu'il y avait un général Trinitain à la F. M. de mettre une table à la porte, une nappe dessus, du vin, une collation... fraîche pour les religieux Trinitaires de toutes nations qui venaient à Cerfroy, chef-lieu de l'ordre pau..... (*sans qu'il y ait eu je crois de collation*). On a vu des religieux espagnols et... passer, venant nommer le dernier général qui a été M. Roussel.

En mars 1791, on a établi à Villers-Cotte-Rets deux foires, une de deux jours, la première la veille de l'Ascension, l'autre à Saint-Nicolas.

Le mardi 13 septembre 1791, M. _____, dernier récepteur du grenier à sel de La Ferté-Milon, est parti pour résider à Paris, avec son épouse et huit enfants, il y est mort le vendredi 30 décembre 1792.

M. Paulmier, ingénieur sur le canal de La Ferté-Milon, est parti pour Paris le 5 octobre 1791.

Le lundi 2 juin 1792, la ville de La Ferté-Milon a acheté au district de Château-Thierry 630 livres les orgues de

Coincy pour les placer en l'église Notre-Dame. Elles avaient été données au prieuré des bénédictins de Coincy par le Dauphin, père de Louis XVI.

Le 12 novembre 1792, on a vendu à Coiolle les biens de M. de Mafancourt, on a annoncé cette vente au son du tambour à La Ferté-Milon.

Le 25 septembre 1792, les Chartreux de Bourfontaine ont consumé toutes les hosties, brûlé les saintes huiles, on a emporté les vases sacrés au district, on a vendu les autels, tous les effets de la maison, bois, meubles ; on a annoncé cette vente au son de caisse dans tous les pays circonvoisins, La Ferté-Milon, Villers-Cotte-Rets ; elle a duré jusqu'au 26. Cette vénérable et hospitalière maison était de toute ressource, envoyait du pain aux pauvres honteux des environs et en donnait à sa porte à un grand nombre d'autres, puisque l'hiver entre 88 et 89 où tous les moulins étaient glacés ils suppléèrent par des moulins à vent et à bras. Ils donnèrent deux livres de pain à chaque qui se présentait, après une soupe à laquelle le prieur travaillait lui-même. Il n'y avait pas de vases assez en la maison. On les entouraient de bénédictions. Néanmoins à leur destruction une femme qui avait été assistée vint dire à un des coadjuteurs : *Monsieur, voulez-vous bien me dire le jour qu'on pille, autant moi qu'un autre.* Ce religieux répondit avec calme : « Ma chère ce ne sera pas vous qui pillerez, ce sera le district. » les religieux sont sortis de la Chartreuse le 1^{er} octobre avec chacun ce qui garnissait leur chambre et sont allés demeurer ça et là. Il en est venu quatre à La Ferté-Milon. On leur défendait d'être plus de deux ensemble.

Le 24 octobre 1792, le district de Château-Thierry a envoyé enlever l'argenterie des églises de Notre-Dame et Saint-Nicolas de La Ferté-Milon.

Le 5 novembre 1792, la municipalité a repris des curés, les registres des baptêmes, mariages et sépultures de sorte qu'on ne fasse qu'acte de naissance sans faire mention du sacrement de baptême.

Le 7 novembre 1792, on a inhumé à Saint-Nicolas, Madame Turgis, religieuse Annonciade de 83 ans, par un décret de l'Assemblée elle était sortie de Saint-Michel, habillée en séculière, un mois sept jours avant, elle est aussi la première dont le décès a été reconnu et enregistré à la municipalité.

La nuit du 9 au 10 août 1793, arrestation de plusieurs personnes à La Ferté-Milon, M. de Montholon, Madame Joigne Desgrigny, M. et Madame Lallier.

Le 10, réjouissance parmi le peuple de La Ferté-Milon des victoires remportées ; profanation, la pierre d'autel de Mamert fut arrachée. Ils firent dire une messe au château ; une table étant devant l'arbre de la liberté, on mit la croix entre deux, une main sacrilège la couvrit du bonnet de liberté où il resta pendant la messe ; le prêtre à demi mort ne l'a pas vu.

Le 24 octobre 1793, on a effacé et retiré toutes les épitaphes de Notre-Dame.

Le jeudi 14 novembre, on a retiré toutes les images des saints de l'intérieur de l'église Notre-Dame de La Ferté-Milon ; la Vierge au-dessus de la porte, les quatre évangélistes du clocher, d'un travail merveilleux et de toute beauté.

Le 15, on a abattu le calvaire au sud-ouest de l'église et de la forteresse, toutes les croix des places, celle qui était au nord de l'église, proche et vis-à-vis la fontaine où il y avait un pupitre de pierre sur lequel on chantait l'évangile le dimanche des Rameaux au retour de la procession.

Les 16, 18 et 19, on a cassé, coupé les fleurs de lys qui étaient aux croix dans l'église et à l'extérieur, ainsi que les armoires qui étaient des chefs-d'œuvre de sculpture. Des ouvriers demandaient à l'envie à faire ces choses.

Le vendredi 29 novembre 1793, on a retiré les vases sacrés, les reliques de Saint-Vulgis, tout ce qu'il y avait en cuivre, croix, chandeliers, le batant de la seule cloche qui restait a été oté. On ne sonnait plus l'angelus.

Lundi 2 décembre, on a porté à la municipalité les vases sacrés, le reste de l'argenterie, les trois chasses d'argent-

vermeil de Saint-Vulgis, la cuivrerie, les galons des chappes et ornements d'église pour être porté au district... a été portée à Paris.

.

Le 17 décembre 1793, on a mis le drapeau... coupé les bras de la croix, ce qui fait que l'arbre de la croix sert de pique au drapeau.

Le 1^{er} janvier 1794, joie pour l'installation des bustes de Marat et de Lepeltier, on les a portés le long de la ville processionnellement, on avait fait des bannières où étaient leurs noms, des reposeirs dont un sous l'arbre du 7 janvier ; là on chantait des hymnes, plus loin la déesse de la liberté versait l'eau de la régénération.

Le deuxième dimanche de Carême, 16 mars 1794, on a défendu au son du tambour de fêter le dimanche.

Le 25 mars, jour de l'Annonciation on a remonté la cloche en l'église Notre-Dame pour former les décades, elle avait été descendue en hyver 93.

Le 30 mars 1794, quatrième dimanche de Carême, un commissaire est monté en chaire à l'église Notre-Dame. Il avait voulu changer la municipalité. Cela n'a pas eu lieu parce qu'on a consenti au club à signer le renoncement au club. Le commissaire a chanté et fait chanter au peuple des choses infames contre Dieu et l'église. Le soir il a signifié au Prieur de se retirer dans un coin de son presbytère, ce qu'il a fait le lendemain lundy. Le mardy les municipaux ont fait du presbytère leur maison commune et sont entrés en exereice.

Le mercredi 9 avril 1794, on a sonné la décade.

Samedy 19 avril 1794, veille de Pasques, on a signifié aux habitants de Thury et de Marolles de travailler le jour de Pasques, que si l'on trouvait les chevaux des fermiers aux écuries ou les vendrait au profit de la nation.

Le jour de la Pentecôte, 8 juin 1794, fête à l'Être suprême et l'Immortalité de l'âme, sous l'Arbre de la Liberté.

Le 19 juin 1794, jour de la Décade et veille de la Fête Dieu, on a battu la caisse pour annoncer la danse et le bal gratis sous l'Arbre de la Liberté.

Lundi 30 et dernier juin, 1^{er} et 2 juillet 1794, on a annoncé au son du tambour, matin et soir, la vente des chappes, chasubles, étole, linge et ornement d'église Notre-Dame de La Ferté-Milon. Le peuple les a achetés pour gilets et culottes, courtes-pointes, les artisans ne les trouvaient pas trop beaux pour ces usages.

Les 3, 4 et 5 juillet 1794, on a vendu de même à Saint-Nicolas de la Chaussée.

Le quatrième dimanche après la Pentecôte, 6 juillet 1794, neuf heures du matin, on a jetté par la fenêtre de la sacristie de l'église Notre-Dame, les livres saints, rituel, évangile, pour les jeter au feu du salpêtre. Le même jour au soir, repas public à la gamelle en réjouissance de quatre victoires.

Le père Planier, directeur des Dames de Saint-Michel de La Ferté-Milon, qui s'était réfugié le 1^{er} octobre 1792, à Neuilly-Saint-Front, y est décédé le 13 juillet.

Dondeon, retiré chez sa mère à Villers-Cotte-Retz, le 15 octobre 1791, y est décédé le 17 mars 1795, c'était un Bernardin de Saint-Lazare.

Le 21 février 1795, à six heures du matin, on a retiré du club, secrètement, Marat et Le Pelletier, pour les cacher.

Le Dimanche des Rameaux, 29 Mars 1795, M. le Curé de la Chaussée s'est retracté de son serment devant la Municipalité et a renoncé à sa pension ; il a fait signifier le tout au district et au département.

Lundi 13 avril 1795, M. le Prieur s'est retracté de son serment et s'est désisté de sa pension.

Lundi 20 avril 1795, M. le Curé a été mis en arrestation, en prison, et conduit au district à cause de sa retractation.

Vendredi 24 avril 1795, M. le Prieur a été arrêté et conduit au district.

Le dimanche 28 juin 1795, le Curé de la Chaussée, redevenu libre, a dit la messe.

Le 20 novembre 1795, on a trouvé dans le mur de la porte de la ville, du côté du chemin de Reims, au Faubourg Saint-Vaast, en entrant dans la ville, à neuf ou dix pieds de haut, à gauche de la porte, un boulet de canon de cuivre de la grosseur d'une boule à jouer, point verdegrisé, pesant treize livres ; un chaudronnier l'a acheté 325 francs en papiers.

1796, inclusivement, il a été décrété de payer l'emprunt forcé en assignats 5,000 francs, pour 50 en numéraire.... ou prise de corps.

Le 21 janvier 1796, Serment de haine à la Royauté, ordonné à tous les fonctionnaires et salariés de la République.

Le 29 janvier 1796, défendu à son de caisse de chanter le Réveil du Peuple.

Le 1^{er} Dimanche de Carême, 14 février 1796, défendu au son du tambour de sonner les cloches, de peur de rassemblement, mais de sonner les Décades.

Le 30 mars 1796, mercredi de Pasques, fête à la jeunesse de seize à vingt-cinq ans, ayant à leur tête, tambour, violon, bannière de Marat, portée par des jeunes filles qui ont conduit les garçons au club pour s'inscrire.

Le 6 avril 1796, à trois heures du matin, le curé de la Chaussée et le Prieur se sont rendus en prison à la Charité de Château-Thierry.

Le dimanche 1^{er} mai 1796, le bedeau de la Chaussée s'est revêtu des habits sacerdotaux, a fait l'office. La procession est montée à l'autel.

Le 6 may 1796, l'abbé Tuttin est allé aussi en prison, conduit par la Maréchaussée.

Le dimanche de l'Octave de la Fête-Dieu, 29 juin 1796, fête au peuple, bal pour les victoires sur l'Espagne et l'Italie.

Les derniers jours de juin 1796, les deux tiers restant du

presbytère étant prêts d'être vendus, la Municipalité s'y est installée.

Le 9 août 1796, la Municipalité est sortie du presbytère ainsi que la domestique de M. le Prieur, pour faire place à Bligny, acquéreur. Le Noir, messenger, a demeuré aussi au presbytère de la Chaussée.

Le 9 novembre 1796, le Marquis de La Motte, prévenu d'émigration, a été mis en prison à La Ferté-Milon et transféré à Crouy le 10 novembre.

Le 1^{er} décembre 1796, Madame Chouart et sa compagne, religieuses d'Argensol, proche Epernay, résidentes depuis 1792 à Prétentieux-Mont, paroisse de Marolles, sont parties pour demeurer à Paris, chez le neveu de Madame Chouart.

Le 21 décembre 1796, mercredi soir, sont revenus provisoirement M. le Prieur et M. le Curé de la Chaussée, ce dernier a commencé à dire la messe le Jour de Noël, y a fait deux paroisses binant à Notre-Dame.

Le dimanche 22 janvier 1797, la soumission aux autorités constituées, attachée aux deux églises Notre-Dame, Saint-Nicolas, s'est trouvée arrachée.

Le 12 février 1797, le dimanche à sept heures du matin, M. Terrier, Génovefin, nommé Prieur de Notre-Dame de La Ferté-Milon en 1765, est décédé à soixante-cinq ans trois mois, il a été inhumé à découvert dans ses habits de religieux, une soutane blanche, un rochet, un bonnet carré, une étole, dans le grand cimetière de l'église Notre-Dame, le 13 février 1797, à midy. On a donné un pichet de blé à chaque pauvre.

Le 12 février 1797, les Français ont pris et envoyé à Paris trente millions, le trésor et la Vierge de Notre-Dame de Lorrette, qui est en bois, pour la brûler.

Le jour des Rameaux 1797, on a donné la sainte communion dans une tasse à café marbrée, à Pasques, on avait acheté des vases et trois chappes.

L'église de Charcy a été interdite en 1697, en janvier 1797, on a achevé de démolir les fondements, les marches de

l'autel, le sanctuaire qui était carlé en marbre noir et blanc, un caveau où on inhumait les seigneurs de Charcy, on a trouvé dedans les ossements d'une grande personne et d'un enfant, et sous les carreaux de l'église que des liards ou deniers verdegriés au point de ne pouvoir lire l'année. On a trouvé aussi une médaille d'argent de Notre-Dame de Liesse, toute neuve, grande d'une pièce de six sols

Le 8 septembre, on a battu la caisse pendant la messe pour que les ecclésiastiques n'exercent plus leurs fonctions qu'ils n'ayent juré haine à la Royauté.

Le dimanche 10 septembre 1797, plus de messe, on a retiré les ornements de l'église Notre-Dame, de peur qu'ils ne soient vendus de rechef.

Le même jour, l'acquéreur de Saint-Michel a démoli la porte de la rue, on ne voit plus que des ruines de Saint-Michel.

Mercredi 6 décembre 1797, on a battu la caisse pour mettre les dimanches et messe aux jours de Décades. Tout prêtre voulant exercer le culte enjoint de jurer haine à la Royauté, attachement à la République, sous peine de déportation, tout de suite enjoint, les instituteurs et institutrices, de jurer haine, fêter les Décades qui seront, disaient-ils, aussi agréables à l'Être Suprême que la sanctification des fêtes et dimanches. Tous les marchands et ateliers qui exposeront les jours de Décade payeront une amende.

L'arbre du 7 juillet 1794, sur la place près de l'église, étant mort, on en a replanté un autre sans cérémonie le 19 décembre 1797 (1).

Le 2 février 1798, on a fait à La Ferté-Milon le marché le jour de la Purification.

(1) Cette folie de planter des Arbres de la Liberté ne s'est pas bornée à la France, puisque le 12 février 1798, le Jeudi gras, on le plantait à Rome devant le Capitole. Les impies de cette époque avaient-ils la pensée, comme on la leur suppose, de remplacer partout l'arbre de la croix par celui de la liberté, se rendant ainsi les instruments de Satan, furieux de voir le mal fait à la postérité d'Adam pour réparer par l'arbre auguste du Calvaire ?

Le 19 mars 1798, on a mis un énorme bonnet rouge sur la croix de la principale église de Bruxelles.

Le 20 mars 1798 on a exigé le Serment de haine à la Royauté de tous ceux vôtait (*sic*).

Le 20 may 1798, à Villers-Cotte-Retz et Neuilly-Saint-Front, on a remis au dimanche le marché qui tombait le samedi, jour des Décades.

Le 15 juin 1798, défendu au son du tambour aux marchands de poissons d'en vendre les mercredi, vendredi et samedi.

Le 13 juillet 1798, annoncé au son du tambour les visites domiciliaires pendant un mois dans les arrondissements et dans toute la France.

On a fait la foire de la Magdeleine le dimanche 22 juillet 1798.

Le 29 on a fait des visites domiciliaires à La Ferté-Milon.

Le dimanche 12 août 1798, annoncé au son de caisse les marchés suivant l'ère républicaine.

Le samedi 25 août 1798, 8 fructidor an vi de la République, aboli l'ère chrétienne et proclamé la célébration des Décades à La Ferté-Milon, par la force armée, bayonnette au bout du fusil, le sabre nud.

Le dimanche 23 septembre 1798, des voitures de bois ont été déchargées à la porte de l'église Notre-Dame et rangées dans l'écolle.

Le samedi 6 octobre 1798, défendu aux Instituteurs quelconques de se servir de livres appelés fanatiques.

Le 6 décembre 1798, au 16 frimaire an vii, on a brûlé un manequin représentant le Roy de Sardaigne et tous ses attributs. Il s'est retiré en Sicile le 10 décembre, dix heures du soir. Turin fut illuminée, l'Arbre de la Liberté planté; Vive les libérateurs des prêtres opprimés.

Le 22 avril 1799, démolition de l'église de Saint-Vaast.

Le 22 juin 1799, proclamation de la Patrie en danger par toute la ville au son du tambour.

Le 23 juillet 1799, nouvelle proclamation de la Patrie en danger.

Le 27 juillet 1799, on a élevé au château un trône qu'on a renversé soudain avec mépris.

Dimanche 28, on a brûlé à La Ferté-Milon un manequin représentant le Roy avec un manteau royal du Saint-Esprit, un cordon bleu, on l'avait déjà brûlé le 9 juillet 1794, conduit sur un âne.

Septembre 1799, visites domiciliaires par toute la France, de septembre 1799, fructidor et vendemaire an VII, pour recherche de prêtres insermentés, émigrés et conscrits.

En septembre 1799, décret de payer l'emprunt forcé sous les mêmes peines qu'au 20 juillet 1796.

Marché à La Ferté-Milon le saint jour de Pasques, 13 avril 1800 et à la Fête-Dieu 1800.

Le Pape élu le 13 mars 1800.

18 août 1800, onzième dimanche après la Pentecôte, permis de sonner les cloches au son du tambour, et ce pour avertir les ouvriers trois fois des heures de leur travail ou repos.

La nuit du mardi au mercredi 20 ou 21 janvier 1801, on a volé en l'église Notre-Dame le ciboire, après avoir laissé les hosties dans le tabernacle ; il ne coûtait que 18 francs.

Le 31 mars 1801, publication de la paix, comme on faisait autrefois dans les places publiques et non aux Arbres de la Liberté.

*
* *

Si M. Chevallier peut donner quelque certitude morale que l'or renfermé dans le tabernacle soit de Saint-Vulgis ; tandis qu'il peut y avoir des témoins oculaires. Il rendra hommage indispensable à ce saint qui a toujours été l'objet de notre vénération et a fait notre bonheur ; et si près d'une œuvre d'un si grand poids notre reconnaissance particulière pouvait être offerte, nous l'assurons qu'elle sera de la plus grande étendue pour son acte méritoire envers sa patrie et nous.

DÉCLARATION DES BIENS & REVENUS

DE LA

MALADRERIE DE CHATEAU-THIERRY

LE 4 JANVIER 1547

A NOS SIEURS DES COMPTES,

Suplie le Procureur général du Roy disant que suivant l'ordre qu'il a eu de sa Maïesté de faire expédier des extraits de toutes les declaràons qui se trouveront en ladite Chambre nécessaires pour pouvoir servir à l'ordre de Nôtre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Hierusalem. A l'effet de quoy il leur est besoing d'avoir extrait de la déclaràon des terres, cens et rentes et autres revenus de la Maladrerie de Château-Thierry, baillée au sieur Bailly de Vitry, commissaire député par le Roy sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquests, par M^e Jean Lévesque, procureur des manans et habitants dudit. Chasteau-Thierry, lad. declaràon estant en la neuviemesme liasse des declaràons des ecclesiastiques apportées à la Chambre sous la cote IIII^e IIII^{xx} I,

Ce considéré, il vous plaise ordonner lesdits extraits leur estre fait et delivré et vous verrez bien.

Signé : GIRARD.

Extrait fait en la Chambre des Comptes du Roy, notre sire, en vertu de l'arrest de lad. Chambre estant au hault de la requeste cy dessus de la déclaràon des heritages, terres,

cens, rentes et autres revenus de la Maladrerie de Chasteau-Thierry, baillée à M. le Bailly de Vitry, commissaire à ce député sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquiets, par M^e Jean Lèvesque, procureur des manans et habitans dud. Chasteau-Thierry, ladite déclaration estant en la neuviesme liasse des déclarations du temporel des ecclésiastiques apportées à la Chambre sous la cote IIIJ^c IIIJ^{xx} I, ainsi qu'il suit : (1)

Déclaration des héritages, terres, prés, cens, rentes, surcens, vinages et autres revenus de la Maladrerie de Château-Thierry, étant en la pleine disposition des échevins, procureurs, manans et habitans ladite ville dudit Château-Thierry, que baille à vous M. le Bailly de Vitry, votre lieutenant ou aux commissaires députés de par le Roi notre Sire, suivant l'édit par lui fait sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquets, honorable homme, M^e Jean Lèvesque, licencié ès lois, avocat à Château-Thierry, procureur des manans et habitans de cette ville, ainsi qu'il suit :

PREMIER

La chapelle, maison, grange, jardin, lieu accin de ladite maladrerie assise ès Faubourg de la Barre, dudit Château-Thierry, contenant un quartier environ ;

Seize ou dix-sept arpents de terres labourables en plusieurs pièces, situées et assises à l'environ et à l'entour de ladite maladrerie ;

Item, une maison séant ès Faubourg de la Barre dudit Château-Thierry, tenant d'une part à (*blanc*).

(1) A partir de cet endroit, j'ai cru pouvoir reprendre l'orthographe usuelle. (A. G.)

Chapitre des Cens appartenant à ladite Maladrerie qui portent lots, rentes et amendes quand le cas y échet

Quatre deniers tournois de cens dus par chacun an au Jour de Saint-Remy, chef d'octobre sur la maison, accin et pourpris seant au Faubourg de la Barre dudit Château-Thierry et sur une vigne derrière ladite maison, tenant d'un côté à Jacques Molin, d'autre à Jean Filliastre, et pardevant à la rue ;

Item, huit deniers tournois de cens dus par chacun an audit Jour de Saint-Remy, chef d'octobre sur une maison, accin et pourpris et sur une pièce de vigne au Crochets étant derrière ladite maison, assise audit Faubourg de la Barre, tenant à Jean Filliastre et ses co-héritiers ;

Item, un denier tournois de cens par chacun an au Jour de Saint-Remy, chef d'octobre sur une maison séant ès Chesneaux, paroisse Saint-Crépin, ainsi que le lieu se comporte, tenant d'une part au grand chemin qui conduit de Château-Thierry à Valsecret, ladite maison appartenant à Collette, veuve de feu René Leclerc.

Au're chapitre des rentes et vrais surcens en deniers dus à ladite Maladrerie par chacun an, au jour Saint-Martin d'hiver, sur les héritages qui en suivent :

Item, cinq sols tournois de surcens à prendre par chacun an sur une maison, accin et pourpris séant au Faubourg de la Barre et sur une vigne derrière ladite maison, tenant d'un côté à Jacques Molin, d'autre à Jean Filliastre et pardevant à la rue ;

Item, sept sols six deniers tournois de rente par chacun an au jour et fête de Saint-Martin d'hiver sur une pièce de vigne séant au lieudit Valletran, tenant d'une part audit Martinot, à cause de la pièce dessusdite, d'autre au chemin conduisant à Widebource aux Chesneaux ;

Item, vingt sols tournois de rente par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver sur douze arpents de terre, assis à la Briqueterie, sur lesquels il y a maison et quillerie ;

Item, deux sols six deniers tournois de rente par chacun an sur deux moulin de marestre (?), séant en pruleron (?) au lieudit Aux, tenant d'un côté aux hoirs Richard Besnuson, d'autre côté à Remy Suitte, d'un bout à la rue de Prallerin et d'autre au chemin de Vaulceaux ;

Item, cinq sols tournois de surcens par chacun an, audit Jour Saint-Martin d'hiver, sur une pièce de vigne contenant trente-six perches ou environ, tenant d'une part aux hoirs de défunt Jean Babé et d'autre aux hoirs feu Pierre Besnuson ;

Item, vingt deniers tournois aussi par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver, dus à cette maladrerie, à prendre sur une pièce de crochets, contenant cinq perches, séant au lieu de la Barre, tenant d'une part à (*blanc*) ;

Item, sept sols dix deniers, tournois de rente sur une maison et jardin derrière, séant au lieu de la Barre, tenant d'une part à Denis Huot, d'autre à la veuve ou héritiers feu Jean Maillard ;

Item, sept sols six deniers tournois de rente audit Jour Saint-Martin d'hiver sur une maison, accin et pourpris et une pièce de vigne aux Crochets, étant derrière ladite maison, assise à ladite Barre, tenant à Jean Filliastre et ses cohéritiers, au lieu de feu Prenet Filliastre ;

Item, dix sols tournois de rente et surcens, au jour de l'apparition de Notre Seigneur, sur une pièce de terre séant aux Champs aux Malades, contenant environ vingt perches, tenant d'une part à Petit Jean Richard et d'autre aux hoirs et ayant cause de défunt Arlin Traissinières ;

Item, vingt-six sols de rente et vrai surcens par chacun an, audit jour de l'apparition de Notre Seigneur, sur une pièce de terre au lieudit du Champ aux Malades, contenant environ trois quartiers, tenant d'un côté à Etiennette, veuve de feu Petit Jean Richard, d'autre à (*blanc*) ;

Item, trois sols quatre deniers tournois, audit Jour Saint-Martin d'hiver sur une pièce de terre séant audit lieu du Champ aux Malades, tenant d'une part aux hoirs de Petit Jean Richard, d'autre au ru du Moulin de Fontinet, et pardevant à la Grande-Rue, sur laquelle pièce il y a de présent une maison couverte en tuiles, de deux étages de haut, cour devant et jardin derrière, contenant environ de vingt-six à vingt-huit perches ;

Item, la somme de vingt sols tournois dus par chacun an audit jour Saint-Martin d'hiver sur une pièce de terre séant au Champ aux Malades, contenant environ vingt-cinq perches sur lesquelles il y a à présent maison couverte en tuiles ; cour devant et jardin derrière, tenant d'une part à Regnault-Moreau et d'autre aux hoirs et ayant cause Jean Tirant, pardevant au grand chemin, parderrière au ru du Moulin de Fontinet ;

Item, deux sols six deniers tournois de surcens par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver et deux deniers tournois de cens au Jour Saint-Remy, chef d'octobre sur un jardin assis devant la porte de (*blanc*), contenant vingt perches ou environ, tenant d'une part vers Montmartel à Jean Barnin et aux hoirs Jean Barbeau, d'autre aux hoirs feu Leclerc, par bas au grand chemin et par haut aux hoirs feu M^e Jean Garin ;

Item soixante sols tournois de vrai surcens par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver, sur cinquante arpents de terre assis au-dessus du Pont de la Forge et de l'église de Valsecret, sur lesquels il y a plusieurs maisons, tenant d'un bout au grand chemin allant de Château-Thierry à La Croix, d'un côté par haut aux terres des Religieux de Valsecret, et sur un jardin et maison contenant trois quartiers ou environ, tenant d'un côté vers Valsecret au grand chemin ferré conduisant de Champluisant à Bésuet ;

Item, soixante-cinq sols tournois de rente par chacun an audit jour Saint-Martin d'hiver sur la vieille maladrerie de

Brasles par ci-devant détenue par Severin Chevallier et autres ses consorts ;

Item, la somme de sept sols six deniers tournois de surcens par chacun an au Jour Saint-Martin d'hiver sur une pièce de vigne, contenant demi arpent séant au lieudit Valleron qui a par ci-devant appartenu à Pierre Brocheron et depuis à Pierre Boniot, tenant d'une part au grand chemin allant aux Chesneaux et d'autre part aux hoirs et ayant cause de Prenet Morel, dit Marqueblanc ;

Item, sept sols six deniers tournois de rente au Jour de Saint-Martin d'hiver sur une pièce de terre contenant six quartiers ou environ, sur laquelle il y a eu par ci-devant maison, tenant du long à un grand chemin tendant dudit Château-Thierry à Valsecret, d'ancienneté nommé le Chemin aux Vaches, tenant d'un côté vers les Chesneaux aux héritiers de défunt Jean Perrin, en son vivant Prévôt dudit Château-Thierry, et aux hoirs feu Michel Bordier ;

Item, sept sols dix deniers tournois de rentes ou surcens ledit Jour Saint-Martin d'hiver, à cause d'un demi arpent de vigne au lieudit Valleran, tenant d'une part au chemin conduisant de La Croix à Widebouree, selon la muraille du clos dudit Chaudry, d'autre part à la vigne dessus déclarée ;

Item, vingt deniers tournois de rente ou surcens audit Jour Saint-Martin d'hiver, sur un demi quartier de vigne séant audit Valleran, tenant d'une part audit demi arpent de vigne ci-devant déclaré et d'autre au chemin ;

Item, sept sols six deniers de rentes ou surcens par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver, sur trois quartiers de vigne séant au lieu de Valleran, tenant d'une part aux chapelains de la Barre, et d'autre part à la veuve et aux héritiers de M^e Jacques Pelletier.

Item, quatre livres tournois de rentes dus par chacun an au Jour (*blanc*) à ladite maladrerie sur le revenu des moulins de Château-Thierry ;

Item cinq sols tournois de vrais surcens par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver sur plusieurs héritages assis

au village de Blesmes, lès Château-Thierry, lesdits héritages appartenant à Eustache de Rougechausse, Jacques de Rougechausse, Jean Pierrot et Damien Coquart, héritiers de feu Prenet Cholin, en son vivant demeurant audit Blesmes ;

Item, six sols trois deniers tournois de vrai surcens audit Jour Saint-Martin d'hiver, sur une maison, accin et poupris séant aux Chesneaux, paroisse Saint-Crépin dudit Château-Thierry, ainsi que ledit lieu se comporte, tenant d'une part au grand chemin allant dudit Château-Thierry à Valsecret, que par ci-devant soullait tenir Collette, veuve de feu Prenet-Leclerc.

Chapitre des Prés appartenant à ladite Maladrerie

Item, une pièce de pré assise en la prairie de Château-Thierry, appartenant à ladite maladrerie, contenant douze arpents et demi ou environ, tenant d'une part au Grand Redon et d'autre côté aux religieux, abbé et couvent de Valsecret, d'un bout à (*blanc*) ;

Item, une pièce de pré assise en ladite prairie, contenant quatre arpents ou environ, au lieudit les Prés de Parques, tenant aux religieux, abbé et couvent d'Essômes, d'autre part aux héritiers feu Jacques Aderet, d'un bout à (*blanc*) ;

Item, une autre pièce de pré assise en ladite prairie, près la pièce dernière déclarée, contenant un arpent ou environ, tenant d'un côté aux hoirs feu Jean Gaignier, d'autre côté aux hoirs feu Georges Pallement ;

Item, une pièce de pré, contenant un arpent ou environ, assis en la prairie, au lieudit Renucroy (?), tenant d'une part à la (*blanc*), Collard, et d'autre à (*blanc*) ;

Item, une pièce de pré assise en la prairie, contenant quatre perches ou environ, tenant d'une part aux hoirs feu Jean Messot ;

Item, trois quartiers ou environ de prés en une pièce séant à ladite prairie, tenant d'une part aux religieux et couvent d'Essômes ;

Item, six arpents et demi de pré en plusieurs pièces assis en ladite prairie que l'on a accoutumé de bailler à ferme et loyer avec les seize ou dix-sept arpents de terres déclarées au deuxième article du premier chapitre.

Chapitre de l'huile due par chacun an à ladite Maladrerie

Item, appartient à ladite maladrerie un setier d'huile par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver par les religieuses, abbesse et couvent Notre-Dame de la Barre sur une vigne qu'elles détiennent, vulgairement appelée la vigne de Coupe-Pieds.

Chapitre de vin et vinage appartenant par chacun an à ladite Maladrerie au Jour de Saint-Martin d'hiver

Item, sept pintes et demie de vin sur deux pièces de vigne séant aux Chesneaux, tenant d'une part à Etienne Boulard et aux hoirs de M^e Plansson ;

Item, trois chopines de vin chacun an sur une pièce de vigne séant au lieudit Villanteul et ne se trouve qu'il en ait été reçu aucune chose, parce que on ne sait où est la situation de ladite pièce ;

Item, un setier de vin chacun an au Jour Saint-Martin d'hiver sur un pressoir séant aux Chesneaux, detenu par les hoirs ou ayants cause dudit Adenet Plansson ;

Item, vingt setiers de vin de vinage par chacun an au Jour de Saint-Martin d'hiver sur tout le revenu et temporel des religieuses, abbesse et couvent Notre-Dame de la Barre ;

Item, deux pintes de vin de vinage dues par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver sur une place vide, séant aux Chesneaux, en la Grande-Rue, devant la fontaine d'Illeu, tenant des deux côtés et d'un bout à Didier Garsin, pardevant au grand chemin ;

Item, treize pintes de vin par chacun an audit Jour

Saint-Martin d'hiver sur une maison couverte d'esteilles (éteule) et sur un cellier couvert de tuiles, tenant à la maison et sur environ quinze perches de terre derrière ladite maison, séant au haut Saint-Martin, tenant à Jacob Gaillard d'une part et d'autre au grand chemin royal ;

Item, six pintes de vin par chacun an sur une pièce de terre séant à la ruelle de la fontaine du Burquet, tenant d'une part à la ruelle et d'autre à Adrien Chaufferre, à cause de sa femme et sur une autre pièce de jardin séant assez près de ladite ruelle, tenant d'une part à Jacob Gaillard et d'autre audit Dinet.

Item, deux pintes de vin dues par chacun an audit Jour Saint-Martin d'hiver sur une pièce de terre et jardin contenant environ six perches, séant au Burquet, au lieudit de la (*blanc*), tenant d'une part à l'héritage de la conception Notre-Dame et d'autre part à Perrin Le Gallery.

Item, vingt pintes de vin par chacun an audit jour sur une maison et vigne assise aux grands Chesneaux, tenant d'une part aux hoirs Adeline Plansson et à la femme Jean Massé, d'autre part à Michel Leclerc et par derrière à Michel^l Garin ;

Item, six pintes de vin par chacun an audit jour Saint-Martin sur un jardin séant dessus la Barre, tenant d'une part aux terres de ladite maladrerie et d'autre au chemin qui va de Château-Thierry à Val-Secret, lequel jardin a par ci-devant appartenu à Rolin Létourneau.

Item, un setier de vin par chacun an audit Jour sur une maison séant aux Chesneaux, tenant d'une part aux hoirs Pierre Bourré et aux hoirs feu Jean Fornyer et d'autre part à (*blanc*).

Item, une chopine de vin par chacun an audit jour Saint-Martin d'hiver sur sept perches de vignes séant aux Chesneaux, au lieudit des Plantes, tenant d'une part aux hoirs La Cazelette et d'autre aux hoirs feu Pierre Bourré.

*Chapitre des rentes en grains dues à ladite Maladrerie
par chacun an*

Ladite maladrerie a droit à prendre par chacun an au jour et fête Saint-Remy chef d'octobre sur le mesurage à blé dudit Château-Thierry, appartenant au Roi, notre Sire, trois muids de blé, toutefois quant à présent ne s'en reçoit par chacun an que la quantité de vingt-deux setiers et mine (1).

Chapitre des oignons dus à ladite Maladrerie et aux Religieux de Valsecret. C'est à savoir auxdits religieux les deux tiers et l'autre tiers à ladite Maladrerie, à prendre sur les héritages ci-après déclarés et font les seize boisseaux le setier.

Ladite maladrerie a droit de prendre chacun an au Jour et Fête Saint-Martin d'hiver un boissel d'oignons sur le jardin qui fut Jeannet Chenaize, contenant environ deux perches, séant dessous le jardin Reze, tenant d'une part à Colin Leconte et d'autre aux hoirs Jean Guyon ;

Item, demi boissel d'oignons par chacun an audit jour sur un courtil séant en Goubrezon, contenant deux perches, tenant d'une part aux hoirs Pierre Bourré et d'autre à Thibaut de Marche, à cause de sa femme ;

Item, demi bichet d'oignons sur un courtil de Goubrezon, contenant huit perches, qui fut à Jacques Le Bourguignon, tenant d'une part à Demale Ray et d'autre à la ferme Denis de la Forge ;

Item, demi boissel d'oignons sur un courtil contenant une perche, séant audit Goubrezon, tenant d'une part à Thibaut Leleu et d'autre (*blanc*) ;

Item, demi boissel d'oignons sur un courtil contenant une perche, assise audit Goubrezon, tenant d'une part et d'autre à Thibaut Leleu ;

(1) Ancienne mesure contenant la moitié d'un setier.

Item, une mine d'oignons sur un courtil de Saulsoy, contenant demi quartier, tenant d'une part à Thomas Cornet et d'autre à Jean Doulet ;

Item demi boissel d'oignons sur un lieudit de Goubrezon, contenant douze perches, tenant d'une part à Agnès Tyrant, d'autre à Pierre Bourré et Thibaut Rolin, à cause de sa femme ;

Item, un boissel d'oignons sur un courtil qui fut Pignon, contenant deux perches, tenant d'une part et d'autre à Colin Lecointe ;

Item, demi boissel d'oignons sur le courtil de Guebremont, contenant une perche, tenant aux Leconte, de tous les (*blanc*).

Item, demi boissel d'oignons sur le courtil de Goubrezon, contenant une perche, tenant aux Leconte de tous les côtés ;

Item, un boissel d'oignons sur le courtil dit en Cosche, contenant trois perches, tenant d'une part à Etienne Verdet et d'autre à Jean Chailliot ;

Item, un boissel d'oignons sur un autre courtil séant audit lieu, contenant trois perches, tenant d'une part aux hoirs feu Jean Lesueur et d'autre à Arnouillet Maillefert ;

Item, un boissel d'oignons sur un jardin séant à Goubrezon, contenant deux perches, tenant d'une part à Jean Chailloux et d'autre à Guérin ;

Item, un pichet d'oignons sur un autre jardin séant dessous le jardin Roze, contenant quatre perches, tenant d'une part à Pierre Bourré, d'autre à Thibaut Leleu ;

Item, un boissel d'oignons sur un autre jardin qui fut Huttier Georget, contenant quatre perches, tenant d'une part aux hoirs Colin Gaillard, d'autre à Thibaut Leleu ;

Item, un boissel d'oignons sur un autre jardin qui fut Colin Gaillard, séant audit Goubrezon, contenant trois perches, tenant d'une part à Thibaut Leleu et d'autre à R. Colin ;

Item, un boissel d'oignons sur le courtil de l'Ecluse, contenant trois perches, tenant d'une part à Jean Guérin

et d'autre à Jacques Guérin ;

Item, demi boissel d'oignons sur le courtil du Saussoy, contenant trois perches, tenant d'une part à Colin Lecomte, Jean Guérin et aux religieuses de la Barre ;

Item, un boissel d'oignons sur un courtil de l'Ecluse, contenant trois perches, tenant audit Colin Lecomte de tous les côtés ;

Item, un boissel d'oignons sur un courtil de Goubrezon, contenant huit perches, tenant d'une part à Jeannesson Levillard et d'autre aux Pigeon ;

Item, demi bichet d'oignons sur le courtil qui fut Michel Dufresne, contenant deux perches, tenant de toutes parts à (*blanc*) ;

Item, demi pichet d'oignons sur le courtil de Goubrezon qui fut Jacques Lacroisière, contenant huit perches, tenant d'une part au curé de Saint-Martin, d'autre à Jean de Challons ;

Item, demi boissel d'oignons sur un courtil du Saussoy, contenant deux perches ou environ, tenant d'une part aux Lecomte et d'autre à Jeannesson Leveillard ;

Item, un boissel d'oignons sur le courtil de l'Ecluse, contenant deux perches, tenant d'une part à une voyette (1) qui conduit de Saint-Martin à Courteaux ;

Item, un boissel d'oignons sur un courtil de l'Eglise, contenant deux perches, tenant d'une part à Guillaume Guérin, d'autre à Jacques Guérin ;

Item, demi boissel d'oignons sur un courtil de Goubrezon, contenant quatre perches, tenant d'une part à Pernette Bourse, et d'autre (*blanc*).

Item, un boissel d'oignons sur un autre courtil séant audit lieu, contenant quatre perches, tenant d'une part à Denetpongy et d'autre à Guillin Guérin ;

(1) Petite voie.

Item, demi pichet d'oignons sur un courtil dudit Goubrezon, contenant deux perches ou environ, tenant d'une part à Colin Lecomte et d'autre à Thibaut Robin.

De toutes lesquelles terres, prés, cens, rentes, vins, vinages et revenus de ladite maladrerie il y a amortissement qui ne se peut si promptement découvrir, parce qu'il a été perdu et adhérent par le moyen des guerres qui ont précédé devant eu cours au Royaume de France, même par l'armée de l'Empereur qui prit et empoigna la ville dudit Château-Thierry, en l'an 1544.

La présente déclaration a été signée par nous Pierre Lelong et Jean Le Tellier, notaires royaux audit Château-Thierry, à la requête de M^e Jean Lévesque, procureur des manants et habitants dudit Château-Thierry, le premier jour de janvier 1547.

Signé : LE TELLIER et LELONG.

Le quatrième janvier 1547 la déclaration ci-dessus a été mise au Greffe du Baillage de Vitry-le-François, par Antoine de Sautry, procureur de Jean Lévesque, procureur des manants et habitants de la ville de Château-Thierry, laquelle il a en vertu de certaines lettres et procuration spéciale affirmé contenir vérité. Fait comme dessus.

Signé : MARTIN.

Coll, le 21 août 1673 (1).

Pour copie :

A. CORLIEU.

(1) *Archives Nationales*; S. 4902

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1891

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

	Pages
Composition du Bureau.....	I
Membres honoraires.....	I
— titulaires.....	II
— correspondants.....	III
Associés libres.....	VI
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.....	VII

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 6 Janvier 1891.....	1
Compliment en vers de M. DELTEIL.....	1
— du 3 Février 1891.....	5
Mort de M. LE FEYER, bibliothécaire de la Société...	6
Sépulture aux Praillons (sous les Hérissons), par M. HARANT.....	11
— du 3 Mars 1891.....	13
— du 7 Avril 1891.....	17
Mort de M. MAYEUX, vice-président de la Société....	18
Don d'un tableau au Louvre, par M. MACIET.....	21
Note sur REVEL.....	21
— du 3 Mai 1891.....	24
Le Droit de Vinage à Vassogne, par M. MOULIN. ...	25

	Pages
Séance du 2 Juin 1891.....	29
— du 7 Juillet 1891.....	34
— du 4 Août 1891.....	38
Inauguration de la statue de La Fontaine à Passy...	40
— du 1 ^{er} Septembre 1891.....	44
— du 6 Octobre 1891.....	47
Interprétation d'un graphite sur une boucle du 14 ^e ou 15 ^e siècle, par M. BARBEY.....	50
Sonnette à main de la Collection Varin, à Crouttes, par M. BERTHELÉ.....	53
— du 3 Novembre 1891.....	56
Vente (1653) d'une Ferme sise à Oulchy-le-Château, appartenant à La Fontaine.....	58
— du 1 ^{er} Décembre 1891.....	60
Une nouvelle Sépulture aux Praillons, par M. MOULIN	61
Les souvenirs de Château-Thierry, par Fr. LEGART.	62

TRAVAUX ET RAPPORTS

	Pages
Champfleury. — Sa Bibliothèque, ses Estampes, par M. DELTEIL	67
Le Tableau de Vivien à l'Eglise Saint-Crépin, par M. Fr. HENRIET	72
Rapport sur les Tableaux de l'Eglise Saint-Crépin (1883), par M. Fr. HENRIET	78
Note sur la pièce « La Fontaine en ménage ».....	87
Le Tumulus de Fère-en-Tardenois, par M. Ed. VIELLE.....	90
Interprétation de l'inscription du Vase d'Ancy, par M. Barbey..	103
Lettres-patentes de 1311 et de 1361 relatives à Oulchy.....	107
Le Code de Henri III, par M. DELTEIL.....	109
Charles Ransonnette, peintre et graveur, par M. Fr. HENRIET...	111
Les Hétiens (compte-rendu du livre de M. Sayce), par M. LÉLU..	119
L'ancienne Maladrerie de la Ferté-Milon, par M. le D ^r CORLIEU.	133
Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, par M. MOULIN...	140
Fouilles de M. Fr. Moreau, à Saint-Audebert, par M. Moulin....	157

	Pages
Description de l'Abbaye de Chézy en 1756, par M. l'Abbé POQUET	167
L'Hôtel-Dieu de Château-Thierry sous la Révolution, — Une Femme courageuse, par M. MOULIN.....	177
La Ferté-Milon pendant la période révolutionnaire, par M. l'Abbé POQUET.....	182
La Maladrerie de Château-Thierry en 1547, par M. le D ^r CORLIEU	195

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY



Année 1892

*La Société laisse aux auteurs des travaux
insérés dans ses Annales
la responsabilité de leurs opinions.*

ANNALES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHÉOLOGIQUE
DE CHATEAU-THIERRY

Année 1892



CHATEAU-THIERRY. — IMPRIMERIE LACROIX

26, RUE SAINT-MARTIN, 26

MDCCCLXXXII

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ANNÉE 1892

BUREAU

Date d'admission

MM.

- 1866 Juillet.... MOREAU, Frédéric (* 🌿 I. P.), à Fère-en-Tardenois, *Président d'honneur*.
- 1865 Janvier.... BARBEY (🌿 A.), à Château-Thierry, *Président*.
- 1875 Septembre. VÉRETTE (🌿 I. P.), Principal honoraire, à Château-Thierry, *Vice-Président*.
- 1865 Mars..... MOULIN, à Château-Thierry, *Secrétaire*.
- 1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry, *Vice-Secrétaire*.
- 1864 Septembre. HARANT, (*), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire, à Château-Thierry, *Conservateur des collections et objets d'art*.
- 1861 Septembre. RENAUD, ancien Imprimeur à Château-Thierry, à Brasles, près Château-Thierry, *Trésorier*.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

LE PRÉFET DE L' AISSE.

- 1869 Janvier.... DE BARTHÉLEMY, Anatole (*), Membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré, Paris.
- 1891 Août..... BENOIST (*), Sénateur de Seine-et-Marne, Président de la Société d'Archéologie de Meaux, à Lizy-sur-Oureq.
- 1873 Mai..... COURAJOD (*), Conservateur-Adjoint au Musée du Louvre, Paris.
- 1869 Janvier.... DELTEIL (🌿 I. P.), Homme de Lettres, 14, place Dauphine, Paris.
- 1874 Janvier.... PÊCHEUR (l'abbé) (🌿 A.), Curé de Crouy, par Soissons.
- 1868 Juin..... POQUET (l'abbé) (🌿 A.), Curé-Doyen de Berry-aubac.
- 1889 Avril..... SÉBLINE (O *), Sénateur, ancien Préfet de l'Aisne.

MEMBRES TITULAIRES

Date d'admission

MM.

- 1881 Janvier.... BAHIN (l'abbé) (☞ A.), Curé-Archiprêtre de Château-Thierry.
- 1865 Janvier.... BARBEY (☞ A.), à Château-Thierry.
- 1881 Septembre. BIGORGNE, René, Maire de Marigny-en-Orxois.
- 1879 Octobre.... BOSQUILLON, Juge de Paix à Château-Thierry.
- 1878 Février.... BUTEL, Notaire à Château-Thierry.
- 1884 Février.... CARRÉ (*), Maire d'Épieds, par Château-Thierry.
- 1881 Février.... DES CARS (comte), 91, rue de Grenelle-Saint-Germain, Paris.
- 1872 Mars..... CORLIEU (* ☞ 1. P.) Docteur en médecine, 24, rue Montpensier, Paris.
- 1877 Octobre... COUTURE, Avocat, 3, square des Batignolles, Paris.
- 1864 Décembre. DELORME-DOUÉ, à Château-Thierry.
- 1872 Juin..... DEULLIN, Eugène, Banquier à Épernay (Marne).
- 1865 Février.... EXCELAIN, Avoué honoraire à Château-Thierry.
- 1887 Février.... HACHETTE, Maurice, 7, rue Louis-le-Grand, Paris.
- 1864 Septembre. HARANT (*), Agent-Voyer d'arrondissement honoraire à Château-Thierry.
- 1875 Avril..... HENRIET, Frédéric, à Château-Thierry.
- 1876 Mai..... JOSSE, Agent-Voyer d'arrondissement à Château-Thierry.
- 1872 Octobre.... DE LAUBRIÈRE, à Essômes.
- 1872 Octobre.... LÉGUILLETTE, Charles, 45, boulevard Beaumarchais, Paris.
- 1876 Août..... MACIET, Jules, à Château-Thierry.
- 1868 Juin..... DE MONTESQUIOU (comte) (*), ancien Préfet, à Longpont (Aisne).
- 1875 Mars..... MOREAU, Auguste, Conseiller général de l'Aisne, à Fère-en-Tardenois.
- 1889 Novembre. MOREAU-NÉLATON, Étienne, à Fère-en-Tardenois.
- 1864 Septembre. MORSALINE, Architecte à Château-Thierry.
- 1865 Mars..... MOULIN, à Château-Thierry.
- 1877 Novembre. PAILLARD, Notaire à Château-Thierry.
- 1883 Avril..... PAILLET, Eugène (*), Conseiller à la Cour d'appel, Paris.
- 1890 Novembre. PAILLET, Jean, Avocat à Paris.
- 1864 Octobre... PETIT, Docteur en médecine à Château-Thierry.
- 1872 Mars..... PETIT, Léon, à Mont-Saint-Père.
- 1874 Décembre.. POINSIER, Avoué honoraire, ancien Juge de Paix, à Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

- 1864 Septembre. RENAUD, ancien Imprimeur, à Château-Thierry.
 1873 Août ROMAGNY, Receveur de l'Enregistrement à Château-Thierry.
 1875 Septembre. VÉRETTE (☞ I. P.), Principal honoraire à Château-Thierry.
 1864 Novembre. WADDINGTON, Membre de l'Institut, Sénateur de l'Aisne, à Bourneville par La Ferté-Milon.
 1884 Février VARIN, Eugène, Artiste Graveur, à Crouttes par Charly.

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

- 1881 Janvier BAUDOIN (✱ ☞ A.), Libraire-Éditeur, passage Dauphine, Paris.
 1889 Février BERCET, Gaston, à Quiévy (Nord).
 1873 Février BIDAUT, ancien Capitaine, à Paris.
 1876 Janvier BLANC (☞ I. P.), Inspecteur des écoles, à Château-Thierry.
 1880 Janvier BOBEUF, Directeur de l'Asile National de Vincennes, à Saint-Maurice (Seine).
 1886 Avril BOUDIN, Émile, Licencié en droit, à Paris, 14, rue Grange-Batelière.
 1883 Juin BOVE, Léon, Avoué à Château-Thierry.
 1886 Novembre. BULAND, Eugène, Artiste Peintre, à Charly.
 1873 Février CALLOU, ancien Notaire, à Fère-en-Tardenois.
 1889 Février CASSIER, à Poissy (Seine-et-Oise).
 1872 Novembre. CHALOIN, Avoué, à Château-Thierry.
 1880 Juillet COMBIER, 1, place des Terreaux, Lyon.
 1890 Mars CARLIER, à Château-Thierry.
 1890 Décembre. COLMONT-VÉROUDARD, Négociant, Château-Thierry.
 1891 Avril CHARBONNIEZ, Paul, à Fère-en-Tardenois.
 1891 Octobre CARTON, Membre de la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne, à Meaux, *Correspondant honoraire*.
 1892 Août DANIS, Docteur en médecine, à Château-Thierry.
 1873 Août DELAUNEY-VARIN, Artiste Graveur, à Nanteuil (Seine-et-Marne).
 1884 Septembre. DELETTRE, Notaire, à Coulonges-en-Tardenois.

Date d'admission

MM.

- 1873 Mai DEQUIN (✱), Conseiller à la Cour d'Appel d'Amiens.
- 1877 Août DEVAULX, Ernest, Statuaire, 99, rue de Vaugirard, Paris.
- 1892 Août DUBOIS-POMMIER, à Château-Thierry.
- 1878 Février DUPONT, Vétérinaire, à Château-Thierry.
- 1887 Avril DUPONT, Georges, Propriétaire à Essômes.
- 1873 Mai DUPRAT, Avoué honoraire, à Paris.
- 1887 Décembre DUPRAT, Élie, Avoué, à Château-Thierry.
- 1887 Décembre DUTRIFOX, Lucien, Chef de bureau au Chemin de fer de l'Est, à Paris.
- 1891 Février DELTEIL, Loys, à Paris.
- 1887 Septembre FAQUIS (l'abbé), Curé de Torey.
- 1887 Septembre FAUCONNIER, Architecte, à Château-Thierry.
- 1889 Février FERTON, Charles, Capitaine d'Artillerie, à Marseille.
- 1883 Juin FILLIETTE, Banquier, à Château-Thierry.
- 1889 Août DE FLORIVAL, Juge, Président de la Société académique de Laon.
- 1874 Octobre FONTE, Architecte à Père-en-Tardenois.
- 1875 Septembre FOURNIER, Achille, à Condé-en-Brie.
- 1892 Septembre GABRIOT, fils, Entrepreneur, à Château-Thierry.
- 1878 Novembre GAULET, 48, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
- 1873 Décembre DE GRAMBERG, à Heidelberg.
- 1885 Septembre GRISON, Receveur de l'Enregistrement, à Vervins.
- 1892 Novembre GROSJEAN, ancien Receveur des finances, à Gland.
- 1872 Novembre GRÉRIX, Archiviste aux Archives Nationales, à Paris.
- 1874 Décembre GUILLAUME, Agent-Voyer, à Vervins.
- 1864 Octobre GUILLIOT (l'abbé), Curé-Doyen de Flaxy-le-Martel.
- 1872 Octobre HENRIET, Conseiller général de l'Aisne, à Chierry.
- 1887 Juillet HENRIET, Maurice, Juge à Clermont (Oise).
- 1892 Mars HENRIET (l'abbé), Doyen honoraire, Château-Thierry.
- 1891 Juillet HANUS (✱ A.), Professeur au Collège et Bibliothécaire de la ville de Château-Thierry.
- 1882 Novembre JEAN, Conducteur des Ponts-et-Chaussées, Château-Thierry.
- 1869 Septembre JOUSSAUME-LATOIR, Docteur en médecine, Château-Thierry.
- 1887 Septembre JOUSSAUME-LATOIR, Henri, Économiste des Hospices Château-Thierry.

Date d'admission

MM.

- 1881 Janvier JOVENAY (l'abbé), Annônier des Chesneaux, à Château-Thierry.
- 1889 Mars..... JOVENAY, Licencié en droit, à Château-Thierry.
- 1885 Août..... DE LADOCETTE (Baron Étienne) (*), à Viels-Maisons.
- 1887 Juin LARANGOT, Propriétaire, à Coupigny-Montlevon, par Condé.
- 1889 Février LEBLOND, Professeur de philosophie et histoire au Collège de Château-Thierry.
- 1870 Août..... LECESNE, Imprimeur, à Étampes (Seine-et-Oise).
- 1889 Mars..... LÉLU, Receveur des Finances, à Lorient (Morbihan).
- 1875 Octobre... LINET-DROUET, à Château-Thierry.
- 1887 Septembre . LIONNET, Architecte, à Château-Thierry.
- 1890 Juillet LEGRAND, Eugène, à Château-Thierry.
- 1890 Juillet LEGRAND, Auguste, à Château-Thierry.
- 1891 Février LENOIR, Henri, Directeur d'assurances, à Château-Thierry.
- 1889 Février MARIZIS, Notaire, à Château-Thierry.
- 1872 Novembre.. MASURE, Artiste Peintre, 5, rue Campagne-Pre-mière à Paris.
- 1891 Avril..... MAUCHAMP, Alphonse, à Fère-en-Tardenois.
- 1876 Juillet..... MAUSSENET, Instituteur, à Villers-Allerand, par Rilly (Marne).
- 1891 Juin MAYEUX, Pol, Imprimeur, à Suresnes (Seine).
- 1886 Avril MENNESSON, Ancien Notaire, à Jaulgonne.
- 1882 Mai..... MILOX, Directeur de l'école communale, 10, rue Rollin, Paris.
- 1889 Août..... MONNOYER, Agent-Voyer principal, à Château-Thierry.
- 1880 Septembre . MORLOT, Conseiller Général de l'Aisne, Maire de Charly.
- 1875 Septembre . MOULIN, Avocat, à Sainte-Ménéhould, (Marne).
- 1890 Mai..... MOULIN, Avocat, à Bernay (Eure).
- 1882 Décembre.. PALANT (l'abbé), Curé de Cilly, par Tavaux.
- 1873 Mai..... PECQUE, Notaire, à Château-Thierry.
- 1879 Février PIGALLE, Conseiller de Préfecture, à Alger.
- 1864 Septembre . PIGNON (l'abbé), Curé-Doyen de Coucy-le-Château.
- 1878 Juin PILLE, Henri (*), Artiste Peintre, 35, boulevard Rochechouart, Paris.
- 1891 Octobre.... PILLIARD, Propriétaire, à Cramaille.

Date d'admission

MM.

- 1892 Mars..... POCHET, Ancien Entrepreneur, à Château-Thierry.
 1891 Juillet..... POMMIER, Georges, à Château-Thierry.
 1879 Octobre.... REMIOT, Directeur d'assurances, Château-Thierry.
 1883 Avril..... ROUQUETTE, Libraire, passage Choiseul, Paris.
 1890 Septembre. SOEUF, Avocat, à Presles et Thierry (Aisne).
 1891 Juin..... SALESSE (☞ A.), Principal du Collège de Château-Thierry.
 1886 Juillet..... SIMON, Maurice, Attaché au Ministère des Finances, 5, rue de Médecis, à Paris.
 1891 Octobre.... DE SADE (Comte), au château de Condé-en-Brie.
 1886 Janvier.... TABART, Émile, Tanneur à La Ferté-Milon.
 1885 Juillet..... TAUPIN, Négociant, Licencié en droit, à Château-Thierry.
 1865 Février.... VARIN, Adolphe, Artiste Graveur, 1, rue Boutarel, Paris.
 1892 Novembre. VARIN, Raoul, Artiste Graveur, à Crouttes.
 1874 Février.... DE LA VAULX, 8, rue Meissonier, Paris.
 1872 Août..... VUILBERT (l'abbé), Curé de Saulehery, par Charly.
 1891 Janvier.... VIELLE, Juge de Paix du canton de Fère-en-Tardenois.

4

ASSOCIÉS LIBRES

MM.

- 1879 Novembre. BERTHELÉ (☞ A.), Archiviste de l'Hérault, à Montpellier.
 1879 Février.... DOUCHY (☞ A.), Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.
 1892 Janvier.... DROUX, Ancien Instituteur, à Château-Thierry.
 1889 Mars..... MARÉCHAL, Prince-Palmyre, à Château-Thierry.
 1886 Janvier.... MINOUFLET, Instituteur, à Romeny, par Charly.
 1880 Janvier.... Pihan, Eugène, (☞ A.), Ex-Sous-Chef de bureau à l'Imprimerie Nationale, Paris.
 1887 Mai..... PICHELIN, Ancien Instituteur, à Brumetz, par Gandelu.
-

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1. Société académique de Laon (Aisne).
2. Société académique de Saint-Quentin (Aisne).
3. Société archéologique, historique et scientifique de Soissons (Aisne).
4. Société archéologique, *La Thiérache*, à Vervins (Aisne).
5. Société des sciences naturelles et historiques, à Privas (Ardèche).
6. Société de statistique de Marseille (Bouches-du-Rhône).
7. Société française d'archéologie, à Caen (Calvados).
8. Société historique et archéologique, à Angoulême (Charente).
9. Commission archéologique, à Dijon (Côte-d'Or).
10. Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
11. Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune (Côte-d'Or).
12. Commission archéologique, à Besançon (Doubs).
13. Comité du bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse, à Romans (Drôme).
14. Société libre d'agriculture, sciences et belles-lettres de Bernay (Eure).
15. Société Dunoise d'archéologie et d'histoire, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
16. Académie du département, à Nîmes (Gard).
17. Société académique de Brest (Finistère).
18. Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse (Haute-Garonne).
19. Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
20. Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

21. Académie des sciences et belles-lettres, à Angers (Maine-et-Loire).
22. Société d'archéologie, d'agriculture et d'histoire naturelle, à Saint-Lô (Manche).
23. Académie nationale, à Reims (Marne).
24. Société des sciences et arts de Vitry-le-François (Marne).
25. Société historique et archéologique de Langres (Haute-Marne).
26. Société d'archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
27. Société polymathique, à Vannes (Morbihan).
28. Commission historique, à Lille (Nord).
29. Société d'agriculture sciences et arts de Valenciennes (Nord).
30. Société d'émulation de Cambrai (Nord).
31. Société d'archéologie d'Avesnes (Nord).
32. Comité archéologique de Noyon (Oise).
33. Comité archéologique de Senlis (Oise).
34. Comité archéologique de Compiègne (Oise).
35. Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).
36. Société académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
37. Société du Musée Guimet, à Paris.
38. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon (Saône-et-Loire).
39. Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).
40. Société historique et archéologique du Maine, au Mans (Sarthe).
41. Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
42. Commission des Antiquités, à Rouen (Seine-Inférieure).
43. Société havraise d'études diverses, au Havre (Seine-Inférieure).
44. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun (Seine-et-Marne).
45. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Meaux (Seine-et-Marne).
46. Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).
47. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin (Seine-et-Oise).
48. Société de statistique, sciences, lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
49. Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
50. Société d'Émulation d'Abbeville (Somme).
51. Société littéraire d'Apt (Vaucluse).
52. Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).
53. Société d'Émulation, à Épinal (Vosges).
54. Société des sciences historiques et naturelles, à Auxerre (Yonne).
55. Société archéologique de Sens (Yonne).

56. Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à Paris.
 57. Société historique et archéologique du Gâtinais, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 58. Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
 59. Société historique algérienne, à Alger (Algérie).
 60. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan (Var).
 61. Société académique de Chauny (Aisne).
 62. Société académique de Troyes (Aube).
 63. Académie d'Hippone, à Bône (Algérie).
 64. Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, à Stockholm (Suède).
 65. Société archéologique du Finistère, à Quimper.
 66. Société d'Émulation Belfortaise, à Belfort.
 67. Société *les Amis des sciences et arts*, à Rochechouart (Haute-Vienne).
 68. Société archéologique de l'Oise, à Beauvais.
-

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES DE L'ANNÉE 1892

Procès-Verbaux des Séances de l'Année 1892

SÉANCE DU 5 JANVIER 1892.

PRÉSIDENTE DE M. BARBEY.

Le procès-verbal est adopté.

M. Cortilliot, membre correspondant, donne sa démission, qui est acceptée à regret.

Ouvrages reçus dans le courant de Décembre 1891 :

- 1° *Recue de l'Histoire des Religions*, tome XXIV, n° 2 ;
- 2° *Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, 1891 ;
- 3° *Revue Historique et Archéologique du Maine*, 1891 ;
- 1° *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 45° volume, 1891 ;
- 5° *Mémoires de la Société Historique et Archéologique des Côtes-du-Nord*, tome IV, 2° livraison ;
- 6° *Bulletin de la Société académique de Brest*, tome XVI ;
- 7° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, tome VIII, n°s 7-9, juillet-septembre 1891 ;
- 8° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 96, 15 décembre 1891 ;
- 9° *Formation simultanée du plateau et des vallées de la Brie*, par Victor Plessier, 1868 ;
- 10° *Le siège de Soissons* (septembre 1870), par Emile Collet ;
- 11° *Le dernier chapitre de l'histoire de Laon* (1870), par Melleville.

Ces trois derniers ouvrages sont donnés par M. Corlieu.
Remerciements.

Le secrétaire signale dans le *Bulletin de la Société académique de Brest*, entr'autres travaux qui méritent l'attention, une étude fort intéressante sur le *Cyclone de l'Énéide*. Il résulte de la thèse du savant auteur que deux mille ans avant la description de ces terribles tempêtes, Virgile les avait fort exactement dépeintes. Il y a cinquante ans à peine qu'en leur donnant un nom, on en a donné une définition scientifique; qu'on relise :

. . . . *Ae venti, velut agmine facto*
Qua data porta ruunt et terras turbine perflant.

Une planche accompagne cette étude.

Après un nouvel examen de l'œuvre de Fr. Lecart, l'Assemblée adopte la division de la table, en quatre parties, telle que M. Moulin l'a exposée; seulement, et afin que l'histoire locale y trouve la place que l'auteur lui a faite, il est convenu que la troisième partie aura pour titre principal : Histoire ou Chronique locale, Faits divers, Anecdotes.

Le secrétaire est chargé de compléter l'index qu'il a déjà commencé et qu'il soumet à ses collègues. Une demande sera faite à M. le maire de la ville à l'effet d'obtenir qu'au fur et à mesure de son travail de classification, chaque volume soit mis à la disposition de M. Moulin.

Les fouilles que M^{me} Bienvenu fait exécuter dans son jardin des Praillons, au-dessous des Hérissons (Otmus)

ont amené la découverte d'un troisième squelette; il est entier, orienté comme le précédent.

A cause de la dimension des os du bassin, de l'étroitesse de la poitrine, M. Harant pense qu'il s'agit cette fois d'une jeune femme ou d'une jeune fille. Néanmoins, ce corps est celui d'une personne de haute taille, puisque, dans son état actuel il mesure 1^m70; il y a donc, tout lieu de penser que l'on est en présence d'un jeune homme; les dents sont intactes. Le 5 décembre, au moment de la visite de M. Moulin, rien comme mobilier funéraire n'avait été retrouvé.

L'hiver de 1709 au Plessier-Huleu (canton d'Oulchy-le-Château).

M. Minouflet, associé libre, a copié pour les communiquer à la Société, les « notes consignées au registre de l'état-civil du Plessier-Huleu, par l'abbé Nieq, curé de cette paroisse, en 1709 ».

Les hivers, tristement mémorables de 1880 et 1890, évoquent le souvenir de ces hivers légendaires de 1693 et de 1709. Au Plessier-Huleu, comme partout, la misère fut extrême; les vivres manquèrent, nombre d'habitants périrent de froid ou de faim. « Les hommes et les animaux, écrit M. Nieq, étaient trouvés roides morts dans la campagne. » La gelée avait commencé le jour de l'Épiphanie et à Pâques (le 31 mars), la terre était encore entièrement gelée.

Ce document sera déposé aux archives de la Société.

Nous enregistrons avec plaisir les dons suivants qui viennent augmenter nos modestes collections :

1° De la Mairie, le moule intérieur d'un *cerithium gigan-*

teum, provenant du calcaire grossier et qui a été trouvé dans le déblai des terrasses du château;

2° De M. Barrès, deux assignats l'un de 10 livres, l'autre de 5, ainsi que deux médailles, l'une fort belle, de Napoléon I^{er} et l'autre un monneron bien connu;

3° De M. Corlieu, trois volumes inserits plus haut. Remerciements.

Dans la réunion préparatoire du Bureau, le trésorier, M. Renaud, avait présenté ses comptes de l'année 1891 et le projet de budget pour l'année 1892. Toutes les pièces avaient été examinées avec le plus grand soin, elles passent sous les yeux de l'Assemblée qui donne son approbation et vote des remerciements bien mérités à notre zélé collègue.

M. Drouin, instituteur en retraite, est nommé associé libre.

Il est procédé au renouvellement du Bureau qui reste constitué comme suit :

MM. BARBEY, *Président*;
VÉRETTE, *Vice-Président*;
MOULIN, *Secrétaire*;
JOSSE, *Vice-Secrétaire*;
HARANT, *Conservateur des Collections*;
RENAUD, *Trésorier*;
DROUIN, *Aide-Bibliothécaire*.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1892

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY

Après l'adoption du procès-verbal, le secrétaire dépouille la correspondance :

M. le Directeur des Beaux-Arts donne avis que la 16^e session des Sociétés des départements est fixée par arrêté ministériel au mardi 7 juin, date qui est celle de la réunion du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les séances des Beaux-Arts seront tenues dans la salle de l'Hémicycle, comme les années précédentes. Le Comité, dit M. le Directeur, accueille de préférence « la mise au jour de documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces ».

La Société d'Émulation de Belfort, avait sollicité l'échange de nos publications; cette demande ayant été agréée, les volumes de l'année 1890 ont commencé ce service d'échange.

A la date du 30 janvier dernier, M. Fr. Moreau nous écrit : « Puisque la communication de mon dessin relatif au mors de bride est à l'ordre du jour du 2 février, il me vient à l'idée de rendre cette communication, sinon plus intéressante, du moins plus complète de ma part.

« A cet effet, je vais placer sous vos yeux quelques par-

ties du fascicule (album Caranda. Fouilles de 1891, aux Grévières de Ciry-Salsogne et au parc de Fère-en-Tardenois).

« Les mors de bride que le parc de Fère (en votre arrondissement) m'a donnés, paraissent jusqu'alors offrir un bien difficile problème à résoudre par les savants qui s'en sont occupés.

« En lisant le texte, vous verrez la répulsion de l'appellation de *mors asiatique* dont M. Morel a qualifié un analogue.

« Je n'ai pas voulu intervenir pour ou contre. Mais je ne puis m'empêcher de faire certaines réflexions en lisant, dans les Annales de 1890, le tracé de l'itinéraire d'Attila dans votre arrondissement. »

D'après la lettre de M. Fr. Moreau que nous venons de reproduire, il était facile de juger que le grand intérêt de la séance serait l'examen et la discussion du fameux mors — dénommé indûment, assure-t-on « mors asiatique ». Notre collègue, M. Dupont, artiste-vétérinaire, a présenté d'intéressantes observations sur les mors antiques : il a comparé celui qui nous occupe avec les dessins reproduits dans un ouvrage technique et force a été de reconnaître qu'il n'y avait aucune analogie entre les mors de Fère-en-Tardenois et les mors gaulois, romains ou même ceux du moyen-âge. En se reportant même à l'Hipparchie de Xénophon, ce qu'avait fait M. Barbey, on reste convaincu qu'il n'y avait rien de similaire dans le harnachement du cheval grec. Seul, le dessin donné par M. Morel, dans la Champagne souterraine, se rapproche de celui de Fère et, ne l'oublions pas, M. Morel, qui a trouvé le mors qu'il a reproduit sur les bords de la Noblette, longeant l'ancien camp d'Attila, l'attribue à la cavalerie du farouche envahisseur écrasée dans les plaines catalauniques.

Quoi qu'il en soit, M. Dupont reste chargé du rapport qu'il présentera à la Société après avoir vu chez M. Moreau, l'objet lui-même ; il intéressera à cette demande quel-

ques-uns de ses confrères, les plus autorisés, lors de la prochaine réunion à Paris, de la Société des vétérinaires.

Ouvrages reçus :

1° *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*; 18^e année, 6^e livraison;

2° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 159^e livraison;

3° *Bulletin de la Société Dunoise*, n° 91, janvier 1892;

4° *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXIV; concours de 1890; ouvrages couronnés;

5° *Bulletin de la Société d'Émulation Belfortaise*, n° 10, 1890-1891;

6° *Annales de l'Académie de Mâcon; le Centenaire de Lamartine* (octobre 1890) 2^e série, tome VIII;

7° *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n° 97; 15 janvier 1892;

8° *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble, Viviers*, 1891, six livraisons:

9° *Académie d'Hippone*, un fascicule:

10° *Petits édifices historiques*, par Raguenet; 7^e et 8^e livraisons (abonnement).

M. Émile Périnne de la Campagne a eu la gracieuseté d'adresser à plusieurs membres de notre Société, le n° 8 du Bulletin de la Société de Géographie de l'Aisne, dont il est le président; numéro comprenant « une monographie de la commune de Château-Thierry. »

Il est à regretter que cette étude n'ait point été, avant sa publication, soumise à la Société qui se serait fait un devoir et un plaisir de prêter son concours aux auteurs — ce sont les instituteurs de la ville — afin de rectifier certaines inexactitudes, certaines erreurs qui déparent cette « monographie. »

En remerciant M. Périnne, M. Barbey est prié de présenter ces observations.

Montreuil-aux-Lions (canton de Charly) est une pittoresque bourgade, entre Château-Thierry et La Ferté-sous-Jouarre. M. Moulin analyse quelques-uns des faits qui se rapportent à l'histoire de cette localité : la modification de la route d'Allemagne qui amena un accroissement de prospérité ; les domaines des Templiers ou Hospitaliers à Sablonnières et à l'Hôpital ; le château de Montbertoin et l'église... surtout l'église dont une restauration intelligente a été commencée par M. l'abbé Gallice et qui, telle qu'elle est, mérite néanmoins l'attention du visiteur. Il rappelle le souvenir de plusieurs ecclésiastiques qui se sont montrés pleins de zèle et de charité, dans les moments les plus malheureux, comme dans le funeste hiver de 1709, ou pleins de courage et de fermeté, témoin l'abbé Fayet, à la Révolution. M. Moulin donne quelques mots à la mémoire de M. Adolphe Joanne, l'auteur des *Guides* si connus, qui, l'été, habitait Montreuil. M. Joanne était membre de notre Société à laquelle il témoignait une grande bienveillance.

Nous avons reçu de M. Berthelé : la description du monument de Jean de La Fontaine, au Ranelagh, par M. J. Legrand, avec gravure de Thariat (extrait du *Magasin Pittoresque*) ; de M. David, de Fresnes (canton de Fère-en-Tardenois) : « Notice descriptive de la commune de Fresnes » ; de M. Mauge, de Chézy-l'Abbaye : deux assignats, l'un de 25 livres ; l'autre de 25 sols.

M. Élisée Briet, de Monceaux, communique trois pièces d'argent de Philippe-le-Bel, dont une à fleur de coin. Remerciements.

L'Assemblée agréa la présentation, comme correspondants, de MM. Emile Henriet, doyen honoraire, et Pochet, propriétaire, ancien entrepreneur ; l'élection, suivant le règlement, aura lieu le mois prochain.

SÉANCE DU 1^{er} MARS 1892

PRÉSIDENTE DE M. BARBEY

M. le docteur Corlieu signale la publication du « Dictionnaire topographique de la Marne, par M. Aug. Longnon, de l'Institut » et engage M. le Président à solliciter de M. le ministre l'attribution de cet intéressant ouvrage à la bibliothèque de la Société; il ne doute pas que, à cause des liens qui nous unissent au département de la Marne, il ne soit répondu favorablement à cette demande.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1^o *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1891, n^o 2;

2^o *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, deux fascicules, année 1891, n^{os} 2 et 3;

3^o *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, Tome VIII, 3^e livraison :

4^o *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, n^o 145;

5^o *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, année 1892, 1^{re} livraison ;

6^o *Revue Poitevine et Saintongeaise*, n^o 98, 15 février 1892;

7^o *Revue d'Alsace*, année 1877, numéro spécimen adressé avec demande d'abonnement.

Le secrétaire signale dans le Bulletin du Comité : 1^o le rapport fort élogieux fait par M. Darcel sur le travail de

notre collègue M. Berthelé : « Anciens fondateurs de cloches de diverses provinces » travail qui sera prochainement publié avec gravures, dans le Bulletin du Comité ; 2^o une note sur quelques crucifix appartenant à des églises des Pyrénées-Orientales (à rapprocher de la notice de M. Maciet : le Christ émaillé de Montlevon) (Annales de 1879) ; 3^o communication par M. Pilloy (de Saint-Quentin) d'un instrument du iv^e siècle, avec figure (il en a été question dans le compte-rendu des séances de la Sorbonne. Annales 1891).

LA TERRE ET SEIGNEURIE DE GIVRY-BELLEAU

Ce domaine n'existe plus. Quelques vestiges de la maison seigneuriale et de la chapelle sont encore visibles. Sans avoir eu l'importance foncière et historique des grandes seigneuries voisines : Gandelu, Armentières, Oulchy etc., Givry est passé par des péripéties qu'il est bon de rappeler. Ce soin, dit M. Moulin, devient facile, grâce à « l'Abrégé chronologique... » qu'a fait établir l'un des derniers propriétaires, M. Jean Fournier, procureur au Parlement, qui fut seigneur de Givry de 1718 à 1735.

Ce n'est pas sans raison que nous relevons ce titre de seigneur. M. Fournier y tenait beaucoup. Du reste, il se montra administrateur intelligent, soigneux, actif. Ce domaine, formé péniblement, plusieurs fois démembré, fut par lui agrandi, sagement dirigé, et lui procura un revenu rémunérateur.

Thibaut, comte de Champagne, seigneur de Château-Thierry, avait octroyé la terre de Givry à Jean Le Bryois, en viager, à la mort de ce dernier, elle fut donnée aux religieux de Val-Secret, chapelains du château de Chaûry ; ils en jouirent pendant 271 ans, en conséquence de la donation de Jeanne de France, fille de Thibaut, donation confirmée par son mari Philippe-le-Bel, roi de France (1304). L'hôtel seigneurial était dès lors appelé *la Forte Maison*.

Givry, en fort mauvais état, fut acheté par Jean Gautier et resta dans cette famille de 1559 à 1679. On signale des alliances avec les Grambert de Belleau, de Nogentel, avec les seigneurs de Monthiers. Claude Gautier — ils furent trois du nom de Claude — obtint en 1657 de l'évêque de Soissons, Mgr Ch. de Bourlon, l'autorisation de fonder une chapelle domestique dans l'intérieur du château. Casimir Lefèvre, étant devenu acquéreur de Givry, fit agréer par Mgr Languet de Gergy, alors évêque, la translation de la chapelle dans un bâtiment particulier « à côté du corps de logis ». Le dernier propriétaire, Jean Fournier, exécuta religieusement cette disposition. La nouvelle chapelle était sous le vocable de saint Jean-Baptiste ; elle avait été bénite en 1732 par le curé de Saint-Gengoulph, « doyen du doyenné de Château-Thierry en vertu de la commission à lui adressée par l'évêque de Soissons, Mgr Charles-François Lefèvre de Laubrière ».

Jean Fournier établit, avec le soin le plus minutieux, ses comptes d'acquisition, de réparations, et d'entretien pour les fermes de Givry, les Bruzzes, le Doyenné, etc. : le chiffre s'élève à 85,000 livres. Le revenu : censives, biens affermés, prés, bois, viviers, monte à près de 4,000 livres. La superficie, tant en terres, vignes, qu'en bruyère et savarts, était de plus de 580 arpents.

M. Moulin doit compléter cette première partie de son travail par un exposé des derniers événements qui ont amené la dislocation du domaine et par une étude sur la valeur et le rapport des terres de Givry au xvii^e et au xviii^e siècles.

LES DESCENDANTS DE RACINE

Sous ce titre, M. Corlieu donne quelques notes biographiques, relatives à la famille de Racine, recueillies en par-

tie à la Bibliothèque Nationale, notes qui ne peuvent être que favorablement accueillies par la Société.

Né à La Ferté-Milon en 1639, Racine épousa, en juin 1677, Catherine Romanet, dans l'église Saint-Landry — église démolie en 1839 et sur l'emplacement de laquelle passe la rue d'Arcole — il eut sept enfants dont le plus connu est Louis Racine, né en 1692, l'auteur des poèmes : *la Religion* et *la Grâce*, décédé en 1762 et inhumé à Saint-Roch.

Louis Racine était membre de l'Académie des Inscriptions ; on connaît la mort tragique de son fils lors du tremblement de terre de Lisbonne, en 1755.

Jean-Baptiste Racine est inhumé dans l'église Saint-Étienne-du-Mont à Paris. Voici l'extrait du registre des sépultures de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, relatant l'ensevelissement du poète. Ce registre, déposé jadis aux archives de l'état-civil au Palais de Justice, a été détruit par l'incendie de 1871.

Voici ce document, trouvé dans les papiers d'un arrière-petit-neveu de Racine :

« Ce 22 avril 1699, fut appelé à l'Église paroissiale de Saint-Sulpice de Paris, En celle de Cette Abbaye de Port-Royal-des-Champs, Le corps de Messire Jean-Baptiste Racine, conseiller secrétaire du roi et gentilhomme ordinaire de sa Chambre, décédé à Paris le 21 du même mois Lequel fut présenté par Messire Bailli docteur de Sorbonne Envoyé par M. le Curé de Saint-Sulpice Et a été inhumé aujourd'hui dans le cimetière du dehors de Cette Abbaye par Messire Nicolas Eustache, directeur des religieuses, assisté de Messire Hardouin Belier, Jacques Lenoir, chanoine de Notre-Dame de Paris, Jean Billi et

Guillaume Marigner, prêtres, Et de plusieurs autres personnes. »

« Signé : HARDOUIN BELIER ;
MARIGNER, prêtre ;
VUILLART ; RACINE ; N. EUSTACHE ;
MORAMBER de RIBERPRÉ ; J. BILLY ;
LENOIR. »

M. Dupont chargé, dans la dernière séance, d'un rapport sur l'origine et la nationalité de plusieurs *mors*, de forme inusitée, trouvés dans le parc de Fère-en-Tardenois, s'exprime ainsi : « J'ai le regret de vous annoncer que malgré mes recherches, mes démarches, je n'ai pu aboutir à la solution désirée. »

Notre collègue a visité l'admirable collection Caranda, à Paris, et examiné spécialement les *mors* originaux auxquels le vénérable M. Moreau paraît tout disposé à assigner une *origine gauloise* ; certains débris de mors, en effet, recueillis dans le tombeau d'un guerrier de cette époque, se rapportent assez exactement au canon en torsade du mors n° 2, de Fère-en-Tardenois.

M. Dupont entre dans des explications fort judicieuses, expose les rapprochements qu'il a faits et termine son premier rapport par ces mots : « Ce ne sont pas des *mors asiatiques* anciens. »

P. L. Courier, au commencement de ce siècle, écrivait : « *La cavalerie hongroise et celle des Polonais conservent encore l'usage des embouchures brisées à patenôtres et annelets, mais sans rouelles.* C'est donc de ce côté que devront se diriger les recherches pour être fructueuses. »

Faudra-t-il reconnaître que ces fameux *mors* appartenaient à la cavalerie des Cosaques, lors de l'invasion de 1814 ?

M. Lenoir développe son projet d'exposition des œuvres d'art qui peuvent se trouver chez des amateurs de notre arrondissement. La Société croit devoir ajourner sa décision ; cependant, des démarches seront tentées auprès des artistes nos compatriotes, soit auprès de divers collectionneurs, à l'effet de voir s'il ne serait pas possible, comme l'a fait la Société Académique de Laon, de mettre plus tard ce projet à exécution.

Les Hérissons (l'ancien *Otmus*) n'ont pas dit leur dernier mot : M. Maréchal soumet à l'Assemblée une collection de pointes de flèches en silex qu'il vient de recueillir ; les unes complètes, parmi lesquelles une charmante pointe triangulaire ; les autres ne sont que des fragments, mais dont le travail intentionnel est évident. Notre collègue fait abandon à la Société de cette collection, ainsi que d'un assignat de *mille francs* de 1792. Remerciements.

M. Galland, propriétaire, rue Saint-Crépin, a bien voulu remettre une liasse de titres, quelques-uns sur parchemin, la plupart relatifs aux fermes de Villeneuve, de la Louarde, de Montoury, appartenant à cette époque à la famille Pintrel, dont un des membres a porté le titre de seigneur de Villeneuve. Des remerciements sont votés à M. Galland.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection annoncée : MM. l'abbé Henriet et Pochet sont nommés membres correspondants ; avis leur en sera donné par le secrétaire.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1892

PRÉSIDENCE DE M. VÉRETTE, VICE-PRÉSIDENT

M. Barbey, président, s'excuse. — Circulaire ministérielle relative au 30^e Congrès des Sociétés savantes. Ce Congrès s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 7 juin, à 2 heures ; les travaux se poursuivront durant les journées de mercredi 8, jeudi 9, et vendredi 10 juin. La séance générale, présidée par M. le Ministre de l'Instruction publique, se tiendra dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le mercredi 11 juin. Les membres de la Société qui désirent assister au Congrès et profiter de la réduction des prix accordée par la Compagnie de l'Est, devront faire parvenir leur demande au secrétaire avant la réunion prochaine, 3 mai.

Liste des ouvrages reçus :

1° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, (section des sciences économiques et morales), année 1891, n° 1 :

2° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 19^e Année, 1^{re} livraison, Janvier-Février 1892 :

3° *Bulletin de la Société d'Ethnographie*, n° 12, 21, 31, 32, 33, 34, 36 ;

4° *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain*, tome XLI, (3^e série) XIX^e volume :

5° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 160^e livraison :

6° *Recueil de la Société Havraise d'études diverses*, 1891, 3 fascicules ;

7° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XIX 2^e livraison ;

8° *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, tome VIII, n^{os} 10-12 ;

9° *Mémoires de la même Société*, 3^e série, tome VIII, 1891 ;

10° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n^o 8 ;

11° *Mittheilungen der geographischen gesellschaft in Wien*, 1890 ;

12° *Les petits édifices historiques*, par Raguenet, 9^e livraison, (abonnement).

Aveu et dénombrement des seigneuries de Gland et du Tilvot.

Le 10 décembre 1672, messire Henri Dargouges, « conseiller et aumosnier du Roy, abbé commandataire de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin-lez-Péronne, seigneur des Grèves, Gland, le Tillevot, (*sic*) et autres lieux advoue tenir en plain fief, foy et hommage de hault et puissant seigneur, Monseigneur le duc de Bouillon, à cause du chastel et duché de Chaûry les terres et seigneuries desdits lieux. »

La terre du Tilvot a longtemps suivi la fortune de celle de Gland : ces deux domaines, ainsi que beaucoup d'autres avoisinant Fère-en-Tardenois, appartenaient aux seigneurs de Mont-Saint-Père.

C'est en compulsant les documents (confiés obligamment par M. Paillard) que M. Moulin a pu établir la succession presque complète des seigneurs de Gland et Mont-Saint-Père. D'abord Jehan de Milly (1524) ; les Dargouges dont il est question dans des actes de 1625 ; puis Louis Marquet, receveur général des finances (le seigneur dont les domaines sont de beaucoup les plus considérables (actes de 1752), puis Jean-Maurice de Fa-

ventine (1779) célèbre par sa générosité et sa bienfaisance ; Jean de Bastard, baron d'Estang (1813) ; enfin M. Aigoïn, conservateur des hypothèques de Meaux, beau-père de notre regretté M. Hachette.

Ce n'était donc pas sans émotion que cette question de Gland était abordée aujourd'hui ; Gland rappelle à notre Société le souvenir de notre ancien et sympathique président, ainsi que l'accueil si cordial qu'y recevaient les visiteurs et les amis.

M. Harant vient de se rendre acquéreur d'une fort belle pièce de monnaie romaine, moyen bronze, à fleur de coin et qu'il soumet à la Société. Elle a été trouvée aux Hérissons, sur l'emplacement d'Otumus, si cher aux Castrothéodoriciens en général et à M. Harant, en particulier : elle porte sur la face : *Divo Constantio Pio* ; au revers : petit édicule avec l'inscription : *Memoria felix*.

Un des ouvriers employés au terrassement du talus du château, derrière l'Hôtel de Ville en construction, a trouvé ces jours-ci une monnaie gauloise anépigraphe, au relief saillant, type du cheval. M. Fauconnier, architecte, sous la surveillance duquel se font les travaux, doit soumettre à l'examen de la Société, les monnaies, vestiges, ou objets curieux qui pourraient être découverts. Remerciements.

SÉANCE DU 3 MAI 1893

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY

M. A. de Belfort, au nom du Bureau d'administration de la Société Française de Numismatique, donne avis que cette Société « forcée de restreindre ses dépenses, dans une très large proportion, se voit contrainte de cesser l'échange de ses publications avec les Sociétés qui ne s'occupent pas exclusivement du but de ses études. » Le Secrétaire est chargé de plaider la cause de notre Société et de demander s'il ne serait point possible de différer l'effet de cette mesure en faveur de notre modeste Compagnie; elle a tant à profiter des savants travaux de la Société de Numismatique! elle a, mainte fois, tiré parti, pour ses recherches locales, des renseignements qu'elle y a puisés. Enfin, le Secrétaire doit supplier le Bureau de prendre en considération la modicité des ressources de notre Société; de vouloir bien, en continuant l'échange des publications, l'accepter comme Société correspondante, mais à prix très réduit.

Liste des ouvrages reçus :

1° *Annales du Musée Guimet*, tomes XIX et XX ;

2° *Introduction au Catalogue du Musée Guimet. Aperçu sommaire*

de l'histoire des religions des anciens peuples civilisés, par M. de Milloné, conservateur du Musée Guimet :

3^o *Recue de l'histoire des religions*, 12^e année, tome XXIV, 1890;

4^o *Annuaire de la Société Française de Numismatique*, tome XV, 1891 :

5^o *Pièces rares de l'histoire de Compiègne, Almanach historique de 1789*, par M. de Marsy :

6^o *Bulletin de la Société Dunoise*, n^o 92, avril 1892;

7^o *Mémoires de la Société des Antiquités de la Côte-d'Or*, tome XI, années 1885, 1886, 1887, 1888 :

8^o *Bulletin de la Société Belfortaise d'Émulation*, n^o 11, 1892 :

9^o *Recue historique et archéologique du Maine*, tome XXX, 1891, 2^e semestre :

10^o *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et beaux-arts des Deux-Sèvres*, Tome VIII, 1891, 1892, n^o 1 et 3, janvier, Mars ;

11^o *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XXI, 1^{re} partie ;

12^o *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 3^e livraison de 1892 ;

13^o *Académie d'Hippone*, 1891, un fascicule de XLIX à LXXIX.

Le couvent des Minimes de Château-Thierry.

En 1604, sous la protection de Jérôme Hennequin, évêque de Soissons et avec le puissant concours d'un savant et saint religieux, Pierre Moreau, les Minimes s'établirent à Château-Thierry. Leur ordre avait été établi en Calabre par Saint-François de Paule vers 1436. En 1483, le roi de France, Louis XI, dangereusement malade à Plessis-lez-Tours, manda François de Paule. C'est à cette époque que remonte la fondation des couvents des Minimes en France, à Vincennes, à Plessis-lez-Tours où mourut le saint fondateur.

L'hôtel des Tournelles, en face l'église Saint-Crépin, fut le siège primitif de la communauté à Château-Thierry. Grâce aux libéralités des rois Charles VIII, Louis XII et du comte de Saint Pol, des acquisitions en maisons et en jardins vinrent augmenter l'importance du couvent. Si-

gnalons les enseignes de quelques-unes de ces maisons : du *Cerf*, de la *Rose*, de la *Poule rouge*, de la *Truie qui file*, l'ancienne *Halle aux cuirs*. A la mort des insignes bienfaiteurs les ressources diminuèrent ; la banqueroute qui suivit la chute de Law amena la gêne d'abord, la ruine ensuite. Avant la Révolution, les bâtiments furent mis en vente à Compiègne et adjugés à Nicolas Prévôt (qui a donné son nom à la mare Prévot) ; l'église du couvent fut démolie, (quelques vestiges, paraît-il, sont encore visibles dans le bâtiment qui sert de bûcher à la maison de M. de Gerbrois) les bâtiments, qui forment actuellement les maisons de Gerbrois et d'Aubanel, complètement restaurés.

M. Moulin parle du passage du théologien P. Avrillon aux Minimes de Château-Thierry ; des actes intervenus entre les R. R. P. et la Fabrique de l'église Saint-Crépin, à propos d'un surcens annuel ; il donne lecture de la copie de l'affiche annonçant la vente à Compiègne du couvent et de ses dépendances, Mars 1788 ; puis faisant un retour sur les Minimes de Soissons dont la maison a été acquise par Jean François Paillet (de Bitry) notaire à Soissons. membre du district, procureur-général de la commune, en 1795, il rappelle que c'est dans la grande salle du Prieur des Minimes qu'est né le célèbre avocat Alphonse Paillet qui est devenu propriétaire du château de Belleau, ancien domaine de la famille de Graimbert.

Nous avons déjà beaucoup parlé des manuscrits de Francisque Lecart ; nous en reparlerons encore : son œuvre est si considérable que, tout naturellement, elle captive et retient ceux qui s'occupent de l'histoire de Château-Thierry.

Un de nos collègues, M. Josse a acquis à la vente qui a suivi le décès de M^{me} Drugeon, fille de M. Lecart, un carnet

qui nous paraît bien intéressant : ce carnet révèle en effet les dessous, pouvons-nous dire, du travail immense entrepris par notre compatriote, travail où il a mis non-seulement son talent de calligraphe, de dessinateur, mais aussi, mais surtout, son cœur, son amour pour sa ville natale. Que de temps il lui a fallu pour mener à bonne fin ces trois énormes in-folio ! Que de démarches ! Que de visites à la Bibliothèque, aux amis de notre La Fontaine ! et, empressons-nous de le dire : quel scrupule de la vérité !

Tout ce que F. Lecart a exécuté est dans ce carnet-album pris sur le vif ; notes à la main, croquis, sceaux, plans, indications. On estime davantage l'auteur quand on se rend mieux compte des difficultés de l'entreprise.

Ces réflexions nous amènent à presser le travail de classification, l'index raisonné que nous avons entrepris, sous les auspices de la Société. Nous remercions sincèrement M. Josse de nous avoir procuré l'occasion de rendre une fois de plus justice à notre compatriote Lecart.

Se sont fait inscrire, comme délégués de la Société, pour assister aux séances du Congrès à la Sorbonne : MM. Vérette, Lélou, Renaud et Moulin. C'est le mardi 7 juin à 2 heures que s'ouvre le Congrès ; nous espérons, comme les années précédentes, y rencontrer plusieurs de nos collègues qui habitent Paris.

SÉANCE DU 7 JUIN 1892

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY

MM. Lélou, Renaud et Moulin assistant au Congrès des Sociétés savantes qui s'ouvre ce jour même à la Sorbonne, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Lecesne, membre correspondant, imprimeur à Châteaudun, fait don à la Société de deux gravures encadrées ; l'une est le portrait de La Fontaine ; la deuxième représente l'immortel fabuliste accueilli aux Champs-Élysées par ses illustres devanciers : Ésope, Phèdre, etc. Remerciements.

Ouvrages offerts à la Société :

1^o *Bulletin historique, philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1891, n^o 1 ;

2^o *Bulletin archéologique du même Comité*, 1891, n^o 3 ;

3^o *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1^{re} année, 2^e livraison de 1892 ;

4^o *Éphémérides communales*, par Arsène Thévénot ;

5^o *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, n^o 48 ;

6^o *Mémoires de la Société d'histoires, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, 1890 ;

7° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 45° volume, 1891 ;

8° *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, tome X, n° 166 ;

9° *Mémoires de la Société éduenne*, tome 19° année ;

10° *Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie, et d'histoire naturelle de la Manche*, 10° volume ;

11° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XIX, 4° livraison de 1892 ;

12° *Mémoire de la Société d'Émulation d'Abbeville*, 1892 ;

13° *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*, 161° livraison ;

14° *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, n° 24, 188, 1890 en plus un fascicule ;

15° *Monographie de Marle. — Testament d'un curé de Bernot au XIII^e siècle*, (don de l'auteur, M. Palant) ;

16° *Recue pénitentiaire. — Bulletin de la Société générale des prisons*, n° 5 mai 1892. — *Documents relatifs à cette Société* (don de M. Delteil) ;

17° *Notes pour servir à l'histoire de l'instinct des pompilides. — Un hyménoptère ravisseur de fourmis*. (Deux brochures données par l'auteur, M. Ch. Ferton) ;

18° *L'Université de Montpellier*, n° 5 de cette revue dans lequel se trouve une conférence de M. Berthelé sur les cloches, (don de l'auteur) ;

19° *Les petits édifices historiques*, par Raguenet, n° 10 et 11. Remerciements aux donateurs.

Nous relevons dans le dernier volume paru des Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville, la note suivante : « M. Mauge du Bois des Entes, Louis-Armand, né à Nogent-l'Artaud en 1800, mort à Orléans en février 1876. M. Mauge du Bois, d'abord substitut à Abbeville, fut successivement procureur du roi à Château-Thierry, substitut du procureur général à Orléans en 1840, enfin conseiller à la cour d'appel de cette ville en 1842.

C'était un poète qui a publié plusieurs élégies : *la Gla-neuse, le Naufrage, la Nuit, le Jeune Prêtre, le Délire, la Feuille de Saule, etc..* ».

LE BERCEAU

DE LA FAMILLE DES DUCS DE SAINT-SIMON

Saint-Simon est un bien modeste chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Saint-Quentin. Toute son illustration lui vient de la famille qui lui a donné son nom. L'étude des personnages de cette noble famille qui, à différentes époques, ont marqué dans notre histoire, a tenté notre collègue, M. Lélou. Nous lui savons gré de nous avoir un instant transportés hors de notre circonscription pour nous donner l'histoire fort intéressante des Saint-Simon.

« En tournant le dos à une opulente villa, que l'on dirait construite d'après un plan venu d'Italie, on a devant soi une petite maison blanchie à la chaux dont les murs épais sont adossés à l'église. Cette modeste habitation sur laquelle rien de particulier n'arrête le regard du voyageur passant à Saint-Simon est cependant le berceau d'une ancienne et illustre famille dont les seigneurs — qui se sont rendus célèbres au moyen-âge et dans les temps modernes — descendent des comtes de Vermandois, des rois d'Italie et de Charlemagne. »

Voici les noms des membres de cette famille qui ont jeté le plus d'éclat : Simon, fils de Raoul III ; il fut canonisé et c'est son nom qui fut donné, le siècle suivant, au domaine formé par Eudes I^{er} vers 1050. La généalogie des successeurs d'Eudes a été établie par le P. Labbé. Le nom

de Saint-Simon uni à celui de Rouvroÿ fut illustré à Azincourt, à Patay, à Mons-en-Vimeux, à Neerwinden. La seigneurie en 1635 fut érigée en duché-pairie en faveur de Claude dont le fils est le fameux auteur des Mémoires, né en 1675 et qui a joué un rôle si important sous la Régence. Son frère Charles, évêque d'Agde, membre de l'Académie des Inscriptions, avait une magnifique collection des meilleures éditions des classiques grecs et latins.

Le dernier représentant fut le comte de Saint-Simon (Claude-Henri) appartenant à une branche collatérale de cette famille. Ridiculement infatué, comme l'auteur des Mémoires, de l'antiquité de son origine, il eut une vie agitée. Penseur profond, plus porté vers l'utopie que vers la réalité, il donna son nom à un système qui n'est rien autre chose que le socialisme; ou, si l'on aime mieux, le communisme. Nous restons de ceux qui croient avec l'auteur de cette étude que la destination du *tien* et du *mien* est d'ordre divin.

M. Berthelé a adressé un important travail qui a pour titre : « Cloches diverses du département de l'Aisne. » Il n'a pu être donné lecture que d'une partie de ce travail; la fin est remise à une prochaine séance.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1892

PRÉSIDENTE DE M. HARANT

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des deux dernières séances, le secrétaire dépouille la correspondance :

M. le Sous-Préfet demande que le compte-rendu annuel des Travaux de la Société lui soit adressé avant le 10 juillet. Le Secrétaire est chargé de ce soin ; il doit également solliciter le maintien de l'allocation de 200 francs octroyée par le Conseil général depuis plusieurs années. — M. Vielle adresse une nouvelle communication dont il est rendu compte plus loin. — M. le marquis de Croizier, délégué général et commissaire pour la France aux Expositions de Madrid renouvelle l'invitation d'envoyer des délégués au Congrès international des Américanistes dont la session aura lieu à Huelva du 6 au 12 octobre prochain, ainsi qu'aux autres solennités du 4^e centenaire de la découverte de l'Amérique. Ceux des délégués qui voudraient d'abord assister au Congrès italien de géographie à Gènes seraient conduits, à titre gracieux, de Gènes à Huelva par les navires de la flotte espagnole. — M. Barbey s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Ouvrages adressés à la Société :

1° *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques* —
Section des sciences économiques et sociales, année 1891, n° 2 :

2° *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique
de Soissons*, 1888 :

3° *Travaux de l'Académie nationale de Reims* (dix volumes du
tome LXXIX au tome LXXXVIII inclus) :

4° *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*,
4^e trimestre de 1891 :

5° *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1891 :

6° *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Cha-
rente*, 1890-1891, avec un atlas de 26 planches :

7° *Société archéologique de Bordeaux*, tome XV, 4 fascicules :

8° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XIX,
5^e livraison :

9° *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1891, 4^e li-
vraison :

10° *Mélusine*, par M. Henri Gaidoz, n° 1 du tome VI.

Le 14 juin dernier la mort enlevait à sa famille éplorée M. Jules-Émile Fitremann, âgé de 60 ans, avoué hono-
raire, ancien juge suppléant au Tribunal de la Seine, au-
cien Membre du Conseil général de l'Aisne, Président de
l'Association amicale des anciens Élèves du collège de
notre ville.

M. Fitremann avait conservé pour Château-Thierry, sa
ville natale, la plus sincère affection : aussi, après avoir
cédé son étude à M. Mignon, son gendre, il était venu se
fixer ici ; il avait été nommé conseiller municipal, puis
membre du Conseil général et apportait dans ces fonctions
le dévouement le plus absolu. Mais, ainsi que l'a dit
M. Séblin, ancien préfet et sénateur de l'Aisne, il est
mort, comme M. Bigorgne, victime des luttes politiques.

M. Fitremann était entré dans notre Société en 1876 ; il

s'intéressait vivement à nos travaux, il emporte dans la tombe tous nos regrets.

M. Moulin donne successivement lecture 1^o de son compte-rendu sur les Fouilles de M. Frédéric Moreau en 1891; 2^o de la 1^{re} partie de son Rapport sur les lectures faites au Congrès de la Sorbonne, section d'archéologie, le mois dernier; 3^o d'une analyse sommaire des visites, conférences et travaux du Congrès d'Orléans qui vient de prendre fin.

Ces trois communications sont renvoyées à la Commission des Annales.

M. Vielle, juge de paix du canton de Fère-en-Tardenois, membre correspondant de notre Société, nous signale la découverte qu'il a faite, au mois de mai, à Trugny, d'un atelier préhistorique.

Trugny, écart de la commune de Bruyères-sur-Fère, a déjà fourni, comme nous le savons, à notre vénéré Président d'honneur, M. Frédéric Moreau et presque au début de ses heureuses investigations, une *centaine* de sépultures gauloises et gallo-romaines.

« L'atelier préhistorique est situé lieudit le Bois de la Bordure, la Bordure, le Bois des Brusses, les Grèves, au bord d'un plateau dominant la vallée de l'Ourcq, sur la rive gauche et à 500 mètres environ de cette rivière, à 400 mètres des premières maisons de Trugny. »

M. Vielle a bien voulu nous soumettre une partie de sa trouvaille; il a recueilli, dans ses deux visites à l'atelier un grand nombre de silex taillés; des pointes de flèches, des lames, des grattoirs, des nuclei et des fragments divers. La plus belle pièce est, sans contredit, « une petite

flèche triangulaire à pédoncule et barbelures équarries, de la couleur du sable, mesurant douze millimètres du pédoncule à la pointe, représentant un produit de la plus grande perfection de l'âge préhistorique. » Nous félicitons sincèrement notre savant collègue et le remercions de son intéressante communication.

La Société agréé la présentation, comme membres correspondants, de MM. Dubois-Pommier, ancien négociant et Danis, docteur-médecin. Le scrutin pour leur élection aura lieu à la séance du mois d'août.

SÉANCE DU 2 AOUT 1892

PRÉSIDENTENCE DE M. BARBEY

M. Moulin, secrétaire, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. En raison de son absence la lecture du procès-verbal de la dernière séance et de la correspondance est ajournée à celle du mois de septembre.

M. le Président communique une lettre dans laquelle M. Loys Delteil, artiste graveur, expose qu'il n'a pas oublié l'étude sur les artistes du département de l'Aisne par lui promise et que son service militaire — il est bibliothécaire du 146^e de ligne à Toul — l'a seul empêché de s'occuper de cette étude.

Un fascicule des œuvres de La Fontaine, avec de très jolies gravures, édités par A. Lévy, 13, rue Lafayette, à Paris, est présenté à la Société ; elle regrette que son budget ne lui permette pas de souscrire à ce magnifique ouvrage.

Dans une précédente séance, la Société a déjà examiné quelques-unes des inscriptions recueillies par M. Berthelé sur un grand nombre de cloches du département de l'Aisne.

M. Berthelé donne lui-même aujourd'hui lecture de celles de ces inscriptions qui offrent le plus d'intérêt local ou historique.

Il fournit en même temps sur les fondeurs de beaucoup de ces cloches, les Antoine, les Barrard, tous d'origine lorraine, de curieux renseignements. M. Berthelé nous dit que généralement ces fondeurs travaillaient sur place, que des membres de ces familles ont habité longtemps Neuilly-Saint-Front, Fresnes, La Chapelle-Monthodon, où ils exerçaient leur industrie. Il ajoute que sur quelques cloches, et après les inscriptions ordinaires des noms de la cloche, du prêtre qui a conféré le baptême, des parrain et marraine, des Membres de la municipalité, des Marguilliers, parfois des donateurs, on remarque en bas un nom, celui de l'hôte qui a hébergé le fondeur.

A l'appui de cette mention, M. Barbey rappelle qu'il a fait don d'un fragment de métal de cloche trouvé à la Chapelle-Monthodon, provenant d'une anse.

Des remerciements sont adressés à M. Berthelé,

L'Assemblée procède au vote, pour l'élection comme membres correspondants, de MM. Danis, docteur en médecine, et Dubois-Pommier. Ces Messieurs sont admis, avis leur en sera donné par le secrétaire.

MM. Barbey et Josse présentent comme membre correspondant M. Gabiot, fils, entrepreneur à Château-Thierry.

Des remerciements sont adressés :

1° A M. Larangot pour don à la Société d'un silex taillé en forme de hache qui présente quelques particularités ;

2° A M. Blanchet, de Brasles, pour don de 2 pièces en bronze, un liard de Louis XIV et un autre de Charles de Gonzague ;

3° A M. Jérôme Dujour-Levasseur, de la même localité, pour présentation d'une pièce d'argent de Louis XIV.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 1892

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY

Après la lecture et l'adoption des deux derniers procès-verbaux, le secrétaire résume la correspondance :

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce qu'il vient de décider que le 31^e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 4 avril 1893 :

« L'expérience faite depuis 1887 n'a pas répondu à mon attente et les renseignements que j'ai recueillis m'ont amené à rétablir la date abandonnée des vacances de Pâques... »

Le programme ne contient aucune question nouvelle qu'il soit intéressant de faire connaître. — M. Delteil, membre honoraire, adresse, au nom de la Société générale des prisons, un questionnaire relatif aux œuvres du patronage des libérés. — La Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France met gracieusement à notre disposition 23 volumes comprenant la plus grande partie des ouvrages qu'elle a publiés. Nos remerciements ont été adressés à M. le Trésorier de cette Société qui nous avait mandé cette généreuse disposition.

Ouvrages reçus dans les deux mois de juillet et d'août :

1^o *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1892, n^o 1 ;

- 2° *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 3° et 4° livraisons de 1892;
- 3° *Annales du Musée Guimet*, tome XXI;
- 4° *Annales id : Le Rig-Véda*, par Paul Regnaud (bibliothèque d'études) tome I^{er};
- 5° *Revue de l'Histoire des religions*, 13° année, n° 1 et 2;
- 6° *Dictionnaire topographique de la Marne*, par M. Auguste Longnon, membre de l'Institut;
- 7° *Congrès archéologique de France*, 56° session tenue à Évreux;
- 8° *Conseil général de l'Aisne*, session d'août 1892;
- 9° *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, 84° volume;
- 10° *Les Chartes de Saint-Bertin*, tome III, 1^{er} fascicule;
- 11° *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 162° livraison;
- 12° *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXII;
- 13° *Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, deux volumes;
- 14° *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, (agriculture, sciences, arts et belles-lettres) tome XXVIII, 1891;
- 15° *Société archéologique de l'Orléanais*, n° 47 et deux fascicules;
- 16° *Bulletin de la Société dunoise*, n° 93;
- 17° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 6° et 7° livraisons;
- 18° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochecouart*, tome II n° VII;
- 19° *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tomes XXXIV et XL;
- 20° *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, tome XIII, 1890;
- 21° *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, n° 90;
- 22° *Répertoire des Travaux de la Société de statistique de Marseille*, n° 44;
- 23° *Mittheilungen der geographischen gesellschaft in Wien*, 1891;
- 24° *Mémoires de l'Académie des Antiquaires de Stockholm*, 1890;
- 25° *Les petits édifices historiques*, n° 12 et 13 (abonnement);
- 26° *Les Origines de l'art gothique; la sculpture à Dijon*, deux fascicules, par M. L. Courajod (don de l'auteur).

M. le docteur Corlieu fait don pour la bibliothèque de la Société de son manuscrit de l'histoire de Charly. Remerciements.

M. Moulin donne lecture de la communication suivante :

VISITE A OULCHY

MESSIEURS,

Je me contenterai aujourd'hui, si vous le voulez bien, de vous donner des notes sommaires sur les sujets qui sont à l'ordre du jour, me réservant de revenir bientôt sur ces questions.

Le dimanche 14 août, j'ai eu l'agréable surprise de la visite de M. Courajod, membre honoraire de notre Société ; il se rendait à Oulchy et a bien voulu me permettre de l'accompagner.

L'objet de sa visite était d'examiner avec le soin qu'apporte ce savant professeur, de contrôler, pourrais-je dire, le sentiment émis par le regretté Ed. Fleury sur l'âge des chapiteaux de la grande nef de l'église — sujet qui a été étudié depuis par M. Eug. Lefèvre-Portalès. Du reste, M. Barbey a dessiné ces chapiteaux et peut les mettre sous vos yeux. Je m'empresse de dire qu'après une très minutieuse inspection, M. Courajod a rendu pleine justice de l'auteur des « Monuments du département de l'Aisne. »

Ces chapiteaux sont de la fin du ix^e ou mieux, du commencement du x^e siècle ; ce sont des dessins sculptés sans prétention représentant des figures plus géométriques que symboliques, si ce n'est sur quatre faces de piliers différents, où sont représentés des oiseaux — qui n'ont pas leur modèle dans la nature — et placés, diraient les géomètres, comme des angles alternes-internes. M. Courajod a paru enchanté de son excursion ; il explique la « simplicité » de ces ornements par cette idée que ce travail est dû à un artisan ou artiste du pays, qu'enfin il est autochtone et, pour ainsi dire, unique en France.

Le clocher d'Oulchy, la décoration de la frise qui règne le long de l'édifice, sous la toiture, ont vivement intéressé

M. Courajod qui a dû envoyer pour relever les sujets qu'il a notés, un dessinateur-photographe ; attendez-vous donc prochainement à ce que je vous soumette ces dessins et la légende qui doit les accompagner.

Pour ceux qui ont examiné l'église d'Oulchy, côté du presbytère, à la pointe méridionale, le dessus évidé d'un contrefort donne à songer... Que pouvait bien être la cause de cet épanouissement que rien ne semble justifier ? Était-ce un lanternon ? une échauguette ? M. Courajod y voit simplement un motif ample de décoration destiné à relever l'amortissement de l'angle d'intersection.

J'ai eu occasion, il y a quelques jours, de retrouver à Soissons, notre savant et aimable collègue et ai appris de lui qu'après avoir été saluer notre vénérable Président d'honneur, il était allé visiter ce qui reste du château de Fère ; nous aurons sous peu de jours, je l'espère, la communication de notes recueillies à ce sujet. Sans nous assurer une collaboration active — ses travaux l'en empêchent — j'ai la promesse qu'il donnera à notre Société les études locales qui peuvent l'intéresser ; pour aujourd'hui, je vous remets, en son nom, quelques opuscules destinés à notre bibliothèque.

Il était question, depuis longtemps, d'établir un calorifère dans l'église Saint-Crépin de Château-Thierry. Divers projets avaient été présentés, le Conseil de Fabrique s'est arrêté à celui de M. Robin — il est inutile de le décrire — seulement le secrétaire pense qu'il est intéressant de mettre la Société au courant des quelques objets recueillis. Une fouille qui mesurait 4 mètres de profondeur et 5 mètres à peu près de largeur a amené quelques découvertes ; d'abord, des ossements placés pêle-mêle. Au sentiment général ils proviennent des restes de l'ancien cimetière et ont été enfouis dans l'église quand l'agrandis-

sement ou la reconstruction a eu lieu vers la fin du xv^e siècle ; des squelettes entiers trouvés à l'extrémité de la fouille, c'est-à-dire, vers le milieu de la grande nef, rappellent certainement la sépulture des ecclésiastiques ou des bienfaiteurs notables qui y avaient été inhumés.

Quelques pièces de monnaie, dont les plus récentes sont des liards de Louis XIV, prouvent qu'il y a eu, postérieurement à la reconstruction, un remaniement partiel, peut-être à la suite d'un incendie. Une excavation ovoïdale maçonnée et qui a des traces de combustion excite une vive curiosité ; ce ne peut-être un four à cuire le pain, encore moins un four à chaux, assure M. Josse, ce serait donc un four crématoire ? Nous attendrons pour déterminer l'emploi de cette excavation à double bouche que nos collègues compétents se soient prononcés. A ajouter au chapitre de ces modestes découvertes des fragments de vases qui paraissent d'origine gallo-romaine. Autre sujet de discussion : Ne serait-ce pas, comme le pense M. Harant, le produit de déblais provenant de la voie romaine qui longeait l'emplacement de l'église et qui auraient été rejetés dans les terres employées à exhausser le sol de cet édifice ? Avant de publier le rapport du secrétaire, la Société appréciera.

M. Moulin donne lecture d'abord de ses notes qu'il intitule : « Le Congrès d'Orléans à vol d'oiseau » puis de la deuxième partie de son compte-rendu des communications faites à la Sorbonne ; il a divisé son exposé en quatre articles : 1^o Les fouilleurs qui, à l'exemple de M. Frédéric Moreau, exhument les richesses funéraires enfouies depuis des siècles, comme M. Delamain au cimetière wisigothique de Herpes (Charente) ; M. Ducourtieux à la Courtine, près de Limoges ; M. Morel à Loizy-en-Brie (Marne) ; M. Nicaise à Donmartin-Lettrée (Marne) ; M. l'abbé Guichard à Grozon (Jura), etc.

La deuxième partie est relative aux cryptes : M. Borrel (de la Savoie) ; M. Reynaud à propos de la crypte de Saint-Laurent de Grenoble ; M. de Beaurepaire avec l'église romaine de Savigny, près Coutances, etc.

Il est question dans la troisième partie des voies romaines retrouvées dans un district de l'Algérie ; de rarissimes pièces de monnaie exposées par MM. Labroue, de Bergerac, et Blancart, de Marseille ; puis des anciens établissements de tissage et de teinture qui, au grand regret de M. Ferray, ont disparu d'Évreux, etc.

La quatrième partie nous amène à Laon, avec un travail de M. Souchon sur un petit hôtel que possédait, dans la ville, l'abbaye de Saint-Vincent ; puis à Reims, avec MM. Demaison et Jadart : le premier faisant un tableau de cette ville et notamment de l'instruction donnée par l'Université, des mœurs des étudiants au XII^e siècle, le deuxième décrivant, avec la science qu'on lui connaît, une mosaïque récemment découverte et représentant le sacrifice d'Abraham. Comme péroraison de son exposé, M. Moulin cite quelques paroles pleines de tact, de délicatesse, de bienveillance prononcées par le ministre, M. Bourgeois, lors de la clôture du Congrès de la Sorbonne.

M. Gabiot, présenté à la dernière séance, est élu membre correspondant ; avis lui en sera donné par le secrétaire.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1892

PRÉSIDENTE DE M. BARBEY

M. le Directeur des Beaux-Arts donne avis que la 17^e session des Sociétés des Beaux-Arts s'ouvrira en 1893, en même temps que la réunion des Sociétés savantes, c'est-à-dire le 4 avril. Il renouvelle la recommandation du Comité qui réclame de préférence « la mise au jour de documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces. » — M. Gabiot, fils, élu membre correspondant, remercie de sa nomination.

Ouvrages reçus depuis la dernière réunion :

1^o *Revue de l'Histoire des religions*, deux volumes, tomes XV, n^o 3 et XVI, n^o 1, 1892;

2^o *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1^{er} trimestre de l'année 1892;

3^o *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1892, n^o 1;

4^o *Recueil des Travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne*, tome XII, 1891;

5^o *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian institution*, 1890;

6^o *Mémoires et Aventures d'un homme de qualité*, tome III, don de

M. Vincent Charpentier. M. de Laubrière est chargé de rendre compte de cet ouvrage.

Remerciements.

M. Pangaut, entrepreneur chargé des travaux de terrasse et maçonnerie du calorifère de Saint-Crépin, offre un fragment de faïence vernissée (style renaissance, représentant un génie couché, appuyé sur le coude). A ajouter aux objets trouvés dans les fouilles qui viennent d'être faites à l'église.

M. le comte de Marsy veut bien se faire notre correspondant officieux ; il nous communique une note fort intéressante sur les portraits de La Fontaine et de sa femme. Ces portraits ont figuré à l'Exposition des Portraits nationaux organisée au Trocadéro en 1878 ; ils appartenaient à M. le vicomte Héricart de Thury et étaient conservés au château de Thury, près de Betz (Oise) ; à la mort de M. de Thury, ces tableaux ont été rachetés par M^{me} Edmond de Frézols (née de Blavette) parente elle aussi de La Fontaine et orment actuellement le château du Rond-Royal à Compiègne.

M. de Marsy annonce qu'il possède un petit portrait à l'huile, sur cuivre, du fabuliste dans la force de l'âge. « Ce portrait était conservé à Château-Thierry, il y a une cinquantaine d'années et fut alors acheté par M. Esmangard de Saint-Maurice de qui le tenait M. de Marsy, père. »

Il semblerait qu'il n'y a plus rien à dire sur La Fontaine ; On en a tant et si bien parlé ! Apprendre sur cet inimitable

fabuliste quelque chose de nouveau parait bien difficile, presque impossible, à la suite des commentaires si remarquables de bien des auteurs, depuis Chamfort jusqu'à M. Taine. Quoi qu'il en soit, chacun trouve grand plaisir à entendre des interprètes nouveaux. C'est à cette catégorie qu'appartient M. Danjou. Enfant de Château-Thierry, homme de lettres distingué, il a voulu payer sa dette de reconnaissance au génie qui a immortalisé sa ville natale.

Dans une conférence qu'il a donnée à la salle du théâtre, le dimanche 2 octobre, M. Danjou, entr'autres auditeurs, avait plusieurs membres de notre Société : MM. Barbey, Vérette, Renaud, etc. Nos collègues avaient été frappés, non-seulement de l'heureuse diction du conférencier, mais surtout de son interprétation vive, facile, spirituelle, toujours morale et quand le sujet le réclame — comme dans la fable du Loup et de l'Agneau — sincèrement patriotique : Aussi n'avons-nous point été étonné que M. Danjou ait été invité par M. le Principal du Collège à donner une séance dans l'établissement universitaire et par M. le Maire, à donner une séance publique et gratuite à l'Hôtel-de-Ville.

Pour notre part, nous avons été heureux d'entendre notre compatriote qui avait répondu gracieusement à l'invitation de M. le Président et qui, après la séance, pendant une heure nous a vivement intéressés en nous parlant de La Fontaine, en nous disant, avec un véritable talent, quelques-unes de ses meilleures fables et en y entremêlant, avec tact, avec goût, soit des fables de Jussieu, d'une moralité indiscutable, soit une paraphrase que l'auteur y ajoute en forme d'épilogue.

Nous faisons des vœux pour que les « matinées scolaires, littéraires et humoristiques de M. Danjou » réunissent partout un nombre considérable d'auditeurs.

M. Moulin entretient ses collègues de l'état lamentable du clocher de Chézy-l'Abbaye. Depuis quelques années,

on avait compris la nécessité de le restaurer; une souscription, faite dans la commune, a réuni une somme respectable, mais insuffisante: le bon vouloir des habitants est assuré. Il a été fait appel à notre Société, et tout modique que puisse être le secours dont nous pouvons disposer, il démontrera, néanmoins, notre désir de venir en aide aux communes qui, réclamant notre intervention, ont la volonté de procéder à une réfection intelligente :

L'Assemblée, s'associant aux idées émises par le secrétaire, vote une somme de 25 francs et décide que, le jeudi 6 octobre, une excursion sera faite à Chézy, et qu'à la prochaine réunion un rapport sera présenté sur le projet de restauration du clocher; se font inscrire pour prendre part à l'excursion MM. Barbey, Harant, Josse, de Laubrière et Moulin. On se promet avant de quitter Chézy de visiter la remarquable collection de monnaies et de médailles formée par notre regretté collègue, M. Pille et continuée avec autant de patience que de soin, par M^{me} Pille et sa famille.

A la séance de novembre, une discussion qui promet d'être intéressante doit avoir lieu sur un petit parallépipède en pierre, sculpté sur ses six faces et que M. Fr. Moreau a montré à M. Barbey, lors de sa dernière visite à Fère. Or, M. Moulin possède un parallépipède similaire — mais incontestablement à emblème religieux qu'il soumettra à ses collègues. Il l'a exhibé à MM. Fr. Henriet et Berthelé; il a écrit à M. Fr. Moreau.

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1892

PRÉSIDENTE DE M. BARBEY

M. L. Petit exprime son regret de ne pouvoir assister à la réunion. — M. le Sous-Préfet donne avis que le Conseil général, dans sa séance du 26 août, a voté pour l'année 1893, le renouvellement de la subvention de deux cents francs accordée à notre Société depuis plusieurs années. M. le Président s'est chargé de transmettre nos remerciements à qui de droit. — M. Lélou, nommé Receveur particulier des finances à Lorient et obligé de partir en toute hâte pour prendre possession de son nouveau poste, ne peut, comme il le désirait, assister à la réunion et faire ses adieux à ses collègues, mais « du fond de la Bretagne, où il va planter sa tente de nomade, sa pensée se reportera souvent vers cette maison du bon La Fontaine qui lui fut toujours si hospitalière et où il a reçu de collègues, devenus ses amis, un accueil si bienveillant, si cordial, si sympathique. » De son côté, la Société n'oubliera jamais les excellents rapports qu'elle a entretenus avec un homme comme M. Lélou, écrivain remarquable, savant aimable qu'elle est heureuse, en le félicitant d'un avancement mérité, de conserver à titre de membre correspondant. — M. Souchon, archiviste départemental de l'Aisne, demande à la Société de vouloir bien lui accorder, à titre gracieux, la collection des *Annales* jusqu'à ce jour; en échange, il s'engage à adresser pour notre bibliothèque l'*Inventaire*

des Archives départementales rédigé par M. Matton (4 volumes in-8°). Cette proposition est acceptée. — M. Salesse, principal du collège Jean de La Fontaine, demande l'adhésion de la Société à l'*Alliance Française* association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger. Cette association, reconnue d'utilité publique, a pour but de maintenir intacte, malgré les menées allemandes, anglaises et italiennes, l'influence française, principalement dans l'Échelle du Levant où elle est ouvertement menacée. La Société donne son adhésion entière à cette œuvre patriotique. — M. Berthelé pense que « l'excavation ovoïdale maçonnée avec traces de combustion » dont il a été question dans le procès-verbal de la dernière séance, au sujet des fouilles de l'église Saint-Crépin, pourrait bien être le fourneau d'un atelier volant de fondeur de cloches. On fondait souvent les cloches *dans les églises* au moyen-âge et de temps en temps encore aux xvii^e et xviii^e siècles; il faudrait revoir. Malheureusement la visite et l'examen ne sont plus possibles; les travaux pour l'installation du calorifère sont terminés. M. Harant qui a vu l'excavation n'admet pas le sentiment de M. Berthelé; il inclinerait plutôt pour un four crématore. — En ce moment, j'explore — dit M. Fr. Moreau — un bien intéressant cimetière mérovingien découvert ces jours derniers (13 octobre) à Nanteuil-Notre-Dame. On a débuté par trouver de longues épées, des scramasaxes, des boucles de ceinturon damasquinées, des colliers, des couteaux et des vases, en un mot, le mobilier funéraire des Mérovingiens et qui viendra figurer en partie dans le fascicule de 1892... Il est inutile de vous dire avec quel plaisir, avec quel bonheur même, nous retrouvons ces anciens Francs que nous avons perdus de vue depuis plusieurs années, attiré que nous étions par les Gaulois d'avant la conquête qui nous appelaient dans les environs de Soissons, aux grévières de Ciry-Salsogne... » — Une partie de la lettre de notre vénérable Président d'honneur était re-

lative à une pierre sigillaire hexaédrique sur laquelle M. Barbey a donné son sentiment que nous reproduisons plus loin.

Ouvrages reçus depuis le mois d'octobre :

- 1^o *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, année 1892, n^o 1;
- 2^o *Bulletin de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 19^e année, 5^e livraison, octobre 1892;
- 3^o *Annales de la Société d'Émulation des Vosges*, tome LXVIII, 1892;
- 4^o *Bulletin de la Société dunoise*, n^o 91, octobre 1892;
- 5^o *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXXI, 1892;
- 6^o *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XIX, 8^e livraison de 1893;
- 7^o *Bulletin de l'Académie d'Hippone (1891-1892)* n^o 25;
- 8^o *Petits édifices historiques*, 2^e année, 2^e livraison (la Maison des architectes à Châteaudun, xvi^e siècle) abonnement;
- 9^o *Revue scientifique* (revue rose) n^o 18 (don du docteur Corlieu);
- 10^o *Le Maconnais préhistorique*, deux volumes gr^o in-4^o avec planches (don de M. Barbey);
- 11^o De M. Delauney, plusieurs gravures et dessins :
Portraits de MM. Adolphe Varin et Delauney;
Plan de l'église de Nogent-l'Artaud, par M. Amédée Varin;
Églises de Crouettes (gravure); *Bézu-le-Guéry*; *Viels-Maisons*; *La Chapelle-sur-Chézy*; *Une ancienne tour des murailles et les Cordeliers de Charly*; *Les ruines du château de Champersy*; *L'ancien moulin seigneurial de Pacant*.

Des remerciements sont votés aux généreux donateurs.

Après avoir rendu compte de la visite qu'il a faite à la Société archéologique de Meaux, qui tenait sa séance d'octobre et relevé le gracieux accueil dont il a été l'objet, M. Barbey communique la correspondance qu'il a échangé

avec M. Fr. Moreau au sujet de la pierre sigillaire dont nous avons déjà parlé. Voici un extrait de la lettre de notre président : « J'ai pensé à l'objet bizarre que vous m'avez montré lors de la visite que j'ai eu l'honneur de vous faire, il y a quelques jours ; c'est un parallépipède en pierre, sur chacune des six surfaces duquel sont gravées en creux des figures étranges, un squelette, un cheval à tous crins, des traits embrouillés et confus qu'on appelait *la griffe du diable*, une torche, une étoile ou astre cabalistique et un autre signe qui échappe à ma mémoire.

« A mon avis, c'est un instrument dont se servaient les sorciers, nécromanciens et autres charlatans si communs en tous temps ; c'est un cachet de sorcier (*sigillum diaboli*) à l'aide duquel ils trompaient les dupes qui avaient recours à leur science prétendue... »

M. Moulin fait passer sous les yeux de l'assemblée une pierre sculptée, hexaédrique comme la précédente, et qui lui a été remise, il y a plus de dix ans, par M. Pâcart, maire de Torey.

Cette pierre (qui mesure 0^m055 sur 0^m040) avait été trouvée dans la terre à une certaine profondeur, près du porche de l'église du village ; accompagnait-elle une tombe ? on l'ignore. Les figures qui décorent les faces de ce parallépipède ne ressemblent point à celles que M. Barbey a signalées sur la pierre de M. Moreau : la croix se trouve reproduite sur cinq des faces de celles de Torey ; trois de ces croix sont pattées ; plusieurs signes sont impossibles à déchiffrer ; quelques-uns représentent, sous une forme bien distincte, des oiseaux, des animaux bizarres, des têtes de mort, des soleils ou des roses, etc.

M. Moulin y reconnaît un symbole chrétien et attribue cette pierre, d'après la forme de ces ornements, au ix^e ou x^e siècle ; plusieurs Membres n'acceptent ni la date, ni l'interprétation donnée par le secrétaire et pensent qu'il s'agit aussi d'une *pierre sigillaire*. Cet objet, qui a soulevé

une discussion intéressante, sera soumis à l'examen de personnes compétentes.

L'ordre du jour appelle la communication du rapport du secrétaire sur l'église de Chézy. Conformément au désir de la Société une visite a été faite par MM. Barbey, Josse, de Laubrière et Moulin. Il n'était pas difficile de constater l'état lamentable et l'inquiétude que présentent deux faces du clocher. Mais, empressons-nous de le déclarer, M. le Maire de Chézy, que les délégués ont eu la bonne fortune d'entretenir, se montre animé du plus vif désir de faire procéder, aussitôt que possible, à une restauration complète. Les plans et devis sont l'œuvre de M. Gautier, architecte diocésain, qui a attaché son nom à la restauration de la magnifique cathédrale de Laon. On peut donc espérer que les souscriptions vont continuer à affluer et que les fonds de ces souscriptions, grossis par les allocations de la commune, du département et de l'État, permettront, dès le printemps prochain, de remettre en état ce bijou architectural.

Les délégués ne pouvaient pas quitter Chézy sans se rendre à l'Abbaye afin de visiter M^{me} Pille qui, avec M. le curé Laporte, avait pris l'initiative de la souscription; ils ont été admis à voir le riche médailler, commencé par M. Pille, notre regretté collègue, et continué par sa famille, ainsi que les gravures, tableaux, livres, meubles et objets précieux qui décorent cette splendide demeure. Ils ont emporté la meilleure impression du gracieux accueil qui leur a été fait à l'Abbaye et se promettent bien de venir contempler, à loisir, les curiosités qui y sont accumulées. L'assemblée a voté le renvoi à la commission des *Annales*

du rapport de M. Moulin, ainsi que de celui qu'il présente sur les collections — *le Musée* — de M. Eugène Varin, à Crouttes.

M. Renaud présente, de la part de M. Baillet, de Brasles, une plaque en cuivre gravée portant le nom de Jean-Marie Balha Bellehuet, marquis de Saint-Georges — c'était, paraît-il, un parent des Pintrel de Louverny, propriétaire de Varolles. — Remerciements.

MM. Grosjean, ancien Receveur des finances, et Raoul Varin, artiste graveur, présentés comme correspondants sont élus. — Avis leur en sera donné.

M. Corlieu a adressé pour la bibliothèque le n° 18 de *la Revue scientifique* (Revue rose) comprenant un article « la Médecine militaire dans l'antiquité » qui fait le plus grand honneur à son auteur, lequel n'est autre que notre honorable collègue.

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1892

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY

Après l'adoption du procès-verbal, le secrétaire dépouille la correspondance : MM. Grosjean et Raoul Varin, nommés membres correspondants, adressent leurs remerciements. — M. Pol Guérin, notre collègue, archiviste aux Archives Nationales, annonce l'envoi de deux communications dont il est rendu compte plus loin. — La Société de Géographie de Vienne (Autriche) fait connaître la décision qui vient d'être prise par le Bureau de cette Société de n'adresser dorénavant leurs Travaux qu'aux académies qui s'occupent exclusivement des études géographiques. — M. Périnne, conseiller de préfecture délégué par M. le Préfet, remercie notre Société du don qu'elle a bien voulu faire, à la bibliothèque des Archives départementales, de la collection de nos *Annales*. En échange il nous est fait don des quatre volumes de l'*Inventaire des Archives départementales de l'Aisne* antérieures à 1790; cet inventaire a été dressé par M. Matton, ancien archiviste à Laon.

Ouvrages reçus dans le courant de novembre :

1^o *Conseil général de l'Aisne* (session d'août 1893). Rapport du Préfet; Délibérations du Conseil;

- 2° *La Thiérache* — Société archéologique de Vervins — Tome XIII ;
3° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1892, n° 8 ;
4° *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1892, 46° volume ;
5° *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, tome XXI ;
6° *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome XIX, 9° livraison, 1892 ;
7° *Bulletin de la Société des Amis des sciences et des arts de Rochecouart*, tome II, n° 8 ;
8° *Société archéologique de Bordeaux*, deux fascicules : le 4° du tome XIV et le 1^{er} du tome XVII ;
9° *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 10 ;
10° *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, tome XV, 2° livraison ;
11° *Académie d'Hippone*, fascicule d'octobre 1892 ;
12° *La mort des Rois de France, depuis François I^{er}* — Études médicales et historiques par le docteur Corlieu (don de l'auteur ;
13° *Almanach royal de l'année MDCCL* (don de M. Barrès) ;
14° *Histoire et Géographie élémentaires de Crécy-en-Brie, Couilly, (La Dubarry à Pont-aux-Dames)*, trois opuscules de M. Husson (don) ;
15° *Smithsonian Institution : A. Memorial of Joseph Henry* ;
16° *Petits édifices historiques*, 2° année, 3° livraison (Notre-Dame de la Couture à Bernay, Eure) abonnement ;
17° *Inventaire des Archives départementales de l'Aisne antérieures à 1790*, par M. Matton (don de la préfecture de l'Aisne).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Le secrétaire donne lecture de quelques lignes du rapport de M. le Préfet (1^{re} partie du volume qui vient d'être déposé sur le bureau) ; il est dit que « trois demandes de subvention, en faveur des sociétés savantes du département, seulement ont été déposées. » Il n'est pas question de notre Société. Dans ses conclusions, M. Deville, rapporteur (2^e partie du même volume, page 231) s'exprime ainsi : « cinq demandes de subvention ont été présentées ;

le Conseil d'arrondissement de Château-Thierry a présenté un vœu tendant à ce que la subvention de 200 francs fut maintenue à la Société archéologique de cette ville. » Cette année encore, il nous faut protester contre cette erreur ou cette omission; une demande formelle pour le maintien de cette subvention a été adressée à M. le Sous-Préfet avec prière de l'appuyer auprès du Conseil d'arrondissement et du Conseil général. Cette omission pourrait être préjudiciable à notre Société, parce que le Conseil général pourrait penser que nous n'attachons pas grand prix à la libéralité qu'il veut bien nous octroyer; nous pouvons justifier, tout au contraire, que nous la réclamons avec la plus vive insistance quand nous déposons le rapport des Mémoires et Travaux publiés dans l'année.

LA STATUE DE RACINE A LA FERTÉ-MILON

ESSAI SUR LES STATUES A L'ANTIQUE

Tel est le titre du travail si intéressant que M. Fr. Henriet soumet à l'assemblée. Nous connaissons tous La Ferté-Milon, et les ruines superbes de son château-fort, et ses belles églises avec leurs remarquables vitraux et... aussi la statue de « son plus glorieux enfant, Jean Racine. »

« C'est l'œuvre du célèbre David, d'Angers. Le statuaire a représenté le poète drapé à l'antique, debout, la tête un peu penchée en avant, dans l'attitude d'un homme qui médite. De sa main gauche, le poète tient son manuscrit déployé, de la droite, il ramène sur sa poitrine les plis serrés de la draperie. Ce geste, assurément très-sculptural a été mal interprété par les commentateurs » et, peut ajouter M. Henriet, par les visiteurs ou les habitants de la petite ville. Je n'en veux pour preuve que l'anecdote citée par

L'auteur : Un brave Milonois, après de savantes circonvolutions, s'approche de notre collègue contemplant Racine et lui tient à peu près ce langage : « Racine est mort d'un chaud-froid après s'être imprudemment baigné dans l'Oureq; le sculpteur l'a représenté sortant de l'eau et grelottant de froid. » Faites donc des chefs d'œuvre pour les voir interprétés de cette façon !

M. Henriet n'a pas la prétention de rectifier dorés et déjà le sens public; il démontre tout ce que cette statue a de beau au point de vue de l'idée, au point de vue de l'exécution; il le fait de manière à convaincre tous les lecteurs sérieux, non prévenus. Mais il déclare aussi que ce petit monument n'est point à sa place, que ce n'était point pour le plaquer sur la façade de l'Hôtel-de-Ville de La Ferté que le grand statuaire l'a conçu et exécuté; il ferait tout autre figure dans la galerie d'un musée. Provoquez ce changement, pourrait-on conseiller aux édiles de La Ferté; faites-en la remise au gouvernement qui s'empressera de vous donner, pour l'ériger sur votre belle place, une statue de Racine dans le costume du temps et qui fera votre joie et celle de vos chers concitoyens. C'est juste, très-juste, mais parions que ce sera... difficile à obtenir.

Des applaudissements unanimes ont salué la fin de cette remarquable étude; nous nous empresserons de le signaler à l'auteur.

Pour son entrée en matière, M. Raoul Varin nous donne une description, non seulement aussi complète que possible, de l'église de Crouttes, mais encore fait passer sous nos yeux gravures, dessins, plan relatifs à ce monument. C'était plaisir à entendre notre jeune collègue, après avoir remercié la Société de l'avoir nommé correspondant, témoigner de sa bonne volonté à marcher sur les traces de son père, de son oncle Adolphe et du bien regretté Amé-

dée Varin dont le souvenir n'a pu être évoqué sans une bien naturelle émotion.

M. l'abbé Amboise, curé de Crouttes, a bien voulu aider M. Raoul Varin de ses conseils; c'est faire naître pour nous le désir de le compter prochainement comme un collaborateur.

L'église de Crouttes, sous le vocable de Saint-Quiriace, située en haut du village, domine la vallée de la Marne; sa construction remonte, en grande partie au XII^e siècle; c'était primitivement une chapelle à nef unique; des bas-côtés y ont été adjoints plus tard. Comme dans beaucoup d'églises de cette époque, on constate une déviation de l'axe du chœur, vers le Nord. Le clocher, maladroitement restauré, donne asile à trois cloches dont a parlé M. Berthélé. La chaire nouvellement installée, style gothique; le tabernacle rétabli en 1852, par les soins de M. l'abbé Blanchard, alors curé de Crouttes, est en marquetterie, cuivre et écaille; il est gracieux, fort curieux et provient de l'abbaye de Cerfroid. Mais le véritable trésor de l'église est une croix-reliquaire du XIII^e siècle, renfermant une parcelle de la vraie croix et dont M. le curé Amboise a confié la réfection à M. Poussielgue, de Paris.

Ah! si nous avions pour toutes nos églises de l'arrondissement, même les plus modestes, des artistes comme M. Varin, des prêtres intelligents comme MM. Blanchard, Menu et Amboise, aucune des richesses de nos temples ne serait méconnue et nos *Annales* s'enrichiraient de descriptions intéressantes, de reproductions artistiques! L'assemblée a adressé ses félicitations à notre jeune et aimable collègue.

M. Pol Guérin, ainsi que nous l'avons dit, a adressé deux communications: la première est la copie d'une

charte de 1478 ; elle figure dans les *Annales* de 1875, page 41.

La deuxième est la copie des « Lettres de rémission » données en faveur de Robert de Noirefontaine, fils de Jean de Noirefontaine, écuyer, capitaine du château de Château-Thierry, qui, venant avec d'autres gentilshommes de reconduire hors la ville la dame de Sedan (Guillemette de Sarrebruck) avait frappé mortellement d'un coup d'épée un serviteur de la demoiselle de Verdilly. (Juillet 1530). Renvoyé à la Commission des *Annales*.

M. Paillard, membre titulaire, a bien voulu soumettre à la Société — qui lui en exprime ses sincères remerciements — la photographie et une description, fort bien faite assurément, d'un vitrail retrouvé à Senlis, dans une maison de la rue Afforty et appartenant à sa famille.

Le sujet est tiré de l'ancien Testament : c'est la scène préfigurative de l'institution de l'Eucharistie; Melchisédech et Abraham rendant grâces, après la victoire, au Dieu des Armées. Ce vitrail qui remonte à l'année 1539, est incomplet : il reproduit l'acheminement progressif du dogme de l'église catholique : les Druides, d'abord, qui avaient élevé un autel à la Vierge qui doit enfanter (*Virgini paritura*), puis le sacrifice du grand prêtre Melchisédech. Le complément indispensable, qui a disparu, est *la Cène*. Quoi qu'il en soit, d'après ce qui nous en est resté, ce vitrail est véritablement remarquable.

M^{me} Mayeux fait don, pour le musée de la Société, d'un buste en terre cuite du général, baron de Juniac qui, après avoir pris sa retraite, a habité aux Chesneaux la propriété contiguë à l'établissement des Dames Célestines,

propriété appartenant à la famille de sa femme. Ce buste a été modelé par Gauthier dont M. Fr. Henriet nous a raconté la vie et les aventures (*Annales 1878*, page 48). La Société vote des remerciements à M^{me} Mayeux.

Au commencement de la séance, M. le Président avait rappelé le décès de deux membres correspondants :

1^o M. l'abbé Darras, né à Nogentel en 1820, prêtre attaché au diocèse de Soissons jusqu'en 1862, puis entré dans l'ordre des Prémontrés. Après le siège du couvent de Frigolet où M. l'abbé Darras (R. P. Louis de Gonzague) était religieux, il se réfugia en Angleterre, puis en Écosse où il vint de mourir après avoir essayé de relever le couvent de Wigton. Ce savant ecclésiastique avait recueilli une immense quantité de documents sur les couvents de l'ordre de Saint-Norbert, non seulement en France, mais dans toute la chrétienté.

2^o M. Philibert Guyot, ancien juge de paix à Étampes (Seine-et-Oise); en retraite depuis quelques années, il s'était fixé à Pontoise. Sa mort, comme celle du vénérable abbé Darras, laissera de véritables regrets.

M. Guyot, né à Bouresches, après un stage de notariat à Château-Thierry et à Essômes, avait acquis l'étude de Coincy; par son mariage, il était devenu le parent de notre ancien vice-président, M. de Vertus. Sa santé l'ayant forcé à résigner ses fonctions de notaire, il fut nommé juge de paix, successivement à Orgères, Nanteuil-le-Haudoin, l'Isle-Adam et Étampes.

La Société, s'associant aux sentiments que vient d'exprimer M. Barbey sur la perte de ces deux Membres, décide que mention en sera consignée au procès-verbal de ce jour.

TRAVAUX ET RAPPORTS

PRÉSENTÉS

AUX SÉANCES DE L'ANNÉE 1892

QUELQUES NOTES

SUR

MONTREUIL-AUX-LIONS

Je dois à l'obligeance d'un ecclésiastique, ancien curé de Montreuil, communication d'un registre comprenant des faits, des détails qui m'ont paru intéressants; j'ai joint à cet extrait quelques notes qui me sont personnelles et qui peuvent trouver place ici.

Montreuil est un gros village, pittoresque, très-étendu qui compte, avec ses nombreux hameaux, une population de près de mille habitants. Comme partout, dans les campagnes, la population s'abaisse. Avant le chemin de fer, Montreuil était animé par le passage journalier des voitures publiques, des rouliers, des commerçants; aujourd'hui il est devenu plus calme et n'était la fabrication de la passementerie, implantée par M. Mirey, il y a une cinquantaine d'années, chacun resterait adonné, comme autrefois, à la culture de la terre et de la vigne.

Avant la Révolution, le marquis de Mesnard, seigneur de Marigny, était également seigneur de Montreuil. M. des Courtils, commandeur de Saint-Lazare, résidant à Bessy (près de Crécy-en-Brie) était seigneur de Montbertoin; il émigra en 1793; ses biens furent vendus au profit de la

Nation. Le château fut en partie démoli; ce qui en reste paraît avoir été la chapelle domestique; c'est là qu'est mort, il y a quelques années, M. Blanqui, fils du fameux socialiste révolutionnaire, neveu de l'éminent économiste.

La commanderie de Moisy-le-Temple (diocèse de Meaux) avait des propriétés importantes à Montreuil : une ferme, avec résidence, au hameau de Sablonnières; une tour et les murailles du parc sont encore debout; une autre ferme, au hameau de l'Hôpital; les vestiges de la chapelle existent encore; quant à la ferme, dont les dépendances sont moins considérables qu'elles ne l'étaient du temps des Hospitaliers, sa construction rappelle bien la forme qu'avaient adoptée les architectes des propriétés conventuelles.

Pour le voyageur qui se rend de Château-Thierry à La Ferté-sous-Jouarre, Montreuil est le seul village que l'on traverse — Vaux, en effet, que l'on rencontre à quatre kilomètres, n'est qu'un écart d'Essômes — On traverse Montreuil dans toute sa longueur, deux kilomètres; il laisse l'impression d'une bourgade propre, bien habitée, assez bien bâtie, moins coquette peut-être qu'aux beaux jours de la diligence. Sur la route on passe devant la Mairie nouvellement restaurée et surmontée, grâce au legs Rennoir, d'un épais campanile renfermant une monumentale horloge à plusieurs cadrans — l'orgueil des habitants!

C'est en 1750 que la grand'route eut son parcours actuel, ce qui donna à la commune une plus grande importance; la population s'augmenta notablement : elle n'était, en effet, que de 175 feux en 1705 et s'éleva en 1780 à 212, à 253 en 1796. La route ancienne, nous le savons par les renseignements de notre collègue, M. Corlieu, suivait le cours de la Marne, le chemin du haut, de La Ferté à Châ-

teau-Thierry passait par Pisseloup et le haut du pays, près de l'église; c'est une partie du village qui en a été le centre, on y voit encore l'ancienne Mairie, l'ancien presbytère.

L'église mérite de fixer l'attention; c'est, sans contredit, l'une des plus belles du doyenné de Charly; je ne veux point, assurément, la comparer à celle de Nogent, ni à celle de Chézy qui ont dû leur importance à leurs antiques et célèbres monastères. L'église de Montreuil se compose de deux parties bien distinctes et qui n'ont point été raccordées d'une façon heureuse : 1^o le chevet avec le transept; 2^o la nef; elle est du style romano-ogival, comme celle de Charly, quant à la première partie; gracieuse, élevée, percée de belles fenêtres, chevet carré; un clocher monumentale, repose sur la croix du transept; elle comprend trois autels dont aucun n'est remarquable.

Une intéressante restauration due à l'initiative de M. l'abbé Gallice, ancien curé, a commencé à rendre à cette partie son aspect primitif, et assuré la consolidation des piliers. A première vue, on reconnaît que la nef et les bas-côtés ont été ajoutés après coup et sont loin d'être en rapport avec le chœur. Un oculus bien visible au pignon extérieur du transept domine la voûte de la nef; les documents qui ont été mis entre mes mains ne me permettent pas d'assigner une date précise à cette addition.

Sous l'administration de M. le curé Thérond (de 1607 à 1635) l'église s'enrichit de nombreux dons particuliers, son mobilier s'augmente d'une façon notable. L'un des ecclésiastiques qui ont exercé le ministère le plus long et le plus utile à Montreuil fut M. de Cambefort qui prit possession de la cure en 1688 et mourut en 1731; il se signala par son zèle et ses libéralités pendant le cruel hiver de 1709. Dans le manuscrit de Lecart, tome II, p. 732 se

trouvent les armes de cet ecclésiastique : « de gueules à » un lièvre d'argent courant d'argent, accompagné de trois » étoiles de même, deux en chef, une en pointe. » M. Antoine Doulon qui lui succéda eut aussi à exercer une bienfaisante charité en 1740. Dans les mois de janvier et de février le froid devint si vif que ne pouvant ouvrir la terre du cimetière (placé alors autour de l'église) on fut obligé d'inhumer indistinctement dans l'église. »

Voici l'acte de décès de M. Descourtils de Montbertoin, il renferme des noms qui intéressent notre contrée :

« Le 22 juin (1771) le corps de messire Jean-Baptiste- » François Descourtils, seigneur de Bessy, Prémol et » Serbonne, commandeur des ordres royaux et militaires » de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont Carmel, an- » cien capitaine au régiment de Béarn, âgé de 67 ans, » veuf en premières noces de défunte Marie-Marguerite » De la fond Dardecourt, marié en secondes noces à dame » Marie-Nicole Bizet de la Madeleine, décédé d'hier en » cette paroisse a été inhumé par moi, curé de Montreuil » soussigné, dans la chapelle de la Vierge de l'église pa- » roissiale en présence de messire Charles-Christian Des- » courtils, seigneur de Bellevue, son frère, de messire » Nicolas Nacquart, chevalier de Saint-Louis, maître de » camp de cavalerie, de messire Philippe de la Godde, » chevalier de Saint-Louis, de messire Alexis de Rosnay, » chevalier, seigneur de Rougemont.

» Signé Fayet, curé. »

Au mois de juin 1775, Louis XVI allant se faire sacrer à Reims descend au château de Montbertoin.

1789 « Comme partout les richesses de la noblesse et du » clergé furent déclarées biens nationaux et mise en vente,

» la ferme de l'Hôpital qui appartenait aux religieux de
» Moisy-le-Temple fut vendue par le ministère de M^e Bo-
» naventure Brismontier, notaire à Montreuil. Un des
» principaux acquéreurs fut M. Louis Bellanger. » Ce sont
encore des membres de cette famille qui sont propriétaires
de l'Hopital.

M. Fayet, curé légitime, ayant refusé le serment à la
Constitution civile du clergé se retira en 1791; plusieurs
prêtres assermentés furent successivement nommés par
l'évêque Marolles à Montreuil : MM. Delhive, Guichard (qui
se maria et devint aubergiste aux Chesneaux) et Prophétie
lequel disparut sans que l'on puisse savoir ce qu'il est de-
venu.

En 1792, le presbytère, les jardins et les clos furent ven-
dus par le ministère de M^e Brismontier, notaire lequel,
l'année suivante, acheta au district d'Égalité-sur-Marne —
le nom nouveau de Château-Thierry — une partie du ci-
metière, situé au midi de l'église; partie qui était absolu-
ment nécessaire pour isoler et assainir le monument.

M. Brismontier ayant amoncelé une grande quantité de
terre contre le mur latéral et adossé contre ce mur des re-
mises, il s'en suivit une humidité extrême, une désagrégation
des piliers; malgré les réclamations qui furent faites
et renouvelées quand le Concordat eut ramené les curés
légitimes, il n'a pas été donné suite à ces plaintes et ce
côté de l'église est dans un état déplorable. Les cloches
avaient été descendues en 1792, brisées, sauf la plus grosse
nommé Martine qui, assure-t-on, est actuellement à Notre-
Dame de Laon.

M. l'abbé Poidevin, ancien Maître de pension à Mont-
cornet, avait été nommé curé de Montreuil en 1856; c'était
un ecclésiastique plein d'esprit, d'une charité inépuisable,

d'une bonté qui aurait pu lui être nuisible ; il a laissé des écrits intéressant nos localités mais, malheureusement, ils ont disparu à sa mort, décembre 1870.

Pendant l'occupation prussienne, quelques pillards, étrangers sans doute au pays, avaient détourné des animaux qui étaient destinés à l'alimentation des troupes ennemies. Une perquisition infructueuse eut lieu sur la commune ; le maire et l'adjoint s'étaient dès le début de la guerre, mis en lieu sûr ; aussi les soldats prussiens, à défaut des autorités municipales, emmenèrent à *la commenda-ture* de La Ferté, un honorable propriétaire de Montreuil, M. Duclert, qui ne resta incarcéré que quelques heures ; la Municipalité de La Ferté qui le connaissait obtint, sans trop de peine, son élargissement, mais la réquisition de Montreuil fut augmentée.

Il me semble que je ne dois point quitter Montreuil, sans rappeler le souvenir de M. Adolphe Joanne, l'auteur des Guides bien connus, notre collègue pendant plusieurs années.

M. Joanne passait à Montreuil une bonne partie de l'été ; il y possédait, du chef de sa femme, une belle maison de campagne et une ferme importante ; c'est là qu'il venait se reposer, disait-il, si l'on peut appeler repos, la vie d'un homme qui, en dehors de ses excursions, était tout à ses travaux, tout à ses éditeurs. Il s'était promis de faire un Guide de l'arrondissement de Château-Thierry qu'il aimait ; il m'en avait confié le plan : outre le chef-lieu, des excursions à Charly, Nogent, Chézy, Viels-Maisons, Condé, Fère, Neuilly, Gandelu, La Ferté-Milon ; des plans et des dessins devaient accompagner ce Guide dont l'édi-

teur était son ami M. Hachette. La mort, hélas ! a empêché la réalisation de ce projet ; nous devons donc regretter d'autant plus cet excellent collègue que, non-seulement, c'était un travailleur infatigable, mais surtout un écrivain consciencieux.

C'est à lui que l'on doit la fondation du club alpin et l'initiative des excursions scolaires alpestres ; il avait trouvé dans son ami M. Talbert le directeur du collège Rollin (où lui-même avait autrefois professé) l'appui le plus chaleureux ; il a dirigé plusieurs de ces excursions ; ses connaissances étendues, sa verve intarissable, sa gaieté communicative en faisaient le compagnon le plus agréable, le plus goûté. Son souvenir est loin d'être effacé à Montreuil où sa femme et lui ont fait le plus grand bien.

MOULIN

HISTOIRE D'UN DOMAINE RURAL

LA

TERRE ET SEIGNEURIE DE GIVRY

Le Comité des Travaux historiques, qui siège au ministère de l'Instruction publique, réclame des Sociétés correspondantes, communication des documents qui intéressent la propriété ancienne. Grâce à un dossier que lui avait obligeamment mis en main M. Paillard, notre collègue, M. Rollet avait commencé à libeller quelques notes sur la terre de Givry. La mort ne lui a point permis de compléter ces notes, je reprends aujourd'hui ce travail : la tâche, vous allez le voir, m'est singulièrement facilitée. En effet, en 1718, « la terre de Givry avec ses dépendances est passée des enfants de Casimir Lefébure à M. Jean Fournier, procureur au Parlement... Or, par une complaisance de propriétaire et avec un soin qui témoigne de la sagesse de son administration, M. Fournier a fait établir un historique complet que j'entreprends de résumer.

Sur la couverture du registre de la main du seigneur — il tenait au titre presque autant qu'à la propriété — on lit : Abrégé cronologique (*sic*) et historique des titres de propriété de la terre de Givry *apartenant* à M. Fournier, procureur au parlement. »

A la première page, un titre prétentieux dicté par M. Fournier : « Mémoire en forme d'extrait pour se rappeler en tout temps à qui la terre de Givry a *apartenu*, les acquisitions et réunions qui ont été *faittes* pour augmenter sa consistance et ses revenus. »

Originellement la terre et seigneurie de Givry, située paroisse de Belleau, était une dépendance du duché de Château-Thierry, appartenait à Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie ; qui en a donné une partie à vie à Jean Le Bryois, chevalier. A la mort de celui-ci le domaine a fait retour au duché de Château-Thierry possédé alors par Jeanne, fille de Thibaut, épouse de Philippe-le-Bel.

Par lettres-patentes du mois de février 1304, le roi Philippe-le-Bel donna aux chapelains de la chapelle du château de Château-Thierry et à leurs successeurs, religieux de l'abbaye de Valsecret, tous les héritages, possessions et revenus dont Le Bryois avait la jouissance sa vie durant, savoir : une maison avec le jardin, pré et tout le pourpris en dépendant, à la réserve toutefois de la haute justice ; cette donation a été ratifiée par Jeanne, reine de France et Navarre, comtesse palatine de Champagne et de Briè.

Les chapelains de la chapelle du château de Château-Thierry ont joui pendant 271 ans, c'est-à-dire de 1304 à 1575 des biens qui leur avaient été attribués et qui, suivant un procès-verbal de 1518, consistaient en : « une mesure

où jadis était l'hôtel seigneurial du dit lieu, appelée d'ancienneté *la Forte-Maison*, jardin, pourpris fermé de fossés à l'entour, contenant le tout deux arpens et demi situé dans la prairie, près la Pissote, joignant la maison de l'Hôtel-Dieu appelée l'Hôtellerie qui joint la fontaine de Givry. »

La maison et le jardin étaient en si mauvais état que le tout fut donné à rente, avec les prés en dépendant, par frère Michel Coupesson, prieur du château de Château-Thierry, à Jacques Leclerc, Gilbert Barthélemy et Jeanne Decq, par bail du 25 novembre 1525, moyennant six sols de cens et treize sols de rente.

Par bail emphythéotique du 15 mai 1533, onze arpens de la terre de Givry et quelques parcelles de prés furent donnés par frère Nicolas Lagosne, prieur du château et seigneur de Givry à Antoine Madourel, moyennant 68 sols de surcens, 2 sols 8 deniers de cens de 8 setiers de grains.

En 1549, tout ce qui appartenait au prieur était affermé à Antoine Dufossoy et à Nicolas Carrier de Chaûry, moyennant 12 livres 10 sols.

Une autre portion de la censive faisait partie du domaine ou duché de Chaûry, appartenant au roi et possédée, à titre d'apanage, par François, fils de France, duc d'Anjou et d'Alençon, frère unique du roi.

La dernière portion de cette même censive appartenait au seigneur de Monthiers ; il y avait donc à Givry la censive du prieur de Château-Thierry, la censive du roi à cause du duché de Chaûry et la censive de Monthiers.

En 1559, Jean Gautier laissa en mourant à l'un de ses fils, Claude Gautier, deux maisons sises au village de Givry et un lot de terres, 58 arpents, tant à Givry qu'aux Brusses.

Claude Gautier, écuyer, maître des Eaux-et-Forêts, capitaine des chasses du duché de Château-Thierry eut la velléité d'agrandir son domaine ; il acquit à Givry une grande maison appelé l'Hôtellerie, échangea des biens avec l'abbaye de Val-Secret qui trouva, malgré de longs débats, son avantage dans cet échange et en 1582 fit l'acquisition du fief Robert.

Ce fief, situé dans Givry, était possédé par Eustache de Conflans, chevalier, vicomte d'Oulchy, seigneur de Monthiers, alors mineur sous la tutelle de messire Robert Despoix, chevalier, seigneur de Crouy, Brétigny et Remilly ; il se composait d'une maison assez vaste avec jardins, terres, bois et prés formant une contenance de 16 arpents environ. Le vicomte d'Oulchy s'était réservé le droit de relief et de mouvance, ainsi que la haute justice.

A la suite de cette acquisition eut lieu le désistement fait en 1613 par M^e Antoine de Renty, seigneur de Monthiers et « par pure amitié » en faveur de Claude Gautier, fils, du droit de mouvance qu'il pouvait avoir sur certaines terres nouvellement réunies au domaine de Givry.

C'est alors qu'après avoir groupé toutes ces propriétés et aplani les difficultés qui s'étaient élevées entre lui et les religieux de Val-Secret, Claude Gautier, fils, sur l'emplacement d'une de ces maisons qui lui avaient été originairement attribuées fit édifier le château de Givry : un gros pavillon couvert d'ardoises avec les bâtiments qui l'environnent.

Claude Gautier, fils, qui était, comme son père, maître des Eaux-et-Forêts de Château-Thierry continua comme lui à augmenter ses domaines : il acquit d'Antoine de Renty, seigneur de Monthiers, le fief des Brusses consistant en 355 arpents, comprenant aussi le Bochet ou Garenne de *Vingt muids* et de François Taupin, seigneur de Boulanges, une maison, grange, accens et jardins appelés

la Cense des Brusses avec 100 arpents de terres, prés, vignes et bois en dépendant.

Il est spécifié dans le dernier contrat que « la dernière acquisition a été de plein droit réunie et incorporée au fief des Brusses parce que le sieur Gautier, alors propriétaire de ce fief, acquérant des biens en roture dans l'étendue du dit, n'ayant point fait déclaration dans son contrat d'acquisition qu'il entendait posséder la ferme des Brusses roturièrement, elle a été de plein droit réunie au fief et en a, par le fait, augmenté le domaine. »

Ce n'avait point été sans peine que Gautier, fils avait pu unifier Givry; la succession de son père était grevée de lourdes charges et il lui avait fallu beaucoup d'activité, d'intelligence et de fermeté pour en sortir à son honneur.

C'est ainsi qu'il avait pu obtenir du conseil du duc d'Alençon, l'abandon des censives qui faisaient partie du domaine de Château-Thierry à la condition qu'il porterait la terre de Givry, dont il jouissait à titre de franc-alleu noble, en hommage au duché de Château-Thierry.

Les lettres-patentes qui avaient été accordées par le duc d'Alençon en 1579 furent confirmées par le roi Henri IV en mars 1607. En 1609, le sieur Gautier a obtenu remise des droits de quints et requints qui avaient été liquidés à la somme de 793 livres, le 12 juin suivant il présenta l'aveu et le dénombrement du fief.

« Par un traité passé devant Sébastien Didelet, notaire à Château-Thierry en la résidence d'Orcéois (*sic*), le seigneur de Givry a acquis de François de Favilliers, seigneur de Monthiers le droit de fond et propriété de seigneurie directe et utile consistant en haute, moyenne et basse justice, chef, cens, surcens, coutume avec toutes les circonstances et dépendances qui peuvent compéter et appartenir audit seigneur de Monthiers de quelque nature

que ce soit ou puisse être généralement quelconque en et sur un triage contenant environ vingt-huit arpents qui faisaient partie de la seigneurie de Monthiers étant en fief mouvant et relevant du Roi ou Madame la duchesse de Bouillon, à cause du duché de Château-Thierry appelé les prés de la Fontaine-aux-Ladres, vignes de la Doyenné, le clos Faret et de terres rouges sous la Garenne-aux-Pierres et le haut des Croulis. » Dans l'énonciation des propriétaires riverains, il est question des héritiers Jacques Mentel. La proximité de ce lieudit avec Bussiares dans l'église duquel M. Nusse a relevé l'épithaphe de Jacques Mentel justifie ce rapprochement (*Annales 1874*, page 112).

A la même époque, c'est-à-dire en 1656, Claude Gautier a acquis de François de Favillier, seigneur de Monthiers tous les droits seigneuriaux (haute, moyenne, basse justice et censive) sur les terres par lui incorporées à son domaine de Givry et situées sur le terroir du dit Monthiers et ce « à charge de vingt-cinq deniers pour arpent. » Le seigneur de Monthiers a fourni un extrait de son terrier concernant la partie appartenant à Claude Gautier.

D'autres annexions avaient été faites du vivant de celui-ci qui laissa à sa mort cette terre à son fils Claude Gautier, troisième du nom lequel en janvier 1674 a fait au duc de Bouillon, son suzerain, hommage pour la terre de Givry, celle des Brusses, des Doyennés de La Fontaine-aux-Cornus, du fief Robert, dépendant de Givry.

L'aveu et dénombrement ont été fournis par Gautier le 15 juin 1574. Ainsi pendant cent quatre ans la terre de Givry a été possédée par trois Gautier, Claude.

A sa mort, vers 1679, la liquidation devenant difficile entre ses enfants mineurs issus de son mariage avec

Angélique de Bézannes, tutrice naturelle et ayant la garde noble de ses enfants, le domaine a été mis en vente et adjugé à M. Claude Le Fébure, conseiller au Parlement, moyennant la somme de 30,000 livres. En 1683 M. Le Fébure a porté foi et hommage au duc de Bouillon et a fourni l'aveu et le dénombrement du fief.

Afin de bien délimiter les propriétés réunies par les trois Gautier, un bornage fut fait en 1685 contradictoirement entre Cl. Le Fébure et M^e Antoine de France de la Tour, seigneur de Monthiers; deux experts furent choisis : Nicolas Lenoir, notaire-arpenteur à Epaux, pour le seigneur de Givry et Charles Champion, arpenteur à Coincey pour celui de Monthiers.

Un autre bornage fut fait en 1700 entre Givry et Belleau dont le seigneur était M. François de Graimberg; il y avait eu, du reste, non-seulement entente précédemment entre les seigneurs de Givry et de Belleau, mais encore une alliance de famille. Nous lisons, en effet, que « par un traité passé devant Dujardin, notaire au bailliage de Château-Thierry résidant à Belleau, le 6 juin 1631, dame Anne Gautier, veuve de Jean de Graimberg, seigneur de Belleau et de Torcy, dame Anne Niveron, veuve de Regnault de Graimberg, tant en son nom que comme ayant la garde noble de ses enfants : Antoinette de Graimberg, veuve de Charles de La Charnée, seigneur de Rigal, Antoine de Graimberg, vicomte de Nogentel et Jean de Graimberg, prieur d'Authueil, pour la bonne amitié et à cause de parenté envers Cl. Gautier, permettent de prendre et divertir l'eau des sources étant dans le bochet. »

Le 30 mai 1700, M. Le Fébure se rend acquéreur de la petite ferme provenant des héritiers Bellangé, conseiller au Châtelet. Cette petite ferme, sise à côté du château de Givry consistait en un pavillon, cour, granges, écuries, étables, jardins et 120 arpents de terres labourables; plus

quelques parcelles de terre ou vignes à Torcy et à Monthiers, et la jouissance du banc qui est en l'église de Belleau. Le prix de l'acquisition était de 10,000 livres.

LA CHAPELLE DU CHATEAU

En date du 30 janvier 1657, sur la requête de Cl. Gautier, Mgr Charles de Bourlon, évêque de Soissons, accorda la permission de célébrer la messe dans la chapelle du château de Givry, d'y donner même la communion, excepté les jours notaux et la quinzaine de Pâques.

Cette permission fut renouvelée en 1617 par Mgr Jean Joseph Languet de Gergy. Par son testament de 1711, M. Le Fébure déclare que son intention ayant été de changer le lieu où est la chapelle et de la faire établir à côté du corps de logis, il charge son fils aîné Casimir auquel il a légué la terre de Givry d'accomplir cette disposition et pour ce il attribue une somme de mille livres.

Il ajoute qu'il désire que l'on puisse établir un chapelain à la nomination du seigneur de Givry, en patronage laïque, qui dise la messe fêtes et dimanches, à heure convenable. Pour cela, il attribue deux mille livres à son fils Casimir; le revenu, 100 livres, servira d'honoraire au chapelain qui devra, à la fin de chaque messe faire mémoire des membres décédés de la famille Le Fébure.

Quand les héritiers de Casimir Le Fébure eurent vendu la propriété de Givry à M. Fournier, ils laissèrent entre les mains de ce dernier une somme de 2,650 livres, savoir 2,000 livres pour la fondation et 650 sols abandonnés par M^{lle} Le Fébure; le revenu, calculé au denier 20 et produisant 132 livres 10 sols, devant être employé à l'exécution de cette fondation. La translation de la chapelle, pour

laquelle l'ancien propriétaire avait affecté une somme de 1,000 livres, n'avait point eu lieu; M. Fournier réclama à cet effet et réussit; aussi le 4 juin 1730, un devis et marché pour la construction de la nouvelle chapelle dans l'endroit indiqué par le testament fut passé entre le seigneur et le sieur Pierre d'Agau, architecte maître-maçon demeurant à Braïne. Ce devis s'élevait à la somme de 2,361 livres que M. Fournier s'obligeait à payer au fur et à mesure des travaux; la quittance définitive est du 9 novembre 1730.

Le 9 octobre de l'année 1732, la nouvelle chapelle avait été bénite sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste par M. Charon, curé de Saint Gengoulph, doyen de doyenné de Château-Thierry en vertu de la commission à lui adressée par Mgr Ch. François Lefèvre de Laubrière, évêque de Soissons.

Le sieur Fournier a prouvé qu'il avait dépensé pour la construction de la chapelle, l'acquisition du tableau de Saint-Jean, l'aménagement de l'autel, des boiseries 1,500 livres de plus que ce qui avait été alloué. Par suite de son intelligente sollicitude, le revenu consistait en 25 septiers de grains de sureens à prendre sur le domaine du sieur Cabaret à Mareuil-en-Dôle et dans le loyer de 18 arpents de terre à Macogny, paroisse de Montrou s'élevant de 100 livres.

Claude Le Fébure était décédé en 1711 ayant disposé que son fils aîné, Casimir, aurait en partage la terre de Givry et le plus jeune, celle de Sommelans.

Le nouveau propriétaire a, le 12 mai 1713, porté foi et hommage de sa terre au duc de Bouillon et présenté l'aveu et dénombrement le 20 juillet suivant; il n'en jouit pas longtemps car il mourut en 1718 laissant une nombreuse postérité, cinq enfants.

Le domaine fut encore une fois mis en vente; c'est alors que M. Jean Fournier, procureur au Parlement, en devint acquéreur. Il était, nous l'avons dit, soucieux de mettre en ordre cette importante propriété, fier de son nouveau titre : seigneur de Givry ; grâce au registre qu'il a établi, nous avons pu résumer les renseignements qui font l'objet de cette communication.

Tout d'abord, il rappelle les frais d'acquisition, de réparations, puis confectionne le terrier de la seigneurie de Givry;

La terre de Givry, le château avec les meubles meublants, les fiefs des Brusses, de la Doyenné Robert, de la Fontaine-au-Cornu, avec leurs circonstances et dépendances haute, moyenne et basse justice, ainsi que la ferme Bellangé, ont été payés de prix principal « y compris le pot-de-vin, *quarante-trois mille livres*; les droits de quints et requints payés à Monseigneur le duc de Bouillon, les lots et ventes, l'insinuation centième denier et le décret volontaire ont coûté *six mille livres*; les réparations considérables à faire aux bâtiments du château, ainsi qu'aux fermes; les frais de marnage des terres, l'augmentation et la clôture des jardins ont exigé une dépense de *trente-six mille livres*; en sorte que l'acquisition du sieur Fournier lui revient à 85,000 livres.

Le 8 mai 1719, M. Fournier a porté foi et hommage pour tous les dits fiefs à Monseigneur le duc de Bouillon, à cause de son duché de Château-Thierry duquel relève la terre de Givry; ce n'est que neuf ans plus tard qu'il a présenté et fait recevoir son aveu et dénombrement.

La préparation et l'adoption du terrier ont demandé beaucoup de temps, au grand ennui du seigneur propriétaire, puisque la sentence d'enregistrement n'a été rendue que le 15 septembre 1730, en voici le sommaire :

1° Le château et hôtel seigneurial de Givry, chapelle, les basses-cours, jardins, environ 25 arpents compris le parc ; haute, moyenne et basse justice sur tous les sujets en dépendance de la seigneurie ; pour l'exercice de laquelle il y a bailli ou maire, procureur fiscal, greffier, sergent et autres à l'effet d'en faire les fonctions — droit de ban pour les vendanges — droit de chapelle dans l'église Saint-Étienne de Belleau — droits honorifiques dans l'église, après le seigneur de Belleau — cens, rentes seigneuriales, coutumes en poules, chapons et poulets.

Deux fermes, celle des Brusses, la ferme Bellangé n'en formant plus qu'une en 1730, en plus les autres terres, bois, prés, vignes, savarts, comme suit :

Terres labourables.....	266 arpents	23 verges
Prés.....	33 »	75 »
Bois.....	45 »	» »
Vignes.....	5 »	85 »
Savarts et bruyères (en partie défrichés).....	230 »	» »
	<hr/>	<hr/>
Formant une contenance de ...	580 arpents	83 perches

Les terres labourables sont divisées en trois soles presque équivalentes.

M. Fournier établit ainsi le revenu du domaine :

1° rentes et censives.....	1.250 livres
2° biens affermés.....	2.028 »
3° prés, vignes, aulnaies.....	722 »
	<hr/>
Total.....	4.000 livres

A ce produit s'ajoutait le revenu de biens personnels à M. Fournier et à sa sœur, soit 650 livres environ, sans compter le château, le jardin, les clos, les canaux, les bois du parc et le revenu particulier de la chapelle.

Un bornage, intéressant à consulter, a été fait à la date du 22 avril 1733 entre les seigneurs de Belleau, Ch. de Graimbert et de Givry; ce dernier mentionne l'acquisition en 1737 et 1738 (1) de vignes, bois et terres, 7 arpents environ qui viennent s'ajouter à la quantité mentionnée ci-dessus.

MOULIN

(1) En l'étude de Lamy, notaire à Marigny.

LE MORS ASIATIQUE

Messieurs et chers collègues,

Dans votre dernière séance, vous m'avez fait l'honneur de me charger d'une mission difficile.

Il s'agissait, en effet, de déterminer, suivant l'invitation de l'honorable M. Frédéric Moreau, l'origine et la nationalité de plusieurs mors, de forme inusitée, trouvés dans le parc de Fère-en-Tardenois.

J'ai le regret de vous annoncer que malgré mes recherches, mes démarches, je n'ai pu aboutir à la solution désirée.

La découverte de ces harnachements remonte, vous le savez, au 22 mai 1891. Depuis cette époque M. Moreau, a fait appel à toutes les sommités scientifiques et sauf M. L. Morel, qui attribue, à ces mors, une origine asiatique, la plupart des érudits sont restés perplexes.

Cependant ils ont, sous la main, dans les bibliothèques et musées de Paris, bien des documents qui nous manquent et qui permettraient de trouver la clé du problème.

Quoi qu'il en soit, suivant ma promesse, j'ai profité de la gracieuse invitation de M. Moreau pour visiter son

admirable collection de Caranda et tout spécialement examiner les mors originaux.

Au cours de notre conversation, mon aimable cicérone m'a paru tout disposé à assigner à ces objets une origine gauloise.

De fait, certains débris de mors, recueillis dans le tombeau d'un guerrier de cette époque, se rapportent assez exactement au canon en torsade du mors n° 2 de Fère-en-Tardenois.

Mais le n° 3 avec ses deux canons à fuseaux tronqués, et le n° 1 avec ses rouelles, en bobines, à bords dentelés ?

Où trouverons-nous des similaires ?

Cherchons chez les anciens.

Dans son *Traité de l'Équitation*, Xénophon dit : Il faut avoir au moins deux mors, l'un desquels soit doux, ayant ses rouelles d'une bonne grandeur, l'autre avec des rouelles petites et plates, des hérissons aigus.

Or, ces hérissons n'étaient autre chose que des patenôtres de formes diverses, rayées dans les deux sens, et destinées à empêcher le cheval de fermer entièrement la bouche et saisir le mors.

Dans la gravure n° 1 ce sont bien deux patenôtres ou hérissons qui sont traversés par l'axe articulé du canon.

Dans le mors n° 3 la gourmette a bien aussi cette forme et cette disposition à l'antique et son rôle se borne à assujettir l'embouchure.

Les Grecs fabriquaient donc déjà toutes sortes de formes de canons et il est probable que ces diverses formes se sont maintenues, en France, sans grandes modifications, jusque très avant dans le moyen âge.

Mais ce qui distingue les mors antiques de nos mors modernes c'est l'absence de branches c'est-à-dire de bras de leviers destinés à rendre plus puissante l'action des rênes.

Or les n^{os} 1 et 3 des mors de Fère sont munis de branches très puissantes. Puis les trois spécimens possèdent un double canon. Cette duplicité ne peut s'expliquer que par une sorte de prévoyance de cavaliers habitués à de longs voyages et craignant d'être pris au dépourvu à la suite d'un accident quelconque.

Ces mors enfin sont-ils asiatiques ?

Nous savons que les Orientaux sont naturellement routiniers ; depuis des siècles ils conservent, sans les modifier, leurs mœurs, leurs coutumes.

Aujourd'hui les Arabes, les Turcs, utilisent les mors à *généte* très différents de ceux que nous étudions. Solleysel, vers 1700, rapporte que les Turcs seuls se servaient du mors à *généte*, et il est probable que cette forme a été en usage chez eux plusieurs siècles auparavant et qu'elle n'est pas encore près de changer.

A mon avis ce ne sont pas, par conséquent, des mors asiatiques anciens.

Je termine, Messieurs, en citant cette phrase typique de P. L. Courrier écrite au commencement de ce siècle :

La cavalerie Hongroise et celle des Polonais conservent encore l'usage des embouchures brisées à patenôtres et annelets, mais sans rouelles !

C'est donc de ce côté que devront se diriger les recherches pour être fructueuses.

LETTRE DE M. F. MOREAU A M, BARBEY,
Président de la Société historique de Château-Thierry.

Harnachements de forme inusitée découverts dans le parc de Fère-en-Tardenois, le 22 mai 1891, par M. Frédéric Moreau, qui vient aujourd'hui faire un appel à l'obligeance de ses savants confrères et particulièrement à celle des spécialistes, pour l'aider à déterminer l'origine et la nationalité de ces curieux harnachements, l'époque de leur fabrication et l'usage qui leur était réservé.

M. A. Bertrand s'exprime ainsi, à leur égard, dans une communication qu'il a faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 21 août dernier.

« Les objets sont certainement anciens, de forme inusitée, ne rappelant aucun des mors du moyen-âge, et encore moins des mors Romains ou Gaulois.

« Un mors analogue (Fig. 1) avait été trouvé en Champagne par M. L. Morel qui le qualifiait de mors asiatique. »

Malgré cette intéressante communication, il reste encore un champ libre aux investigations.

Paris, le 11 janvier 1892.

Les originaux sont déposés, 98, rue de la Victoire.

LES DESCENDANTS DE RACINE

Pensant que notre Société n'est indifférente à aucun détail, si petit qu'il soit, qui touche à notre pays et aux personnages qui l'ont illustré, j'ai pensé qu'elle accueillerait favorablement les courtes notes biographiques relatives à la famille de Racine, notes que j'ai recueillies en grande partie à la Bibliothèque Nationale (1).

RACINE, Jean-Baptiste, né à La Ferté-Milon en 1639, s'est marié à l'âge de trente-huit ans, le 1^{er} juin 1677, avec Catherine de Romanet, dans l'église Saint-Landry (2).

Ses témoins étaient Nicolas Vitard, son parent, et Nicolas Boileau Despréaux, son ami.

De ce mariage sont nés sept enfants, savoir :

1^o Jean-Baptiste RACINE, né vers 1678, gentilhomme de la chambre du Roi, mort sans postérité ;

2^o Marie-Catherine, baptisée le 17 mai 1680, a épousé De Riberpré ;

(1) D'p. des Mss. F. Franc. Cabinet des Titres 1011. Tome XII.

(2) Sur l'emplacement de cette église, démolie en 1829, passe la rue d'Arcole. Racine habitait alors, rue des Ursins, n^o 7.

3° Anne, qui fut ondoyée le 29 juillet 1682, devint religieuse Ursuline à Melun ;

4° Élisabeth, née le 31 juillet 1684, religieuse de l'ordre de Fontevrault ;

5° Jeanne - Nicole - Françoise, baptisée le 26 novembre 1686 ;

6° Une fille ;

7° Louis RACINE, né le 2 novembre 1692 ; épousa Marie Forésie, mort rue Sainte-Anne, à Paris, le 31 janvier 1762 et fut inhumé à Saint-Roch.

Au Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale (T. XII, p. 590) on lit :

« Du 21 avril (1699). Jean Racine.

« Il était receu secrétaire du Roy en feuv. 1696. Il était trésorier de France à Moulins. Il était gentilhomme ordinaire du Roy du semestre de juillet. Et receu de l'Académie françoise en 1673. Il a fait 10 ou 12 belles tragédies. Il avait 6,000 livres de pension du Roy pour travailler à l'histoire de Sa Majesté. Il était natif de La Ferté-Milon, c'est pourquoy on disoit de lui :

Et Racine sans Apollon
Serait à La Ferté-Milon.

« Il étoit venu dévôt sur la fin de ses jours. Et cependant étoit fort ostiné (*sic*) entesté de ses opinions, voulant toujours à l'Académie que ses sentiments prévalussent et fussent suivis.

« Il avait eu son oncle M. De La Haye, religieux de Saint-Jean-des-Vignes à Soissons et prieur curé d'Auchy-le-Chateau.

« Il a laissé sa veuve Romanet, sœur de défunt N... Romanet, contrôleur des décimes en Picardie.

« Il laisse sept enfants, entre autres J.-B. Racine, âgé de vingt-ans, receu en survivance de son père à la charge de gentilhomme ordinaire de la maison du Roy et N... Racine (1), religieuse. N... (2) Racine, mariée en janvier 1699 à N... (3) Collin de Morambert, avocat au Parlement, fils de N... Collin de Morambert, aussi avocat au Parlement.

« Ledit N... Romanet, défunt contrôleur des décimes en Picardie avait épousé..... Vitard de Passy, sœur aînée de Marguerite Vitard de Passy... »

Saint-Simon juge ainsi Racine :

« Personne n'avait plus de fonds d'esprit, ni plus agréablement tourné : rien du poète dans son commerce et tout de l'honnête homme, de l'homme modeste et sur sa fin, de l'homme de bien. » (Mémoire, T. II, éd. Hachette, p. 193).

Racine est inhumé dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont.

Louis Racine entra, comme on sait, à l'Académie des Inscriptions. Il perdit son fils dans le tremblement de terre de Lisbonne en 1755.

Avec lui s'est éteinte la famille mâle de Racine.

CORLIEU

(1) Anne.

(2) Marie Catherine.

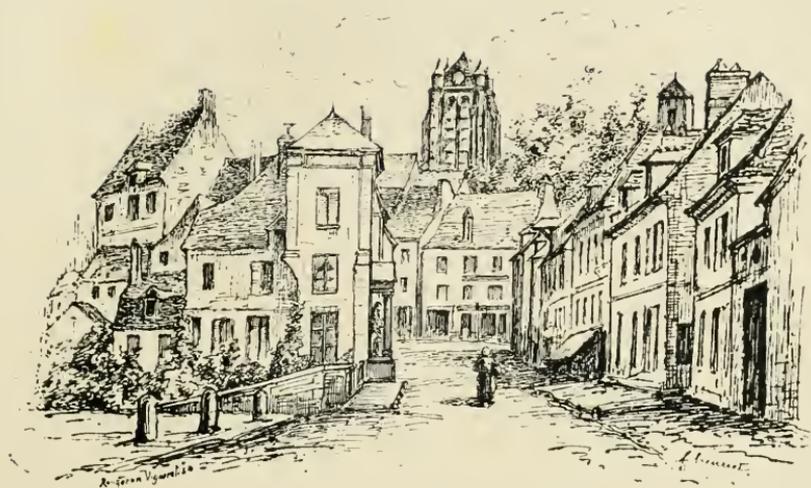
(3) Claude Pierre Collin de Morambert, seigneur de Riberpré.

LA STATUE DE RACINE

A LA FERTÉ-MILON

ESSAI SUR LES STATUES A L'ANTIQUE





I

Le voyageur qui descend de wagon à La Ferté-Milon et s'engage dans le faubourg de la Chaussée pour se diriger vers la ville, est frappé du pittoresque tableau qui s'offre à sa vue. Laisant à sa gauche la tour de l'église Saint-Nicolas flanquée de ses quatre tourelles de guet, il passe devant un de ces vieux logis à porte basse encadrée de pilastres et d'une archivoltte en bossages qu'a si bien décrits Balzac dans les « Scènes de la vie de Province. » C'est le presbytère.

Presqu'en face, voici l'hôtel du Sauvage et son enseigne un peu trop explicite qu'une potence en fer projette fort avant dans la rue pour mieux attirer l'attention du passant. Le fait est qu'il est difficile de ne pas voir, côté pile ou côté face, le bonhomme en costume préhistorique qui se balance, tout fier de s'être mis en règle avec les bienséances au moyen d'un léger emprunt à la treille voisine.

Un barbouilleur du cru a fraîchement repeint ce fantoche, grossièrement sculpté en plein bois, d'un joli ton de chair qui éclate au soleil et il a consciencieusement avivé d'une pointe de vermillon les articulations, les coudes, les genoux et jusqu'à certaines parties charnues soumises, elles aussi, — paraît-il, — à cette particularité physiologique.

Bientôt le voyageur arrive à l'endroit où la rivière d'Oureq et le canal ouvrent une large tranchée dans la double ligne de maisons qui bordent l'artère principale du pays. C'est le point où le tableau se compose le mieux dans l'heureuse perspective de ses lignes. Vous avez, devant vous, la ville en amphithéâtre, couronnée par les ruines imposantes du château, les arbres séculaires de son esplanade et la belle tour carrée de l'église Notre-Dame, de style flamboyant additionné d'éléments renaissance.

Au premier plan, à gauche, vous apercevez une construction d'aspect froid et mesquin, simple façade sans profondeur; c'est l'Hôtel de Ville. Au milieu de ce placage qui n'est pas sans quelque prétention architectonique, s'élève un petit édicule à fronton triangulaire que supportent deux colonnes d'ordre dorique. L'architecte qui l'a construit semble être allé chercher ses inspirations dans quelque nécropole. Sous cet abri d'un goût funèbre se dresse une statue que nous prendrions volontiers, à la distance où nous sommes, pour celle d'un héros de la Grèce ou de Rome; mais déjà nous avons reconnu à ses nobles traits empreints de douceur, à sa perruque flottant sur les épaules, le glorieux enfant de La Ferté-Milon: Jean Racine.

C'est l'œuvre du célèbre David d'Angers. Le statuaire a représenté le poète, drapé à l'antique, debout, la tête un peu penchée en avant, dans l'attitude de l'homme qui médite. Près de lui s'élève un cippe où sont gravés les titres de ses principaux ouvrages et sur lequel brûle une lampe allumée, symbole des longues veillées laborieuses. De sa main gauche, le poète tient un manuscrit déployé et de sa droite, il ramène sur sa poitrine les plis serrés de la draperie.

Ce geste assurément très sculptural a été mal interprété par les commentateurs. Il n'exprime pas un sentiment de pudeur, car ce serait souligner la nudité du poète; ce n'est pas non plus une précaution contre le froid, car la chlamyde y perdrait de sa noblesse pour prendre aussitôt des faux airs de peignoir. Le statuaire va nous donner lui-même l'explication de sa pensée. Nous lisons, en effet, dans les notes autographes de David d'Angers publiées par M. H. Jouin secrétaire-général de l'école des Beaux-Arts (1) :

« Racine pose la main sur son cœur, parce que c'est de ce foyer que sont sorties les pensées qui ont fait de lui le digne interprète de l'amour tragique. J'ai cherché à indiquer sur les traits la mélancolie rêveuse qui particularise les poètes.

« Ceux qui ont étudié la physiologie savent que le caractère moral d'un homme se laisse lire depuis les cheveux jusqu'au bout des pieds. Corneille ne dut pas avoir les membres dessinés comme ceux de Racine. Le premier m'apparaît grand et nerveux; Racine de taille moyenne et souple; aussi ai-je cherché à indiquer par la douceur des formes « le tendre Racine. »

« J'ai voulu compléter cette peinture du caractère par la souplesse des étoffes. A l'ère Corneille, j'eusse fait une

(1) David d'Angers, sa vie, son œuvre, par Henri Jouin; Paris, Plon et Nourrit, 1878, 2 vol. in-8°.

draperie plus sévère ; cependant ma statue de Racine offre sur le côté gauche de grands plis, et je les crois de nature à rappeler l'austérité de la tragédie. »

Ce souci de mettre des intentions jusque dans le pli d'un vêtement, dans une boucle de cheveux, montre à quel point le statuaire approfondissait ses ouvrages. Que le public n'entre pas dans cet ordre de subtilités, nous le comprenons sans peine ; malheureusement le sens élevé de l'œuvre lui échappe aussi trop souvent, car il juge superficiellement, selon l'esprit du moment, sans se placer dans les conditions et le milieu où travaillait l'artiste. C'est ainsi que les touristes, les archéologues, les historiens, qui ont écrit sur La Ferté-Milon, reprochent tous au statuaire d'avoir représenté Racine dans le trop simple appareil que l'on connaît. Ils se livrent à de faciles plaisanteries à propos de ce grec du temps de Périclès coiffé de la perruque de Louis XIV.

Que ces anachronismes ne soient pas du goût de tout le monde, d'accord ; mais les doctrines artistiques et littéraires qui régnaient en 1827 admettaient, approuvaient même cette façon d'idéaliser les grands génies dont s'honore l'humanité. Ce n'est pas la faute du statuaire si l'esthétique a changé depuis lors. — Elle change d'ailleurs tous les vingt ou trente ans. — Lui-même eût peut-être compris tout autrement son sujet un quart de siècle plus tard, lorsqu'ayant rompu avec les influences d'école subies dans la jeunesse, il devint novateur à son tour. Mais ce dont les historiens de La Ferté-Milon ne paraissent pas s'être aperçus, c'est qu'ils avaient sous les yeux un chef-d'œuvre et que si la statue a été conçue sous l'empire de théories qui n'ont plus cours, elle n'en est pas moins un des monuments les plus parfaits de la statuaire au XIX^e siècle.

M. Henri Jouin, l'historien de la sculpture française, nous apporte ici son témoignage autorisé :

« Exquise d'atticisme, la figure de Racine exhale moins d'héroïsme que de tendresse. Les formes pleines disent la maturité du génie. Les lignes harmonieuses dont les

draperies et le nu respectent l'équilibre sur tous les points, la discrétion du geste, le silence, de la pose, éveillent une idée de grandeur, de perfection, de politesse. Un descendant de Périclès devant le marbre nommerait Euripide. (David d'Angers, sa vie, son œuvre. Tome I^{er}, p. 272.) »

Né à Angers, le 12 mars 1788 (1), Jean-Pierre David, avait vingt-neuf ans lorsque le gouvernement de Louis XVIII lui commanda la statue de Racine sans programme formel ni destination précise. David était dans toute la ferveur de ses enthousiasmes classiques. On croyait alors, — et l'idée n'était certes pas sans grandeur, — on croyait exprimer avec plus de force l'idée d'immortalité en dégagant les personnages contemporains de toutes les circonstances contingentes d'âge, de temps et de costume pour les transporter dans les espaces lumineux qu'Homère et Virgile nous dépeignent comme le séjour des héros et des poètes. Cette théorie devait séduire les statuaires, heureux de revenir au nu, considéré comme la plus haute expression du beau. Il était donc tout naturel que David payât son tribut aux idées de son temps. Il trouva ingénieux de faire de Racine le contemporain d'Euripide et d'identifier en quelque sorte en une seule effigie les deux génies que la postérité s'est plu à rapprocher.

Vers la même époque, David, plein d'ardeur pour l'étude du nu, s'efforça de traduire, dans la statue du petit tambour « Bara » les formes graciles de l'adolescence, et dans le « Philopœmen » les chairs déprimées du vieillard. Chargé, vers 1826, du monument à ériger par souscription au général Foy, dans le cimetière du Père La Chaise, il le représenta debout, demi nu, dans l'attitude de l'orateur. Même dédain de la vérité contingente dans le mausolée du général vendéen Bonchamps. David nous le montre se soulevant sur son tombeau et se dégageant de son linceul

(1) Date relevée sur l'acte de naissance et de baptême de la paroisse de Saint-Maurille d'Angers.

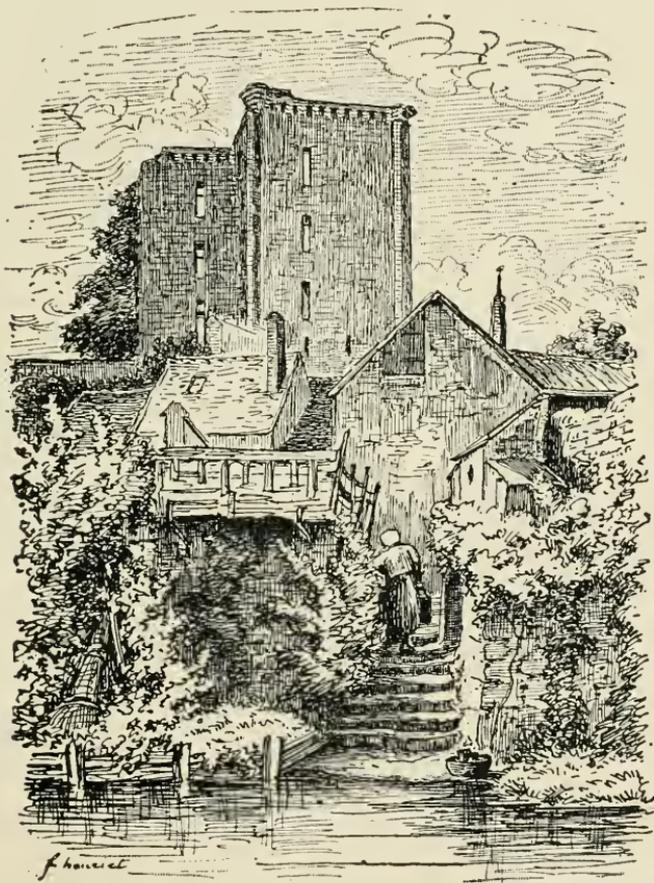
pour demander la grâce des soldats républicains faits prisonniers par ses partisans.

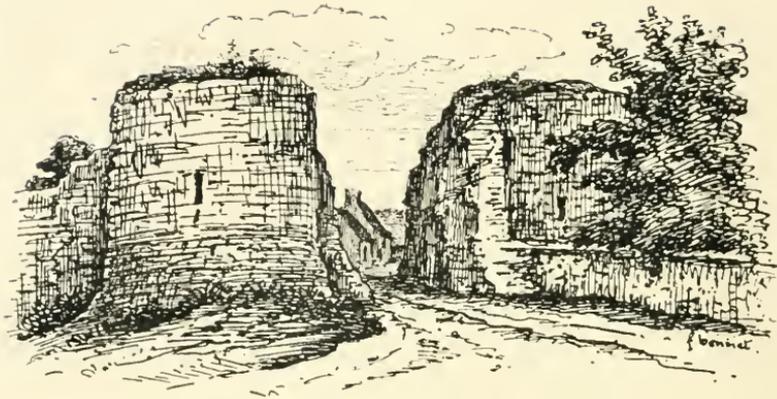
Ces deux compositions allient dans une mesure parfaite, la recherche de l'idéal antique avec l'expression de la vie moderne. Elles furent néanmoins discutées, notamment par le critique le plus redouté d'alors, Gustave Planche qui, du reste, n'approuva pas davantage le parti adopté par l'artiste pour la statue de Racine. Mais il ne faut pas prendre au pied de la lettre ces jugements trop exclusifs qui enfermeraient à toujours le statuaire dans la reproduction du costume contemporain. David a d'ailleurs prévu et réfuté d'avance ce reproche quand il a dit : « Le costume du temps eût fait de Racine l'homme d'une époque tandis que son génie le fait l'homme de tous les siècles. »

David représente encore à l'antique l'acteur Talma : mais ici il n'y avait pas à hésiter. La toge et le cothurne s'imposaient. Le célèbre tragédien ne s'incarne-t-il pas pour nous dans les rôles qu'il a si supérieurement interprétés ? Cette statue de marbre exposée au salon de 1837, orna pendant quelques années le jardin des Tuileries avant de passer au théâtre Français où elle est à sa véritable place.

David ne s'attarda pas longtemps à cette poétique transcendante que le romantisme traitait de convention académique et battait vigoureusement en brèche au nom de « la couleur locale. » Son goût du vrai le ramena vers le costume exact. Le Corneille, de vingt ans postérieur au Racine (salon de 1849), porte l'habit de son temps un peu arrangé dans un manteau. D'ailleurs David poursuivait une idée grandiose qui devint l'objectif constant de tous ses efforts. Convaincu désormais que l'artiste doit refléter le milieu social dans lequel il a vécu, il se donna à tâche de fixer, pour la postérité, par le marbre ou le bronze, tous les personnages illustres de l'époque. Il voulut réaliser, en le vulgarisant au profit de tous, le vaste programme qu'il déploya au fronton du Panthéon : « Aux grands hommes, la Patrie reconnaissante. » Pendant trente ans, il soutint ce

rôle avec une ardeur infatigable, et c'est ainsi qu'il nous laissa cette admirable collection de bustes et de médaillons où la plupart des célébrités contemporaines sont venues prendre place, et que nous qualifierons d'un mot en l'appelant le Panthéon David-d'Angers.





II

La question du nu appliqué à la statue de contemporains semble aujourd'hui définitivement tranchée. Le nu a quelque chose de choquant aussitôt qu'il cesse de traduire des formes générales pour prendre un caractère individuel. Nous acceptons la nudité d'Apollon, d'Ajax, de Vénus parce qu'elle exprime une idée abstraite de force ou de beauté; nous l'admettons encore quand il symbolise, sous une forme concrète, le Travail, l'Éloquence, la Musique; mais si nous avons devant nous une figure douée d'une personnalité précise, le nu frise aussitôt l'inconvenance ou le ridicule aux yeux de la foule trop peu cultivée pour comprendre ces sortes d'apothéoses, et de plus en plus inclinée vers la vérité littérale et l'exactitude matérielle.

C'est de l'Italie, au xvi^e siècle, avec le néo-paganisme de la Renaissance, que nous vint le goût de représenter les personnages contemporains vêtus à l'antique, et parfois même dans l'absolue nudité des dieux de l'Olympe. C'est ainsi que Jean Goujon fit resplendir, sur une fontaine du château d'Anet, la beauté sans voile d'une Diane chasse-resse qui n'était autre que la belle duchesse de Valentinois ; car nous savons tous, aussi bien qu'Actéon, comment s'y prenait la déesse pour courir d'un pas plus léger à travers bois et vallons. Germain Pilon donne à Guillaume du Bellay (cathédrale du Mans) le costume d'un chef de légion romaine. Girardon a traité dans la manière héroïque le Louis XIV équestre qu'on érigea sur la place Vendôme, dite alors place Louis-le-Grand, et dont le Louvre ne possède que quelques débris et le modèle réduit.

Il nous reste également la réduction en bronze de la statue équestre de Louis XV exécutée par Bouchardon pour la place de la Concorde (ancienne place Louis XV) et un unique fragment qui donne une idée des proportions du monument.

Nicolas Coustou ne se contenta pas, comme Bouchardon, de revêtir le roi de la pourpre des Césars. Il poussa l'adulation jusqu'à l'assimiler au maître des dieux, à Jupiter lui-même avec qui il avait au moins un point de ressemblance : le goût immodéré des aventures galantes.

Guillaume Coustou suivit l'exemple que lui donnait son frère Nicolas. Il fit de Marie Leczinska, une Junon, non point impérieuse et fière selon la tradition, mais douce et modeste, qui reçoit la couronne de France des mains de l'Amour ; tendre allégorie qui dût faire plus d'une fois soupirer la pauvre reine dans les jardins du grand Trianon, d'où cette jolie statue émigra, ainsi que la précédente, en 1850, pour venir au Louvre. Toutes ces capricieuses évocations d'antiquité prenaient d'ailleurs, sous le ciseau des charmants artistes de l'époque, les élégances affinées et le cachet propre du siècle « des jeux et des ris. »

Il n'était pas alors de princesse ou de grande dame qui ne se fit reproduire dans l'appareil sommaire et néanmoins coquettement chiffonné d'une nymphe, d'une muse ou d'une déesse. C'est ainsi que Cozzevox représenta la duchesse de Bourgogne, très court vêtue, avec les emblèmes de Diane; et les peintres d'alors, les Nattier, les Natoire, les La Fosse, les Coypel, etc., s'empressèrent à l'envi de faire figurer leurs belles clientes dans cet olympe galant.

Enfin Louis David vint, qui mit fin aux aimables débauchés d'un art qui avait le tort de prêter un peu trop de sa grâce et de son esprit aux casques rébarbatifs, aux rudes corselets et aux solennelles draperies du vestiaire antique.

Louis David embrassa avec ardeur les idées de la Révolution qui prétendait s'inspirer des exemples de Sparte et de Rome, et s'efforça d'en formuler l'expression esthétique. Il remit en honneur les Grecs et les Romains et rendit au costume antique sa simplicité sévère et ses rigidités marmoréennes; mais comme il appliqua à la peinture des théories qui conviennent surtout à la statuaire, c'est sur celle-ci peut-être que son influence fut le plus salutaire. Beaucoup des meilleures productions de la sculpture de la première moitié de ce siècle, — et notamment notre Racine — doivent quelque chose à ses fortes doctrines; mais son école immédiate, ses élèves directs tombèrent vite dans le « poncif. » La statue de Hoche que l'on voit au palais de Versailles, en bas de l'escalier des ambassadeurs, montre où conduisent ces formules interprétées par des artistes de second ordre que n'anime plus la foi des novateurs. L'auteur de cette œuvre médiocre, datée de Rome 1808, Milhomme, a planté la tête casquée de Hoche, tête aussi peu individualisée que possible sous prétexte d'idéalisation, sur un corps quelconque drapé selon les rites académiques. C'est le dernier mot de ce que l'on appelle aujourd'hui « l'art pompier. »

Chaudet, un statuaire de plus haute volée que Mil-

homme, a été mieux inspiré dans la statue de Napoléon I^{er} en empereur romain qu'il exécuta pour la colonne Vendôme. Cette belle œuvre, détruite en 1815, remplacée en 1833 par le « petit caporal » en redingote grise de Seurre aîné, a été rétablie en 1855 par Dumont, l'auteur du Génie de la Bastille. S'il est du reste une figure des temps modernes qui prête à l'épopée, assurément c'est celle de Napoléon I^{er}. A la gloire du conquérant, au génie du législateur, il joignait la tête d'un César, et son profil de médaille antique induisait fatalement les artistes en tentation d'apothéose.

Canova, qui avait déjà représenté la belle princesse Pauline Bonaparte en Vénus victorieuse et sa sœur Elisa en Polymnie (je n'affirmerais pas qu'elles n'ont point posé) ne crut pouvoir moins faire que de tailler dans le marbre un Napoléon nu, comme les statuaires de la vieille Rome avaient coutume de représenter les Césars. Venu une première fois à Paris en 1802, il modela à Saint-Cloud la tête du Premier Consul et exécuta, en Italie, d'après ce document et sur une échelle exceptionnelle, une statue qui ne fut parachevée qu'en 1812. Elle arriva à Paris au moment où déjà la fortune semblait trahir celui qui l'avait si longtemps domptée. Aussi déroba-t-on prudemment à tous les yeux l'œuvre de Canova dans une salle basse du Louvre où les alliés la trouvèrent en 1815. Wellington s'en empara et l'emporta triomphalement à Londres. Jamais capitaine victorieux s'adjudgea-t-il dépouilles opimes plus flatteuses !

Cette statue mesurait cinq mètres de hauteur. Napoléon tenait dans sa main droite le monde surmonté d'une victoire. La ressemblance du visage était aussi fidèlement conservée que le permettaient ces dimensions surhumaines ; mais le statuaire a donné à son auguste modèle, qui était de taille petite et replète, des proportions irréprochables qui s'éloignent manifestement de la vérité. Peut-il être d'ailleurs question de vérité dans ces sortes

d'ouvrages ! Toute statue nue comporte une part inévitable de mensonge. C'est une nécessité du genre, car il faut généraliser les formes dans le sens du type supérieur de la beauté abstraite au lieu de les particulariser ; à plus forte raison lorsque l'artiste sort des proportions normales de la nature.

Canova exécuta une répétition en bronze de cette statue colossale qui orne, à Milan, la cour du palais Bréra (musée des sciences et des arts). Il est fort heureux qu'il nous ait laissé un double de son ouvrage, car l'œuvre originale, qui nous a été enlevée en 1815 par les Anglais, n'existe plus. Elle aurait été dressée, paraît-il, comme un trophée de victoire, sur un îlot voisin des côtes britanniques où les intempéries l'ont peu à peu rongée et détruite. L'effigie du héros avait trouvé, elle aussi, son île de Sainte-Hélène.

L'Angleterre elle-même, malgré son rigorisme proverbial, subissant la mode régnante, essaya de glorifier par les procédés en usage son héros national Wellington. Il existe à Londres une statue à l'antique du vainqueur de Waterloo, érigée en 1822, près d'une des portes de Hyde-Park dominant sur Piccadilly. C'est une œuvre des plus médiocres pour laquelle le statuaire Sir Richard Westmacht s'est inspiré d'une des figures du monument dit de Castor et Pollux de la place Monte-Cavallo à Rome.

Ce qui a lieu d'étonner davantage, c'est qu'un sculpteur de nos jours, M. Mathieu-Meusnier, imagina lui aussi de représenter l'empereur Napoléon dans une nudité olympienne. C'était vers 1852. L'étoile des Bonaparte se levait de nouveau à l'horizon. Le jeune artiste, peu connu encore (1), qui se sentait du talent et de l'ambition, était bien excusable de risquer cette invite à la fortune. Le coup lui réussit mal. L'artiste fut autorisé à exposer, à titre d'essai, le plâtre de sa statue au centre de la place

(1) La belle statue de Laïs, du jardin des Tuileries, qui révéla au public le nom de M. Mathieu Meusnier, date du salon de 1850.

Vintimille, au grand déplaisir des habitants du quartier que cette exhibition scandalisait fort. Les ladies qui s'aventuraient dans ces parages pressaient le pas et détournaient la tête avec des *schoking* éplorés. L'édilité parisienne fit planter autour du demi-dieu, pour dissimuler un peu sa... divinité, un massif d'arbustes parmi lesquels se trouvait un saule rapporté du tombeau de Sainte-Hélène. On projetait une inauguration officielle et le square devait s'appeler Square Saint-Hélène. Mais « adieu veaux, vaches, cochons, couvée ». Un incident ridicule renversa toutes les espérances du pauvre statuaire. Un matin de carnaval, le gardien du square, — un vieux médaillé de Saint-Hélène — trouva la statue de « son empereur » badigeonnée d'enluminures grossières par des loustics irrévérencieux. Le malheureux statuaire fit retirer sans bruit le héros maculé et, de dépit, brisa son œuvre dans son atelier. La place resta vide jusqu'au jour où l'on y érigea la statue en bronze de Berlioz, par Alfred Lenoir, qui fut inaugurée le 17 octobre 1886. Berlioz est là chez lui, ayant passé une partie de sa vie rue de Calais 4, où il est mort le 8 mars 1869.

Les statues entièrement nues de personnages contemporains sont heureusement fort rares, car elles blessent à la fois la pudeur et le bon goût; mais ces considérations de bienséances n'étaient pas pour arrêter Pigalle dont l'humeur indépendante tenait peu de compte des préjugés. C'est le cas de rappeler la fantaisie macabre qu'il se permit à l'égard de Voltaire. Les collaborateurs de l'Encyclopédie, d'Alembert, Diderot et autres, ayant demandé à l'illustre auteur du mausolée du maréchal de Saxe une statue de leur idole, l'artiste partit pour Ferney, méditant tout le long du voyage une œuvre digne du fameux philosophe qu'il ne connaissait pas encore, et que son imagination se plaisait à grandir; mais en voyant son modèle, Pigalle eut une étrange déception. Ce vieillard étique, agité, névrosé, comme on dit aujourd'hui, les muscles de la face incessamment crispés par un tic démoniaque, le désillusionna à ce

point qu'il fut vivement tenté de décliner l'honneur de transmettre les traits du grand homme à la postérité. D'où lui vint alors le singulier caprice dont il s'avisa? Vit-il là une occasion unique de se livrer à une de ces savantes études anatomiques qui étaient dans ses goûts? Toujours est-il qu'il déclara vouloir faire Voltaire à l'état de nature ou y renoncer. Il fallut bien que le patriarche de Ferney en passât par là. Pigalle reproduisit avec un art achevé les moindres rides et les dépressions séniles de ce corps sexagénaire. C'est admirable, au point de vue de l'art, mais horrible à voir. On relégua la statue du « singe de génie » comme dit Victor Hugo, à la bibliothèque de l'Institut où elle est encore.

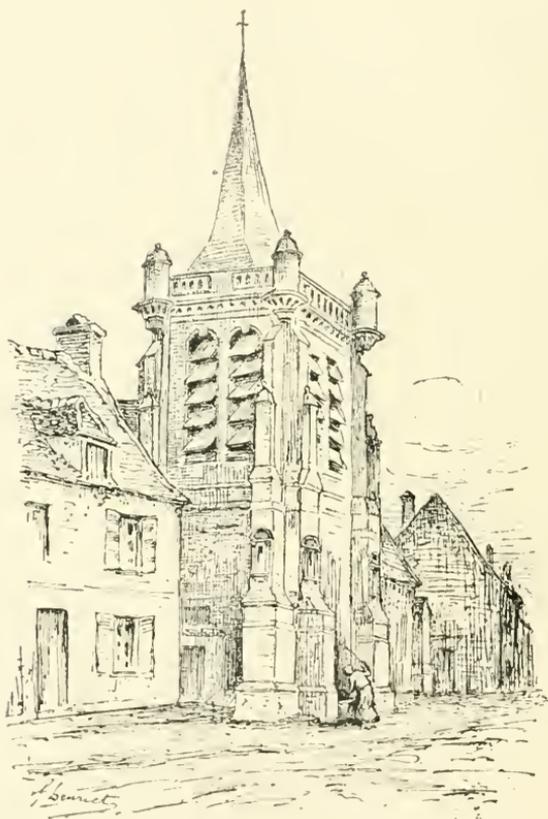
Ce fut Houdon, le brillant élève de Pigalle, qui eut l'honneur de laisser à la postérité le portrait type de Voltaire, que nous avons tous admiré, sous le péristyle du théâtre Français, assis sur une sorte de chaise curule, enveloppé comme d'un ample linceul, les mains appuyées aux accotoirs du siège, dans un geste familier aux vieillards. Jugéant, comme son maître Pigalle, que les tibias décharnés, le corps affaissé du philosophe manquaient absolument d'étoffe sculpturale, et persuadé en même temps que Voltaire était tout entier dans son visage plein de fiel et de malice, il n'a pas cru diminuer la portée de son œuvre en faisant appel à l'artifice des draperies pour donner plus d'assiette à sa statue. Ce chef-d'œuvre, daté de 1776, est antérieur de deux années à la mort du célèbre écrivain.

Pajou n'avait pas les mêmes excuses que Houdon lorsque, dans la statue en marbre de Buffon destinée à la galerie zoologique du Museum d'Histoire naturelle, il nous exhiba le grand naturaliste nu jusqu'à la ceinture, les jambes empiétrées dans une lourde couverture de laine; car Buffon avait grand air et belle prestance, et nous préférierions le voir dans la tenue élégante et soignée qui lui était habituelle, avec ses manchettes légendaires, plutôt qu'affublé d'un linge quelconque sous prétexte d'incarner la Science

glorieuse et triomphante. Le statuaire est d'autant moins pardonnable qu'il conçut et exécuta son œuvre du vivant du modèle et qu'il pouvait par conséquent nous laisser un document historique du plus haut intérêt. Il a cru, comme on disait, élargir son sujet; mais on voit par l'exemple de Milhomme et de Pajou où mènent ces visées ambitieuses avec des artistes médiocres qui s'essouffent à vouloir faire grand. La moindre parcelle de vérité ferait bien mieux notre affaire. Nous avons aujourd'hui l'amour du renseignement exact, la passion du document, et comme nous sommes toujours excessifs dans nos revirements, — c'est un des travers de l'esprit humain et particulièrement de notre tempérament national — après avoir abusé des Grecs et des Romains, sous l'influence de Louis David, nous les traitons à présent avec un mépris injuste, sans distinguer entre les chefs-d'œuvre, comme notre statue de Racine, et les productions sans caractère nées de cette esthétique désormais vidée.

Est-ce à dire que les orientations nouvelles de la statuaire la mettront à l'abri des réactions que provoquent les écoles vieilles? Déjà nous voyons poindre l'écueil qui la menace : la vulgarité. La statuomanie qui sévit de nos jours nous y conduit tout droit. Parmi les bronzes de pacotille qui peuplent jusqu'à nos moindres carrefours, et qu'érigent des comités de politiciens ou des cénacles de brasseries, moins pour honorer leurs morts que pour les exploiter, combien en est-il qui sortent un peu de la banalité? Le statuaire bâcle son œuvre, car il faut être prêt pour l'inauguration dont la date est imposée par des calculs électoraux ou autres. Les derniers échos des discours officiels ne se sont pas éteints dans la rumeur confuse des faits quotidiens, que, déjà, le public passe indifférent, sans s'inquiéter même de son nom, devant le nouveau grand homme en paletot de la Belle Jardinière qui, du haut de son piedestal, sert désormais de point de ralliement aux moineaux dans la verdure d'un

square, ou remplit l'office de « refuge » au centre de quelque place... Ainsi passent ces célébrités d'occasion que le bruit intéressé mené autour d'elles, tire pour quelques jours seulement de l'oubli. Mais, qu'importe ! Les malins ont ramassé quelque chose dans l'affaire, — mandats, palmes ou rubans — et le tour est joué. L'art n'a rien à voir dans tout cela.





III

Les esprits cultivés acceptent facilement les anachronismes voulus qui aident l'artiste à donner à son œuvre une signification générale et symbolique ; mais ces transpositions de lieux et d'époques déroutent toujours la foule qui est « simpliste » — comme on dit dans le joli langage d'aujourd'hui — et n'entend rien à ces subtilités. En voici un exemple topique. Je le recueillis précisément

pendant que je prenais des notes devant la statue de Racine en vue du présent travail. Un originaire de La Ferté, flatté dans son amour-propre de clocher, de voir un étranger s'intéresser aux curiosités du pays, décrivit autour de moi un mouvement tournant d'une tactique savante. Puis se rapprochant insensiblement dans l'évidente intention de lier conversation, il voulut bien enfin mettre son érudition locale à mon service : « Vous vous demandez sans doute pourquoi l'on a représenté Racine » comme cela? Je vais vous le dire. Racine est mort d'un » chaud-froid qu'il a attrapé un jour en se baignant dans » l'Ourcq. Le sculpteur nous le montre s'essuyant au sor- » tir de l'eau et grelottant déjà la fièvre. Comme c'est » rendu! hein? C'est à s'enrhumer rien qu'en le regardant. »

De tout ce qu'il me raconta encore, je ne retins que ce commentaire cocasse de l'œuvre du grand statuaire. Donnez-vous donc la peine de viser si haut pour voir ainsi travestir votre pensée!

Je n'ai pas besoin de rappeler que Racine mourut à Paris, dans sa maison des marais Saint-Germain (aujourd'hui rue Visconti) le 21 avril 1699, âgé de cinquante-neuf ans, à la suite d'une maladie hépatique dont il ressentit les premières atteintes en 1698, et qui se caractérisa bientôt par une tumeur dont l'issue fatale ne pouvait tarder; mais la légende, accréditée dans les couches populaires par la statue de David d'Angers s'implanta au mépris de la vérité historique, et certains habitants de La Ferté sont vraiment excusables de s'y tromper. Avec leur bon sens pratique, ils cherchent un rapport logique entre les circonstances accessoires de la statue et la vie du poète. Ils ne peuvent comprendre cette convention admise dans les régions académiques qui consiste à déshabiller les grands hommes pour les mieux glorifier. Ils s'obstinent à trouver une raison plausible là où il n'y a qu'un simple jeu de lettrés. C'était au fond le sentiment de Da-

vid lui-même, et il est permis de croire qu'il se fût sans doute plus préoccupé de se mettre à la portée de « son public » s'il avait connu dès l'origine le sort réservé à sa statue. Il ne faut pas oublier, en effet, que le roi Louis XVIII commanda ce travail à l'artiste, retour de Rome, à titre d'encouragement, sans prononcer sur son emploi ultérieur et sans restreindre en aucune façon la liberté du statuaire (1). Celui-ci s'est donc livré entièrement à son inspiration, sans autre souci que de se satisfaire lui-même, et de conquérir le suffrage des connaisseurs. Déjà, par anticipation, il voyait sa statue occuper une place de choix dans un musée ou un palais. Aussi n'apprit-il pas sans un profond désappointement que l'administration des Beaux-Arts en disposait en faveur d'un petit bourg — pas même un chef-lieu de canton — perdu dans le Valois. Il eut peine à se résigner à cet exil d'une œuvre si fortement pensée, si amoureusement caressée; et si des circonstances indépendantes de sa volonté contribuèrent à reculer à des temps si éloignés la cérémonie d'inauguration, car la statue offerte à La Ferté-Milon, au nom du roi, à la suite du salon de 1827, (2) ne fut érigée que six ans plus tard, — on peut croire que l'artiste ne fit rien pour les abréger, au contraire, puisqu'il alla jusqu'à manifester des inquiétudes sur la bonne qualité du marbre donné par l'État et pour lequel il redoutait l'action des intempéries. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet, le 13 avril 1828, au maire de La Ferté :

Monsieur le maire,

Je viens d'apprendre, au ministère, que la statue de Racine est arrivée à destination. Comme je n'ai pas encore entendu parler de l'inauguration (je le crois bien! elle devait avoir lieu cinq ans plus

(1) C'est le 12 mars 1819, par un seul et même arrêté, que furent commandées à David et à Laitié les statues de Racine et La Fontaine.

(2) Le modèle en plâtre avait été exposé au Salon de 1824 et la maquette ou projet, à celui de 1822.

tard!!) je pense qu'il est encore temps de vous écrire pour vous donner mon avis sur la conservation de cette statue. Si vous la destinez à la décoration d'une place publique, il serait indispensable de lui faire un abri: car cette qualité de marbre se détruit bien promptement à l'air. Excusez-moi de la liberté que je prends, et veuillez, etc.

DAVID, statuaire,
Rue de Vaugirard, 20.

Cette lettre nous confirme dans la conviction que David avait conçu son œuvre pour l'intérieur d'un édifice. La question qu'il y soulève a fourni d'ailleurs à la municipalité un excellent prétexte pour faire traîner les choses en longueur. Celle-ci avait obtenu du Conseil général, dans sa session de 1828, une subvention de 4.000 francs pour faire face aux dépenses d'installation de la statue. La Comédie Française, sollicitée, avait promis une représentation au bénéfice du monument, qu'elle racheta au moyen d'une souscription ferme de 1.000 francs. C'est alors que l'édilité fit démolir la tour de la mairie (1829) et fit construire en son lieu et place la façade de l'Hôtel de Ville actuel contre laquelle elle appuya le petit édicule qui abrite la statue. — M. Maugras, architecte, contrôleur des travaux des forêts de la couronne et des canaux de Paris, fut chargé de l'opération.

D'autres causes d'ajournement surgirent encore. La révolution de juillet vint changer le cours des idées. Il fallut acclamer les trois glorieuses, chanter la Parisienne, jouer à la Garde nationale. Puis on traversa l'année funèbre du choléra. On n'avait pas le cœur aux congratulations optimistes. Ce ne fut donc qu'en 1833 que l'on songea à en finir et à retirer le marbre de la caisse où il avait séjourné six ans.

David avait fait une première apparition à la Ferté en décembre 1832 pour se rendre compte de l'état des travaux. Il profita pour cela d'un voyage qu'il dut faire à Armentières, en dépit de la mauvaise saison, pour voir une dernière fois son vieil ami Augustin Dupré ancien graveur

général des monnaies de France pendant la période révolutionnaire. David écrit à ce propos, à ses amis de l'Anjou, Louis et Victor Pavie :

« Nous n'avons pu assister à la première représentation » du « Roi s'amuse », où notre Hugo a été si cruellement » traité par la critique. Nous étions, Emilie (1) et moi, à » Armentières, dans le département de l'Aisne, où j'allais » faire le médaillon du célèbre Dupré, graveur en médailles. Il était bien temps que j'arrivasse; car le pauvre » artiste est mourant. »

Il était temps en effet. Augustin Dupré mourut le 30 janvier 1833, âgé de quatre-vingt cinq ans.

David a modelé cette tête de vieillard d'un pouce magistral. Il en a rendu, avec une largeur et une souplesse rares, les chairs affaissées et molles, l'œil encaissé et comme perdu sous la prééminence des sourcils en broussaille, les longues mèches de cheveux flottant sur ce crâne sénile; mais l'homme moral n'existe déjà plus, et la valeur artistique de l'œuvre de David dépasse de beaucoup sa portée physiognomonique (2). Heureusement nous possédons une effigie plus suggestive. C'est le buste exécuté par le filleul de Dupré, Augustin Dumont. Quoique cet ouvrage, daté de 1833, ait été fait sans doute après le décès de Dupré, il le représente dans la force de l'âge. L'intimité qui unissait le filleul et le parrain nous est déjà une garantie de ressemblance. Dumont s'est aidé aussi d'un portrait au pastel qui nous montre Dupré de face, coiffé d'un large chapeau à cocarde tricolore. Nous avons vu, chez un petit-fils de Dupré, une copie de ce pastel qui rappelle un peu l'esprit

(1) Émilie Maillocheau que David épousa le 30 juillet 1831, était, par sa mère, petite-fille de La Reveillère-Lepeaux.

(2) Ce médaillon, dont on peut voir un exemplaire dans une vitrine du musée Carnavalet, a été reproduit planche 18 du vol. : « Les médaillons de David d'Angers, » réunis et publiés par son fils Robert David. Paris, Lahure, 1867.

et la manière de Ducreux. Dumont a fidèlement reproduit le front carré, le nez camard, l'œil malicieux, la bouche riieuse qui donnent à la physionomie de Dupré un singulier accent de gaieté, de franchise et de volonté.

Ce buste a été coulé en bronze. Nous l'avons cherché en vain à l'Hôtel des monnaies, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, au musée de Saint-Etienne; mais nous en avons vu le modèle en plâtre chez M. Thomas, statuaire, membre de l'académie des Beaux-Arts, qui, en prenant possession, à l'Institut, de l'atelier de feu Dumont, y trouva cette épave oubliée. Nous signalons ce document précieux, unique, et fragile à M. le Directeur des Beaux-Arts. Ce serait rendre un juste hommage, et d'un indéniable à-propos, à l'éminent artiste de la période révolutionnaire que de faire fondre une épreuve en bronze de ce plâtre voué, dans un temps plus ou moins prochain, à une destruction certaine, pour l'offrir, soit au Musée de Saint-Etienne, ville natale de Dupré, soit au Musée Carnavalet qui possède déjà en grande partie l'œuvre du célèbre médailleur, ses coins, poinçons, monnaies et dessins, cédés par ses héritiers à ce vaste dépôt municipal. Ce sont encore par parenthèse ces mêmes coins qui servent aujourd'hui à frapper les monnaies de la troisième république, et il faut être bien abandonné de la Fortune pour n'avoir pas dans sa poche quelque spécimen sommant du talent de Dupré, sous la forme de la pièce de cent sous dite « à l'Hercule » ou du « Génie de la Constitution » qui orne l'avvers de nos pièces de vingt francs.

Jaley dont le père était le compatriote, l'ami et l'élève de Dupré, a fait aussi un médaillon pour le tombeau du vieux graveur; mais par suite de péripéties que nous racontons plus loin, ce médaillon n'a pu recevoir sa destination. Un exemplaire est, croyons-nous, resté dans la famille, et un autre figure au Musée de Saint-Etienne.

Charles Blanc dans la notice qu'il a lue à l'académie des Beaux-Arts, le 26 octobre 1870, affirme que Dupré est mort

à Armentières, sans préciser quel Armentières (il y en a cinq en France). Sur la foi de David d'Angers, (relire sa lettre à son ami Pavie citée plus haut) nous avons cru qu'il s'agissait de notre Armentières. Il ne nous déplaisait pas de voir le célèbre auteur des monnaies de la République finir ses jours dans une localité placée dans le champ d'étude de notre société et dans ce département de l'Aisne où naquit deux siècles auparavant, à Sissonne, près Laon, son illustre homonyme Guillaume Dupré, graveur en médailles des rois Henri IV et Louis XIII. Nous nous demandions s'il n'y avait pas quelque lien de filiation entre les deux artistes, encore que le pays d'origine d'Augustin Dupré, né à Saint-Étienne (Loire), ne laissât pas grande probabilité à cette supposition. Peut-être l'acte de décès allait-il nous donner quelques indications intéressantes à ce sujet; mais il n'y a pas trace de cette pièce dans les archives de la commune d'Armentières, Aisne. David d'Angers nous aurait-il égaré sur une fausse piste? Aurait-il pris le département de l'Aisne pour celui de Seine-et-Marne et confondu l'Armentières du canton de Neuilly-Saint-Front avec l'Armentières du canton de Lizy-sur-Oureq qui sont l'un et l'autre peu distants de La Ferté-Milon? C'est en effet ce qui est arrivé, et la pièce que nous produisons en appendice tranche définitivement la question. C'est l'acte de décès relevé sur les registres de la commune d'Armentières, Seine-et-Marne. On y verra qu'Augustin Dupré est décédé dans sa propriété, dite le Château, ancienne maison de plaisance des archevêques de Paris, déclarée bien national, et vendue comme tel, le 31 mars 1793, au profit d'Augustin Dupré, moyennant le prix de 124,900 livres, prix qui semblerait énorme, si les assignats n'eussent été là pour le ramener en fait à un chiffre plus raisonnable. Dupré a été inhumé, selon son désir, sur le petit domaine où il avait vécu ses dernières années. Malheureusement ses fils ne purent le conserver, et lorsqu'ils le revendirent en 1836 à M. Isidore Tripier, avocat à la cour d'appel de

Paris, les restes du vieil artiste furent transférés dans le cimetière communal, transformé lui-même aujourd'hui en jardin public (1) (*).

Voilà une bien longue digression à propos d'un simple médaillon. Comme le chasseur se jette dans les halliers à la poursuite du gibier qui le fuit, nous nous sommes écarté de notre route, entraîné par le désir d'élucider un point qui nous échappait. Nous prions le lecteur de nous pardonner ce détour qui nous a permis de redresser une erreur géographique qui prêtait à de fâcheuses confusions, et de combler une regrettable lacune de l'éloge académique de Charles Blanc (2). Elle ne nous éloigne pas beaucoup d'ailleurs de notre sujet. Augustin Dupré et David étaient de vieux amis que liaient étroitement la confraternité artistique et plus encore la communauté des opinions. Tous deux étaient des républicains de vieille roche, également jaloux d'échapper aux sujétions des devoirs mondains. Avec son humeur un peu ombrageuse de démocrate, David fuyait obstinément les cérémonies et les personnages officiels. Il se décida pourtant à assister à l'inauguration de la statue de Racine qui eut lieu le dimanche 29 septembre 1833, avec le programme habituel de ces sortes de fêtes : détonations de boîtes, haies de gardes nationaux, feuillages, drapeaux, lampions et banquet. David a consigné les impres-

(1) Notice historique et statistique sur Armentières et Isles-les-Meldeuses par L. Benoist, membre de la Société Archéologique de Seine-et-Marne, etc... Meaux, imprimerie Destouches 1888.

(*) Le château d'Armentières est actuellement la propriété de M. Subert, beau-frère de M. Alain, de Mâry-sur-Marne.

(2) Un cousin d'Augustin Dupré, né comme lui à Saint-Étienne et qui porte le même nom, a la noble ambition de marcher sur les traces de son glorieux ancêtre.

M. Georges Dupré, élève de MM. Thomas et Roty, a débuté au Salon de 1893 (Champs-Élysées) par l'envoi de deux plaquettes en acier repoussé, d'après Fragonard, et vient d'obtenir le deuxième second grand prix de Rome pour la gravure en médailles.

sions qu'il rapporta de cette cérémonie dans les notes autographes conservées dans sa famille où nous lisons :

« De toute la pompe déployée à La Ferté pour l'inauguration de Racine, une seule chose m'est demeurée dans le cœur, et a bien vite effacé l'impression toute de surface qu'avait faite sur moi les compliments empesés des autorités, les acclamations auxquels fut mêlé mon nom devant un grand peuple assemblé ; ce sont les paroles d'une pauvre vieille femme qui est venue me complimenter bien simplement sur ma statue. »

Le lecteur s'expliquera facilement cette boutade quand nous lui aurons présenté le bouquet de fleurs de rhétorique que nous avons cueillies dans le procès-verbal de la cérémonie. Ce fut M. Nérat de Lesguisé, Sous-Préfet de Château-Thierry, remplaçant M. Arnauldon, Préfet de l'Aisne empêché, qui la présida.

Le maire de la Ferté-Milon, général comte Dumas de Polart, (de la Grand'maison) grand officier de la Légion d'honneur, ouvrit la série des discours par une allocution qui du moins a le mérite d'être courte. Puis M. Ymbert, propriétaire à Marizy-Sainte-Geneviève et maire de cette commune prend la parole. C'est le morceau d'apparat. Sous couleur de modestie, l'orateur se demande ce qui peut lui valoir l'honneur de prendre la parole dans ce « jour solennel », et ce lui est une occasion d'énumérer complaisamment ses titres, tout en les tenant pour insuffisants. Sont-ce ses ouvrages scientifiques, son opposition au gouvernement déchu, son dévouement au régime nouveau ? Il n'oublie rien.

Il entre ensuite dans le cœur de son sujet et trouve, dit-il, « trois hommes dans Racine, le poète, le dévot et le courtisan. » Il fait payer un peu cher au dévot et au courtisan les éloges qu'il prodigue au poète. Qu'eût pensé Racine de ce panégyriste qui pénètre avec effraction dans le domaine réservé de la conscience et prétend juger les

hommes du grand siècle de l'ordre et du respect avec les idées du nôtre ?

L'exemple du studieux élève de Port-Royal, dont le génie se nourrit de fortes études, amène l'orateur à la question, plus que jamais à l'ordre du jour, de la diffusion de l'instruction : « Voulez-vous, dit-il, que les populations » des campagnes prennent place aux fauteuils de vos élections ? donnez leur avant tout un banc à l'école. »

M. Ymbert revient quelques lignes plus loin sur la même idée : « Aux accents d'une voix qui appelle l'instruction sur » nos campagnes, je crois voir, Messieurs, s'animer cette » statue de Racine qui ne dut lui même sa gloire qu'à l'instruction. »

Mis en goût d'actualité, M. Ymbert passe de la statue de Racine à la statue du « petit caporal » récemment réédifiée sur la colonne et qui passionne bien autrement ses auditeurs :

« C'est sous ce roi sympathique aux affections populaires, toujours prêt à s'associer au vœu national, que » nous devons retrouver du bronze pour le génie de Maringo. »

M. Ymbert termine par le compliment de rigueur à David d'Angers, et M. Nérat de Lesguisé, Sous-Préfet de Château-Thierry prend la parole (1).

M. Nérat a laissé le souvenir d'un administrateur bienveillant et paternel à qui nous aurions mauvaise grâce dereprocher de n'être pas un orateur, car c'était bien la dernière de ses prétentions. Il a malheureusement voulu hausser un peu le ton pour la circonstance comme on va en juger par les extraits qui suivent :

« Depuis un siècle et demi que Corneille et Racine sont » plongés dans le tombeau, le trône de Melpomène a été » occupé par d'autres hommes sans rien effacer de

(1) M. Ymbert a publié son discours d'inauguration de la statue de Racine en une brochure imprimée à Paris, chez Dupont, en 1833.

» leur gloire. Rassurons nous, Messieurs, de nouveaux
» génies s'élèveront sans doute. Les grands hommes sont
» reproduits par les grands honneurs que l'on décerne à
» ceux qui ne sont plus; et le marbre qui va transmettre à
» la postérité les traits du grand Racine fera naître d'au-
» tres poètes. La patrie des Racine, des La Fontaine ne
» s'effacera jamais de l'Europe etc. »

Après l'allusion obligée à la statue de la colonne Vendôme que « l'on doit au monarque que la nation a élevé sur le pavois », le bon M. Nérat déclare, après mille autres, que « la France est la terre de prédilection de la liberté; » il conclut « que l'homme, né libre, a rompu les liens qui
» l'enchaînaient », (il n'attendait sans doute que la révolution de juillet pour cela) et que « les privilèges et les préjugés ont fait place, pour toujours, au Génie et au talent. »

Que nous en avons entendu de ces vains oracles de l'optimisme officiel! Autres temps, mêmes rengaines. Il n'y a que le galimatias qui change. Combien de harangues, applaudies aujourd'hui, paraîtront dans cinquante ans aussi ridées et vieillottes!

M. Pelet de la Lozère, député de Blois et grand propriétaire dans le canton de Villers-Cotterets a dit une pièce de vers soi-disant improvisés et qui n'ont même pas cette excuse. Un employé des postes de Villers-Cotterets, retenu à son bureau, a fait lire par un ami une sorte d'amplification, où il est question « des cent bouches de la renommée » et autres nouveautés. Après quoi, escomptant la présence espérée du duc d'Orléans, il adresse à Racine cette prosopopée qui recule les bornes de la flatterie, et méritait bien quelque'avancement à son auteur.

« O grand homme ! Ta gloire n'est-elle pas comblée par
» la présence d'un prince qui... d'un prince que... d'un
» prince instruit sur les mêmes bancs que nos frères... »

On sait que les fils du roi Louis-Philippe firent leurs études au collège Henri IV. Malheureusement l'effet fut raté. Le duc d'Orléans ne vint pas.

Tel est le bilan de cette journée où la préoccupation de l'actualité politique fait trop souvent perdre de vue aux orateurs l'objet essentiel de la fête.

Dans une lettre à son ami et compatriote Louis Pavie, David dit encore : « J'avoue que j'ai éprouvé du plaisir à » revoir ma statue, et que je m'applaudis d'avoir délivré » mon héros de la friperie de l'époque..... »

Sa joie de revoir son œuvre après une si longue séparation est telle que son cœur de père n'en veut rien désavouer. Il ne se demande plus si elle est plus ou moins bien appropriée à sa destination présente. Elle est là devant lui, jeune, belle, triomphante, comme le jour où son génie lui donna à jamais la vie et la pensée. Elle est vraie aussi de cette vérité supérieure qui est la poésie même, et il ne regrette rien, sûr qu'elle ira plus loin et plus haut que le modeste Hôtel-de-Ville de campagne auquel elle n'est peut-être pas liée indissolublement.

Et pourquoi non ? Tout le monde s'accorde à reconnaître que la sereine atmosphère d'un musée conviendrait mieux au Racine de David d'Angers que les promiscuités de la rue. D'autre part les habitants de La Ferté ne semblent pas l'avoir apprécié à sa valeur. Ils auraient aimé voir leur compatriote revivre au milieu d'eux dans l'habit de son temps, dans la lumière et la verdure de la jolie promenade, plantée de tilleuls, qui règne entre le canal et la rivière, et non adossé piteusement à la muraille, comme s'il craignait que sa draperie, insuffisamment étoffée, ne lui permit pas de quitter déceamment sa place.

Dans ces conditions, pourquoi l'Etat ne s'arrangerait-il pas pour rentrer en possession de ce marbre ? Il pourrait donner en échange le Racine de Boizot qui est à Versailles ou le Racine assis et composant dont le modèle en plâtre a été exposé au Salon de 1888 par M. Allouard, l'auteur du Molière mourant que l'on admire dans le vestibule du théâtre de l'Odéon, ou tout autre que l'on commanderait à nou-

veau (1), — ce ne sont pas les sculpteurs de talent qui manquent. Puisqu'on considère plus que jamais, dans notre société utilitaire, les tableaux et les statues comme un moyen d'enseignement à l'usage des masses, on mettrait du moins une image exacte sous les yeux du public, et nous n'entendrions plus les bonnes gens de la Ferté propager des contes à dormir debout où le prestige du poète n'a rien à gagner.

Il nous coûte de paraître conclure contre la ville de la Ferté-Milon; nous n'entendons pas toutefois que cette combinaison lui soit préjudiciable. Il y aurait lieu de la part de l'Etat à de justes compensations. Outre la statue nouvelle qui ferait très bonne figure au centre de la place verte, près de la rivière d'Oureq le long de laquelle l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie* aimait à promener son rêve, la Ferté trouverait encore un autre avantage à cette transaction qui aiderait la commune à réédifier son hôtel-de-ville sans trop accabler les contribuables de centimes additionnels.

Les habitants de La Ferté-Milon se prêteront volontiers à cet échange lorsqu'on leur aura exposé les raisons de cette mesure conservatoire. Ils ne nous ont pas attendu d'ailleurs pour formuler leurs *desiderata* à l'égard de la statue de leur grand poète et il y a beau temps qu'ils sont hantés de l'idée de son déplacement.

Il en a été une première fois question en 1844. L'administration des Ponts-et-chaussées qui avait autorisé la ville de la Ferté à prendre 1 mètre 50 de terrain sur la route royale pour l'établissement de la statue, ne tarda pas à regretter cette concession. Elle proposa au Conseil municipi-

(1) Cette statue devait occuper le fond de la galerie des bustes, au foyer du théâtre Français; mais la place a dû être donnée à la George Sand de Clesinger, offerte par la famille de l'illustre écrivain.

Le Racine d'Allouard, resté par suite sans emploi, est, il est vrai, de dimensions un peu trop exigües pour une statue de plein air; mais il serait facile d'en agrandir les proportions en exécutant le marbre.

pal de transporter à ses frais le pauvre Racine, à deux pas, sur le bloc disposé pour le recevoir, au-dessus de la pile centrale du pont de l'Oureq. La mesquinerie de ce socle que l'on peut voir encore, son effet disgracieux en « porte à faux, » son peu d'élévation qui eût mis la statue à la portée des ivrognes et des gamins, frappèrent le Conseil municipal qui demanda formellement le maintien du *statu quo*; en quoi, il fut très heureusement inspiré, car le remède eût été pire que le mal; et c'est alors surtout que le malheureux poète, émergeant de la rivière, eût prêté le flanc aux lazzis et aux légendes grotesques.

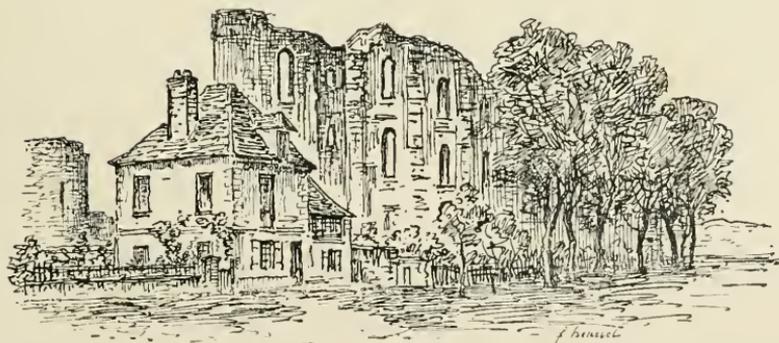
L'idée du déplacement de la statue n'en continua pas moins à faire son chemin. Tout le monde tomba définitivement d'accord pour souhaiter sa translation sur le mail ou place verte. Dans les premiers mois de l'année 1870, M. Ferrand, Préfet de l'Aisne, s'était montré très favorable à ce projet. On croyait toucher au but. Une souscription fut ouverte où figurent les noms de MM. Deviolaine, Ence-lain, Barbey etc.; mais la guerre survint et l'argent de la souscription qui s'élevait à la somme de 3.500 francs alla à des besoins plus pressants.

Le projet n'en a pas moins été repris avec ardeur, il y a quelques années, par un enfant de La Ferté-Milon, M. Duchesne, secrétaire général de la Société du canal de Corinthe; mais M. Duchesne, comme tous les autres promoteurs de cette louable entreprise, perd entièrement de vue les recommandations formelles de David qui, dans sa lettre citée plus haut et conservée aux archives municipales de la Ferté, — lettre trop oubliée dans la circonstance — déclare son marbre trop tendre pour subir sans dommage les injures du temps. C'est pour cela que nous voudrions voir la commune entrer en arrangement avec la Direction des Beaux-Arts. Celle-ci reprendrait pour un de nos grands musées la belle œuvre de David et la remplacerait par une autre statue de Racine d'une matière plus résistante et d'une conception moins métaphysique. Nul

doute qu'en se plaçant sur ce terrain, M. Duchesne n'amène facilement le Conseil municipal et la Direction des Beaux-Arts à une entente, et n'ait la satisfaction de voir aboutir des efforts dont nous désirons tous le succès.

Ai-je besoin d'ajouter que la Ferté-Milon, même privée du chef-d'œuvre de David, offrira encore aux touristes assez de séductions pour les attirer et les retenir? Ne lui restera-t-il pas les curieux vitraux de l'église Saint-Nicolas où flamboient les terrifiantes visions de l'Apocalypse, le beau tableau attribué à Martin Freminet encastré dans les boiseries du banc d'œuvre : « Jésus et les petits enfants »; les verrières de l'autel de la Vierge et de Saint-Hubert, dans l'église Notre-Dame, son abside que Catherine de Médicis a fait bâtir, les ruines imposantes du vieux château, le magnifique bas-relief du couronnement de la Vierge, et avec tout cela, le voisinage de la forêt? Que de villes importantes envieraient à l'humble bercéau de Racine ses richesses et ses souvenirs !

F. HENRIET



APPENDICE

§

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL
DE LA COMMUNE D'ARMENTIÈRES (SEINE-ET-MARNE) POUR L'ANNÉE 1833.

L'an mil huit cent trente-trois, le trente-un Janvier, dix heures du matin, devant Nous Charlemagne-Victor-Auguste FARONDEL, maire de la commune d'Armentières, Officier de l'État-Civil de ladite commune, sont comparus messieurs Alexandre-Narcisse DUPRÉ, propriétaire, âgé de vingt-six ans, et Augustin-Appelles DUPRÉ, étudiant en pharmacologie, âgé de trente-deux ans, tous deux témoins majeurs demeurant à Armentières, lesquels Nous ont déclaré que monsieur Augustin DUPRÉ, propriétaire, ancien graveur général des monnaies de France, chevalier de la Légion d'honneur, âgé de quatre-vingt-quatre ans, né à Saint-Étienne, département de la Loire, demeurant à Armentières, époux de Reine-Joséphine-Sophie LOCHARD, sa femme, décédée, est décédé audit Armentières en son domicile appelé le Château, le trente Janvier présent mois à une heure après-midi, et ont les déclarants signé avec Nous le présent acte après lecture faite y *ont signé au registre* : N. DUPRÉ; A. DUPRÉ et FARONDEL, *maire*.

Pour copie conforme,

Armentières, le 11 Avril 1893

Le maire,

Comte L^s de CLERMONT-TONNERRE

Les seigneuries de Gland et du Tilvot.

Ce n'est pas seulement à cause de l'importance relative que Gland peut avoir dans notre arrondissement, du rôle politique ou administratif qu'il y remplit, que j'ai entrepris de vous en parler aujourd'hui. C'est surtout parce qu'il nous rappelle l'homme excellent, le président judiciaire et sympathique qui, pendant de longues années, a habité la maison seigneuriale de ce village où il accueillait si volontiers ses collègues et ses amis.

M. Hachette a continué à Gland la tradition de plusieurs des anciens seigneurs : les Dargouges, de Faventine qui y ont laissé le souvenir de leurs bienfaits, tout comme les de La Bédoyère à Nogent-l'Artaud. Il n'est jamais inutile de rappeler le bien qui a été accompli autour de soi.

Dans les documents relatifs aux seigneuries de Mont-Saint-Père et de Gland que m'a confiés notre obligeant collègue, M. Paillard, j'ai relevé les noms des différents propriétaires de ces domaines. Avant d'entreprendre l'histoire de ces communes — j'amasse, à ce sujet, tous les matériaux qui me sont nécessaires — je me borne à donner « l'aveu et le dénombrement des terres de Gland et du Tilvot faits au duc de Bouillon, seigneur de Château-Thierry, le 10 décembre 1672, par Henry Dargouges. »

Dès 1625 et peut-être plus tôt, la terre de Gland appartenait aux Dargouges ; j'ai, en effet, entre les mains, la transcription d'un échange, du 5 décembre 1625, dans lequel intervient messire Claude Dargouges, abbé du Mont-Saint-Quentin se portant fort pour messire Floren Dargouges, seigneur d'Heurtebise, Gland et autres lieux.

Voici, en outre, les noms que j'ai rencontrés : 1° Jehan de Milly, dans un acte de 1524 ; après les Dargouges, Louis Marquet, écuyer, seigneur de Mont-Saint-Père, Chartèves, Beuvarde, Villeneuve, Combernon, Préaux, Gland, les Grèves, le Tilvot, Heurtebise, les Houys ; il était receveur général des finances et demeurait à Paris, rue Saint-Louis, paroisse Saint-Gervais — actes de 1752 — puis, Jean Maurice Faventine de Fontenille, chevalier, marquis de Roquefeuille, vicomte d'Alzon, fermier général — actes de 1779 — enfin Jean de Bastard, baron d'Estang, seigneur de Gland — actes de 1813 — cette dernière date nous rapproche singulièrement de celle où le château de Gland est devenu la propriété de M. Aigoïn, conservateur des hypothèques à Meaux, beau-père de M. Hachette.

GLAND (AVEU ET DÉNOMBREMENT) 10 DÉCEMBRE 1672

« En présence de Claude Charpentier et de Nicolas de Laulne, notaires à Chaury, messire Henry Dargouges, conseiller et aumônier du Roi, abbé commandataire de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin-lez-Péronne, seigneur des Grèves, Gland, *le Tillerot* et autres lieux, avoue tenir en *plain fief* foy et hommage de haut et puissant seigneur Mgr le duc de Bouillon, à cause du chastel et duché de Château-Thierry la terre et seigneurie dudit Gland proche le duché de Château-Thierry laquelle consiste en ce qui sera ci-après déclaré :

« Un hôtel et maison seigneuriale consistant en un grand corps de logis couvert de tuiles et accompagné de pressoirs, celliers, écuries; cour et jardin, et un grand clos fruitier derrière, contenant le tout deux arpents environ ;

— « Au bout du grand clos fruitier un autre pressoir couvert de tuiles ;

— « Devant la porte du dit chastel, la rue entre deux, un grand clos planté de vignes fermé de murailles. contenant cinq arpents ou environ ;

— « Une ferme consistant en un grand corps de logis aussi couvert de tuiles, avec un colombier, pressoirs, cour et grand clos derrière, aussi fermé de murailles, le tout comme il se consiste et comporte, contenant six *quartaits* ou environ ;

— « 31 arpents ou environ, tant en terres, près que vignes dépendant de la dite ferme sur la terre seigneuriale de Gland ;

— « Un quatrième pressoir, nommé vulgairement le pressoir de l'orme, aussi couvert de tuiles ; tous lesquels dits pressoirs servent au seigneur d'Argouges et au public et a droit de toute ancienneté de prendre la pot ou pinte de vin procédant du raisin pressoiré au dit pressoir ;

— « Une ferme au hamel de Champillon, dépendant de la dite seigneurie, consistant en un corps de logis couvert de tuiles, grange et étables couvertes de chaumes.

L'aveu donne ensuite et très compendieusement le bornage de la seigneurie : depuis la borne située sur le bord

de la rivière de la Marne, du côté de Mont-Saint-Père, sous le lieudit vulgairement la terre de Gland, jusqu'au champ de la Barre, au bout de la rue des Vaches, jusqu'au bois appartenant aux religieuses de la Barre. Il comprend la ferme de Champillon jusqu'au fossé séparatif de la commune de *Berasles*; rappelle des lieux-dits qui ont leur importance : la borne rouge, le bois du Roy, les Gonnois, les crochets des taillauds.

Outre d'autres rentes désignées, M. Dargouges jouit de cent livres ou environ de cens et surens fonciers et seigneuriaux à prendre sur plusieurs héritages à Gland et payables « au jour de Saint-Martin d'hiver. Il perçoit de plus douze deniers de cens foncier et seigneurial pour chaque arpent de terre, prés, vignes, bois, savart et broussailles; il est seul seigneur et a, par conséquent, droit de haute, moyenne et basse justice, les appels, » « quand il y échest » ressortissent pour le civil et le criminel au bailliage et siège présidial de Château-Thierry; le droit de chasse lui appartient exclusivement.

NOTE ADDITIONNELLE

Il existe au dossier :

1^o Une donation entre vifs par Henry Dargouges à François Dargouges, des terres de Gland, les Grèves et autres lieux — du 22 juin 1676;

2^o Un échange du 17 avril 1719;

3^o Un procès-verbal de « foy et hommage rendu par Florent Dargouges au duc de Bouillon pour les seigneuries du Tilvot et Gland, du 15 mai 1728.

M. Lambin, ancien instituteur à Courboin sera invité par M. Dazard, du Tilvot, maire de la commune, de préparer une petite notice sur Courboin.

M. Dazard doit également recommander notre Société à M. Louis (Charles) propriétaire du Tilvot, demeurant l'été aux Bordeaux et ayant son domicile à Paris, 14, rue de Montchanin.

M. Louis, paraît-il, est un amateur d'archéologie.

La visite de M. Dazard a eu lieu le 30 mai 1892.

LE TILVOT (COMMUNE DE COURBOIN)

A la même date, 10 décembre 1672, et avec le concours des mêmes notaires, messire Dargouges fait l'aveu au duc de Bouillon de la terre du Tilvot.

« C'est à savoir en tous droits de justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir et puissance des maieurs et officiers pour exercer la dite justice, comme par effet elle s'y exerce et s'y est exercée de tout temps dont les appellations ressortissent, pour le civil et le criminel, au bailliage et siège présidial de Château-Thierry au désir des ordonnances.

« Plus le chastel et hostel seigneurial consistant en plusieurs grands corps de logis, grange, étable, *coullombier* couverts de tuiles accompagnés de trois pavillons couverts d'*ardouaises*, le tout fermé de fossés et pont-levis, avec une garenne et jardin derrière aussi fermés de fossés, le tout comme il se consiste et comporte contenant trois arpents ou environ.

« Item, en l'étendue de la dite seigneurie une ferme appelée *les Corbeaux* consistant en un corps de logis,

grange, étable, couverts de tuiles, cour et jardin derrière, contenant le tout cinq quartiers ou environ.

« Un petit clos attenant à la cour... devant la maison seigneuriale un grand pâturage et savarts... Une fourcière (1), appelée vulgairement *la Paillardise* contenant en eau, pré, broussailles trois arpents... au-dessous de la dite fourcière un *estang*, appelé Liebray ? contenant en eau, pré, gué, pâturage quatorze arpents ou environ.

« Plus l'étang des Avoines contenant vingt-cinq arpents.

« L'étang de la Planche, avec eau, marais etc. huit arpents.

« Le petit étang de Clactez (Claquetez) trois arpents.

« L'étang neuf, dit des Maraux trente arpents.

« Plus quarante-huit arpents de bois, taillis et futaye, en deux pièces : le bois de Tilvot de quarante arpents ; l'autre des cours.

« Plus deux cent soixante arpents, terres, prés, bois pour le Tilvot et la ferme des Corbeaux.

« Soullait autrefois avoir en la dite terre deux moulins à bled, l'un à eau, l'autre à vent, à présent abolis.

« Plus trente livre de cens et de surcens, payables par an au jour de Saint-Rémy, chef d'octobre et Saint-Martin d'hiver, sans compter « vingt chapons, huit poules — de » coutumes — et deux septiers de bled au jour de Saint- » Estienne, lendemain de Noël... et tous droits de chasse » tels qu'ils lui peuvent appartenir comme seul seigneur » et haut justicier dans l'étendue de la dite seigneurie. »

Le bornage constate que la terre du Tilvot s'étend depuis une borne qui est au-dessous du petit étang de . . . devers Courboin qui fait la séparation d'entre Mgr de Noirmoutier, seigneur de Montmirail et Mollevon (*sic*) jusqu'à une autre borne au milieu du chemin tenant

(1) Bassin où l'on élève le poisson.

à un bois dit autrefois « la forêt de Mgr de Roucy, puis à un lieudit le Charme des..... et aux prés de l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, jusqu'aux confins de la seigneurie d'Heurtebise, au lieudit *le rond Buisson*, puis au carrefour *les Allois?*

MOULIN



LE COUVENT DES MINIMES

A CHATEAU-THIERRY

Les Minimes. — Cet ordre célèbre et qui devait prendre une si grande extension fut fondé en Calabre par Saint-François-de-Paule, vers 1436. Son fondateur, en lui donnant un nom qui indiquait l'extrême humilité des nouveaux religieux, l'astreignit à la règle la plus sévère. D'Italie, l'ordre se répandit en France, en Espagne, en Allemagne. On sait qu'à la demande de Louis XI, alors mourant à Plessis-lès-Tours, Saint-François-de-Paule se rendit en France. Les Minimes furent d'abord appelés les Bons-hommes, non par dérision, comme l'a prétendu un historien, mais parce qu'ils occupèrent à Vincennes, le monastère des religieux de Gramont, dits Bons-hommes.

Les Minimes s'établirent à Château-Thierry en 1604, avec la protection de Jérôme Hennequin, évêque de Soissons et le puissant concours d'un saint religieux, Pierre Moreau.

« On les logea, dit M. l'abbé Pécheur (Annales du diocèse, tome VI, page 109), dans une maison à demi-ruinée par les guerres civiles, dite *la Courome de fer*, située au-dessous de l'église Saint-Crépin, avec quelques verges de jardin que l'on augmenta en 1616 et qui aboutissaient à la Marne. L'an d'après, on obtenait de Louis XIII l'abandon de la vieille halle aux cuirs qui était de la

censive du roi. Les religieux acquirent successivement l'*Hôtel des Tournelles*, les maisons du *Cerf*, de *la Rose*, de *la Poule rouge*, de *la Truie qui file* et des jardins provenant de la censive d'Essômes. »

Le plus insigne bienfaiteur des Minimes fut le connétable de Saint-Pol, comte de Château-Thierry ; c'est grâce à ses largesses que les Pères purent édifier d'abord les bâtiments conventuels, puis une église et, pour témoigner de leur reconnaissance, ils en ornèrent le portail des armes du comte. Le couvent comptait alors une douzaine de religieux. En mourant, le comte recommande les Minimes à sa femme qui seconda les intentions bienveillantes de son mari. Les ressources qui, grâce à ces libéralités, s'étaient singulièrement accrues, ne tardèrent point, cependant, à décroître, de plus, les rentes sur l'État, lors de la chute de Law, furent considérablement réduites ; le couvent tomba dans la gêne, bientôt dans la misère.

En 1694, Jean-Baptiste-Élie Avrillon, qui a laissé la réputation d'un des plus fameux théologiens de son temps, avait été nommé correcteur, c'est-à-dire supérieur des Minimes de Château-Thierry. Outre ses sermons, qui l'avaient rendu célèbre, il a laissé plusieurs ouvrages dont le plus renommé est son *Traité de l'Amour de Dieu*.

Compiègne et Soissons possédèrent aussi des couvents de cet ordre : Jérôme Hennequin fonda celui de Compiègne en 1607 ; leur église était autrefois paroissiale, sous le titre de Saint-Pierre ; elle a été réunie depuis à l'église Saint-Jacques, le dernier correcteur a été le P. Clé, ancien Minime de Château-Thierry qui ne comptait avec lui que deux ou trois religieux prêtres.

A Soissons, le couvent fut fondé en 1620, presque en même temps que les Cordeliers. C'est le P. Pierre Moreau qui fut un des premiers administrateurs et laissa, comme

nous l'avons vu, la réputation d'un savant et d'un saint. Ne quittons pas Soissons sans rappeler que c'est dans la grande salle du prieur des Minimes qu'est né Alphonse Paillet, le célèbre avocat, dont le fils et le petit-fils sont devenus nos collègues. Le couvent, tronqué, transformé, vendu d'abord, en 1792, avait été acquis en 1795 par Jean-François Paillet, de Bitry, notaire à Soissons, qui avait été membre du district, procureur général de la commune.

Le 30 septembre 1613, fut baptisé par Delaittre, prieur des Minimes de Château-Thierry, Paul de Gondi, fils de Philippe-Emmanuel de Gondi et de François de Silly, c'était le troisième enfant de cette illustre famille qui avait pris pour précepteur Vincent-de-Paule arraché avec peine à sa cure de Clichy. Paul de Gondi a été le trop célèbre coadjuteur de Retz, un des héros de la Fronde, l'auteur de la Conjuración de Fiesque.

L'assemblée des électeurs du bailliage de Château-Thierry s'ouvrit le 10 mars 1789 dans l'église des Cordeliers (le Collège) ; cette assemblée avait été précédée de réunions préparatoires qui s'étaient tenues dans les églises de Saint-Martin, des Capucins et des Cordeliers. Le clergé, présidé par Sutil, prieur-curé de Notre-Dame du château, s'était retiré aux Minimes. Mais, ainsi que nous allons le voir, le couvent comme établissement religieux, n'existait plus ; les bâtiments seuls subsistaient. Son triste état avait attiré l'attention de l'évêque, Henri de Bourdeilles ; ses ressources étaient à peu près perdues ; en 1750, les religieux étaient réduits au nombre de quatre ; en 1771, il n'y en avait plus qu'un seul, le P. Celer ; les quêtes n'ayant point suffi aux besoins de la petite communauté qui, dit M. Pêcheur, avait conservé l'estime publique. Dans son État du diocèse, 1783, l'abbé Houllier, annonçait que le couvent allait être supprimé et réuni à celui de Compiègne. Par ordonnance de l'évêque, le

23 mars 1784, la réunion eut lieu ; la vente, faite au profit de la maison de Compiègne portait qu'une rente de 600 livres serait servie par celle-ci pour aider à la fondation à Château-Thierry d'une école de Frères des Écoles chrétiennes.

La maison et l'église furent adjudgées à Nicolas Prévôt, gendarme de la maison du Roi, le 30 octobre 1789. Quinze jours après, les biens du clergé étaient mis entre les mains de la nation. Prévôt donna à la ville les 600 livres pour une école gratuite, démolit l'église livrée déjà à des usages profanes et aménagea les constructions telles que nous les voyons encore aujourd'hui (maisons de Gerbrois et d'Aubanel).

C'est sans doute à la suite de l'acquisition Prévôt qu'a été établie cette servitude que connaissent bien les propriétaires des jardins qui aboutissent à la ruelle des Minimes, depuis la naissance de cette ruelle, route de Soissons, jusqu'à l'ancienne tannerie Blanchard. Il résulte de cette servitude qu'aucune construction, pouvant gêner la vue, ne peut être élevée dans les jardins limités par l'ancienne *mare Prévôt*. Nous avons (*Annales 1889*, page 95) émis l'idée que cette désignation pouvait se rattacher à Louis Prévôt, né en 1633 sur la paroisse Saint-Martin ; il nous paraît bien plus rationnel de l'attribuer à Nicolas Prévôt.

Dans les documents qui nous ont été confiés figurent deux pièces qui nous ont paru assez intéressantes pour donner de l'une une copie littérale et de l'autre une analyse sommaire ; l'une, datée de 1722, donne les noms des trois minimes profès, l'autre est de 1766 ; au nombre des trois religieux prêtres, nous voyons figurer Ch. Cléret, qui après avoir quitté le couvent de Château-Thierry, avait été nommé correcteur de celui de Compiègne.

Nous devons à l'obligeance de M. le comte de Marsy,

directeur de la Société française d'archéologie, la note suivante — c'est l'épilogue de l'histoire du couvent des Minimes :

« En dépouillant la collection *unique*, mais incomplète du journal publié à Compiègne de 1786 à 1789 par Bertrand, j'y vois l'annonce suivante de la vente du couvent supprimé des Minimes de Château-Thierry.

Biens, etc., à vendre.

MAISON, BATIMENTS, TERRASSES ET JARDINS
DE L'ANCIEN COUVENT
DES RR.-PP. MINIMES DE CHATEAU-THIERRY

La maison, placée au midi, a vue sur la grande route de Paris à Strasbourg, et sur une prairie d'environ deux lieues de long et entourée par huit rillages. Ce bâtiment et les deux ailes contiennent onze perches de terrain.

L'église et le cloître contiennent quinze perches

Une grande terrasse, au-devant desdits bâtimens, 27 perches trois quarts.

Une seconde terrasse, au-dessous de la première, et un très beau jardin, 21 perches.

Un second jardin derrière l'aile des bâtimens qui est au couchant, trois perches un quart.

Une place vague au-dessous des murs du jardin, 11 perches.

La maison est propre à l'établissement d'une manufacture. Partout il y a des fontaines dont les eaux, après le service de la maison, vont se perdre dans un beau canal de cinq perches, garni d'une décharge et placé dans le second jardin.

La totalité du terrain est de 172 perches, mesure de Roi, 22 pieds pour perche, et 100 perches pour arpent,

Il y a toute sûreté pour les acquéreurs. Les personnes chargées de recevoir les offres sont :

M. Gibert le jeune, notaire, rue Saint-Honoré, à côté des écuries du Roi, à Paris.

M. Constant, notaire, place de l'Hôtel-de-Ville, à Compiègne.

M. Doué, huissier, à Château-Thierry.

*Acis inséré en tête du journal de Compiègne du 9 mars 1788, intitulé **Affiches de Compiègne et du Beauvaisis**, (et répété dans un autre numéro).*

MARSY.

En 1783, l'abbé Houllier, annonçait que « cette maison allait être réunie à celle de Compiègne. »

LE COUVENT DES MINIMES

*Reconnaissance d'un surens
en faveur de la Fabrique de l'église Saint-Crépin
(Copie d'un acte du 16 juillet 1722).*

« Par devant les notaires royaux à Château-Thierry soussignés les Révérends Pères Minimes du couvent de Château-Thierry, comparant par Louis Deschamps, cor-

recteur, Nicolas Carmois et Jacques Moilleron, tous prêtres religieux proffez du dit ordre faisant et composant la communauté du dit couvent, capitulairement assemblés au son de la cloche, en la manière accoutumée, en leur chapitre et lieu ordinaire lesquels, tant pour eux que leurs successeurs au dit couvent, ont reconnu être détenteurs propriétaires et possesseurs de trois corps d'hôtels et maisons partie desquels à présent ruinées et sur lesquelles ruines ont été construits une partie des bâtiments du couvent desdits Pères Minimes. Les dites maisons anciennement appelées *le Corf* sises audit Château-Thierry devant l'église Saint-Crépin dudit lieu, tenant le total d'un côté vers l'*Hôtellerie des Tournelles* à au lieu des hoirs M. Pierre Tastin, d'autre côté vers la ville auxdits Pères Minimes au lieu des hoirs Boyot; par devant au pavé royal; par derrière à la rivière de Marne. Et que les dits lieux sont chargés et redevables par chacun an, le jour de Saint-Martin d'hiver de *seize sols* de sureens envers l'église Saint-Crépin de Château-Thierry suivant et aux causes de la reconnaissance qu'en a été faite au profit de la dite église par le *R. P. Philippe Michon*, correcteur du dit couvent se portant fort de toute la communauté le 28 octobre 1641, par devant Charpentier et son co-notaire à Château-Thierry.

A ces causes lesdits Révérends Pères comparant, tant pour eux que pour leurs successeurs au dit couvent ont promis, promettent et s'obligent de dorés en avant et à l'avenir continuer à payer, garantir, fournir, faire valoir et venir le dit sureens de *seize sols* par an envers l'église Saint-Crépin, acceptante par sieur Adrien-Nicolas Dufresnoy, officier de feu Madame la Dauphine, premier marguillier en charge de la dite église, demeurant audit Château-Thierry à ce présent acceptant. Dont la première année de paiement écherra le jour Saint-Martin d'hiver prochain venant et ainsi continuer d'an en an au dit jour à l'avenir à toujours du moins tout aussi longuement que

les Religieux du couvent seront détenteurs et propriétaires des dits lieux ou de parties d'iceux au paiement cours et continuation du surcens et arrérages d'icelui, lesdits reconnaissant ont d'abondant lié, obligé, affecté et hypothéqué les dites maisons et lieux ci-dessus pour si besoin est, et à faute de paiement dudit surcens, être vendus et adjugés par décret au plus offrant et dernier enchérisseur, à la manière accoutumée, à charge dudit surcens et les deniers provenant de ladite vente être employés au paiement des arrérages qui seront lors dus et échus à proportion de temps, tenus lesdits reconnaissant du coût des présentes et d'en fournir copie ès-mains dudit sieur Marguillier incessamment.

Fait et passé audit Château-Thierry au couvent des RR.-PP. Minimes le 16 juillet 1722, la minute demeurée vers Dérivaux qui a signé ainsi que Liseur.

Une autre reconnaissance, conçue dans les mêmes termes, à la date du 21 avril 1766, relative au même objet porte les noms de Jean-Baptiste Delattre, comme correcteur, Charles Cléret et Antoine Douay, religieux Minimes.

L'hôtellerie des Tournelles est désignée « maison de la dame de Barny. » Le premier marguillier en charge était M^e François Fournier, conseiller du Roi élu en l'élection de Château-Thierry. Le notaire dépositaire de la minute était M^e Doviller dont le nom, il y a peu de temps encore, existait dans notre ville; son collègue était M^e Brion; enfin le commis du contrôle était Vernier, le père ou l'aïeul de M^e Delayeu ?

Il est fait mention d'une autre reconnaissance, antérieure à celles que nous venons de citer, à la date du 28 octobre 1641, avec l'assistance des notaires Charpentier et Hérivaux.

MOULIN

ÉTUDE HISTORIQUE

Le berceau de la famille des ducs de Saint-Simon.

A seize kilomètres au sud-ouest de Saint-Quentin, à trois lieues de Chauny s'élève, sur la rive gauche de la Somme, le petit village de Saint-Simon (1) autrefois de l'Intendance de Soissons, du bailliage de Saint-Quentin, élection et diocèse de Noyon, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Quentin.

Quelques maisons en briques avec leurs toits pointus d'ardoises, s'étendent sur la pente d'une colline, dont des touffes de vigoureux pommiers marquent les moindres sinuosités. A quelques mètres au-dessous du village, la

(1) *Sanctus-Simon-Sansimonæum*. Voir le manuscrit de l'histoire de Chauny en Picardie par le Père l'abbé Prieur de Saint-Martin de Blois, cy-devant de Saint-Martin de Chauny — à Blois le 1^{er} janvier 1715.

Voir également Melleville, dictionnaire historique de l'Aisne.

La Morlière et Moreri. — Maisons de Picardie, page 196. — Hagiographie du diocèse d'Amiens par l'abbé Corblet, page 515.

Somme charrie lentement ses eaux noirâtres, au milieu des jones et des saules, en côtoyant le canal Crozat, qui découle à perte de vue son ruban argenté, entre une double haie de majestueux peupliers.

Pour peu que le voyageur venant de Saint-Quentin s'arrête un instant au bas de la grande rue du village qui va, en montant, jusque vers le sommet de la colline, il apercevra l'église, construction moderne assez élégante, dont le clocher domine le paysage environnant ; mais, à peine aura-t-il gravi cette côte qu'il débouchera sur une petite place de forme triangulaire, ornée d'une charmille en quinconce de l'aspect le plus gai.

Une allée ombreuse, ménagée au milieu de la charmille, conduit directement du porche de l'église à un grand bâtiment en briques que l'on dirait construit d'après un plan venu d'Italie, avec ses deux ailes terminées en terrasses, ses arcades et ses nombreuses fenêtres sans volets.

Mais, tournons le dos à cette opulente villa et arrêtons nous devant cette petite maison blanchie à la chaux, dont les murs épais sont adossés à l'église.

Cette modeste habitation, sur laquelle rien de particulier n'arrête le regard du passant, est cependant le berceau d'une ancienne et illustre famille dont les seigneurs qui se sont rendus célèbres au moyen-âge et dans les temps modernes, descendent des comtes de Vermandois, des rois d'Italie et de Charlemagne.

Les traditions, la légende, tous ces vieux souvenirs du passé si intéressants à consulter ont si complètement disparu, au milieu des préoccupations industrielles qui absorbent l'activité de cette riche contrée, que bien peu de gens, dans le pays, semblent se douter de l'intérêt historique qui s'attache à l'antique demeure des seigneurs de Saint-Simon.

C'est que cette maison, l'une des plus anciennes de France, offre cette singularité que ce n'est pas à cette

longue suite de personnages, les uns considérables les autres médiocres, qui, à différentes époques, jouèrent un rôle plus ou moins considérable dans nos annales, qu'elle doit son illustration, mais plutôt au mérite personnel de deux de ses membres qui, en se rendant célèbres au xvii^e et au xviii^e siècle, relevèrent l'éclat de leur famille et la préservèrent de l'oubli.

Diverses aventures de guerre, ainsi que nous l'apprend le duc de Saint-Simon, dans ses mémoires, avaient complètement ruiné sa famille, lorsqu'un caprice royal fit tomber sur la tête de son père la couronne de Duc et Pair. Il est juste de dire avec Sainte-Beuve que, sans un tel fils, Claude de Saint-Simon, malgré sa pairie, serait resté un de ces favoris comblés, mais obscurs que l'histoire nomme tout au plus, en passant, et dont elle ne s'occupe pas.

Il n'est pas jusqu'au Saint qui a donné son nom au village qui ne soit complètement oublié aujourd'hui et, cependant c'était un homme illustre que ce comte Simon fils de Raoul III (1) de Crépy. Sa vie, nous dit l'abbé Corblet (*Hagiographie du diocèse d'Amiens*, page 515) fut aussi belle que dramatique « valeur, lumière, foi vive, signalent sa trop courte apparition au sein du monde demi-barbare qu'étonne et subjugue son héroïque piété. Pénitent des crimes de ce neuvième siècle qu'on a si

(1) Saint-Simon, fils de Raoul III, comte d'Amiens et de Crépy, naquit vers le milieu du ix^e siècle au château de Crépy-en-Valois. Raoul III descendait de Charlemagne par Hildegarde dame de Crépy. Par alliance, héritage ou usurpation, il était devenu seigneur d'Amiens, de Crépy, du Valois, du Vexin, de Pontoise, de Mantes, de Chaumont, Bar-sur-Aube, Vitry, Péronne et Montdidier. Il avait été élevé par Guillaume-le-Conquérant, qui lui avait inculqué le goût des armes.

On lira avec intérêt la vie de cet homme considérable dans l'ouvrage de l'abbé Corblet, déjà cité.

justement appelé, siècle de feu, ce fils d'indomptables barons abdiquera pour le cloître la puissance de ses aïeux ; victime expiatoire de leurs iniquités, il se prosternera aux pieds d'un inflexible pontife et ne triomphera des usurpateurs de ses biens que pour sacrifier encore par le sacrifice de la gloire humaine, l'abandon du rang et de la richesse. »

Aussi n'est-il pas étonnant que l'infortuné Eudes, en souvenir de son grand oncle, ait placé sous le patronage de ce Saint vénéré le domaine qu'il vint fonder au onzième siècle, sur l'emplacement du village actuel, dans les circonstances que nous allons dire.

Mais, avant d'aller plus loin, il est indispensable, pour l'intelligence même de cette étude, que nous remontions en arrière et que nous jetions un coup d'œil rapide sur les événements qui suivirent la mort de Charlemagne.

Depuis la mort de Charlemagne, en 814, nous dit M. Tailliar dans son excellent ouvrage « la Féodalité en Picardie, » Louis le Débonnaire était en possession des États de son père : mais déjà des résistances qui s'étaient plus d'une fois produites faisaient pressentir un règne orageux. En 818, après avoir été chasser dans la forêt des Vosges, Louis le Débonnaire revenait passer l'hiver à Aix-la-Chapelle, lorsqu'il fut informé que son neveu Bernard roi d'Italie, cédant à de mauvais conseils, s'était révolté et que déjà tous les princes et toutes les cités d'Italie lui avaient prêté main-forte. Louis, aussitôt, réunit une armée formidable à Chalon-sur-Saône et Bernard trop faible pour lutter, vint faire sa soumission. De retour à Aix-la-Chapelle, Louis fit procéder au jugement des coupables et condamna Bernard et ses complices à mort ; mais, par une commutation barbare il ordonna qu'on leur arrachât les yeux. Bernard mourut des suites de cette affreuse mutilation.

Ému de pitié et repentant de la mort de son neveu, Louis constitua en fief, en 813, au profit de Pépin, fils

de Bernard la province de Vermandois, qui était une des portions les plus anciennes du domaine de la Couronne (1).

Après la mort de son grand oncle Louis le Débonnaire, Pépin, resté en possession du fief de Vermandois, prit part aux guerres civiles qui agitèrent l'Empire et mourut en laissant trois fils, Bernard, Héribert et Pépin.

Bernard, l'aîné mourut sans postérité en 892 ; ses deux frères Héribert ou Herbert et Pépin II se partagèrent le Vermandois ; Pépin eut les comtés de Senlis et de Valois.

Herbert 1^{er}, qui seul nous intéresse, eut pour sa part Péronne et Saint-Quentin les deux chefs-lieux du Vermandois.

Son fils Herbert II, prince à l'esprit mobile et turbulent, fut renommé pour sa puissance et sa valeur. Il porta même le nom de *Grand*. Sujet factieux, il se déclara contre Charles le Simple, s'empara même du Roi et le fit enfermer à Château-Thierry. Après une vie agitée, le fameux comte de Vermandois fut pendu en 943 entre Laon et Saint-Quentin (2).

(1) On sait qu'à la suite de la victoire remportée à Testry près de Ham en 687, par Pépin d'Héristal sur les troupes du Roi, le vainqueur s'était emparé d'une grande quantité de domaines situés dans cette contrée. Plus tard la bataille gagnée à Vinchy en 717 par Charles Martel avait augmenté le nombre de ces domaines qui, réunis, formèrent le Vermandois. La dotation territoriale constituée en faveur du fils de Bernard, si loin d'Italie, était un dédommagement en même temps qu'un obstacle à toute idée de reconquérir le royaume qu'avait possédé son père. Mais cette création du grand fief du Vermandois en faveur de Pépin, est le premier exemple de ces déplorables démembrements que produisit le régime féodal à partir du ix^e siècle.

(Tailliar. — La féodalité en Picardie).

(2) Voir Colliette, mémoires du Vermandois, tome 1^{er} page 459. La colline où eut lieu l'exécution est encore connue sous le nom de Mont Hébert.

Herbert II eut pour héritiers, dans l'ordre chronologique, Albert I^{er}, Herbert III, Albert II, Othon et Herbert IV qui occupèrent successivement la principauté de Vermandois de 988 à 1077.

Herbert IV, à sa mort, en 1077, laissait pour héritiers son fils Eudes et sa fille Adèle ou Alix.

Soit que la nature eût maltraité Eudes et l'eût privé de raison d'où le surnom d'*Insensé* qui lui fut donné, soit qu'il se fût montré rebelle à l'autorité paternelle comme semble l'indiquer le testament d'Herbert IV daté de 1050, toujours est-il que reconnu incapable de gouverner par le conseil des Barons, il fut déshérité. Le Vermandois passa alors à la maison de France par le mariage de sa sœur avec Hugues de France, troisième fils d'Henri I^{er} et frère par conséquent de Philippe I^{er}.

C'est alors que, complètement dépouillé, l'infortuné Eudes se retira avec son épouse Avide sur une lande inculte (1) couverte de broussailles qui faisait partie du terroir de Notre-Dame d'Avesnes pour y fonder un domaine qu'il appela Saint-Simon en souvenir de son grand oncle le bien heureux Simon de Crépy, fils de Raoul III, qui descendait en ligne directe de Charlemagne par Hildegarde de Crépy, seconde femme de l'Empereur d'Occident.

Comme Eudes I^{er} est le fondateur de la tige des Saint-Simon, il était nécessaire, avant d'étudier la généalogie de cette famille, de bien établir la descendance d'Eudes et sa parenté avec Charlemagne, parenté qui fut souvent contestée aux Saint-Simon.

A partir d'Eudes I^{er}, rien n'est plus facile que de suivre la généalogie de ces nombreux seigneurs ; elle a été soigneusement établie par le Père Labbé, dans son manuscrit de l'histoire de Chauny, revue par Melleville, dans son

(1) Voir Melleville, dictionnaire de l'Aisne.

dictionnaire historique de l'Aisne et commentée par Collette dans ses mémoires du Vermandois.

Il serait fastidieux de suivre pas à pas les trente ou quarante personnages qui sont sortis de la souche principale, je me contenterai donc de citer les plus célèbres, ceux qui illustrèrent leur nom, uni à celui des Rouvroy, sur les champs de bataille d'Azincourt, de Patay, de Mons-en-Vimeux, de Neerwinden — nom qui acquit un nouveau lustre avec la pairie sous Louis XIII et qui fut dignement porté au XIX^e siècle par ce philosophe, fondateur de l'École Industrielle Moderne qui, appliquant aux luttes de la pensée l'ardeur guerrière de sa race, se faisait réveiller chaque matin par ces mots : « Levez-vous, Monsieur le Comte, vous avez aujourd'hui de grandes choses à faire. »

— Les débuts des Saint-Simon furent des plus modestes. Leur terre demeura une simple roture jusqu'au milieu du XIV^e siècle et ne fut érigée en fief qu'en 1371 (1) sur la demande de Jean de Rouvroy, dit de Saint-Simon, seigneur de Coivrel et du Plessy-Saint-Just. Les rois de France craignaient trop de ranimer le pouvoir des anciens comtes de Vermandois.

Eudes I^{er} avait eu trois enfants : Ellebot dit le Rouge, qui mourut sans postérité; Eudes II dit Farin (farineux ayant des taches au visage) qui continua la lignée des Saint-Simon, et Sohier dit le Roux, qui fut la tige des seigneurs de Solhier en Flandre et en Hollande.

Jean fils d'Eudes II fut le premier qui prit officiellement le nom de Saint-Simon, qui n'était pas communément

(1) Voir l'acte du monastère de Saint-Bertin, cité par Melleville, où il est dit que l'abbé et les moines de cette maison, sur les très humbles prière et demande de *Jean de Rouvroy* dit de Saint-Simon, seigneur de Coivrel et du Plessis-Saint-Just, ont mis la terre de Saint-Simon de roture en fief.

employé par son père. Un de ses fils, Oger de Saint-Simon, seigneur d'Avesnes, épousa vers 1181 Hériberte de Rouvroy qui était déjà sa parente par Ascaigne de Rouvroy, épouse d'Eudes II, son grand père. Ce mariage donna naissance à la branche collatérale des Saint-Simon de Rouvroy, (1) qui, d'abord séparée pendant un siècle et demi de la branche aînée, y rentra définitivement en 1335. Disons à ce propos que si l'on prend la peine de comparer la double généalogie des Saint-Simon et des Rouvroy, on arrive à conclure que ces deux familles n'en font qu'une en réalité et qu'il n'y a pas dès lors grand intérêt à distinguer à quelle branche appartiennent les personnages dont il va être question (2).

Ceci posé, passons une revue rapide des seigneurs de Saint-Simon qui se rendirent célèbres au Moyen-âge.

Déjà en 1192 nous trouvons un Jean III de Saint-Simon qui fit avec Philippe Auguste le voyage de Terre Sainte et fonda, à son retour, la chapelle de Saint-André dans l'église de Ham. Plus tard, en 1222, nous dit une ancienne chronique, les seigneurs de Saint-Simon se firent remarquer en un tournoi à Ouschin avec d'autres chevaliers et leurs boucliers, sur lesquels étaient peintes leurs armoiries, portaient coupés en quatre de Vermandois ou de

(1) Rouvroy petit village près de Saint-Quentin, vient du latin *vicus*, *marais*.

(2) La branche collatérale des Saint-Simon sortie par Oger de Saint-Simon de la branche directe y rentra par Jean de Rouvroy lorsque celui-ci s'unit à Marguerite de Saint-Simon. Les deux familles n'en font donc qu'une seule dans leur origine et par le sang des mâles. On peut dire seulement que la maison de Rouvroy Saint-Simon est la plus proche *agnate* des anciens comtes de Vermandois et descend de mâle en mâle, du sang de Charlemagne.

État de la France. — Duchés et pairies. — Tome III. — Colliette mémoires de Vermandois.

France, de Saint-Simon et de Rouvroy qui furent plus tard les armes de la famille.

Les premières armes de la famille étaient de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles d'or. La croix rappelait la profession monastique de Saint-Simon; le champ de sable la couleur noire de l'habit Bénédictin : les coquilles, les deux pèlerinage à Rome.

Ainsi au ⁱⁱⁱ^e siècle les Saint-Simon avaient une certaine notoriété et commençaient déjà à faire parler d'eux.

En 1335, date importante dans l'histoire de cette famille, un certain Mathieu de Rouvroy dit de Saint-Simon, seigneur du Plessis, gouverneur de Lille épousa Marguerite de Saint-Simon à la condition de porter le nom et les armes de sa femme. Son frère, Jean de Rouvroy, dit le Borgne, épousa aux mêmes conditions Béatrix, sœur de Marguerite de Saint-Simon et, par les deux alliances, les deux familles des Saint-Simon et des Rouvroy se trouvèrent définitivement réunies.

En 1415 parmi la liste des seigneurs tués à Azincourt figure un Mathieu II sire de Saint-Simon. Puis, en suivant l'ordre des dates, nous relevons les noms de Gilles de Rouvroy qui se distingua à la bataille de Patay, et de Jean de Rouvroy son fils, vicomte de Ham, seigneur de Flavy-le-Martel, de Montescourt, Ollezy, qui soutint, en 1371, un combat singulier contre le bourguignon Beudoïn de Lannoy. De son mariage avec Marguerite de la Trémouille, le vicomte de Ham eut deux fils, Jean qui assista à la conquête de Milan en 1499, et Louis de Rouvroy écuyer du Roi, qui obtint en 1498 une foire annuelle pour le village de Saint-Simon. Des trois enfants de ce dernier, il n'y a guère que Titus de Rouvroy qui brilla de quelque éclat : chevalier de Saint-Michel, gentilhomme de la Chambre, il servit dans toutes les guerres de Henri IV. C'est un de ses fils, Isaac de Saint-Simon, époux de Marie Damerval, qui céda à Claude de Saint-Simon son cousin,

la terre de Saint-Simon, qui fut érigée pour lui en duché-pairie par Louis XIII (1635).

Rien de plus curieux que cette élévation subite de Claude de Rouvroy de Saint-Simon, marquis de Ruffec, duc de Saint-Simon, pair de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Blaye, des châteaux de Saint-Germain-en-Laye et de Versailles, premier écuyer de Sa Majesté et grand louvetier de France.

Mais ici, nous entrons dans une époque connue, les documents abondent et je n'ai pas besoin de vous rappeler comment un gentilhomme sans aisance dont la famille ruinée s'était retirée dans ses terres et qui, ne pouvant s'occuper de lui, s'en était débarrassée en le mettant aux pages de Louis XIII, devint par un caprice du roi, un si puissant personnage.

Son fils le duc de Saint-Simon nous l'a raconté dans ses mémoires. « Le roi, nous dit-il, était passionné pour la » chasse qui était alors sans cette abondance de chiens, » de piqueurs, de relais que le roi son fils y a apportés » (Louis XIV) et surtout sans routes dans les forêts. Mon » père, qui remarqua l'impatience du Roi à relayer, ima- » gina de lui tourner le cheval qu'il lui présentait, la tête » à la croupe de celui qu'il quittait. Par ce moyen, le roi » qui était dispos, sautait de l'un sur l'autre sans mettre » pied à terre et cela était fait en un moment. Cela lui plut, » il demanda toujours ce même page à son relais; il s'en » informa et peu après le prit en affection — » — en si grande affection, que bientôt le jeune favori se vit nommer premier écuyer, puis premier gentilhomme de la Chambre et que, à la mort de M. de Luxembourg, frère du connétable de Luynes, le roi lui donna le choix de sa vacance.

Rendons cette justice à Claude de Saint-Simon, qu'il fit preuve, dans cette circonstance, d'un désintéressement bien rare. Il fallut que le Roi se fâchât pour le décider à accepter le gouvernement de Blaye. Une fois en si beau chemin il ne devait plus s'arrêter et la faveur royale

continua à l'accabler de ses bienfaits. Les capitaineries de Saint-Germain et de Versailles arrivèrent comme vinrent, plus tard, le titre de duc et pair et la charge de grand louvetier.

Le duc de Saint-Simon n'était pas cependant un courtisan, encore moins un intrigant. Il avait de l'honneur, du désintéressement, de la reconnaissance et de la fidélité, qualités qui plaisent chez un favori. Ajoutons que, malgré l'humeur et même l'aigreur qu'on lui reprochait, il savait se montrer humble et soumis envers son maître. Je n'en veux pour preuve que le trait suivant qui dépeint à merveille le caractère de Louis XIII et les mœurs de sa cour.

Le duc écrivait un jour à M. de Bellegarde, gentilhomme de la Chambre comme lui et qui venait d'être exilé. Comme il finissait sa lettre, Louis XIII qui sortait pour la chasse le surprit et lui demanda ce que c'était que ce papier qu'il cachait. Le duc, fort embarrassé, avoua que c'était un mot qu'il écrivait à M. de Bellegarde. — Que je voie — dit le Roi, et, prenant le papier : « Je ne trouve point mauvais, dit-il, après avoir lu, que vous écriviez à votre ami, quoiqu'en disgrâce; mais ce que je trouve mauvais, c'est que vous manquiez au respect que vous devez à un duc et pair et que, parce qu'il est exilé, vous ne lui écriviez pas Monseigneur » et, déchirant la lettre en deux : « Tenez — ajouta-t-il, voilà votre lettre, elle est bien d'ailleurs, refaites-la après la chasse et mettez Monseigneur, comme vous le lui devez. »

Claude de Saint-Simon, quoique honteux de la réprimande, s'en tint quitte à bon marché, car il mourait de peur de perdre les bonnes grâces du Roi pour avoir écrit à un homme en exil.

Son attitude envers Richelieu rachète du moins la faiblesse du favori devant son maître. Il sut parler avec hauteur et fermeté au puissant Cardinal devant qui tout tremblait, et plutôt que de lui céder il se retira en demi-disgrâce dans son gouvernement de Blaye où il demeura

jusqu'à la mort de Richelieu sans perdre pour cela l'amitié du Roi, dont il continua à être l'homme de confiance.

Après la mort du Cardinal, qui précéda peu celle du Roi, Claude de Saint-Simon revint à la Cour. Il pleura amèrement Louis XIII, son bienfaiteur, et donna en cette circonstance la preuve d'une force morale peu commune à la Cour, en ce sens qu'il ne voulut rien accepter après lui, pas même le bâton de maréchal qui lui fut offert par Mazarin.

Claude de Saint-Simon avait épousé en première noces Diane de Budes, marquise de Portes, héritière du marquis de Portes, vice amiral de France. De ce mariage il avait eu un fils mort jeune, une fille religieuse et Gabrielle Louise de Saint-Simon qui épousa, le 17 avril 1763, Henri-Albert de Cossé, duc de Brissac.

C'est cette jeune femme un peu espiègle et d'un esprit plaisant qui, se trouvant un jour à Brissac avec la marquise de la Meilleraye, tante paternelle de son mari, douairière très vaniteuse de sa noblesse, et voulant se divertir à ses dépens, imagina de la conduire dans une galerie où se trouvaient accrochés des portraits des ancêtres de sa famille. — Mais voyez donc, ma tante, voyez cette bonne tête, s'écria l'étourdie, en désignant l'un des grands hommes. Il a l'air d'un de ces anciens princes d'Italie et je pense que si vous cherchiez bien, il se trouverait qu'il l'a été. — Que vous avez d'esprit et de goût ma nièce, répond la Maréchale, je pense que vous avez raison. Et la voilà qui se met à examiner le vieux portrait et s'en va proclamant partout que le bonhomme est un prince d'Italie. Ravi du succès de son espièglerie, la jeune duchesse inventa un autre tour. Elle envoya chercher un peintre à Angers et lui fait mettre le bonnet des princes d'Allemagne aux armes de son carrosse, se jouant ainsi de la crédulité de sa tante, qui s'imagina qu'elle pouvait encore ajouter les souverains d'Allemagne à son illustre généa-

logie. Ce fameux bonnet resta longtemps célèbre dans la famille de Brissac où on l'appelait en riant le Bonnet de ma tante.

Déjà dans un âge avancé et ayant perdu sa première femme, Claude de Saint-Simon avait épousé en secondes noces la fille aînée du marquis d'Hauterive et de Ruffec, lieutenant général des armées du roi, Charlotte de l'Aubespine qui n'était plus de première jeunesse, mais qui était renommée pour sa vertu et son esprit.

C'est de ce père déjà vieux et de cette femme de mérite que naquit le 16 janvier 1675, Louis de Rouvroy, duc de Saint-Simon, pair de France, gouverneur de Blaye, grand bailli de Senlis, vidame de Chartres, plus célèbre par ses mémoires que par sa haute naissance, l'un des écrivains dont on a dit le plus de bien et le plus de mal, mais qui tiendra toujours sa place dans l'histoire à côté des Ville-Hardouin, des Joinville, des Froissart, des Retz, ses premiers maîtres et ses inspirateurs qu'il laissa bien loin derrière lui. A vingt ans, le jeune duc faisait déjà grande figure à Versailles. Si l'on en juge par le portrait que nous a laissé de lui le peintre Rigaud, c'était un joli cavalier à la figure fine, à l'œil doux et réfléchi. Le nez, un peu en l'air, indique la malice et la bouche mutine, légèrement railleuse, semble toute prête à lancer le trait.

Un article du « *Mercur Galant* », qui parut au moment de son mariage avec M^{lle} de Lorges, fille du maréchal de ce nom, nous le fait connaître au moral.

« Il sait, disait le gazetier de l'époque, tout ce qu'un » homme de qualité doit savoir : Madame sa mère, dont » le mérite est connu, l'a fait particulièrement instruire » des devoirs d'un bon chrétien et l'on peut dire qu'il est » l'un des plus sages et des plus accomplis seigneurs de » la cour. » — Élevé par une mère dont chacun s'accorde à faire l'éloge, auprès d'un père qui aimait à se souvenir du passé et à raconter mainte anecdote sur l'ancienne Cour, la vocation de Saint-Simon pour l'histoire se pro-

nonça dès l'enfance. Il s'y adonna comme à une mission, amassant, jour par jour, les faits, anecdotes, portraits, jugements, qu'il écrivait chaque soir et sans relâche, sous la tente à Versailles, et partout où il se trouvait.

Entré de bonne heure au service, il fit ses premières armes sous le maréchal de Luxembourg, assista au siège de Namur, à la bataille de Fleurus et à celle de Neerwinde. C'est le lendemain de cette dernière bataille qu'il écrivit à sa mère un récit de l'action, plein de netteté, de simplicité et de fermeté et dans lequel on sent, avec l'amour du vrai, une plume déjà maîtresse d'elle-même. L'année suivante (1694) dans les loisirs d'un camp en Allemagne, il commença ses *Mémoires*, qu'il poursuivit sans interruption pendant soixante ans. Se sentant peu de goût pour le métier des armes, il alléqua des motifs de santé, envoya sa démission au Roi et borna sa carrière à celle de Mestre de camp de cavalerie. La diplomatie et l'observation des mœurs de la Cour occupèrent le reste de sa vie.

Appelé au Conseil de régence par le duc d'Orléans, son ami d'enfance, il devint l'âme du parti qui se forma contre le Parlement, qu'on accusait de vouloir abaisser la pairie et contre les Princes légitimes qui voulaient s'élever au-dessus d'elle. Il s'attira beaucoup d'inimitiés, dans cette circonstance, et on lui reprocha la petitesse de sa vanité nobiliaire. Il est vrai qu'il était *glorieux*, comme le disait M^{me} de Maintenon, très orgueilleux et portait très haut les préjugés du rang, ce qui lui valut un jour une petite avanie que Madame, mère du Régent, raconte ainsi dans une de ses lettres.

« En France et en Angleterre, les ducs et lords ont un
» orgueil tellement excessif, qu'ils croient être au-dessus
» de tout. Si on les laissait faire, ils se regarderaient
» comme supérieurs aux princes du sang. J'ai une fois
» joliment repris un de nos ducs. Comme il se mettait
» à la table du Roi, devant le prince de Deux-Ponts, je
» dis tout haut : D'où vient que M. de Saint-Simon presse

» tant le prince de Deux-Ponts ? A-t-il envie de le prier de
» prendre un de ses fils pour page ? »

La raillerie était cruelle et tout le monde se mit si fort à rire qu'il fallut que le duc s'en allât.

On pardonne facilement l'orgueil à cet homme de bien qui ne donna que de bons exemples et sut se montrer vertueux dans un temps frivole. Il avait le goût des honnêtes gens, mais détestait les coquins, les hypocrites, les âmes vulgaires, les courtisans serviles qu'il dénonçait et démasquait avec un amer plaisir.

Ajoutons pour compléter ce portrait rapide qu'il n'était pas ambitieux. Il eût été ministre s'il l'eût voulu, mais il n'eut d'autre ambition que de résister à l'abaissement de son ordre et de se raidir contre la platitude et la servilité des courtisans. S'il désira l'ambassade d'Espagne, en 1721, pour négocier le double mariage du jeune Roi Louis XV avec une infante, et d'une fille du régent avec le prince des Asturies, c'est qu'un intérêt de famille l'appela au-delà des monts.

Sa mission remplie, il revint en France avec le titre de Grand d'Espagne. Ce fut son dernier acte de représentation. Trop frondeur pour accepter un rôle dans le ministère du pusillanime Fleury, il se retira dans ses terres et mourut à Paris le 2 mars 1755.

Après sa mort, ses Mémoires, dont on redoutait les divulgations indiscretes, sortirent des mains de sa famille et furent soigneusement cachés. Un de ses frères en avait heureusement conservé plusieurs copies, mais ce ne fut qu'en 1788 qu'il en parut pour la première fois un abrégé.

Charles de Saint-Simon de Rouvroy, frère du précédent, évêque d'Agde, membre de l'Académie des Inscriptions, n'est célèbre que par la collection qu'il fit des meilleures éditions des classiques Grecs et Latins. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire et sa bibliothèque, acquise par le médecin Barthez, fut léguée par ce dernier à l'École de Médecine de Montpellier.

Nous n'avons rien à dire de Maximilien-Henri de Saint-Simon, sinon qu'il fut l'auteur d'une histoire des Jacinthes et de leur culture; mais il ne nous serait pas permis de terminer cette étude sans consacrer quelques mots à Claude-Henri, comte de Saint-Simon, l'une des figures les plus originales des temps modernes.

Peu d'existences ont été aussi aventureuses, aussi tourmentées, aussi excentriques que celle du Fondateur de l'École Industrielle. Né en 1760, élève de d'Alembert, à dix-neuf ans, il envoyait au vice-roi du Mexique, un mémoire sur la jonction des deux Océans par l'Isthme de Panama. Partisan des idées libérales qu'embrassèrent avec zèle les jeunes seigneurs de la Cour de Louis XVI, il se voua de bonne heure à la cause de l'indépendance américaine. Il servit sous Washington et à vingt-trois ans, il était colonel. — « La guerre, en elle-même, ne m'intéressait pas, écrivait-il déjà à cette époque. Étudier la marche de l'esprit humain pour travailler ensuite au perfectionnement de la civilisation, tel est le but que je me proposais. »

Fait prisonnier, en 1781, avec de Grasse, il revient en France et quitte la carrière militaire pour se jeter dans la spéculation. La Révolution française le trouve en Espagne, occupé à la création d'un canal destiné à faire communiquer Madrid à la mer. De retour à Paris sous la Terreur, un mandat d'amener est lancé contre lui par suite d'une ressemblance de nom. Pour que son hôte ne soit pas inquiété il se constitue prisonnier et ne recouvre la liberté qu'au 9 thermidor après onze mois de détention.

En 1797, la période commerciale de sa vie étant close, il réalise sa fortune et aborde la période scientifique et expérimentale.

Pour s'initier aux éléments de la science, il se fait écuyer à la manière des grands seigneurs, attirant chez lui des professeurs. Il tient table ouverte et y reçoit des physiciens, des chimistes, des astronomes, semant l'or autour

de lui pour s'instruire. Puis il entreprend une tournée européenne, visite l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse, et se marie avec M^{lle} de Champgrand, au retour de ce pèlerinage scientifique, afin, nous dit-il, d'avoir un état de maison, donner des fêtes et de pouvoir étudier de près l'influence que peuvent exercer les plaisirs du monde sur l'esprit et le moral des savants. Expérience coûteuse dans laquelle il se ruina complètement. Parvenu aux dernières limites du dénûment et de la misère ce grand seigneur demande du pain à la science dont il a été le Mécène. C'est alors qu'il composa son « Introduction aux travaux du XIX^e siècle, » qui fut suivie de ses mémoires sur la gravitation et sur la science de l'homme.

Mais bientôt, surexcité par un labeur gigantesque, l'homme du monde, le grand seigneur devenu publiciste est emporté par la fièvre de son cerveau en ébullition; il déserte la pratique pour recourir à la chaire, s'attribuant la mission d'évangéliste et de prophète.

En proie au besoin, accablé de dettes, épuisé par la maladie, réduit à vivre d'eau et de bouillon, ce hardi penseur ne perd jamais son calme ni sa sérénité. Comme les hommes de grande race dont il descendait, il mourut sur la brèche, et au moment où couché sur son lit d'agonie, dans un entretien avec ses confidents, il prononçait les mots : *L'avenir est à nous!* l'ange de la mort vint le toucher du doigt et lui prouva qu'ici-bas l'avenir n'est à personne, mais à Dieu.

PAUL LÉLU

Les Fouilles de M. F. MOREAU en 1891

Supplément à l'Album Caranda.

Dans ce supplément qu'il vient de nous adresser, M. Fr. Moreau a ajouté 16 nouvelles planches, dont deux doubles, aux 195 planches précédentes. Nous l'avons déjà proclamé : l'Album Caranda est un monument.

L'intérêt, vous le savez déjà par la communication que je vous ai faite l'an dernier et, surtout, par l'excellente notice de notre collègue, M. Dupont, l'intérêt, dis-je, se porte tout naturellement sur le fameux mors de bride découvert dans le parc de Fère, associé à un bridon et qualifié *mors asiatique*. Avant de déterminer l'objet, M. Fr. Moreau avait fait une enquête qui n'avait rien appris de définitif.

« Les spécialistes les plus autorisés de France, de Belgique, d'Italie, de Londres, d'Athènes, de Moscou affirmaient que c'était pour la première fois qu'ils avaient ces harnachements sous les yeux. Nous connaissons déjà le jugement de M. Bertrand, conservateur du Musée de Saint-Germain, qui les regardait comme « objets anciens, de forme inusitée, mais ne rappelant ni les mors du moyen-âge, ni les mors romains ou gaulois. M. Morel, l'heureux explorateur des anciennes nécropoles champenoises, en avait trouvé un similaire dans la circonscript-

tion de l'ancien camp d'Attila et l'avait hardiment qualifié de *mors asiatique*, il était même tenté, ce me semble, de le faire remonter à l'Invasion des Huns.

Mais, voici que le Musée de Chalon-sur-Saône possède un mors analogue, reproduit dans notre Album, p. 125 *bis*, portant la mention : « mors de cheval en fer provenant des Sarrasins, trouvé à Étrigny (Saône-et-Loire), en 1874, dans la fondation d'une tour du xv^e siècle. M. le colonel Robert, directeur du Musée d'artillerie, n'hésite pas à se prononcer : ce sont des mors de bride de type arabe que des Européens auront rapportés d'Orient ou d'Afrique. Cette interprétation, notre vénérable Président d'honneur l'accepte bien volontiers, met fin à l'enquête; nous aurions mauvaise grâce à nous montrer plus difficile; plus indiscrets. Tout est bien qui finit bien.

Une intéressante discussion a eu lieu, au dernier Congrès de la Sorbonne, sur l'usage des armes et objets en fer et en bronze ou airain. Nos savants les plus autorisés — nos maîtres — avec citations à l'appui, prouvent que non-seulement le fer a été employé dès les premiers âges (Tubal-Caïn pour ne rappeler que ce souvenir biblique), mais qu'il a continué à être en usage, alors même que la difficulté de l'épurer a fait rechercher un composé, un alliage plus commode, (cuivre et étain), de là l'airain qui, je le reconnais, a été promptement répandu. Ces réflexions me sont suggérées par le titre de la planche 127^e : Débuts de l'âge de fer « qui va remplacer le fer dans un grand nombre d'industries. » D'après ce qui précède, co-exister serait plus juste, ce semble; je sais bien que Michel Chevalier a écrit « que le fer était extrêmement rare dans la civilisation antique » et l'illustre chimiste Thénard « que l'on peut jusqu'à un certain point, mesurer la civilisation

d'un peuple à la quantité de fer qu'il consomme. « A ce titre nous sommes en cette fin de siècle *rudement* civilisés, et de récentes merveilles : la tour Eiffel, le Palais des machines semblent être le dernier mot d'une civilisation... ferrée. Quoi qu'il en soit, je me range à l'avis des Messieurs de la Sorbonne et tout en reconnaissant que l'usage du bronze a prédominé, reconnaissons que le fer a été employé concurremment.

Mais revenons à cette planche 127 où tout est en fer « qui vient de faire son apparition » : poignards, lance, javelot, flèche, fibules, bracelet et... un rasoir qui paraît être un véritable instrument de torture. C'est aussi aux grévières de Ciry-Salsogne qu'appartiennent ces beaux vases de formes et de dimensions différentes, d'ornementation variée, à décors incisés rehaussés d'une couleur rouge (Pl. 128 à 135) ainsi que des fragments de poterie quadrillée décelant l'habileté d'un véritable artiste. Dans ces sépultures gauloises, les corps inhumés à 0^m60 seulement de profondeur étaient associés, comme d'ordinaire, à des torques, à des bracelets, à des fibules.

La visite, commencée en 1840, au cimetière gaulois de Ciry-Salsogne, dans un quartier spécialement affecté aux sépultures de femmes, a été poursuivie heureusement en 1891 et a amené la découverte d'ornements d'une rare conservation, d'un travail véritablement remarquable : torques à torsades, bracelets, fibules, anneaux, perles, boucles d'oreilles, enfin tout ce qui constituait la parure « d'élégantes gauloises » (Planches 136 et 137).

Une coutume touchante que l'on retrouve chez la plupart des peuples de l'antiquité — et qui s'est perpétuée — est celle qui faisait placer dans la tombe, à côté de la dépouille mortelle, les objets qui avaient été chers aux dé-

funts : les armes du guerrier, les bijoux de la femme élégante ainsi que les jouets, à l'usage de l'enfant. Tout près de lui, à sa portée, pour ainsi dire, se retrouvait ce qu'il avait le plus aimé, ce qui l'avait le plus amusé pendant sa vie, voyez la planche 38, des figurines emblématiques, des poupées. La collection Tudot, au musée de Moulins, en renferme de nombreux échantillons. A Celles-sur-Aisne nous en voyons deux échantillons — c'est pour la première fois, ce me semble, qu'on les enregistre dans les fouilles de M. Moreau — une poupée, un coq sur son perchoir. Les pauvres suivaient cet exemple et des grelots, des billes, des balles, etc., étaient dans la main de l'enfant arraché trop tôt à l'affection des siens.

Une curieuse étude qui se recommande à l'attention des archéologues termine le supplément de cette année ; « Les marques de fabrique. » Les céramistes grecs signaient leurs œuvres de leur nom suivi du mot *époièsen* ou *égrapsé* ; les latins du mot *fecit* ou de l'initiale *F*. Parfois le nom propre est au génitif suivi du mot *manu* ou simplement *M* ; souvent aussi on voit la lettre *O* pour *ex-officinâ*. M. Fr. Moreau a pu faire restituer cinq vases en terre rouge dont l'un porte distinctement la marque REGULIM (pour *Reguli manu*) marque que M. Schuermans, dans ses Sigles figulins, a reproduite trois fois.

En terminant, je crois devoir recommander à la Société l'étude de l'importante trouvaille faite par M. Philippe Delamain à Herpes, commune de Courbillac, près Jarnac (Charente). Il s'agit d'un vaste cimetière mérovingien, wisigothique, dit M. de Baye ; déjà six cents sépultures ont été explorées et ont produit une quantité considérable de vases, de bijoux qu'il est intéressant de comparer avec la riche collection de notre vénéré Président d'honneur. (Voir Soc. arch. et hist. de la Charente — année 1890 et Atlas de 26 planches).

MOULIN

DÉCOUVERTE D'UN ATELIER PRÉHISTORIQUE

A TRUGNY

*A Messieurs les Membres
de la Société historique et archéologique
de Château-Thierry.*

MESSIEURS,

Le 3 mai dernier, en parcourant la ligne en construction de Bazoches à Armentières dans la partie comprise entre Saponay et Trugny, j'aperçus, sur le territoire de cette dernière localité, des éclats provenant de la taille du silex, disséminés sur le sol de la tranchée pratiquée dans le sable et sur les terres rejetées de chaque côté de la voie.

A cette date, la tranchée avait 10 centimètres environ de profondeur. Je me trouvais dans un atelier de fabrication traversé par la ligne en construction. Je me mis à explorer les pièces de terre se trouvant de chaque côté de la ligne et, sur un parcours d'environ 100 mètres, je rencontrai, sur le sol, des silex taillés. J'en fis une bonne récolte. Je recueillis des pointes, des lames, des grattoirs, des nuclei. Je venais d'abandonner le principal centre de l'atelier et commençais à suivre le sentier latéral à la voie pour rentrer à Fère lorsqu'une belle pointe de flèche s'offrit à moi.

Elle se trouvait sur le sol même du sentier, sur le sable. Elle avait sans doute été foulée aux pieds et par un heureux hasard, elle était dans toute son intégrité et n'avait subi aucune détérioration. C'est une petite flèche triangulaire, à pédoncule et barbelures équarries, de la couleur du sable, mesurant 12 millimètres du pédoncule à la pointe, représentant un produit de la plus grande perfection de l'art préhistorique (fig. 1).

Le 14 de ce mois, je retournai visiter l'atelier de Trugny et j'en revins comme la première fois avec une collection variée de silex. Parmi les pièces que j'ai trouvées ce jour-là, je citerai : une pointe de flèche à base rectiligne de forme triangulaire presque équilatérale, en silex blanc comme le sable, mesurant 17 millimètres de la base à la pointe (fig. 2). Une pointe de flèche typique de Fère-en-Tardenois, (fig. 3). Une autre pointe de flèche à base rectiligne et à angles arrondis, longue, ayant la pointe cassée (fig. 4); plus 2 hachettes.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous faire la présentation de divers échantillons de silex que j'ai trouvés lors de mes deux explorations à l'atelier de Trugny. En général, ces produits sont similaires à ceux des autres ateliers que j'ai découverts à Fère-en-Tardenois et aux environs de cette ville. Absolument comme dans ces derniers ateliers, les pièces sont remarquables par leurs petites proportions, leur extrême finesse et leur bon état de conservation. Cet atelier était plus spécialement réservé à la confection des diverses variétés de flèches.

L'atelier préhistorique de Trugny est situé lieudit le Bois de la Bordure, La Bordure, le Bois des Brusses, les Grèves, au bord d'un plateau dominant la vallée de l'Oureq, sur la rive gauche et à 500 mètres environ de cette rivière et à 400 mètres des premières maisons de Trugny. Il se trouve délimité vers le Nord et l'Est par la route de Trugny à Fère; vers le Midi, un peu en delà de la ligne en construction et vers l'Ouest, par le petit bois de

la Bordure. Il a son point central établi sur le sable, à environ 100 mètres dudit bois, dans une pièce actuellement en culture d'avoine, appartenant à M. Laure, de Trugny. L'ensemble de cet atelier occupe l'emplacement du Bois de la Bordure ou des Brusses qui fut presque entièrement défriché vers 1860 et peut avoir une surface d'environ 10 hectares.

La découverte de l'atelier de Trugny semble confirmer l'idée que j'ai émise dans une précédente communication que : Les ateliers préhistoriques du canton de Fère-en-Tardenois se rencontrent généralement sur le versant de petits coteaux ou à la naissance des plateaux, à proximité d'une fontaine, d'une source, d'un étang ou d'un cours d'eau et qu'ils sont presque toujours établis sur le sable.

VIELLE .

Fère-en-Tardenois, le 28 juin 1892.

LE CONGRÈS D'ORLÉANS

A vol d'oiseau.

Je n'ai pas la prétention, messieurs, de vous présenter aujourd'hui et dans l'ordre où elles ont été faites, les visites, excursions et conférences de la 59^e session du Congrès archéologique de France, tenue à Orléans le 22 Juin. Si vous le désirez, pour la prochaine séance, je suis tout prêt à m'exécuter — mes notes me le permettent — mais, aujourd'hui, au lendemain, pour ainsi dire de la dislocation du Congrès, cette communication serait prématurée ; un compte-rendu convenable exigerait du temps, du soin et puis, on voit mieux les choses à distance — *summa sequar fastigia rerum*. (Virgile).

A Orléans, tout est à Jeanne d'Arc : statues de Jeanne d'Arc, rue de Jeanne d'Arc, bijoux populaires, gravures, musée et prochainement, sans doute canonisation de la Pucelle. La « bonne ville » a pour la gente Lorraine, une affection, une reconnaissance que le temps est loin d'affaiblir ; les siècles s'écoulent et la population fête Jeanne d'Arc toujours avec le plus grand enthousiasme. Les derniers événements de 1870 dans lesquels Orléans a joué un rôle si patriotique ; les monuments qui se transforment, les mœurs qui se modifient, rien n'a pu amoindrir le culte de la vierge de Domremy ; rien n'a pu — je le dis tout bas, diminuer la haine envers l'Anglais. On l'a bien compris, ce

me semble, puisque deux insulaires seuls s'étaient joints au Congrès — il y en a un plus grand nombre habituellement et l'un d'eux, fonctionnaire, au moment où les toasts ont commencé à la fin du banquet du 25 Juin, n'a pas hésité à dire : « Il faut nous pardonner, il y a déjà quatre siècles et demi que cet événement est passé ; je bois à la santé de la France ! »

Il y avait 52 églises ou chapelles autrefois à Orléans, nous dit M. Tranchau, ancien inspecteur d'académie, ancien président de la Société archéologique orléanaise — Excusez du peu. Il en reste encore pas mal : Sainte-Croix, la Cathédrale, qui gagne beaucoup à être vue le soir quand les lignes de son portail et de ses tours se profilent par un coucher de soleil ; elle fait alors un fort bel effet à l'extrémité de la rue Jeanne d'Arc ; Saint-Euverte ; Saint-Aignan avec sa crypte dont la date a été l'objet de discussions animées ; Saint-Paterne, en reconstruction, style roman, dont le chevet s'élève à l'extrémité du nouveau boulevard ; Saint-Paul ; Saint-Pierre du Martroi que l'on prendrait pour la chapelle du Lycée ; Saint-Pierre-le-Puellier, avec son gigantesque retable — que l'on ne savait où loger — et son Christ d'une exécution bien peu artistique ; Notre-Dame de Recouvrance ; la Chapelle du grand séminaire, dont on admire les belles boiseries ; au-dessous, la crypte de Saint-Avit, date aussi bien controversée ; est-elle mérovingienne ? est-elle carlovingienne ? l'une et l'autre, comme à Saint-Aignan ; partie ou substruction d'une époque, élévation et colonnes d'une autre. Il était fort intéressant, je vous assure, d'assister aux joutes de nos savants maîtres MM. de Lasteyrie, Courajod, Anthyme Saint Paul, de Marsy, Palustre, etc.

Outre ses cryptes, Orléans a ses catacombes : par un accord admirable, les habitants redoutant les Anglais ont construit des caves se reliant entr'elles et embrassant toute la cité ; pendant les guerres, elles servaient de refuge.

Un autre ennemi de l'Orléanais, c'est le Huguenot. En

parcourant la campagne, on s'étonne de voir des églises d'une certaine importance, ayant au-dessus d'un tronçon de tour un clocheton bizarre. M. Palustre — je ne le croyais point aussi gai — nous disait à ce sujet : c'est l'architect qui a tenu à signer ses œuvres à sa façon — et que nom a ce bâtisseur — Lancelot... parce que cet édifice a la forme d'une seringue. » C'est à ne plus croire aux savants !

Aux monuments civils et religieux d'Orléans, je joindrai ceux que nous avons visités : Beaugency, ville bien curieuse avec son donjon, son église fortifiée, son ancien château qui a servi d'asile à Valentine et à Dunois, avant de servir de dépôt de mendicité, son port fameux et son hôtel-de-ville, renaissance, chef-d'œuvre de Viart ; Cléry qui renferme une statue — peu fidèle — de Louis XI ; Saint-Benoît, église monumentale précédée d'un narthex, d'un porche à triple rang de colonnes et sous lequel toute la population aurait pu s'abriter ; Pithiviers et son clocher aigu qui se perd dans les nues ; Châteauneuf qui rappelle le fastueux duc de La Vrillière ; le monument qui lui a été élevé dans l'église est de l'école du Bernin, mais non du chevalier lui-même, comme on le dit à tort : la statue du duc est fort belle, l'ange qui le soutient ou semble l'emporter vers le ciel est médiocre ; les deux figures qui l'accompagnent sont bizarres, « deux bustes, en forme de cariatides et se terminant par des têtes de mort ; c'est plus que lugubre. Ce qui reste du château du puissant ministre ne répond guère à celui du xvii^e siècle ; l'aspect est grandiose, le parc splendide ; une galerie de tableaux, dont M^{lle} Parent, la propriétaire, fait gracieusement les honneurs, renferme quelques œuvres assez belles.

Il est rare que le moindre voyage n'amène un épisode, à plus forte raison, quand on est toujours sur les routes ? Une personne... avait insisté pour que le Congrès allât voir une superbe mosaïque, disait-elle, datant du vi^e ou vii^e siècle et qu'elle avait acquise. C'était une fort belle

mosaïque, il est vrai, de dimensions restreintes, mais achetée à Rome il y a quelques années et faite dans cette ville (en 1825) ou à Venise par un mosaïste dont c'est le métier. Je vous laisse à penser la déception !

Ah ! par exemple : ce qui n'a point été une désillusion, c'est notre visite à Germigny-les-Prés qui a la seule église mérovingienne authentique de France ; c'est M. Courajod qui l'assure et on peut le croire ; aussi était-on attentif à ce qu'il disait sur la construction, le déambulatoire et la fameuse mosaïque, vraie celle-là, qui décore la conque de l'abside principale. Seulement, hélas ! il y a aussi un seulement : la couverture vient d'être refaite en tuiles modernes ! *Lugete, gentes!!*

L'Hôtel-de-Ville d'Orléans est l'ancienne demeure du bailli Groslot ; rien d'élevé, rien de grand, rien de monumental ; c'est une belle maison renaissance à laquelle pour les besoins du service on a annexé deux habitations voisines. Une reproduction de la statue de Jeanne d'Arc de la princesse Marie d'Orléans orne l'entrée ; à l'intérieur de belles salles richement décorées, des cheminées trop dorées notamment la salle des mariages ; à gauche et reliée à l'hôtel est la maison Hardoiameau, léguée à la ville ; c'est dans l'une des salles de cette maison que le Congrès a tenu ses séances. Le jardin qui l'accompagne est peu étendu, mais fort bien aménagé ; la municipalité, à la demande de la Société archéologique y a fait établir les vestiges de l'ancienne chapelle Saint-Jacques, style ogival fleuri ; il y a là un petit cloître ravissant.

L'ancien Hôtel-de-Ville, sur la place de la République a été aménagé pour les musées. L'aménagement de ces musées a demandé bien du soin ; les salles sont trop restreintes, les tableaux sont les uns sur les autres et il y en a de fort beaux ; quant au Musée Archéologique, il est l'orgueil du vénérable abbé Desnoyers qui a donné tout son temps, tout son argent pour recueillir et mettre en ordre, ces belles collections ; je n'en dirai rien autre chose

qu'il a été trouvé récemment deux sangliers en bronze de grandeur naturelle, non loin de la voie romaine qui, aboutissait au pont de Genabum ; Genobum et Jeanne d'Arc, ce sont les deux préoccupations de l'abbé Desnoyers ; il méritait de réussir, il a réussi. D'après les dernières trouvailles faites près des ruines de l'ancien pont celtique, il résulte évidemment qu'Orléans avant d'être baptisé par l'empereur Aurélien, s'appelait Genabum, n'en déplaise aux récalcitrants de Gièn. En a-t-il été question de Genabum ! Comme César a été mis à contribution et commenté de toutes façons ! Jeanne d'Arc a été aussi le culte du savant abbé que je ne puis mieux comparer qu'à notre vénérable Président d'honneur : il est cependant plus jeune puisqu'il ne compte que 87 printemps. Mais, quelle vivacité ! quelle netteté dans les idées ! J'ai pu l'entretenir un instant au milieu des merveilles du musée qu'il a créé ; quand on lui parle de Jeanne, de ce qu'il a fait pour elle : « Ne devais-je pas faire ce que j'ai fait ? Elle a sauvé la France et toutes les fois que l'on m'en parle, je suis transporté. »

La Société d'Orléans tient ses séances dans la salle des thèses de l'Université, superbe petite salle ogivale, admirablement disposée, un vrai bijou : j'ai trouvé sans peine nos *Annales* dans la bibliothèque qui entoure la salle.

Je ne vous ferai pas grâce des maisons historiques : hôtel Boucher où logea Jeanne d'Arc — il y a un anachronisme bien apparent — l'hôtel est Renaissance et affecté à une école publique ; maison Agnès Sorel, bien à tort ; maison François I^{er} qu'habita la duchesse d'Étampes ; maison Diane de Poitiers (annexe du Musée) ; la vieille Intendance, le Châtelet (ancien Palais de Justice et ancienne prison), qui ne tardera point à disparaître sous la masse de terre que l'on accumule sur la place du marché ; deux maisons contiguës dont l'une porte encore son enseigne ; « à l'Ours, » bas-relief encastré dans le mur ; toutes ces maisons sont de la Renaissance.

Le plus vieux monument d'Orléans est la Tour-Blanche — ainsi nommée parce que ses pierres sont noircies par le temps — tour à base romaine, située à une extrémité de l'ancien rempart de la ville. Un habitant curieux, ami de son pays, M. Foucault, a acheté cette tour, l'a rétablie avec autant de fidélité que d'intelligence et, pour donner une idée de ce qu'était une tour ancienne, il en a construit un modèle qui se démonte afin de pouvoir en examiner toutes les parties; ce spécimen mesure 1^m50 à peu près de hauteur. Dans cette partie de la ville ancienne, nos guides à chaque instant nous préviennent que nous foulons aux pieds les sépultures des romains ou des mérovingiens; de nouvelles trouvailles viennent chaque jour s'ajouter à celles que le Musée renferme ou que les collections particulières ont déjà classées.

Puisque j'ai parlé d'une tour romaine, d'une tour de défense, il me semble que c'est le moment d'ajouter à ce que j'ai dit du château-fort de Beaugency, quelques mots sur le château en ruine de Yèvres-le-Châtel. Ces ruines sont imposantes; plusieurs de mes compagnons les compareraient à celles de Coucy. Yèvres était un château royal, et quand le roi Philippe I^{er} voulut pourvoir à la défense de ses domaines il fit rétablir nombre de forteresses et notamment Yèvres qui était sur les confins de l'Orléanais.

Je terminerai ce rapide et insuffisant exposé en disant un mot de ce que j'appelle, mes pèlerinages : Saint-Mesmin et son magnifique établissement scolaire évoque le souvenir du grand évêque Mgr Dupanloup; nous étions guidés dans notre visite par d'anciens élèves de Saint-Mesmin qui ne parlent qu'avec la plus touchante vénération de ce vaillant défenseur de l'éducation chrétienne; Malesherbes que les souvenirs de Châteaubriand et du célèbre défenseur de Louis XVI rendent plus intéressant que les amours de Henri IV avec la châtelaine Gabrielle d'Entraygues; on ne peut voir sans émotion le bureau où le grand écrivain composa *Atala* et *René*, et surtout la

chambre où le grand citoyen fut arrêté pour être conduit à l'échafaud. Qu'est-ce après cela que de beaux tombeaux des sires de Balzac, ou de la superbe tapisserie : le triomphe de la renommée sur la Mort ?

Blois, le château historique dont les différents styles rappellent tant d'époques de notre histoire ; sa salle des Gardes, son magnifique escalier, le couloir où fut assassiné le grand Henri de Guise, la cheminée où il fut brûlé le lendemain avec le cardinal son frère afin qu'il ne restât rien de ces hommes qui avaient tant inquiété le faible roi ; puis Chambord, ces années dernières encore lamentable, véritable tombeau d'une royauté disparue, aujourd'hui renaissant peu à peu de ses ruines grâce à une intelligente direction. Que de pensées suscite la vue des objets, tableaux, statues, meubles dont on fait un musée précieux ! Le meilleur accueil nous y a été fait par l'intendant, M. le comte de Prémarey ; l'architecte du château était chargé de nous renseigner, de nous guider. Je le répète : c'était pour moi un vrai pèlerinage.

MOULIN

LE CONGRÈS DE LA SORBONNE

Mardi 7 Juin 1892

PREMIÈRE PARTIE

La séance d'ouverture se tient dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne sous la présidence de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale. Le fond de la salle est occupé par cette magnifique fresque de Puvis de Chavannes qui donnera samedi à M. Bourgeois, ministre de l'Instruction publique, l'occasion de faire les rapprochements les plus délicats, les plus spirituels des commentaires profonds et gracieux.

M. Delisle a la voix un peu sourde pour un vaisseau aussi spacieux ; on l'écoute avec d'autant plus d'attention qu'il jouit de l'estime, de la sympathie la mieux méritée, C'est un savant historien, véritable bénédictin dont l'opinion fait autorité. « Une seule innovation, annonce-t-il, a été introduite. L'administration a cru devoir arrêter d'avance, au moins dans les lignes générales, l'ordre des lectures et des discussions. Cette mesure aura pour effet, nous l'espérons, de donner à de plus nombreux auditeurs

la facilité d'assister aux séances dans lesquelles seront traités les sujets qui se rattachent à leurs études de prédilection.

Les recherches que nous poursuivons, surtout dans les questions d'histoire et d'archéologie sont assez arides..... elles n'attirent point les foules et n'intéressent qu'un nombre très limité de connaisseurs et d'initiés. »

C'est bien vrai... seulement, il arrive encore que des auteurs inscrits ne répondent point à l'appel de leurs noms et que des œuvres non annoncées viennent grossir le programme de chaque séance.

On va bien le voir...

Comme l'année dernière, j'ai été fidèle à l'archéologie... M. Lélou vous parlera de ce qu'il a entendu à la section d'histoire et de philologie, et mon fils des graves questions qui ont été abordées à la section des sciences économiques et sociales.

Cette première séance pourrait s'appeler « la Journée des abbés » ; nous ne nous plaignons pas ; nous regrettons seulement que les villes de notre diocèse ne suivent pas l'exemple donné par Lille, Embrun, Avignon, Limoges, Moissac, Saint-Claude, etc.

Ainsi nous entendons M. l'abbé Delhaisnes, président de la Commission historique du département du Nord, donner d'intéressantes explications sur les richesses artistiques que renferment plusieurs églises de l'arrondissement de Lille ; tabernacles, statues, croix processionnelles, cloches, grilles, broderies ; il a relevé 148 tableaux dont plusieurs ne sont pas dépourvus de mérite, 2 rétables, 4 fonts baptismaux dont ceux de Gondécourt, du xii^e siècle, la croix et le reliquaire de Bousbecque du xiii^e ; châsse limousine du xiv^e avec armoiries de Guiselin, l'ostensoir de l'hospice de Strappaert, etc. Le département du Nord

a résolu de reproduire par la gravure ou la photographie la plus grande partie des objets dont M. le chanoine Delhaisnes vient de donner une courte description. Le président de la section, M. Anatole de Montaiglon, après avoir félicité le vénéré archéologue, dit qu'il serait à désirer que chaque département suivit l'exemple du Nord.

M. l'abbé Requin, de la Société d'Avignon, prouve, par des textes authentiques que la tombe d'Alain Chartier se trouve dans l'église des chanoines de Saint-Antoine. Ce qui avait déterminé M. de Beaucourt à contester l'authenticité de cette sépulture, c'était le titre d'archidiaque de Paris donné à l'illustre normand. Mais le frère d'Alain, Guillaume Chartier fut évêque de Paris et, assure M. de Montaiglon, il n'y a point à douter qu'il n'ait revêtu son frère de cette dignité. On se demande, cependant, pour quelle raison Alain a été inhumé à Avignon ; la date de sa mort avait été longtemps incertaine, 1458 ? elle se trouve maintenant tout à fait fixée par la découverte de M. l'abbé Requin.

Le trésor de l'église d'Embrun était considérable si l'on en juge par l'inventaire qui en avait été dressé en 1355 et renfermait une belle statue en argent du premier évêque Saint-Marcellin. Cette étude de M. l'abbé Guillaume, archiviste du département des Hautes-Alpes a été lue, à voix trop basse, par M. de Montaiglon. Il fallait faire de grands efforts d'attention pour saisir quelque chose de la description de « l'Ymaige de Mgr Marcellin, patron d'Embrun. »

M. l'abbé Arbellot, de la Société du Limousin, doit comme l'abbé Delhaisnes donner un grand intérêt aux sujets qu'il traite. On vient de découvrir à Ausiac, village situé près de Saint-Laurent-les-Églises (Haute-Vienne) des débris de colonnes antiques. Il est probable qu'il y avait

là un temple de Jupiter. La légende est venue se mêler à l'histoire : On raconte que Saint-Martial afin d'amener le peuple à abandonner le paganisme obtint de Dieu, par ses prières, que le temple païen fût renversé, l'idole brisée. Les fouilles se continuent à Ausiac et tout porte à croire qu'on est en présence d'une cité gallo-romaine qui a disparu.

A trois mètres de profondeur, près de l'hospice de Limoges, M. l'abbé Arbellot a découvert un coffret original formé de plaques d'un verre assez épais et renfermant encore des cendres. Cette trouvaille absolument unique intrigue fort les savants.

M. de Montaiglon est, incontestablement, un grand savant; mais puis-je dire, sans irrévérence, que c'est un lecteur... que l'on n'entend guère. Notre ami, M. Pilloy étant absent, c'est le président qui a lu, de la voix que l'on sait, la notice sur « les plaques ajourées carolingiennes au type des dragons tourmentant le damné » plaques du IX^e siècle et qu'il ne faut pas confondre avec les boucles de ceinturon. Suivant M. Pilloy, elles servaient à suspendre les instruments dont se servent les ouvrières, et le type du dragon a été fréquemment reproduit sur des chapiteaux, des frises, des arcivoltes. Malheureusement, les dessins manquaient... Or, nous savons que si M. Pilloy est un habile et heureux archéologue, il est aussi un bien habile dessinateur. Le lendemain, sans refaire son travail, M. Pilloy armé de ses planches a donné les explications les plus complètes. Quelques critiques sérieuses, bienveillantes ont été faites à l'auteur: on a contesté l'interprétation symbolique et l'emploi des susdites boucles; mais quoi qu'il en soit, M. Pilloy est un infatigable travailleur qui honore la Société de Saint-Quentin. Ah! s'il était des nôtres!!!

Mercredi 8 juin 1892

La première lecture n'était point annoncée... comment aurait-elle pu l'être ? M. Bertrand rend compte de l'heureux résultat de fouilles faites ces jours-ci ; c'est donc de l'imprévu ; je vous l'avais dit. A Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) les restes d'une officine de potiers-modeleurs et des spécimens qui se rapprochent de ceux qui ont été trouvés à Vichy (Allier) et qui forment une partie notable de musée céramique de la ville de Moulins ; plusieurs moules à figurines, (signés VRBICVS) à poupées... vous en trouverez une fort curieuse dans le supplément à l'Album Caranda que M. F. Moreau vient de nous faire remettre — M. Bertrand exhibe des bagues, des bracelets, dont l'un en pierre schisteuse, d'autres bijoux découverts dans une cachette à Sauvagny-le-Comtal (Allier), deux épieux en fer et enfin un dessin d'une mosaïque romaine retrouvée, il y a peu de jours, au Pont-d'en-Haut, commune de Bourbon — l'Archambault. Les fouilles se poursuivent et il y a tout lieu d'espérer qu'elles permettront d'amener au jour un grand nombre d'objets, car la partie explorée ne mesure qu'une superficie restreinte.

Cette lecture a été faite d'une façon fort intéressante ; l'assistance y prêtait la plus grande attention et a prouvé par ses applaudissements qu'elle savait reconnaître le mérite du savant membre de la *Société d'Émulation de l'Allier*. Les épieux surtout ont été curieusement examinés ; leur forme insolite a déterminé M. l'abbé Arbellot à demander à les comparer avec ceux de la collection de Limoges.

L'aqueduc de Flourzies avait, selon M. Chevalier d'Avesnes, une très grande importance ; ce n'était pas une masse imposante comme le Pont du Gard, mais un conduit de 20 kilomètres dont bien des parties subsistent en-

core et destiné à amener l'eau à Bagiacum (Bavay) ville romaine puissante tout près de laquelle César a battu les Nerviens. Cet aqueduc empruntait les eaux de plusieurs fontaines ou sources ; à l'une d'elles « Saint-Éloi » se continuent des pèlerinages suivis. Le point terminus était au centre de Bagiacum, le bassin se voit encore avec son appareil. M. Chevalier est un étymologiste, il tient à prouver que Flourzies, un hameau modeste, était autrefois un séjour enchanteur, que la déesse Flore y avait des autels, de là son nom... je le veux bien...

DEUXIÈME PARTIE

L'exemple de M. Frédéric Moreau est contagieux : je vous signalais, dans un compte-rendu récent, les fouilles couronnées de succès faites par M. Delamain au cimetière wisigothique de Herpes (Charente). Après avoir exploré 600 sépultures M. Delamain, pour accompagner son intéressante étude sur cette nécropole, a édité un superbe album qui figure bien à côté de celui de Caranda.

A la Sorbonne, cette année, les fouilleurs étaient en nombre et, si vous le voulez bien, je leur consacrerai la première mention dans cette modeste revue, sans m'astreindre à l'ordre des séances.

D'abord, M. Ducourtieux, de la *Société du Limousin*, a mis au jour, dans un cimetière qu'il a découvert à La Courtine, non loin de la ville de Limoges, cimetière faisant autrefois partie du monastère de Saint-Martial, d'assez nombreuses sépultures dont la chronologie peut facilement s'établir. Ce cimetière, en effet, n'a pas cessé d'être

en usage depuis l'époque romaine jusqu'au XIII^e siècle ; les tombes, comme il a été remarqué bien des fois dans nos anciens cimetières, se superposaient en trois couches et avec le mobilier funéraire habituel aux générations qui s'étaient succédé. Trois inscriptions gallo-romaines ont été retrouvées ; déjà en 1790, plusieurs monuments avec leurs inscriptions avaient été mis à jour lors de la démolition des fondations de la basilique Saint-Sauveur. Certains objets prouveraient que là, comme à Pompéi et ailleurs, le culte de Vénus n'était point ignoré.

C'est à Loizy-en-Brie, canton de Vertus (Marne) que M. Morel, toujours heureux dans ses recherches, a exhumé des bracelets travaillés avec art ; l'un d'eux, d'un type inédit, se compose de deux cercles superposés et soudés ensemble. Quant à la fibule de *forme originale*, dit M. Morel, il faut en rabattre, le similaire se trouve dans l'album de M. Fr. Moreau et avec une allusion sarcastique à l'adresse de l'industriel qui a pris un brevet pour avoir trouvé les « épingle de nourrices. » Ce qui est original, par exemple, et ce qui révèle peut-être une influence étrangère, c'est cet autre bracelet, orné de trente têtes humaines. M. Nicaise est d'avis que c'est l'Étrurie qui a fourni cette idée.

Depuis plusieurs années les cimetières de la Marne ont trouvé des explorateurs vigilants : MM. de Baye, Fourdrignier, Bosteaux, Morel et Nicaise, entr'autres ; ce dernier, dont la collection, paraît-il, est déjà remarquable, a recueilli à Mairy-sur-Marne, canton d'Eucy-sur-Coole, des vases et des verres nombreux, d'une fabrication rudimentaire, d'une forme peu artistique, et remontant au XI^e siècle. A Dommartin-Lettrée, canton de Sompuis (Marne) le même archéologue a retrouvé un grand bouclier qui couvrait la poitrine d'un guerrier inhumé ; à Bussy-Lettrée, tout près de la précédente station, une épée en fer, la plus grande connue, puisqu'elle mesure 1^m15 ; une

lance à large talon et un énorme umbo de bouclier. Je vous épargne les considérations savantes que l'auteur a présentées sur les armes défensives et offensives des anciens; les brassards découverts à Lépine, à Champigny, dans le Châtillonnais. Nos ancêtres, paraît-il, avaient peu d'armes défensives; ils allaient au combat comptant sur leur force et leur courage.

Je ne vous ai point caché l'intérêt que j'avais pris l'année dernière à la communication de M. l'abbé Guichard, curé de Pupillin, par Arbois (Jura). Le sujet a changé, l'intérêt n'a pas diminué cette année. Grozon est depuis longtemps célèbre par ses salines que les Gaulois exploitaient avant les Romains — on en a recueilli des preuves incontestables — les anciennes voies des saulniers, les puits salifères, les mines, tout cela justifie le chiffre de la population que M. l'abbé Guichard attribue au groupe des localités anciennes : 10.000 habitants. Les fouilles, commencées il y a quelques mois à peine, ont permis de recueillir des monnaies gauloises (200 des *Ambianorum*) des romaines (à l'effigie de Constantin), des vases, un petit Apollon de terre blanche, une fort jolie pierre gravée représentant un Bacchus debout auprès d'un autel à emblème phallique. Poursuivant ses recherches, M. Guichard a retrouvé une relique d'un saint bysantin du iv^e siècle, relique enlevée en 1209 par un chevalier franc-comtois et donnée par lui au couvent de Rozières, près Arbois. La relique avait disparu en 1793 lors de la destruction de l'abbaye. Après avoir décrit une habitation romaine qu'il avait pu complètement déblayer, M. le Curé de Pupillin exhibe les dessins d'une douille de vexillum, un poignard et divers objets en fer. Des bravos bien mérités ont accueilli cette lecture.

Les légendes s'en vont..... les romanciers leur ont fait du tort. Qui de vous n'a entendu parler des fameuses oubliettes des châteaux féodaux? Eh bien, il faut en faire son deuil..... il n'y a jamais eu d'oubliettes. Quand la *Société*

française d'archéologie a visité, ces jours-ci, le château de Blois, en compagnie des Archéologues de la région, elle a pu reconnaître que la thèse que M. Ludovic Guignard avait soutenue à la Sorbonne, était bien sérieusement vraie : les oubliettes de Blois, comme celles des châteaux anciens, étaient des puits, qui ne renfermaient, absolument, aucun ossement humain, mais des débris de vases, de verres, d'ossements d'animaux ayant servi à l'alimentation, etc, l'égoût de la cuisine, en un mot.

Si vous voulez bien me suivre, en quittant les oubliettes de Blois, nous allons visiter les cryptes et les églises dont on nous a entretenus au Congrès.

M. Borrel (de la Savoie) s'ingénie à démontrer qu'il a découvert un monument du XI^e siècle, à moitié crypte puisqu'en partie il est au-dessous du sol ; en partie église servant au culte public, puisqu'on y remarque des annexes, des absidioles. M. de Lasteyrie que l'on a toujours grand plaisir à entendre, parce que ses réflexions sont justes et appuyées sur des raisonnements incontestables, prouve que cette crypte de Léménec (à côté de Chambéry) est un baptistère qui, comme plusieurs édifices de ce genre, était accompagné d'absidioles.

La crypte de Saint-Laurent de Grenoble, assure M. Reymond, n'a pas toujours été une chapelle souterraine ; elle a dû former un édicule isolé. Sa construction paraît être empruntée aux chapelles des catacombes de Rome, comme Saint-Sixte et Saint-Soter, et doit remonter au VI^e siècle. Au sentiment de M. l'abbé Muller (de Senlis) la crypte de Venasque est identique à celle que vient de décrire M. Reymond. M. de Lasteyrie fait ses réserves. M. Courajod rapproche de la crypte de Saint-Laurent la chapelle de Valpolicella, près de Vérone, dont le plan et la disposition sont identiques.

Savigny, près de Coutances, possède une curieuse église romane que M. de Beaurepaire (de la Société des Antiquaires de Normandie) a visitée avec le plus grand soin : il signale la découverte de peintures murales, qui disparaissaient auparavant sous des boiseries, peintures de la fin du XII^e siècle représentant les diverses scènes de la vie de Saint-Barbe, 2^o d'une statue fort curieuse de Notre-Seigneur occupant une fenêtre de l'abside et dans un parfait état de conservation. Les dessins que M. de Beaurepaire a soumis aux membres du Bureau donnent à M. de Lasteyrie à penser que ces peintures sont postérieures au XII^e siècle.

L'architecture religieuse de la région du Jura fut toujours en retard sur celle des provinces voisines, dit M. l'abbé Brune (de la Société d'Émulation du Jura) ; il le prouve par la description de l'église romane (XII^e siècle) de Baume-les-Moines : pas de chapiteaux, voûtes en cul-de-four, lourdeur des profils des grands arcs : tout concourt à lui donner une ressemblance avec les édifices de la région rhénane, à la même époque. C'est au XII^e siècle que furent élevées les églises de Salins, de Poligny, de Vaux ; au XIV^e, l'église du couvent de Dôle, la cathédrale de Saint-Claude ; quant à l'église de Dôle, style flamboyant, elle fut bâtie de 1509 à 1578. La persistance du style gothique est à remarquer, dit M. l'abbé, car la chapelle des Carmélites, de 1614, est gothique. Ce fait n'est point particulier au Jura, réplique M. de Lasteyrie, en citant des faits analogues dans d'autres régions.

Quand les Armoricains sont entrés dans le giron de l'Église, ils n'ont pas fait de grands frais pour la construction de leurs édifices religieux. M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, prouve que les premières chrétientés se sont installées dans des habitations romaines ; Saint-Ju-

lien-de-Comelles est bâti sur des bains ; Rezé sur les fondations d'une villa ; à Nantes, d'antiques chapelles étaient à leur base, en petit appareil gallo-romain.

« Étude des vestiges de l'art roman dans le Lyonnais. » Le titre est bien modeste, semble-t-il, néanmoins M. Thiollier de la société historique du Forez « La Diana » a présenté un très important travail sur l'ornementation des monuments religieux de la région aux XI^e et XII^e siècles ; il a reproduit, par le dessin ou la photographie, bon nombre de motifs pris dans les églises d'Ainay (à Lyon), de Charlieu, de Semur-en-Brionnais, d'Anzy-le-Duc, de Saint-Julien-de-Jonzy, de Montceau. Les plus intéressants motifs de sculpture que M. Thiollier a su retrouver, alors qu'ils étaient dispersés chez divers propriétaires, proviennent de l'église clunisienne de Savigny-en-Lyonnais, ainsi que de celle de l'île Barbe, à Lyon ; chapiteaux, modillons, ornements très curieux. Enfin, au-dessus d'une porte moderne, le vaillant archéologue a retrouvé un lion d'un grand caractère et qui ferait bonne figure au musée du Trocadéro.

M. Thiollier reçoit les félicitations bien méritées des membres du Bureau et des assistants. Un vœu a été émis pour que le musée lapidaire de Lyon recueille les intéressants débris de l'art roman découverts à Savigny et dans l'île Barbe.

Pour mettre de l'ordre — un ordre relatif — dans mon exposé, je l'ai divisé en quatre parties : j'aborde la troisième que je mets sous la rubrique « divers. »

Nous passons en Afrique, si vous le voulez bien. M. Bernelle, de l'Académie d'Hippone, est employé en Algérie ; il a utilisé son passage dans notre colonie à rechercher les voies et ruines romaines de l'Oued-Cherf ; il a relevé,

au milieu d'un plus grand nombre, 75 inscriptions. Quelques-unes ont été attribuées, par un jeune interprète, à la retraite de Gélimer. Tout en contestant plusieurs de ces interprétations, M. de Lasteyrie déclare qu'il serait bien désirable que les employés civils suivissent l'exemple de M. Bernelle en mentionnant ce que la circonscription qu'ils administrent renferme de curieux.

M. Labroue — c'est le Principal du collège de Bergerac (Dordogne) — on ne peut s'y tromper; quelle voix! de *l'assent!* il est tout jeune. Pendant ses vacances — il faut bien qu'un Principal ait aussi ses vacances — vacances qu'il passait agréablement chez son beau-père, un domestique a trouvé dans le jardin, devinez quoi? Un statère d'or de Philippe II de Macédoine, fabriqué en Gaule, pièce qui pèse 7 gr. 50. M. Labroue a vu une inscription en lettres grecques — Vous y mettez vraiment trop de bonne volonté, a riposté M. An. de Barthélemy; ce sont des caractères effacés, indéchiffrables, mais non des lettres grecques — C'est le beau-père qui ne sera pas content! perdre l'espoir de retrouver des pièces d'or de Macédoine dans son jardin!

M. Blancart, de Marseille, entre dans de longs et assez fastidieux détails sur le type de la pièce d'or française du moyen-âge et, particulièrement, sur la taille du denier dit « à la Reine Blanche. » Par pure galanterie, les rois permettaient à leurs épouses de frapper monnaie, mais avec des règles et des restrictions assez dures; l'effigie était plutôt emblématique que personnelle. M. de Barthélemy interpellé par l'orateur lui répond qu'il faut du temps pour interpréter une pièce rare, pour l'étudier, la comparer, etc.

En 1435, Philippe-Marie — le dernier duc du Milanais de la famille Visconti — avait épousé Marie de Savoie; à l'occasion de ce mariage on avait composé un superbe

bréviaire merveilleusement illustré de miniatures, d'une véritable valeur artistique et de bordures représentant des oiseaux exotiques peints avec une grande exactitude. Ce remarquable manuscrit, au dire de M. Mugnier, de la *Société Savoisienne*, antérieur au Livre d'heures de la reine Anne, mérite d'être signalé.

Les deux inventaires de l'Hôtel Rambouillet — 1652 — 1666 — qu'a relevés M. Lorin n'ont pas l'importance que l'on pourrait croire; aucun ne renfermait de tableaux de famille, de meubles rares ou précieux. On s'y attache, néanmoins, parce que c'est dans cet hôtel de 1635 à 1665 que se réunissait cette fameuse société qui a été le prélude de l'Académie française et dont la célèbre Julie (d'Angennes) devenue plus tard duchesse de Montausier était l'oracle.

Evreux, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du siècle dernier, a eu d'importants établissements de tissage et de teinture de drap, sans compter de nombreux foulons-fullones. Ce sont les impôts, les procès, les tracasseries de toute sorte qui ont forcé les fabricants et les foulons à émigrer à Louviers, alors ville franche. M. Ferray — nous le connaissons depuis le Congrès d'Evreux — a retrouvé 1^o une inscription d'où il résulte qu'une piscine spéciale était réservée aux foulons; 2^o de grands mortiers qui ont dû servir à broyer les substances tinctoriales destinées à teindre les laines et les draps. M. Ferray expose ses raisons avec beaucoup d'ordre et de netteté; il a été chaleureusement applaudi.

J'ai réservé pour la fin, les communications qui nous touchent de plus près. Avant d'aller à Reims, arrêtons-nous un instant à Laon. M. Souchon, archiviste, établit que l'abbaye Saint-Vincent avait dans l'intérieur de la

ville, un hôtel avec tourelles servant d'abord de résidence au prévost de l'abbaye. Cette habitation, qui n'a pas entièrement disparu, a été longtemps le siège d'un pensionnat, c'est actuellement une maison bourgeoise. L'abbaye, à diverses reprises, a dû agir avec beaucoup d'énergie à l'effet de maintenir son droit de possession que lui disputait la cité.

Sans avoir le même intérêt que sa thèse de l'an dernier sur les architectes de la cathédrale de Reims, la communication de M. Demaison n'en est pas moins fort goûtée. C'est un tableau de Reims au XII^e siècle et, particulièrement, de l'instruction donnée par l'Université, des habitudes et mœurs des étudiants, de leurs protecteurs. Anselme, l'auteur auquel nous faisons allusion en écrivant la vie d'un étudiant, Adalbert de Sarbruck, qui devint plus tard archevêque de Mayence, rappelle qu'à cette époque la ville était encinte de murailles flanquées de tours; que Saint-Remy possédait une enceinte propre, que les ruines romaines étaient si nombreuses qu'elles servaient de carrières: les arènes occupaient un espace de la ville devenu le faubourg de Laon. Il n'en reste plus de trace aujourd'hui.

Restons à Reims; M. Jadart nous y convie par la savante étude sur une mosaïque du XII^e siècle, représentant le sacrifice d'Abraham et déposée au musée de Reims. L'iconographie de cette mosaïque est identique à celle de la représentation du même sujet dans un vitrail de la cathédrale de Bourges. Après avoir rappelé qu'une mosaïque, de la même époque, provenant également de Reims est déposée au musée de Cluny, il se demande s'il n'y avait point au XII^e siècle une école de mosaïstes, s'inspirant des traditions anciennes tout en adoptant les sujets du moyen-âge. Ainsi Abraham ressemblerait furieusement à un guerrier grec ou romain. Nous avons souvent remarqué

des adaptations aussi bizarres; chaque artiste affuble ses personnages du costume qui est en usage au moment où il met son œuvre au jour.

Je vous ai dit, en commençant, que M. le ministre s'était inspiré dans son discours de la magnifique fresque de Puvis de Chavannes qui décore la grande salle de la nouvelle Sorbonne; voici quelques lignes de ce magistral discours : « Votre place était bien ici... il semble que le grand artiste songeait à vous souhaiter la bienvenue quand il a composé son œuvre... Dans cette enceinte pacifique... les Sciences et les Lettres se groupent harmonieusement; les unes demandent à la terre et à la mer leurs mystérieuses richesses... les autres interrogent les ruines laissées par l'homme, réveillent son passé, disent ses douleurs et ses espérances... Aussi loin des misères et des laideurs toutes vivent leur noble vie, toutes sont libres et sereines.... C'est librement que chacun de vous, dans des conditions parfois difficiles, souvent dans une petite ville éloignée des grandes collections, dénuée des puissants instruments du travail scientifique moderne, a entrepris son œuvre personnelle; aucun programme ne lui a été fixé, aucun but n'a été imposé à ses efforts, aucune limite à sa pensée. Vous n'avez connu qu'une règle, et c'est vous mêmes qui vous l'êtes donnée; vous n'avez eu qu'un souci, souci volontaire et plein de noblesse, celui du progrès de la science. »

MOULIN

Portraits de LA FONTAINE et de sa femme.

Parmi les portraits de La Fontaine, l'un des plus authentiques est celui qui fut peint par Hyacinthe Rigaud et dans lequel le fabuliste est représenté, en buste, de face, en perruque, en costume de velours noir, cravate de dentelle et une draperie de couleur sombre sur le vêtement.

Ce portrait n'a jamais cessé d'appartenir à la famille de La Fontaine et lors de l'exposition des portraits nationaux, organisée au Trocadéro en 1878, (1) il était conservé au château de Thury, canton de Betz (Oise), ainsi que le suivant, et fut prêté par M. le vicomte Héricart de Thury.

Le portrait de Marie Héricart femme de Jean de La Fontaine, faisant pendant au précédent, est l'œuvre de Pierre Mignard.

Elle est représentée à mi-corps, assise, le regard tourné vers l'épaule gauche, en robe décolletée. La main droite est posée sur la poitrine et le bras gauche, nu, sur l'appui du fauteuil (2).

Les admirateurs de La Fontaine seront heureux d'apprendre que lors de la vente faite, il y a deux ou trois ans, après la mort du vicomte de Thury, ces portraits ont été rachetés par M^{me} Edmond de Frézols, née de Blavette, parente elle aussi de La Fontaine et dont la grand'mère, qui possédait ces toiles, les avait données au père de M. de Thury, en reconnaissance de soins donnés à l'occasion de la tutelle de ses enfants.

(1) N^o 268. Toile h. 0^m80, larg. 0^m60. Figure, grandeur naturelle.
Photogr. au charbon, par Braun.

(2) Toile, h. 0^m80 larg. 0^m63. gr. nat. A figuré sous le n^o 270 à l'exposition de 1878.

Ces deux portraits, remarquables par leur exécution et dont l'authenticité ne laisse subsister aucun doute continuent donc à être conservés dans la famille, au château du Rond-Royal, à Compiègne.

D'après la liste que Rigaud tenait avec grand soin, de ses commandes, le portrait de La Fontaine aurait été peint en 1690, (1) cependant on voit figurer un portrait de La Fontaine, du prix de 200 livres, valeur ordinaire des portraits de ce maître dans le tableau de ses ouvrages qu'il avait dressé en 1703, en vue d'un mariage qui ne fut pas réalisé.

Le portrait mentionné dans cet acte est-il un nouveau portrait de La Fontaine, ou bien celui de 1690 n'était-il pas encore payé, après plus de douze années (2).

En terminant cette note j'indiquerai un petit portrait à l'huile, sur cuivre, de La Fontaine que je possède.

Il représente le fabuliste en buste, vu de face, avec une grande perruque, vêtu d'un habit marron, dont le revers est garni de boutons d'or travaillé; le cou est serré dans une grosse cravate de mousseline, nouée très irrégulièrement.

Ce portrait reproduit bien les traits de La Fontaine dans la force de l'âge.

Il était conservé à Château-Thierry, il y a une cinquantaine d'années, il fut alors acheté par M. Esmangart de Saint-Maurice, de qui mon père le tenait (3).

COMTE DE MARSY.

(1) Gravé par Edelinek pour *Les Hommes illustres* de Perrault parus en .

(2) Contrat de mariage et testament du peintre H. Rigaud. Pièces communiquées par M. le vicomte de Grouchy et annotées par M. Jules Guiffrey (*Revue de l'art français* 1891).

(3) Haut. 0^m097, larg. 0^m075.

RAPPORTS SUR LES EXCURSIONS

- 1^o — M. BARBEY : *Fère-en-Tardenois (le parallélogramme énigmatique: présenter le mien trouvé à Torey) — Meaux, séance de la Société archéologique.*
- 2^o — M. MOULIN : *Chézy — l'Église, son clocher — collections de M. Pille. — Crouttes — Le musée Varin. Haches en silex, en bronze; pointes de flèches; grand glaive trouvé dans une carrière près du village et qui paraît être du xv^e siècle.*
— *Moucherelle — vestiges de silex taillés recueillis par M. de Laubrière, lettre de M. Minouflet.*
- 3^o — *La petite pierre de Torey.*
-

CHÉZY-L'ABBAYE

L'Excursion à Chézy a eu lieu le 6 octobre ainsi qu'il en avait été décidé à la dernière réunion; plusieurs de nos collègues qui s'étaient fait inscrire n'ont pu être des nôtres; nous avons surtout regretté l'absence de M. Harant qu'une indisposition subite avait forcé à garder la chambre et qui se faisait un plaisir de nous accompagner.

Quoi qu'il en soit, malgré ces défections, et par un temps qui, je l'avoue, n'avait rien d'agréable, nous nous sommes mis en route : MM. Barbey, de Laubrière, Josse et votre secrétaire; nous avons été amplement dédommagés par l'intérêt qu'offraient les sujets de notre visite.

L'église de Chézy est véritablement belle; dernière période du gothique et des parties remarquables renaissance. Il faut regretter que de superbes fenêtres aient été affreusement gâtées par des meneaux nouvellement refaits et qui témoignent du peu de goût de l'ouvrier; exceptons-en, cependant, la baie du transept septentrional qui vient d'être restaurée dans le style de l'église et fait un bel effet.

Nous n'avons point à parler de la décoration des chapelles, sauf celle de la Sainte-Vierge dont le rétable est original, je ne dis pas gracieux, semblable, me paraît-il, à celui de la chapelle Sainte-Barbe à Azy; les deux autres sont des hors-d'œuvre sans valeur et l'église gagnerait beaucoup à les voir disparaître. L'aspect intérieur de l'édifice est satisfaisant, on croirait que, comme à Gandelu, c'est une reproduction, en petit, de notre église Saint-Crépin et d'une date un peu postérieure.

Le porche, côté septentrional, faisait une saillie plus prononcée. Quand a-t-il été tronqué aussi maladroitement que nous le voyons aujourd'hui? Est-ce au moment de la Révolution qui a laissé des empreintes de son funeste passage à Chézy, comme ailleurs? La frise de ce portail est formée de cartouches ou médaillons quadrangulaires, finement sculptés — on peut encore le reconnaître malgré l'ignoble badigeon qui la recouvre — deux de ces médaillons représentent la salamandre; deux autres, qui portaient des armoiries, ont été tailladés; au centre de la frise une petite niche, vide du Saint qui l'ornait autrefois. Peut-être Saint-Martin, sous le vocable duquel est l'église?

N'approchez pas du grand portail! une palissade en

éloigne les curieux et c'est une sage précaution. Il est surmonté du clocher dont les pierres s'effritent, se désagrègent, commencent à se détacher. La base en est solide, nous avons pu le reconnaître dans notre visite à l'intérieur ; les énormes piliers qui le supportent défont les injures du temps ; mais, au dehors, quel état lamentable ! Et cependant, comme cette façade est gracieuse avec son double étage de colonnes géminées, ses sculptures renaissance, ses tourelles en encorbellement avec leurs trompillons ornementés ! Il ne faut pas s'étonner que M. le curé Laporte ait jeté, il y a plusieurs années, le cri d'alarme et ait réclamé l'intervention de notre Société pour lui aider à sauver de la ruine ce joyau architectural. Ses démarches, espérons-le, n'auront point été vaines ; notre visite à Chézy aura peut-être pour résultat de ranimer le bon vouloir des habitants qui veulent la conservation de cette partie si gracieuse du monument.

Je suis bien persuadé que vous n'accepteriez pas l'idée de plusieurs Chézyaciens ; ils ne craignent pas de réclamer la démolition de ce superbe clocher et son remplacement par une tour ou une flèche vulgaire ! Non ! vous vous associez à la campagne que mène si fermement et si habilement la veuve de notre collègue M. Pille, aidée en cela par M. le curé actuel, l'abbé Vincent ; vous demanderez une réfection complète des deux façades — Est et Midi — et, du reste, vous avez donné la meilleure preuve de votre bonne volonté en allouant une somme de 25 francs à la souscription qui reste ouverte pour le rétablissement du clocher. Vous demanderez aussi, j'en suis sûr, que, les baies refaites, on dispose les ouïes avec plus de goût qu'elles ne le sont actuellement.

Nous avons eu la bonne fortune de rencontrer dans M. Collin, maire de Chézy, un administrateur sérieux, ami véritable de l'art ; il nous a rassurés sur l'avenir de l'édifice ; la souscription a déjà produit plusieurs milliers de francs, la commune est disposée à consentir les sacri-

fices nécessaires, de plus, les plans et devis sont l'œuvre d'un architecte de mérite, M. Gautier, qui, sous la direction de M. Boëswilwald, a attaché son nom à la restauration de la magnifique cathédrale de Laon. Il y a donc tout lieu d'espérer que le printemps prochain verra commencer les travaux. La visite de vos délégués n'aura point été inutile à cette recrudescence du zèle des autorités et des habitants ; c'est notre rôle, il est vrai ; nous avons la satisfaction de l'avoir rempli.

COLLECTIONS DE M^{me} PILLE

Nous ne pouvions quitter Chézy sans aller à l'abbaye afin de rendre compte à M^{me} Pille de notre mission, puisque c'était d'après son initiative que nous avons entrepris notre excursion.

M. Pille, plusieurs de nous le savent, avait commencé une collection de médailles rares, de monnaies précieuses, de livres de choix ; il y avait ajouté de belles gravures, des tableaux dont quelques-uns ont de la valeur, des meubles remarquables. Le beau était son culte. Sa veuve a été fidèle à cet exemple. Non-seulement, on retrouve ce que notre collègue avait recueilli avec tant de soin, tant d'efforts, mais encore la magnifique propriété qu'il a édifiée avec passion continue à s'embellir sous l'habile direction de M^{me} Pille ; les collections s'augmentent, les raretés s'ajoutent à celles que les visiteurs étaient admis à contempler ; il en sera comme cela longtemps encore, puisque M^{me} Perret marche sur les traces de son père et de sa mère en donnant tous ses soins à compléter le musée familial.

Nous avons été bien satisfaits de revoir le médaillier qui compte de nouvelles et intéressantes acquisitions : notre

collègue, M. de Laubrière, ne savait ce qu'il devait le plus admirer ou d'un rarissime Charlemagne (pièce de monnaie en or) ou de superbes gauloises à fleur de coin, ou de médailles que l'on ne voit que là, ou de superbes livres, superbement reliés, et qu'il contemplait d'un œil d'envie ; il se rappelait en avoir poursuivi, en avoir voulu disputer l'acquisition à l'heureuse propriétaire de l'Abbaye et d'avoir poussé loin, aussi loin que possible l'entrain ou la concurrence des enchères.

Le préhistorique a aussi son coin dans cette demeure quasi-seigneuriale : haches en silex, grattoirs, pointes de flèches et, notamment, une minuscule hache en jaspée.

Si nous avons à dresser un inventaire, nous ajouterions qu'il ne faut point oublier la céramique qui a un contingent respectable de pièces curieuses et, outre les faïences, un lot de bassinoires, des plats en cuivre, authentiques, ceux-là, M^{me} Pille l'affirme et nous pouvons la croire, des landiers et de forts jolis bibelots en ivoire finement sculptés, puis des meubles, des tapisseries, que sais-je ? il y a un peu de tout et il nous faut convenir que notre examen ne pouvait être que superficiel.

Nous nous sommes promis de revenir ; ce sera répondre à l'invitation et à l'aimable accueil de M^{me} Pille ; on voudrait ne pas quitter cette hospitalière demeure et je puis assurer à ceux de nos collègues qui n'ont pu nous accompagner que, malgré la bouderie du temps, nous étions enchantés de ce que nous avons pu voir. A bon entendeur, salut.

MOUCHERELLE

Je n'inscris cette excursion que pour donner à notre savant et aimable collègue, M. de Laubrière, toute occasion de vous entretenir — non de notre déconvenue, car,

M. Minouflet absent, nous n'avons pu mettre le pied sur l'atelier préhistorique — quoique nous ayons parcouru une grande partie de la plaine, mais il paraît que nous avons oublié le *chêne-roule* et c'est peut-être là que git le trésor, mais il vous parlera de notre petit voyage, des fragments ramassés, de ses rapports avec l'instituteur de Romeny, etc., etc.

LE MUSÉE VARIN A CROUTTES

On craint, véritablement, de blesser la modestie de nos collègues, MM. Varin, quand on essaye de parler de ce que l'on est appelé à voir dans leur maison de Crouttes, et surtout de l'affabilité avec laquelle on y est accueilli. Jamais, ce semble, on ne les dérange, alors même qu'à l'*atelier* chacun travaille sans broncher et profite du jour pour mener à bonne fin les belles gravures qu'on y exécute.

Je qualifie de *Musée* la collection des objets si divers que l'on y rencontre. Si par Musée il faut entendre une disposition régulière, un arrangement systématique, je retire mon expression ; si vous acceptez que ce puisse être une réunion d'objets curieux, artistiques, divers, placés de tous les côtés, sans permettre à l'œil de se reposer, alors je maintiens le terme.

Notre président nous dirait, avec la compétence qui le distingue en fait d'art, tout ce qui se trouve de particulièrement remarquable en tableaux, dessins, fusains, gravures, médaillons, etc. Quant à moi je ne puis que répéter qu'il y a là des curiosités de toute sorte. Exemple : M. Eugène ne se contente pas d'être le graveur que vous savez ; il excelle à sculpter sur bois ; vous pourrez en juger en examinant son ameublement renaissance de chambre à coucher — je ne lui en veux que pour avoir italianisé son

prénom et celui de sa femme — je ne cache pas que, d'après les leçons de M. Courajod, je suis un chaud partisan de la renaissance française. Je crois bien qu'il tapisse aussi et sait assembler des pièces qui rivalisent avec Aubusson, Beauvais, voire même les Gobelins ! Ce que l'on voit à Crouttes est tout simplement merveilleux, sans compter que les archéologues et les amateurs de bibelots y trouveraient aussi matière à examens : haches en silex, haches de bronze qui nous rappellent le travail sur les matars du regretté M. Amédée, boutons et assiettes patriotiques et, trouvaille toute récente, un formidable glaive en fer très oxydé, à deux tranchants, qui me paraît remonter aux guerres de la Ligue ; il reposait sous une pierre dans une carrière très rapprochée du village ; il a certainement, les dimensions de la fameuse épée gauloise trouvée par M. Moreau et que nous avons déjà signalée.

On quitte à regret de tels hôtes, une famille si aimable, si unie ; pour ma part, tout en témoignant mes regrets d'une séparation trop prompte, j'ai bien facilement obtenu que les liens avec notre chère Société fussent plus amplement reliés, et bientôt vous compterez comme collègue M. Raoul Varin, artiste qui marche sur les traces de son père et de ses oncles, son succès à la dernière Exposition le prouve suffisamment ; vous avez pu déjà apprécier son mérite puisque, dans nos Annales de 1887, p. 185, il nous a donné une fort belle vue de l'église d'Essômes. Attendons-nous à ce que bientôt d'autres œuvres viendront illustrer nos modestes publications.

LES PARALLÉLIPIPÉDES SCULPTÉS

Et moi aussi, tout comme M. Fr. Moreau, j'ai ma petite pierre hexaédrique sculptée ! Elle m'a été donnée, il y a plus de dix ans, par mon parent, M. Pascart, alors maire

de Torcy et avait été trouvée, peu de temps auparavant, tout près du porche de l'église de cette commune, lors d'un remaniement de la terrasse du cimetière ou de la place de l'église.

En mesurant avec précaution, il m'a fallu reconnaître que ce lapillus n'était point un parallépipède, mais une partie, un tronc d'une pyramide quadrangulaire, coupée par une section parallèle à sa base; elle mesure, en effet 0^m055 sur 0^m050 et 0^m045 sur les deux faces les plus grandes marquées I et II; 0^m055 et 0^m040 et 0^m035 sur les faces III et IV; 0^m050 sur 0^m035 sur la face V et seulement 0^m45 sur 0^m035 sur la face homologue.

Avant de vous donner mon sentiment sur l'emploi de cet hexaèdre que j'ai soumis à l'examen de MM. F. Henriet, Berthelé, A. et E. Varin, je voudrais essayer de vous donner la description des dessins qui figurent sur chacune des six faces de cette pierre; je les ai numérotées pour m'y reconnaître. N^o 1. Dans le milieu, une rose à seize feuilles courbées légèrement à droite — en tenant la pièce le côté le moins large en bas; une tête de mort en haut à droite; suivant une diagonale, on remarque un carré divisé en quatre petits carrés égaux; en haut, au-dessus, un poisson? au-dessous un zigzag qui paraît se terminer par une croix; en haut, à gauche, un signe qu'il m'est impossible de définir.

Côté homologue : au centre, un cercle circonscrivant un hexagone régulier; chacun des six triangles équilatéraux de cet hexagone est creusé d'une façon uniforme; dans le haut, à droite, un signe indéfini; à gauche, un soleil répété dans le bas du même côté, mais d'une façon plus marquée. En changeant la position de l'objet, on dirait que ce soleil est le sommet, la tête d'un objet fantastique, une fleur? une abeille? se poursuivant avec un corpuscule — un corselet — allongé auquel s'ajouteraient deux traits, deux ailes? au bas un hexagone pointé.

Faces latérales : III. Le centre paraît occupé par un oi-

seau à longues pattes, queue déployée, sur le dos duquel repose un oiseau plus petit, une colombe ? A gauche, une croix pattée inscrite dans un cercle ; à droite, une fleur de lys ? (une sorte de trident) puis une petite rose qui semble être un soleil ; des points sont placés à différents endroits : deux près de la tête de l'oiseau, quelques-uns à l'extrémité des plumes de la queue de manière à faire croire que l'ouvrier a eu l'intention de représenter un paon. Je dirai, tout à l'heure, pourquoi je ne m'arrête point à l'idée de rappeler le fidèle Argus.

IV. Un mort, tête bien découverte, le corps enveloppé dans un linceul ; au-dessus et au-dessous des formes qui paraissent être des oiseaux ; à droite une croix pattée qui semble soutenue par un bras appartenant au corps ci-dessus désigné ; à gauche de la croix, une rose, ou mieux un soleil avec un noyau plus apparent que sur la face opposée. Renversant l'objet sur le côté gauche, se distingue facilement un animal bizarre, la queue en trompette, ramenée au-dessus du corps, avec quatre pieds qui semblent reposer sur le linceul du mort, on distingue encore deux oreilles ou cornes ; sur le corps de l'animal, cinq traverses qui pourraient figurer des côtes si elles étaient moins espacées. Est-ce un animal apocalyptique ?

Faces (inférieure et supérieure) V. Une grande fleur de lys ; un point à droite ; un oiseau ou un signe impossible à décrire à gauche ; à droite, en bas, une croix ? à gauche et s'arrondissant, a-t-on affaire à un animal ? il semblerait que l'on distingue des pattes. La face homologue VI est peut-être la plus nette, je ne dis pas la plus facile à déchiffrer ; une croix pattée appuyée sur le dos d'un animal bizarre, de grande taille, (la bête de l'apocalypse ?) les quatre pattes bien distinctes ; à gauche et à droite de la croix un oiseau ; près du pied de la croix, un point qui se trouve répété, du même côté, à l'extrémité gauche.

Ces dessins sont loin d'avoir une correction artistique, ils sont grossiers, à vrai dire ; primitifs, si vous le voulez.

Ce que l'on ne peut nier, c'est leur caractère religieux, chrétien; la présence de la croix sur plusieurs faces l'indique clairement. Quant à expliquer le symbole de chacune de ces compositions, j'y renonce. Je crois que nous sommes en présence d'un modèle, bien imparfait, et en petit, qu'un maître ouvrier remettait à un de ses tailleurs de pierre pour le reproduire en grand sur la face d'un chapiteau, ou sur une frise; les points semblent indiquer les repères du compas de proportion.

J'ai entendu exprimer l'idée que ce pouvait être un spécimen du travail que l'ouvrier désirant s'embaucher soumettait à l'entrepreneur. Si l'on devait n'y voir qu'un jouet, il semble que le travail a demandé bien trop de peine pour cela. Quant à une pierre cabalistique, gnostique, ou de sorcier, une amulette, je ne me rangerai à cette idée qu'après plus ample informé.

Mais, la date de ce petit travail, direz-vous? Je crois, à cause de la simplicité des lignes, du peu de goût des dessins, que nous sommes en présence de l'œuvre d'un ouvrier peu habile et remontant au XIII^e siècle.

MOULIN

NOTES

SUR

L'ÉGLISE DE CROUTTES

SOMMAIRE :

EXTÉRIEUR : Aspect, style, détails.

INTÉRIEUR : Aspect, détails, choses curieuses se rattachant à l'église.

NOTA. — Cette Notice est accompagnée de deux gravures; l'une du regretté M. Amédée Varin nous a été pieusement conservée par son gendre, notre excellent collègue M. Delaunay; elle représente l'abside de l'église; l'autre est de l'auteur de la Notice, M. Raoul Varin. La Société vote à l'un et à l'autre ses plus sincères remerciements.

Nous reproduisons in-extenso, à la fin de cet article, la note de M. Amédée Varin sur « le fragment de plaque de marbre » qui se trouve dans l'église.

Note du Secrétaire.



Ann. Varin del. et sc.

Abside de l'église de Groulles

Je vous remercie, Messieurs, de l'honneur que vous venez de me faire en m'acceptant parmi vous.

Je suis fier d'entrer dans votre société proposé par M. Moulin et *fillicul* de mon oncle et de mon père.

Je dois être sinon le plus jeune, du moins un des plus jeunes, en tous cas le moins archéologue de tous; c'est pourquoi je désespérais de vous être utile à quoi que ce soit, si vous n'aviez pris la louable habitude d'illustrer vos *Annales*

Messieurs, je compte sur vous pour me donner à graver ces illustrations, de même vous pouvez compter sur moi quand il s'agira de vous rendre service. Je mets mon crayon, ma pointe et mon maigre talent à votre disposition. Encore pourrais-je me rendre utile quand il s'agira de prendre une vue ou le croquis d'un objet curieux.

M. Moulin en me faisant part du résultat du vote relativement à mon élection m'a demandé une petite notice sur l'église de Crouttes.

J'ai fait quelques recherches, ce sont mes premières armes dans l'archéologie, aussi me suis-je tenu presque exclusivement à copier des notes et des documents pris deci, delà.

Au nom de la Société, j'ai déjà remercié M. Amboise qui a bien voulu me confier des registres et des bouquins dans lesquels j'ai pu retrouver quelques bribes de l'histoire de l'église de Crouttes.

J'ai à remercier aussi et vous tous, Messieurs, joindrez une fois de plus vos remerciements aux miens pour les adresser à la mémoire de mon tant regretté et si bon oncle Amédée Varin. Il aurait été bien heureux de me voir parmi vous et pour plusieurs raisons j'aurais bien voulu être son élève!

Mais un doux et triste souvenir m'a fait faire une digression, je reviens au sujet; Voici donc en quelques mots ce qui peut être dit de l'église de Crouttes.

D'abord Crouttes (*Crotæ, Cryptæ*) est un petit village de 605 habitants, situé dans la vallée de la Marne au bord même de cette rivière, sur la rive droite, au pied d'une colline assez élevée.

L'église de Crouttes domine pour ainsi dire la vallée, elle est en haut du village.

La cure est succursale du doyenné de Charly.

Le patron est Saint-Quiriace dont la fête se célèbre le 4 mai.

On y vénère aussi Saint-Maur le 15 Janvier.

Le terrain sur lequel est bâtie l'église appartenait au duc de Montmorency, (1) qui était seigneur de cette partie de la paroisse.

Je me reporte au xii^e siècle pour dire quelques mots de l'histoire de ce temps.

La justice est haute moyenne et basse et relève du baillage et siège présidentiel de Crépy coutume de Valois.

Le prieur-curé est seigneur de 3 fiefs de Crouttes, Montmilon et Montelair, il a un château manoir seigneurial un auditoire et des prisons.

Il y a aussi à Crouttes un fief nommé Pieheret cure régulière du doyenné de Chézy.

Voici à ce sujet, ce qu'en dit M. Piette de Soissons.

(Passage tiré d'une lettre de M. Am. Piette de Soissons à M. Amboise, curé de Crouttes, 19 juillet 1878).

« Je ne possède aucun document historique sur vos localités, et je ne sais sur Crouttes que ce que tout le monde en sait c'est-à-dire que si vous aviez été curé de ce village avant la Révolution de 89, on aurait pu vous

(1) C'est à titre de comte de Troesnes que le duc de Montmorency est désigné comme seigneur de Crouttes en 1733 par Houillet.

traiter de haut et puissant seigneur attendu que le curé était à la fois seigneur du village et du fief de *Montmilon* et de *Montclair*.

Il avait en cette qualité les droits de haute moyenne et basse justice qu'il faisait exercer par des officiers particuliers et possédant un château ou manoir seigneurial un auditoire et des prisons.

Il y avait encore à *Crouttes* un autre seigneur, c'était le duc de *Montmorency*, mais il était bien moins puissant que le curé ; c'était un petit garçon auprès de lui, car par une bizarrerie singulière, sa seigneurie ne s'étendait que sur le terrain sur lequel est située l'église.

Le patron de la paroisse était et est encore, je suppose, Saint-Quiriace ; je ne vous en parle qu'à cause de la singularité de son nom, quelque barbare qu'il paraisse, celui qui le portait n'en fut pas moins, d'après la légende, un saint évêque qui finit par être victime de son zèle apostolique.

Le curé était à la nomination du chapitre de l'abbaye d'Essommes qui y nommait toujours un de ses chanoines privilégiés avec le titre de prieur.

Le prieur-curé avait toutes les dîmes sur la totalité du territoire et il était chargé de *l'entretien du clocher* (vous pouvez juger par son état actuel s'il s'est acquitté consciencieusement de son obligation) (1).

Malgré tous les avantages que présentait la cure de

(1) Oui mais depuis la Révolution de 89 les conseils municipaux et les édiles de *Crouttes* ont passé par là ainsi que le temps, et Dieu sait et les *Crouttas* savent aussi dans quel état il est!... si peu que les conseillers de l'avenir marchent sur les traces de leurs devanciers, on ramassera les fragments du clocher dans les cours des voisins. (Am. Varin 1878).

Depuis le clocher a été reconsolidé à la manière des maçons du pays par les soins de M. Amboise, curé actuel.

Crouttes à la fin du siècle dernier, je crois, mon cher abbé, qu'il vaut mieux en être aujourd'hui le simple desservant que d'en avoir été le prieur, curé et seigneur, car dans ce dernier cas vous seriez depuis longtemps perdu dans les béatitudes célestes où malgré tous leurs charmes je vous souhaite de n'arriver que le plus tard possible »

L'église de Crouttes doit être antérieure au XII^e siècle, l'ornementation de ses chapiteaux du reste l'indique, ainsi que les corbeaux extérieurs de l'abside (abside rond en cul de four) et les bois à formes rondes du clocher, lequel est posé au centre de la croix formée par la nef et les transepts.

Le peu de développement de son chœur, caractère de cette époque, m'aide aussi à croire que l'église est romane.

L'église de Crouttes par sa forme a dû être primitivement une chapelle de petite communauté — de prieuré — et convertie en église paroissiale par changement ou accroissement de population. L'adjonction des bas-côtés l'indique.

Il existe une légère déviation de l'axe du chœur et de l'axe de la nef. Beaucoup d'églises sont ainsi pour figurer, paraît-il, la tête du Christ qui est penchée sur la croix.

(Le plan relevé par Amédée Varin et que j'ai copié vient à l'appui de toutes ces remarques).

Un mot de l'aspect que présente aujourd'hui l'église.

Ce monument d'intérêt moyen, mais très pittoresquement situé à mi-côte d'une colline dominant la Marne, a un clocher également roman XII^e siècle de l'école champenoise comme la plupart de ceux des églises des bords de la Marne. Ce clocher est aéré et envoie le son par trois ouvertures doubles donnant sur le midi, l'Est et le Nord. Il est habité par trois cloches modernes dont voici les dates :

Grosse : 1869, moyenne 1774 et petite 1840.

Du côté Nord l'église est malheureusement enterrée par des terres rapportées pour faire un chemin, ce qui donne une grande humidité au transept gauche et fait que les croisées se trouvent presque au niveau du sol.

Il faut donc descendre une dizaine de marches pour entrer par le portail principal (et unique) auquel est attaché un porche moderne qui le masque.

(Mon croquis fait voir l'entrée principale et montre l'aspect général de l'église).

La façade est percée de trois petites ouvertures, au milieu du portail et une autre éclairant le côté gauche et les fonts baptismaux qui se trouvent en-dessous.

On ne peut aborder au côté du midi qui donne dans une cour particulière. Ce côté donne une idée exacte de la hauteur de l'édifice puisque les terrains rapportés au côté Nord n'existent pas au midi.

Malheureusement à ce côté du midi, la commune a laissé accoler un hangar qui est défavorable à l'aspect de l'église.

L'INTÉRIEUR

En entrant on aperçoit en face de soi trois fenêtres placées au rond-point du chœur derrière le maître-autel.

Au midi ou à droite trois fenêtres moyennes, et une grande éclairant le transept, là est situé l'autel de la Vierge.

Au Nord ou à gauche la grande croisée du transept située dans la chapelle de Saint-Maur et trois moyennes, se faisant face toutes quatre avec celles de droite.

Ce bas-côté gauche de l'église fut bâti aux frais de l'abbé

Huart qui fut curé de la paroisse de 1739 à 1786 où il mourut le 4 juillet.

La chapelle de Saint-Maur qui se trouve dans le transept gauche a été complètement remise à neuf par les soins intelligents de M. Amboise, curé de Crouttes, en 1887. Les sculptures (1) en sont artistement faites, bien dans le caractère de l'époque et il serait à souhaiter que tous ces Messieurs se donnent autant de mal et aient autant de goût quand ils font faire des réparations à leurs églises.

Plusieurs curés ont été inhumés dans l'église entre autres Jean Coquebert et Jean Cordier en 1695, et Barbin des Champs en 1739. En 1777 le 9 janvier, Jeanne Huart, fille bienfaitrice de cette paroisse, était inhumée dans la chapelle de la Vierge, à l'âge de 73 ans.

Trois années avant, en 1774 (5 juin) par conséquent, cette demoiselle Jeanne Huart a fait don à l'église d'une cloche que son frère J.-B. Huart alors pr. curé de la paroisse a bénite et consacrée.

Au pied du grand autel dans le chœur se trouve une pierre tumulaire servant d'entrée au caveau dans lequel est déposé le corps de Philippe Barbin des Champs, décédé après avoir reçu les Sacrements de l'Église, âgé de 74 ans.

Le corps fut porté dans le caveau en présence de M. Florent, bailli de Nanteuil et Crouttes-sur-Marne, demeurant à Charly, de M. Pierre-Hubert Lecomte, procureur fiscal de la même justice demeurant à Nanteuil, de M. Gabriel Delahaye, greffier de la même justice demeurant à Crouttes et de Jean Morel, huissier de la même justice qui ont signé avec nous Fauvereau Pr. Curé.

(1) Les sculptures ont été exécutées par M. Desbois, sculpteur à La Ferté-sous-Jouarre.

Cette pierre est carrée portant 0^m80 de côté et l'inscription faite d'angle à angle en 11 lignes.

Il existe encore un fragment de plaque en marbre venant très probablement de l'église de Crouttes — ce fragment a été trouvé chez un vigneron en septembre 1879. — Les lettres sont en creux et dorées et le caractère indique la fin du xvii^e ou commencement de xviii^e siècle.

Les fonts baptismaux situés à gauche en entrant sont du xii^e ou xiii^e siècle.

Ils n'ont rien de bien marquant.

Les vitraux sont presque tous modernes, remis par les soins des derniers prêtres avec les aumônes des fidèles et des bienfaiteurs étrangers à la paroisse et rattachés à celle-ci par des liens quelconques.

(M. Menu a fait remettre le vitrail du fond dont le croquis est ci-joint). Par Hertmann.

M. Amboise, celui de Saint-Maur et ceux des fenêtres moyennes, par Leprévost.

Le grand autel est modernes ou du moins sans style intéressant. Il a été donné en 1786 par Louis-Alexandre Morin, prêtre-prieur.

En 1852, M. Blanchard voulut faire restaurer le tabernacle — cette restauration fut l'occasion de la découverte de sa valeur.

Ce précieux reste provient de l'abbaye de Cerfroid. Il est en marquetterie cuivre et écaille,

(M. Am. Varin en a fait un croquis et a relevé et complété sur ses dessins tous les sujets qui le décorent).

La chaire est neuve, remise encore par les soins de M. Amboise... c'est du style gothique.

J'ai dit tout ce qui peut intéresser sur l'histoire de l'église comme monument.

Mais ce n'est pas tout.

Au trésor je trouve une croix reliquaire bien curieuse.

Dans son volume (état religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons) publié en 1880. M. l'abbé Ledouble, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché de Soissons s'exprimait ainsi :

« L'église de Crouttes a le bonheur de posséder plusieurs fragments remarquables de la Sainte Croix : ils sont renfermés dans un reliquaire du XIII^e siècle, en argent doré, ayant la forme d'une double croix ciselée et enrichie autrefois de pierres précieuses. Mgr de Laubrière, dans une visite faite à cette église le 17 mai 1734, la présenta lui-même à la vénération du peuple. Sauvée à la Révolution, elle a été restituée à l'église de Crouttes par M. l'abbé de La Loge..... Nous avons l'espoir que le reliquaire de Crouttes sera restauré et rendu au culte public..... »

Soyez tranquilles, Messieurs, elle est restaurée, et superbement et c'est toujours à M. Amboise que nous le devons : Vous avez dû tous remarquer combien j'ai cité M. Amboise quand il s'agit de restauration, je devrais encore vous dire qu'il a complètement refait un Calvaire, une fontaine-pèlerinage, etc., etc... Il n'est pas membre de la Société archéologique, je crois qu'il y a lieu de s'en étonner.

EXTRAITS DU LIVRE DE FABRIQUE
RELATIVEMENT A LA CONFRÉRIE DE SAINT-MAUR

Les habitants de la paroisse de Crouttes présentèrent une requête à messire Simon, évêque de Soissons, tendant à ce qu'il leur fût permis d'établir une confrérie en l'église de Crouttes pour la plus grande gloire de Dieu, à l'honneur de la Sainte-Vierge Marie et du confesseur Saint-Maur.

Le dit seigneur évêque permit d'ériger la dite confrérie en l'an de J.-C. 1392 et à rattacher des indulgences aux prières adressées à Saint-Maur le jour de sa fête qui tombe le 15 janvier.

Foucault, évêque de Soissons, l'a confirmé comme il appert par sa patente en date du 8 janvier 1516 et

Mathieu, évêque l'a également confirmé par sa patente du mois de mars 1534.

1695. — Messire Jean Cordier, prêtre-prieur mort à l'âge de 56 ans, le 3 juillet 1699, inhumé à l'autel de la Vierge.

1701. — Messire Claude Marchand, prêtre-prieur.

1705. — Messire Philippe Barbin des Champs, prêtre-prieur, avant sa nomination il était membre d'une communauté de frères Génovéains — au titre de prieur il ajouta celui de seigneur de Mont-Milon, Montclair, Bois-la-Ville et Crouttes, en partie parce qu'il avait acheté sur sa paroisse un petit domaine qui portait ce nom.

Après sa mort, son corps fut déposé dans un caveau dont la pierre qui le ferme est située près du grand autel.

Cette pierre tumulaire porte cette inscription :

« Voir le croquis de cette pierre. »

1739. — Jean-Baptiste Huart, prêtre-prieur. Il hérita du

précèdent la seigneurie mais il ne sut pas faire un bon usage de ses biens et de son pouvoir. *Il fut trop exigeant et peu traitable.*

On lui doit pourtant quelques souvenirs heureux :

C'est à ses frais que le côté gauche fut bâti.

1786. — Messire Louis-Alexandre Morin, prêtre-prieur, en 1793, il prêta serment à la Constitution, renonça à son ministère, contracta un mariage civil et se livra à des fonctions tout à fait séculières. Dans cet égarement il se souvint encore de sa paroisse de Crouttes qu'il avait délaissée, et profitant du pouvoir que le Gouvernement lui avait rendu il envoya à son *église dépouillée* trois autels et les stalles que l'on voit dans le chœur.

Après, lui, la cure, une fois démembrée et dépouillée de ses biens pillés et vendus, subit les mêmes vicissitudes que toutes celles de cette époque.

(Il habita Charly jusqu'à ses derniers jours et mourut après s'être réconcilié quelques années auparavant à l'âge de 78 ans.

Ses dernières années furent pleines d'agitation et son esprit rempli de *barbares et sanguinaires exécutions révolutionnaires* ne lui laissa aucun repos ni le jour ni la nuit pendant plus de quatre années. Il mourut en 1847, le 10 mars).

1795. — M. Charles-Henri Delalogue, prêtre-desservant. Le commencement de son ministère pastoral ne fut qu'un secret. Prêtre d'abord selon les idées du monde il dut sa conversion à la pieuse fondatrice des Notre-Dame de Bon-Secours de Charly. Devenu homme d'une foi angélique, il pleura toute sa vie ses premières années de prêtrise. Il aima ses brebis jusqu'à la mort.

C'est à son zèle qu'est due la conservation des principes religieux dans la plupart des familles de Crouttes.

Son temps, ses veilles, sa fortune, tout fut consacré au bien-être de ses ouailles. *C'est lui qui donna le tabernacle du grand-autel* et qui fit entourer d'une grille de bois le chœur de l'église. — Il mourut grand-vicaire à Soissons.

1802. — M. Désiré Henri, prêtre-desservant.

Le temps et la Révolution ayant amené dans la discipline ecclésiastique et dans l'esprit des paroissiens bien des changements, il s'appliqua à y consolider les pratiques que ses prédécesseurs y avaient maintenues.

Il voulut réformer les règlements à la confrérie de Saint-Maur et chercha à rétablir une confrérie de la Sainte-Vierge, mais n'eut pas plus de réussite dans une entreprise que dans l'autre.

1810. — Jean-Louis Devouge, prêtre-desservant.

1813. — Topin, vicaire de Charly.

1814. — Delaporte, vicaire de Charly.

1816. — Cury, vicaire de Charly.

1816. — M. Couillet, vicaire de Charly. Il détruisit un chemin qui traversait le cimetière et le fit entourer de murs, à ses propres frais. Des anciens disent l'avoir vu mettre la main à l'œuvre.

Il mourut à Viels-Maisons le 23 mai 1848.

1818. — M. Étienne Gervais, vicaire de Charly.

Digne successeur de M. Couillet, il sut cultiver une terre si bien préparée.

On remarquait à cette époque un renouvellement dans les esprits et un certain retour vers la religion.

Il sut en profiter habilement et sut également distinguer plusieurs vocations à la vie religieuse.

1823. — M. Mary, vicaire de Charly.

1824. — M. Constant Tévénard, vicaire de Charly.

1825. — M. Beauchart, vicaire de Charly.

C'est à lui qu'on doit l'érection du Calvaire (1) à l'occasion du Jubilé.

Il mourut doyen de Vassigny.

1827. — Godet, vicaire de Charly.

1828. — Quaniaux, vicaire de Charly.

Il fut nommé curé de Dercy en 1834 et y mourut après quarante ans de résidence, le 19 avril 1874.

1829. — Collier, prêtre-desservant.

Les premiers temps de son ministère furent marqués par de grands traits de charité pendant l'épidémie du choléra.

Il gagna l'estime de ses paroissiens et leur fit sentir la nécessité d'un prêtre en résidence et parvint à leur faire acheter un presbytère qu'il occupa le premier.

Les peines cependant ne lui furent pas épargnées.

Il fut témoin d'une nouvelle révolution qui fit exaspérer les esprits contre les associations religieuses.

Intimidé par les cris impies, il crut prudent d'en faire cesser pour un temps les assemblées dans sa paroisse. Mais il ne lui fut plus possible dans la suite d'en rallier les membres dispersés.

Dès lors on vit disparaître les fruits que ces sortes de réunions avaient coutume de produire.

1838. — M. Hautemont, vicaire de Charly.

(1) Très pittoresque il y a deux ans encore, mais réparé dans le style moderne par M. Amboise. (Le Christ est un joli bois sculpté).



H. Bouché del. et sculp.

ÉGLISE DE CROUETTES. (ANNEE I)

Imp. de la Revue et Progrès.

1839. — M. Ferdinand Léger, prêtre-desservant.

Il signala son passage à Crouttes en laissant d'heureux souvenirs. Ayant découvert une fontaine pétifiante, il en fit distiller l'eau, la trouva potable et la conduisit par un aqueduc dans la cour du presbytère.

La commune ne possédait qu'une clochette trop faible pour faire entendre aux habitants des hameaux voisins le signal des offices.

Il conçut le hardi projet de donner à son église une sonnerie plus convenable et plus digne de Dieu, au culte duquel il la consacrait.

Il fit appel à la générosité de ses paroissiens, adressa des demandes aux prêtres sortis de cette paroisse, s'imposa lui-même des sacrifices, et aidé de l'adjoint de la commune il réussit à faire fondre trois cloches.

1845. — M. Brotonne, prêtre-desservant.

. Son départ ne laissa aucun regret!...

1847. — M. Blanchart dont vous connaissez l'histoire.

1862. — M. Caillart.

1865. — M. Mavré

M. Menu, que beaucoup de vous, Messieurs connaissent.

M. Amboise, dont je viens de vous dire quelques mots.

R. VARIN.

CROUTTES (NOTE DE M. AMÉDÉE VARIN).

« Un fragment de plaque en marbre noir, venant très-probablement de l'église, a été retrouvé chez un vigneron du pays en septembre 1879. Le texte indique clairement une épitaphe de fondation; les lettres sont en creux et dorées, le caractère indique la fin du xvii^e siècle ou le commencement du xviii^e.

R M
DE CROUSTE ÉCUYER, CAPITAINE DES GARDES DU
CORPS DU ROY
TESTAMENT A L'
LA SOMME DE CENT LIVRES
EN HÉRITAGES OU RE NTES
ÉGLISE ET CURE A LA CHA RGE DE RECOMMANDER . . .
AUX PRIÈRES DU PEUPLE LE S DIMANCHES ET JOURS DE
FESTES DE L'ANNÉE ET
AVEC LES VIGILE S
TOU S LES AN S

Les lettres inscrites en dehors du cadre sont celles que M. Amédée Varin suppose avoir existé.

Document relatif à l'histoire de Château-Thierry.

Lettres de rémission données en faveur de Robert de Noirefontaine, fils de Jean de Noirefontaine, écuyer, capitaine du château de Château-Thierry, qui, venant avec d'autres gentilhommes de reconduire hors la ville la dame de Sedan, (1) avait frappé mortellement d'un coup d'épée un serviteur de la demoiselle de Verdilly.

JUILLET 1530

François etc. savoir faisons etc. Nous avoir receu l'umblé supplicacion de Robert de Noirefontaine, jeune homme d'armes de noz ordonnances, aagé d'environ vingt-deux ans, contenant que le mardi septiesme jour du moys de juing derrenier passé l'an mil V^e XXX, ainsi que Jehan de Noirfontaine, escuier, cappitaine du chastel de Chasteau-Thierry, père naturel du dit suppliant, icelluy suppliant et quelzques autres gentilzhommes retournoient de conduire nostre cousine la dame de Sedan, qui estoit ledit jour partie dudit Chasteau-Thierry, et eulx arrivez à la porte dudit chasteau de Chasteau-Thierry, environ de huit à neuf heures du soir, survint une jeune femme soy plaindre très-fort et lamentablement audit cappitaine de ce que les serviteurs de la damoyselle de Verdilly l'avaient

(1) Guillemette de Sarrebrück, comtesse de Braisne, femme de Robert de La Marek, seigneur de Sedan, de Florenge, de Château-Thierry, etc., maréchal de France.

batue et outragée, voullans prandre par force sa fille et en faire à leur plaisir, et faict en sa maison et logis plusieurs excès, et de faict, comme ledit suppliant a depuis esté adverty, estoient entrez par force en l'ostel de ladicte femme et de sadicte fille, fait plusieurs excès, poulsé et mys par force l'huyz dedans ladicte maison, tant que ladicte femme avoit esté contraincte de crier au meurtre, laquelle femme pria ledict cappitaine y envoyer quelque ung pour les faire en aller et cesser lesdictz excès; lequel cappitaine commanda audiet suppliant, son filz naturel, aller faire desloger lesdictz serviteurs; et puis passa outre ledict cappitaine et entra audiet chastel. Et au regard dudiet suppliant, il seroit demouré sur ledict pont du chasteau avecques ladicte damoiselle de Verdilly et autres, devisans joyeusement, sans penser à mal; mays tost après retourna vers eulx de rechef ladicte femme, et voullant derechef complaindre audiet cappitaine des excès que continuoient lesdictz serviteurs. Et lors ladicte damoiselle de Verdilly dist audiet suppliant que lesdict serviteurs estoient yvrongnes qui avoient yvrongné toute la journée et qu'il allast les faire desloger. Par quoy ledict suppliant, sans avoir intencion de mal faire, mays pour bien, seroit allé vers le logis de ladicte femme estant aux faulxbourgs de la Barre dudiet Chasteau-Thierry, ayant ledict suppliant son espée à sa sainture, comme il a acoustumé porter. Auquel hostel ou logis de ladicte femme, il ne trouva aucun; mays souzdainement appercent deux hommes, l'un qu'il a depuis oy appeler Mathieu de Blanzy, à présent deffunct, et l'autre le serviteur de messire Jehan d'Anquechin, qui est filz de ladicte damoiselle de Verdilly; lesquelz ledict suppléant ne congnut lors, qui se prindrent à courir, quant ilz appereurent ledict suppliant; lequel sans intencion de leur vouloir mal, les appella yvrongnes et qu'ilz allassent parler à leur maistresse, leur demandant pourquoy ilz batoient les povres filles. Sur quoy ledict Mathieu de Blanzy se retourna contre ledict suppléant,

usant de quelques parolles que le dit suppliant n'entendit; ayans chascun une espée à leur sainture que le dit suppliant ne pouvoit bien appercevoir par ce qu'il estoit nuyt, mayz voyant qu'ilz retournoient contre luy, desgayna l'espée qu'il portoit et en rua ung coup d'estoc, sans savoir où, parce qu'il estoit nuyt. Toutesfoiz par cas fortuit et mal accidant lediet Mathieu de Blanzy auroit esté blessé dudit coup au cousté senestre dessoulz la mamelle, comme ledit suppliant a esté depuis adverty, et que par le moyen dudit coup, par faulte de prompt appareil au autrement, ledit Blanzy, deux heures ou environ après, seroit allé de vie à trespas au très grand regret et desplaisir du dit suppliant, lequel audit Mathieu de Blanzy n'avoit jamays eu hayne, question ne debat. Nous humblement requerant que, attendu que le dit cas est advenu par fortune et mal accident et que en tous autres cas, tant au fait de guerre à nostre service, ès voyages que avons faitz en Itallye, comme autrement, il s'est tousjours bien conduit et gouverné, sans jamays avoir esté reprins de justice; il nous plaise luy impartir noz grace et misericorde. Pour quoy, etc., avons remis, qineté et pardonné, etc., pourveu que ledit suppliant demourera prisonnier dix jours au pain et à l'eaue, devant qu'il soit procedé à l'entérinement de ces presentes. Si donnons en mandement au bailly de Victry, ou son lieutenant audiet Chasteau-Thierry, en la jurisdiction duquel ledit cas est advenu, et à tous noz autres justiciers, etc. Et affin, etc, Sauf, etc. Donné à Bourdeaulx, ou moys de juillet l'an de grace mil V^e trente, et de notre règne le XVI^e.

Ainsi signé : Par le Roy, à la relacion du Conseil, Deslandes.

(Archives nationales, JJ. 245¹, n^o 280 fol. 77 v^o)

Communiqué par M. PAUL GUÉRIN

TABLE DES MATIÈRES

ANNEE 1892

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Composition du Bureau	I
Membres honoraires.....	I
— titulaires.....	II
— correspondants.....	III
Associés libres.....	VI
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.....	VII

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

	Pages
Séance du 5 Janvier 1892.....	1
Une nouvelle sépulture aux Praillons, par M. MOU- LIN.....	2
L'hiver de 1709 au Plessier-Huleu, par M. MINOU- FLET.....	3
— du 2 Février 1892.....	5
Le mors trouvé à Fère-en-Tardenois, par M. Fr. MOREAU.....	5
— du 1 ^{er} Mai 1892.....	9

	Pages
Séance du 5 Avril 1892.....	15
— du 3 Mai 1892.....	18
Le carnet de Francis Lecart, par M. MOULIN.....	20
— du 7 Juin 1892.....	22
— du 5 Juillet 1892.....	26
M. Fitremann — sa mort — par M. MOULIN.....	27
— du 2 Août 1892.....	30
Quelques cloches du département de l'Aisne, par M. BERTHELÉ.....	30
— du 6 Septembre 1892.....	32
Visite à l'église d'Oulchy, par M. MOULIN.....	34
Fouilles à l'église Saint-Crépin, par M. MOULIN....	35
— du 4 Octobre 1892.....	38
Fouilles à l'église Saint-Crépin (deuxième note), par M. MOULIN.....	39
Conférence de M. Danjou sur La Fontaine, par M. MOULIN.....	39
— du 8 Novembre 1892.....	42
Les pierres sigillaires, par MM. BARBEY et MOULIN.	44
— du 6 Décembre 1892.....	48
Le vitrail de Senlis, par M. MOULIN.....	53
M. l'abbé Darras — sa mort — par M. MOULIN....	54

TRAVAUX ET RAPPORTS

	Pages
Quelques notes sur Montreuil-aux-Lions, par M. MOULIN.....	57
La terre et seigneurie de Givry, par M. MOULIN.....	64
Le mors asiatique, par M. DUPONT.....	76
Les descendants de Racine, par M. CORLIEU.....	80
La statue de Racine à La Ferté-Milon. — Essai sur les statuts à l'antique, par M. F. HENRIET.....	83
Les seigneuries de Gland et du Tilvoit, par M. MOULIN.....	117
Le couvent des Minimes à Château-Thierry, par M. MOULIN....	124
Le berceau de la famille des ducs de Saint-Simon, par M. LÉLU.	132
Les fouilles de M. F. MOREAU en 1891, par M. MOULIN.....	149
Découverte d'un atelier préhistorique à Trugny, par M. VIELLE.	153
Le congrès d'Orléans à vol d'oiseau, par M. MOULIN.....	156
Le congrès de la Sorbonne, par M. MOULIN.....	163
Portraits de LA FONTAINE et de sa femme, par M. le comte de MARSY.....	178
Rapports sur les excursions, par M. MOULIN.....	180
Notes sur l'église de Croulles, par M. A. VARIN.....	190
Documents relatifs à l'histoire de Château-Thierry, communiqué par M. P. GUÉRIN.....	205

GETTY CENTER LINRARY



3 3125 00680 9939





